



**HAL**  
open science

# Gouvernance des Ressources Naturelles Collectives des Ecosystèmes Fragiles dans la Région des Grands Lacs Africains

Mwapu Isumbisho

► **To cite this version:**

Mwapu Isumbisho. Gouvernance des Ressources Naturelles Collectives des Ecosystèmes Fragiles dans la Région des Grands Lacs Africains. Gouvernance des Ressources Naturelles Collectives des Ecosystèmes Fragiles dans la Région des Grands, Feb 2012, Congo-Kinshasa. pp.422. hal-00813577

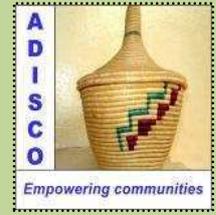
**HAL Id: hal-00813577**

**<https://auf.hal.science/hal-00813577>**

Submitted on 15 Apr 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**Mwapu Isumbisho**  
**Karhagomba Balagizi**  
**Mulume Mapatano**  
**Deogratias Niyonkuru**



**Gouvernance des Ressources  
Naturelles Collectives des  
Ecosystèmes Fragiles dans la  
Région des Grands Lacs  
Africains**



Gouvernance des Ressources Naturelles Collectives

**Mwapu Isumbisho  
Karhagomba Balagizi  
Mulume Mapatano  
Deo Niyonkuru**

**Editeurs**

**Gouvernance des Ressources Naturelles  
Collectives des Ecosystèmes  
Fragiles dans la Région des Grands Lacs  
Africains**

**Les Editions  
du Centre de Recherches Universitaires du Kivu**

**Plate-forme Diobass au Kivu** (*Démarche pour une Interaction entre les Organisations de Base et Autres Sources de Savoirs, [www.diobass-kivu.org](http://www.diobass-kivu.org)*) est une ONG de droit congolais opérationnel dans les provinces du Nord et Sud-Kivu depuis 1996. Elle fait partie du réseau international Diobass, l'Ecologie et société présent aussi au Burkina Faso avec des connexions au Sénégal et au Cameroun. Son intervention se base sur la démarche de recherche-action participative. Depuis plus de 10 ans maintenant, elle collabore étroitement avec de nombreuses institutions nationales et internationales de développement ou de recherche agricole, qui lui ont permis de développer des programmes de développement et de recherche intégrée. Cette organisation, coordonnée par Sylvain MAPATANO, a bénéficié d'un appui financier du Centre de recherches pour le développement International (CRDI) pour l'exécution du projet de « Bonne gouvernance des ressources naturelles collectives » conjointement avec ADISCO au Burundi.

L'ONG dénommée ADISCO « **Appui au Développement Intégral et à la Solidarité sur les Collines** » - ([www.adiscoburundi.org](http://www.adiscoburundi.org)) est une organisation de développement de droit burundais agréée depuis 2006. Elle accompagne plus ou moins 9000 ménages agricoles (unités domestiques) regroupés au sein de 450 associations paysannes et organisations d'autopromotion. Les interventions de l'ADISCO portent sur le renforcement des organisations populaires, l'appui à des filières agricoles alternatives aux cultures de rente ainsi qu'aux exploitations agricoles intégrées avec un intérêt particulier pour la gestion de l'eau et l'appui au développement de la micro entreprise en milieu rural et urbain. Deux actions transversales sont couplées à ces axes : le genre et le plaidoyer. ADISCO est coordonné par Deogratias Niyonkuru.

**L'Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu (ISDR/Bukavu)** ([www.isdr-bukavu.net](http://www.isdr-bukavu.net)) est une institution officielle d'Enseignement Supérieur et Universitaire en République Démocratique du Congo. Son objectif est de former des Techniciens en Développement Rural (TDR) de niveau A1 (Gradués), A0 (Licenciés) et depuis l'année académique en cours (2012-2013), un programme de troisième cycle en développement vient de démarrer. L'ISDR/Bukavu contribue ainsi au développement des milieux ruraux africains par la formation des techniciens polyvalents, bien préparés pour la conception, la planification,

*l'organisation et l'animation des processus de développement en milieu rural et périurbain et capables de mettre en œuvre et de gérer des projets de développement visant l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.*

*L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) est une association de 782 universités membres dans 98 pays qui soutient l'enseignement supérieur et la recherche en français. Fondée en 1961, l'AUF se fonde sur les valeurs de Solidarité (notamment Nord-Sud) et d'Excellence. L'AUF soutient des projets structurants proposés par ses universités membres et favorise la collaboration interuniversitaire et les nouvelles technologies éducatives notamment via son réseau de 81 Campus numériques francophones (CNF) et campus partenaires ([www.auf.org](http://www.auf.org)). L'AUF est présente dans l'Est de la RDC via son Antenne Afrique des Grands-Lacs sise à Bujumbura et le Campus numérique francophone partenaire de Bukavu inauguré en octobre 2012 ([www.bi.refer.org](http://www.bi.refer.org)).*

**Cet ouvrage a été publié avec l'accompagnement financier de  
l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF).  
Son contenu relève de la responsabilité des auteurs et n'engage  
pas l'accompagnateur  
© Mars 2013  
Editions du CERUKI**

## Les Editeurs

**Pascal Isumbisho Mwapu ([isumbisho@yahoo.fr](mailto:isumbisho@yahoo.fr))** est docteur en Sciences Biologiques des Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix de Namur (Belgique). Doctorat obtenu après une maîtrise en Aquaculture de l'Université de Liège et un diplôme de licencié en Biologie (Pédagogie Appliquée à la Biologie) à l'Institut Supérieur Pédagogique de Bukavu (ISP). Il est spécialiste et chercheur en Limnologie, Pêche et Aquaculture. Il est Professeur permanent au département de Biologie-Chimie de l'ISP-Bukavu et à la Faculté des Sciences Agronomiques et Environnement de l'Université Evangélique en Afrique (UEA) de Bukavu ainsi que Professeur invité dans plusieurs universités en RD Congo et à l'étranger. Il est aussi actuellement le Directeur Général de l'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR) de Bukavu et Directeur du Centre de Recherches Universitaires du Kivu (CERUKI) de Bukavu. Enfin, il mène des consultations dans la gestion des écosystèmes terrestres et aquatiques.

**Innocent Balagizi Karhagomba ([ibalagizi@yahoo.com](mailto:ibalagizi@yahoo.com))** est diplômé en Pédagogie appliquée à la Biologie de l'Institut Supérieur pédagogique (ISP) depuis 1987. Depuis 1991, il est dans la carrière de recherche scientifique, d'abord au CRSN-Lwiro où il a dirigé plusieurs missions d'expéditions botaniques dans le Kivu, et actuellement au CERUKI-ISP de Bukavu. Il porte plusieurs certificats de formation post-universitaires en biologie de conservation. Il poursuit sa formation de DEA en Didactique des Discipline (Phyto-écologie), avec un intérêt de recherche en Botanique économique et en Pédagogie environnementale. Il dirige au sein de l'ONG DIOBASS, le programme de recherche-action paysanne et est éditeur des ouvrages sur les plantes médicinales et alimentaires du Kivu. Au grade de chef des travaux il assure des enseignements à temps partiels dans les institutions universitaires et supérieures locales.

**Sylvain Mapatano ([mapatano\\_s@yahoo.fr](mailto:mapatano_s@yahoo.fr))** est porteur d'un diplôme d'ingénieur Agronome, obtenu en 1987 à l'Institut Facultaire des Sciences Agronomiques (IFA) à Yangambi en RDC. Depuis 1988, il s'engage dans une organisation non gouvernementale au Sud-Kivu du nom d'ADI-KIVU en qualité de responsable du renforcement agronomique des organisations paysannes, participant ainsi au sein d'une équipe pluridisciplinaire, à une dynamique de renforcement des organisations paysannes à la base. Il développe avec des collègues, une démarche de travail basée sur la recherche-action paysanne. Cette même démarche va être le soubassement du travail de la Plate-forme Diobass au Kivu dont il assume la coordination depuis 1996. En parallèle, il travaillera comme assistant de recherche au sein du Centre de Recherche et de Documentation Africaine (CERDAF) à Bukavu de 1996 à 2002. En 1999, un stage au sein de l'ICRA/Montpellier autour de la recherche agricole orientée vers le développement renforce son lien entre la recherche et le monde du développement. Depuis 1999 et dans sa collaboration avec les Centres de recherche agricole, il a coordonné des projets de dissémination des technologies de la recherche agricole financé par le CGIAR et divers Centres de recherche comme le CIAT, l'IITA, Bioversity.

**Deogratias Niyonkuru ([adisico@cbnf.org](mailto:adisico@cbnf.org))** est ingénieur agronome, spécialisé en pédologie et en socio-économie agricole de la Faculté des sciences agronomiques de Yangambi en 1978. Il s'est surtout intéressé aux questions de la fertilité des sols et le renforcement des mouvements paysans. Depuis 2006, il est coordonnateur de l'organisation ADISCO (Appui au Développement intégral et à la solidarité sur les collines), une ONG de droit burundais spécialisé dans l'appui au monde rural dans le développement participatif des modèles innovant de développement.

## **Avant-propos**

Cette publication est réalisée dans le cadre des activités du projet « Promouvoir des approches participatives multi-institutionnelles pour la bonne gouvernance des ressources naturelles collectives dans les sociétés post-conflits des pays des grands lacs africains » et auxquelles plusieurs institutions ont été associées dans la conduite de sa planification ou dans son exécution. Ce projet, exécuté depuis l'an 2009 par deux organisations non gouvernementales, notamment la Plateforme DIOBASS au Kivu et ADISCO au Burundi, a été financé par le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) du Canada que nous remercions sincèrement. C'est à l'issue de la Conférence internationale tenue à Bukavu du 6 au 8 février 2012, et centré sur le thème: « Gouvernance des Ressources Naturelles Collectives : opportunités, défis et perspectives », qu'est née l'idée de publier cet ouvrage, avec le soutien financier de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF). Cet ouvrage contient 14 articles dont la plupart ont été présentés cette conférence ; d'autres ne l'ayant pas été faute de disponibilité des auteurs ou de places disponibles pour les présentations orales. Nous remercions sincèrement son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Sud-Kivu pour sa participation personnelle, les différents auteurs pour leur contribution et disponibilité lors de la révision des articles présentés.

Notons que 19 autres articles présentés oralement à la conférence ou non font l'objet d'un autre ouvrage en préparation qui sera publié ultérieurement grâce au soutien financier du CRDI/Canada.

Nous ne pouvons pas résister de remercier, sincèrement l'AUF qui a pris en charge une partie des participants à la conférence ainsi que la publication du présent ouvrage, au travers son programme de soutien aux manifestations scientifiques aux Universités membres. Dans le cas d'espèce, le soutien financier de l'AUF a été accordé à l'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR-Bukavu), impliqué comme coorganisateur de la manifestation. Ainsi, l'ISDR/Bukavu exprime ses remerciements auprès de l'AUF. De manière plus personnelle, l'ISDR/Bukavu exprime sa gratitude à Monsieur Jean-Paul MORTELETTE, Directeur de l'Antenne de l'AUF Grands Lacs pour son implication personnelle et matérielle dans le renforcement du partenariat inter-institutionnel au sein de la région des pays des grands lacs agricoles, comme clef de développement. Ce travail en est un produit concret!

Enfin, nous ne pouvons pas tourner cette page sans exprimer notre reconnaissance envers les organisations ADISCO et DIOBASS ainsi que tous les chercheurs des institutions d'enseignement locales (ISP Bukavu, ISDR Bukavu, UPLGL, UEA, ...) pour avoir travaillé ensemble jusqu'à la rédaction du présent ouvrage.

## Préface

En réponse à la crise multisectorielle qui secoue la région des pays des grands lacs africains depuis 1994, plusieurs rencontres nationales, régionales et internationales ont été organisées pour tenter de mettre fin aux conflits politiques, militaires et intercommunautaires de la région. L'accent mis sur la recherche de solutions à ces problèmes a fait oublier d'autres défis communs auxquels font face la République Démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi. Parmi ces défis, la gouvernance des ressources naturelles collectives en est un qui, au-delà de générer les conflits, menace l'écosystème jusqu'à provoquer des perturbations climatiques brusques, de l'insécurité alimentaire, des déplacements massifs des communautés, des surpopulations urbaines, de la destruction des habitats naturels jusqu'à la disparition de certaines espèces animales et végétales inféodées à la région.

Le présent ouvrage est un compte-rendu des résultats d'une recherche-action participative sur la gouvernance des ressources naturelles collectives des écosystèmes fragiles dans la région des grands lacs africains. Les mérites de cette publication sont d'avoir mis l'accent sur l'approche participative et multi-institutionnelle de la gestion des (agro-)écosystèmes de la région et d'avoir brisé le fossé existant entre les paysans, les chercheurs scientifiques et les organisations non gouvernementales pour un échange d'expérience et un apprentissage mutuel. Les

expériences traditionnelles et modernes de conservation de l'écosystème ont montré la nécessité de la collaboration entre les paysans pratiquants, les scientifiques et les gouvernants pour une gestion rationnelle et durable.

Les études explicatives présentées dans la première partie du livre esquissent les acteurs, les facteurs et les enjeux de la dégradation des ressources naturelles existants à partir des mouvements des populations, de l'exploitation minière, de la commercialisation du bois et de l'utilisation des terres agricoles. Ce qui sous-entend la nécessité d'une nouvelle et commune compréhension de la gouvernance des ressources naturelles, favorisant une gestion durable de l'environnement et de l'écosystème.

Les études factuelles regroupées dans la deuxième partie du livre sont des études de cas qui présentent des modèles de gestion durables des ressources naturelles tels qu'expérimentés sur le Mont Lubwe, à Madina Oula-Guinée ou encore sur la forêt d'Itombwe et du Bushema avant de rappeler la place et le rôle de l'évaluation environnementale dans le processus de gestion durable et de réhabilitation des ressources naturelles. Tous ces modèles, loin d'être contradictoires, militent pour une synchronisation complémentaire entre les modèles traditionnels, modernes et mixtes de gestion des ressources naturelles. D'où la thématique de la gestion « collective » et « participative » des

ressources naturelles dans la région. Les expériences des modèles paysans burundais et congolais fécondent et nourrissent les expériences modernes de gouvernance des ressources naturelles sans que la collaboration entre chercheurs et paysans agriculteurs n'en souffre.

L'ouvrage contient, de ce fait, une partie stratégique proposant la participation communautaire comme modèle par excellence de gestion rationnelle et durable des ressources naturelle dans la région. Qu'il s'agisse de la gestion des forêts du mont Rwaga en collectivité chefferie de Burhinyi, de la gestion des marais en collectivité chefferie de Ngweshe ou du cas de l'Institut National de Conservation de la Nature, l'implication des communautés locales s'est avérée une stratégie efficace pour la gestion durable des ressources naturelles collectives.

Pour réussir, cette implication des communautés doit être inclusive,—intégrant le genre pour une appropriation, à long termes, des modèles de gestion jugés pertinents. C'est pourquoi, la dernière partie consacrée à la technologie alternative pour une gestion des ressources naturelle met en valeur l'intégration des pratiques et savoirs locaux comme facteur incitateur de regroupement paysan pour la gestion des ressources naturelles collectives. Cette reconnaissance des savoirs locaux est l'une des meilleures manières de rompre avec la perception périmée selon laquelle les paysans n'ont rien à apprendre aux scientifiques qui

doivent, en tant que détenteur du monopole du savoir, « tout » apprendre aux paysans « ignorants ».

C'est à cette condition de reconnaissance mutuelle en vue de complémentarité entre paysans, scientifiques, organisations non gouvernementales et gouvernants que peut être possible une durable gouvernance des ressources collectives des écosystèmes fragiles dans la région des grands lacs africains.

Professeur Kitoka Moke Mutondo  
Spécialiste en Ethique Politique  
Directeur du Centre Interdisciplinaire de Recherche en  
Ethique

## **Discours de son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province du Sud-Kivu**

Lundi 6 février 2012

Honorable Président de l'Assemblée provinciale,

Honorables Députés provinciaux,

Madame et messieurs les Ministres provinciaux,

Mesdames et messieurs les Responsables des différentes  
institutions supérieures et organisations partenaires,

Chers experts,

Distingués invités,

Chers participants, en vos titres respectifs,

La lutte contre la pauvreté et l'exploitation des ressources naturelles sont aux cœurs des débats sur le développement dans le monde et maintenant c'est un motif de fierté de voir notre province du Sud-Kivu accueillir la Conférence internationale sur la « gouvernance des ressources naturelles collectives dans les régions post-conflits », qui connaît la participation de hautes personnalités.

Permettez-moi, avant toute chose, de souhaiter à toutes et tous la bienvenue dans notre chère province, où les richesses immenses du sol et sous-sol, loin de se transformer en opportunités de développement sont devenues des nœuds des conflits.

Nous sommes très flattés par le choix porté sur le Sud-Kivu pour abriter cette conférence internationale, quand on sait que la

province regorge, non seulement, plusieurs ressources naturelles mais également elle est un terrain privilégié de recherche et d'expérimentation sur le développement participatif.

Comme nous le renseignent les grandes littératures, la recherche sur la pauvreté est, par essence un domaine multidisciplinaire et dans lequel interviennent plusieurs acteurs dont : les ONG, le secteur privé, les collectivités locales, les Associations diverses et plus particulièrement l'Etat.

Au regard des intérêts en jeu dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles, notre vision de gouvernance est de mettre en balance l'impératif de la protection de l'Environnement en tant qu'intérêt public nouveau avec d'autres intérêts publics, dont la croissance économique, et les droits des communautés des peuples autochtones.

A la lecture des termes de référence de cette conférence internationale, notre aise est de constater qu'elle rencontre cette vision en mettant un focus sur une gestion par le bas des ressources naturelles.

Nous sommes bien conscients que, plus que tout un chacun, l'autorité publique à ce devoir d'assurer le droit de vivre dans un environnement conservé dès lors que ce droit est inhérent à l'existence même de la personne humaine et ne peut se prêter à des transactions de toute sorte : politique, culturelle, économique.

Les dynamiques des conflits qu'a connu particulièrement la sous/Région des Grands Lacs, ces dernières années, ont conduit à

une aggravation générale de problèmes environnementaux, dus à une exploitation illégale et anarchique des ressources naturelles.

La réhabilitation participative de ces ressources et la réduction de la pauvreté rurale nous mettent en face de plusieurs défis qui exigent des solutions urgentes et appropriées, susceptibles d'être éclairées par des recherches scientifiques.

Nous savons bien que le succès d'une politique de gestion des ressources naturelles et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales supposent que toutes les catégories de la population et toutes les forces sociales conscientes de leur responsabilité puissent être mobilisées.

Nous osons croire que cette conférence débouchera sur des propositions concrètes pouvant guider notre action pour l'amélioration de la gestion des ressources naturelles dans la sous-région en général et en R.D.Congo en particulier.

C'est ici l'occasion de féliciter le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) pour l'appui financier qu'il a accordé aux différentes organisations non gouvernementales et institutions universitaires pour la réalisation de cette étude. Nous ne pouvons pas oublier de remercier l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) pour sa contribution considérable en vue de l'organisation de ce colloque.

L'approche recherche-action participative utilisée par les différents experts a permis, sans nul doute, de réunir et d'élucider la réelle problématique de restauration et de réhabilitation des ressources naturelles collectives dans la perspective d'un développement durable.

Nous souhaitons que, les rapports de recherches et discussions qui seront développés dans cette conférence pendant trois jours, aboutissent à un plan directeur de gouvernance des ressources naturelles, que nos différents pays pourront appliquer.

Bien que pris par d'autres charges de l'Etat nous vous rassurons que nous portons cette conférence dans notre esprit, nous veillerons à ce qu'elle se passe dans un climat de sérénité interne et externe et vous promettons que ses conclusions seront bien capitalisées par notre gouvernement.

C'est sur cette ferme promesse que nous déclarons ouverte la conférence internationale sur la « Bonne gouvernance de ressources naturelles collectives dans les régions post-conflits ».

Que vive la République du Burundi

Que vive la République Démocratique du Congo

Que vive la Coopération scientifique sous-Régionale

Que vive la Province du Sud-Kivu et sa population

Nous vous remercions !

Marcellin CISHAMBO RUHOYA

Gouverneur de Province

## Liste des figures

### Chapitre 2

Figure 1 Communication, information et relation publique

Figure 2 Relation PFBC-COMIFAC

### Chapitre 3

Figure 1 Zone d'étude

### Chapitre 4

Figure 1 Carte de la zone d'étude

Figure 2 origines du bois atteignant les 2 grandes villes et ses destinations

### Chapitre 6

Figure 1 carte des sols à Binza et Bukoma

Figure 2 Répartition du sol / Rutshuru 2010

Figure 3 L'Evolution des superficies des terres appartenant à la population de Binza et Bukoma

Figure 4 Motivation de l'envahissement du DCR par la population Binza

Figure 5 Motivation de l'envahissement du DCR par la population de Bukoma

Figure 6 La structure de mise en œuvre

### Chapitre 8

Figure 1 Etapes opérationnelle de l'approche AVIP

Figure 2 Représentation de moyenne ajustées des scores de la matrice d'influence

### **Chapitre 10**

Figure 1 L'EIE dans la politique environnementale

Figure 2 Différentes étapes de l'Evaluation environnementale

### **Chapitre 11**

Figure 1 Carte de la collectivité de Walungu

### **Chapitre 12**

Figure 1 Localisation du site de recherche

Figure 2 Evolution de la population riveraine de la forêt (2003-2011)

Figure 3 Temps à dépenser pour atteindre la forêt

Figure 4 Degré de familiarisation

### **Chapitre 14**

Figure 1 Sites de collecte des informations

Figure 2 Schéma logique du processus de recherche action

## **Liste des tableaux et images**

### **Chapitre 3**

Tableau 1 Planification conjointe de quelques activités clés réalisées après le décret créant la RNI

### **Chapitre 4**

Tableau 1 Espèces forestières de Bitale présentes dans le circuit de commercialisation

Tableau 2 Espèces forestières de Kalonge présentes dans le circuit de commercialisation

Tableau 3 Espèces forestières de Mwenga présentes dans le circuit de commercialisation

Tableau 4 Evolution du prix des planches de la zone de production au marché urbain de Bukavu

Tableau 5 Espèces commercialisées au niveau régional disponible sur le marché de Bukavu

Tableau 6 Espèces commercialisées au niveau régional disponible sur le marché d'Uvira

Tableau 7 Statuts des espèces exploitées

### **Chapitre 5**

Tableau 1 Degré de morcellement de la propriété agricole

Tableau 2 Proportion de la superficie impartie à cet usage

Tableau 3 superficies occupées par les cultures saisonnières les plus rencontrées (en ares)

Tableau 4 Etat des rapports sociaux et cultures (fréquence des ménages)

### **Chapitre 6**

Tableau 1 production agricole annuelle moyenne pour quelques cultures déclarées

### **Chapitre 7**

Tableau 1 les catégories des aires protégées de l'IUCN

Tableau 2 Chronologie des actes de déclassement des réserves

### **Chapitre 8**

Tableau 1 Fréquences des Arbres selon les utilités connues par les fermiers

Tableau 2 Pouvoir de discrimination des facteurs socio-environnemental par rapport aux 9 étapes opérationnelles

Tableau 3 Matrice des coefficients d'influence des étapes de l'AVIP sur les facteurs socio- environnementaux à Madina

### **Chapitre 11**

Tableau 1 Répartition de répondants selon l'activité

Tableau 2 Raison de choix du marais

Tableau 3 Opinion Homme/Femme pour la sollicitation de Marais

Tableau 4 Culture porteuse préférés par homme et femme

Tableau 5 Techniques agricoles échangeables dans le marais

Tableau 6 Raisons de regroupement de marais

Tableau 7 Sexospécificité dans les Activités

Tableau 6 Motivation des femmes dans la gestion de marais

## **Chapitre 12**

Tableau 1 Répartition de répondeur selon les activités

Tableau 2 Répartition selon le sexe

Tableau 3 Distribution de population à chantonnée

Tableau 4 Activités exercés par la population

Tableau 5 Statut à donner à la forêt

Tableau 6 gestionnaire de la forêt

Tableau 7 Actions posés autour de la forêt

Tableau 8 Participation en réunion

Tableau 9 Acteurs

Tableau 10 Crainte de la population

## **Chapitre 14**

Tableau 1 Distribution des zones agro écologiques dans le Bushi

Tableau 2 Problèmes ruraux prioritaires

Tableau 3 Inventaire des innovations paysannes

Tableau 4 Problèmes et technologies

## **Les Photos**

### **Chapitre 4**

Photo 1 Forêt dégradées de Rwaga

Photo 2 Coupe des essences forestières à Bitale

### **Chapitre 14**

Photo 1 Un focus group à Kamisimbi

## **Introduction générale**

### *Mwapu Isumbisho*

La région des grands lacs africains a traversé une longue période de conflits armés qui ont négativement affecté la gestion des ressources naturelles. En particulier, les ressources naturelles collectives ont subi des dégradations et déprédations sans précédent et les institutions étatiques en charge de la gouvernance des ressources naturelles ont été tellement affaiblies qu'elles n'ont pas efficacement joué leur rôle. Et, les contraintes liées à une démographie galopante avec comme corollaire une demande très élevée en Ressources naturelles vitales ont amené les populations à prendre conscience de la nécessité de leur engagement collectif pour une gestion efficace de l'environnement dans la vision primaire de satisfaction de leurs besoins de base.

Face à ce défi, les organisations non gouvernementales ADISCO (Burundi) et DIOBASS (République Démocratique du Congo), en collaboration avec les institutions universitaires et de recherche du Sud-Kivu et du Burundi, ont accompagné des initiatives de gouvernance des ressources naturelles collectives, avec l'appui financier du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI).

Ces deux organisations ont ainsi développé et expérimenté, durant trois années (de 2009 à 2012), une approche multi-

institutionnelle et une démarche de recherche-action participative pour la restauration et la réhabilitation des ressources naturelles collectives, dans les sites à écosystèmes fragiles du Burundi et de la RD.Congo.

Par ailleurs, l'apparition du concept « développement durable » vers les années 80 était chargé de plusieurs thématiques et notamment des concepts comme « gestion des ressources », « protection de l'environnement », « conservation de la nature », « sauvegarde de la biodiversité », etc.

Tous ces concepts incarnent à la fois le souci d'une gestion rationnelle, collective et intégrée des ressources en pensant aux générations futures. Au bout du fil de la conservation, se trouvent les notions de la justice distributive, de l'accès à la terre, de la sécurité alimentaire, de la lutte contre l'érosion et la législation réglementant la gestion des ressources.

Dans la région des grands lacs africains, la question de gestion efficace des ressources naturelles est d'une actualité inouïe au vu des tensions sociales suscitées par le « combat pour l'accès aux ressources ». Cette rupture de continuité suscitée par le souci de la conservation de la nature et la gouvernance efficace des ressources naturelles pour la sauvegarde de la biodiversité et la problématique de l'accès des populations locales à la terre, de la lutte contre l'insécurité alimentaire comme celle de l'accès de tous aux ressources est aujourd'hui, au centre de la dynamique des conflits entre les communautés d'une part, et de la lutte toujours renouvelée entre les populations et les pouvoirs publics des pays de la région d'autre part.

Rupture parce que la protection de l'environnement exige que les gouvernants et les gouvernés de la région rompent avec certaines conceptions et pratiques qui ne s'accordent pas avec la vision globale et globalisante de la mondialisation en matière d'exploitation des ressources naturelles. Continuité parce que les populations vivant dans la région ont droit, au nom de la lutte pour la survie, d'exploiter les ressources naturelles pour subvenir à leurs besoins quotidiens.

Comment concilier les deux limites en tension pour une gestion efficace des ressources naturelles dans la région? Comment impliquer les populations locales dans la dynamique de la gestion efficace des ressources naturelles pour une gestion durable de ces dernières ?

Le présent ouvrage tente d'apporter une contribution en répondant aux questions posées. En effet, les différentes présentations sont regroupées en quatre schèmes d'intelligibilité thématique (explicative, factuelle, démonstrative et stratégique), et dans un style à spirale. C'est l'une de meilleures manières de faire passer en filigrane les acquis déjà atteints, les défis qui restent à relever et les perspectives susceptibles de favoriser une gestion des ressources naturelles qui puisse prendre en compte les intérêts de populations locales, la réglementation officielle du secteur et le souci de la conservation de la nature dans la perspective à la fois régionale et globale de la mondialisation.

La première partie de l'ouvrage, regroupe d'une part les contributions qui essaient d'expliquer les concepts clés, différemment interprétés par les uns et les autres, dont la compréhension et la mise en pratique est à la base des tensions

sociales et des conflits dans la région. D'autre part, y sont présentés les articles qui mettent en exergue l'état de la gouvernance des ressources naturelles dans la région en insistant sur les défis à relever.

La partie factuelle de l'ouvrage qui constitue en est la deuxième regroupe les différentes expériences des paysans et des chercheurs en quête du modèle efficace de gestion des ressources naturelles qui puisse favoriser une gestion durable de ces dernières dans la région, en connexion avec la vision « mondialisatrice » de la gestion des ressources naturelles au profit de tous.

Ces contributions présentent « ce qui se fait sur le terrain » dans une perspective évaluative jusqu'à dégager les échecs, les réussites, les enjeux et les leçons tirées des expériences réalisées en matière de gestion de ressources naturelles dans la région des grands lacs africains et même ailleurs. La confrontation des expériences des paysans avec celles des chercheurs prépare le lecteur à la compréhension de la dynamique de la déforestation, de l'insécurité alimentaire, du combat pour l'accès aux ressources en face de la pression pour la conservation et la protection de ce qui « peut encore l'être encore » au niveau régional.

La troisième partie regroupe les contributions relatives à la participation communautaire comme roue maîtresse dans la gouvernance des ressources naturelles collectives. Il s'agit des exemples démontrant que l'implication des communautés à la base favorise la conservation des ressources via une exploitation concertée entre les différents acteurs. Cela permet également

d'apporter un appui aux actions menées par les services publics dans la lutte contre l'exploitation « égoïste » et « anarchique » des ressources naturelles.

La dernière partie de l'ouvrage présente des exemples des technologies comme alternatives à exploiter et à développer pour que les ressources naturelles subissent moins de pression face à la croissance démographique dans la région. Elle vise à susciter un nouvel engagement des chercheurs et des universités en vue de développer des processus de valorisation des pratiques et savoirs locaux afin de lier le développement à la gestion durable des ressources naturelles.

Enfin, le bien fondé d'une gestion participative et réglementée des ressources naturelles tire son énergie du souci de prendre en compte les besoins des populations locales sans sacrifier le reste de la biodiversité que regorge la région. Le rôle régalien que doit jouer le pouvoir public et le souci de subvenir à leurs besoins qui anime les populations locales ne devraient pas constituer la source des tensions sociales et de révolte si les stratégies proposées dans cet ouvrage sont capitalisées.

## ABBREVIATIONS

°C	Degré Celsius
ACEKA	Association des consommateurs d'eau de Katwa
ACEKAVU	Association des Consommateurs d'eau de Katwa et Vutetse
ADEA	Association pour le Développement de l'Elevage et de l'Agriculture
ADISCO	Appui au Développement Intégral et à la Solidarité sur les Collines
AEFOSKI	Association des Exploitants Forestiers du Sud-Kivu
AFDL	Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération
ANAMED	Action nature et Médecine
APs	Aires protégées
AUF	Agence Univesitaire de la Francophonie
AVIP	Approche, Vision et Initiative paysannes
BEDEWA	Bureau d'Etudes pour le Développement Economique de Walikale
BGRN	Bonne gouvernance des ressources naturelles
CBCA	Communauté des Eglises Baptistes au centre de l'Afrique
CCC	Comités de conservation communautaires
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CCPF	Conseil consultatif provincial des Forêts
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CEEAC	Communauté des Etats de l'Afrique Centrale
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts

CERUKI	Denses et Humides d’Afrique Centrale Centre de Recherches Universitaires du Kivu
CETEP	Centre d’Encadrement des Techniciens et d’Expérimentation paysanne
CFK	Comité Féminin de Kamanyola
CGRN	Comité de Gouvernance de Ressources Naturelles
CLD	Comité Local de développement
CLP	Consentement libre et Informé de la Population
CoCoSi	Comité de coordination des sites
CODIMIR	Comité de Développement Intégré des Milieux Ruraux
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
COMIFAC	Commission des Forêts d’Afrique Centrale
CRDI	Centre de Recherches pour le Développement International
CRSN	Centre de Recherche en Sciences Naturelles
DCR	Domaine de Conservation Rurale
DIQBASS	Démarche pour une interaction entre les Organisations de base et autres Sources de savoirs
DSRP	Documents des Stratégies pour la Croissance et Réduction de la Pauvreté
DUBR	Dynamique Umoja wa Bonde la Ruzizi
EAC	East African Community
EIE	Evaluation des Impacts Environnementaux
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FARDC	Forces Armées de la RDC
FC	Francs Congolais
FDLR	Forces démocratiques pour la Libération du Rwanda
FOPAC	Fédération des Organisations paysannes du

	Congo
FSC	Forest Stewardship Council
g	grammes
GCRN	Gestion communautaire des Ressources Naturelles
GEF	Global Environment Fund
GIEC	Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GIFS	Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
GRBNCC	Gestion des Ressources naturelles basées sur les Comités locaux
GRN	Gouvernance des Ressources Naturelles
GTZ	Coopération Technique Allemande
Hab	Habitants
ICCF	International Conservation Caucus Foundation
ICCN	Institut Congolais de la Conservation de la Nature
ICRAF	International Centre for Research in Agro Forestry
ILD	Initiative locale de Développement
INCEN	Institut National pour la Conservation de l'Environnement
INERA	Institut National d'Elevage et de Recherche Agricole
ISDR	Institut Supérieur du Développement Rural
ISP	Institut Supérieur Pédagogique
IUCN	Fonds mondial pour la Nature
Km	kilomètres
MUSO	Mutuelle de Solidarité
OCBS	Organisation Communautaire de Base
OCEK	Organisation pour la Conservation environnementale au Kivu
ONGS	Organisation non gouvernementale
OPELABU	Organisation des paysans Eleveurs des lapins au Bushi

ORTPN	Office Rwandais du Tourisme et des Parcs nationaux
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PGRN	Projet de gouvernance des ressources naturelles
PNA	Parc national Albert
PNKB	Parc national de Kahuzi Biega
PNM	Programme national des Mines
PNUD	Programme des nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des nations Unies pour l'Environnement
PNVi	Parc National du Virunga
RCD	Rassemblement Congolais pour la Démocratie
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et la Dégradation
REGIDESO	Régie Officielle de production et de Distribution d'Eau
RN	Ressources Naturelles
RNI	Réserve naturelle d'Itombwe
RSE	Responsabilités sociale des Entreprises
SADC	Southern African Development community
SAP	Syndicat d'appui aux paysans
SNEL	Société nationale d'Electricité
TIC	Technologie d'Information et communication
UE	Union Européenne
UEA	Université Evangélique en Afrique
UICN	Union Mondiale pour la Nature
ULPGL	Université Libre des Pays des Grands Lacs
USAID	Agence américaine d'aide internationale
UWA	Uganda wildlife Association
WFC	World Forest Council

WWF

WorldWildlife Fund for Nature

## Chapitre 1

# Comprendre la gouvernance des ressources naturelles collectives dans le Kivu

*Paulin Polepole et Sylvain Mapatano Mulume*

## Résumé

Ce chapitre parcourt les principes et objectifs de la gouvernance environnementale. Il décrit aussi *les composantes d'un processus de bonne gouvernance* et la méthodologie de *sa mise en œuvre*. Il est rédigé pour servir de guide aux ONGs, aux autorités politiques qui empruntent la voie *démocratique dans le processus d'exécution des projets de développement* intégré. En effet, la recherche-action comme méthode appropriée au processus de bonne gouvernance, aide les communautés à cerner leurs problèmes, à y trouver seules des solutions, ou *avec l'aide des partenaires*. Ce document aidera aussi les décideurs à ajuster leurs actions et à *comprendre l'intérêt de faire participer la population au processus décisionnel*. *C'est donc un outil qui sera utilisé par les chercheurs-étudiants, enseignants, chefs des projets, gouvernants et leaders paysans pour asseoir un développement qui repose sur des changements des modes de vie, de la manière de faire.*

## Introduction

Le processus de démocratisation en cours dans la région des grands lacs requiert une large et réelle participation des citoyens dans la conduite des institutions et des actions pour le mieux être des communautés et de la population. La

participation ne se limite plus au vote, mais se prolonge à la redevabilité des responsables, au contrôle et à l'implication des gouvernés dans la prise des décisions à travers un cadre permanent incluant toutes les composantes des différents groupes sociaux, y compris les groupes les plus marginalisés (CAMPBELL et al, 2001).

La gouvernance s'appuie largement sur la législation en vigueur, qui confère aux différentes autorités le pouvoir d'agir ou de sanctionner. Cependant, il se révèle un écart entre le contenu des lois et les pratiques sur le terrain et par conséquent l'incohérence du cadre légal et l'absence d'adhésion des citoyens à la politique des gouvernants. Il s'en suit la dégradation des ressources naturelles et la qualité de l'environnement se détériore: les érosions ravagent les champs et les cultures, les feux de brousses déciment des vastes étendues, manque d'harmonie dans l'exploitation, etc. On vit la baisse de la production agricole, et la rareté des denrées alimentaires. Cette situation qui accable les générations actuelles n'épargne pas les celles à venir si rien n'est fait.

Pour parer à cette inadéquation de certaines lois et à l'inefficacité du cadre institutionnel en place, il importe de se prémunir d'instruments nécessaires pour protéger et exploiter durablement les ressources naturelles, capital vital et source d'avoir des individus, des ménages et des communautés.

Ce document sert d'un outil qui aide à comprendre ce qu'est la bonne gouvernance des ressources naturelles. Il aide à obtenir l'information sur la manière de procéder, les éléments à

prendre en compte et les composantes du processus de bonne gouvernance des ressources naturelles.

Ce document contient les informations sur les objectifs de la bonne gouvernance, les composantes d'un processus de bonne gouvernance et la méthodologie de la mise en œuvre de ce processus ; une boussole pour les institutions locales, les ONGs et les communautés. Il est rédigé pour servir de guide aux ONGs, aux autorités politiques qui empruntent la voie démocratique dans le processus d'exécution des projets de développement intégré. En effet, la recherche-action comme méthode que nous adoptons dans le processus de bonne gouvernance, aide les communautés à porter une analyse systémique des problèmes-clés rencontrés dans leur écosystème social, et à développer des mécanismes de trouver des solutions lesquelles découlent de la pensée et l'intelligence collectives et validées à travers une expérimentation participative, à laquelle l'aide des partenaires externes ou internes peut être importante (Balagizi et al, 2010). L'objectif est de mettre à la disposition des différents acteurs un outil-guide de leur action et de conduite. Il aidera aussi les décideurs à ajuster leurs actions et à comprendre l'intérêt de faire participer la population au processus décisionnel.

C'est donc un outil qui sera utilisé par les chercheurs-étudiants, enseignants, chefs des projets, gouvernants et leaders paysans pour asseoir un développement qui repose sur des changements des modes de vie, de la manière de faire et des habitudes.

## **Notion sur la gouvernance**

En nous référant aux idées de CALAME et SHACKLETON (1997), la gouvernance est l'ensemble des mécanismes qui contribuent à aligner la réalité du fonctionnement d'une organisation sur les objectifs qui lui sont assignés. Les attentes des parties prenantes et les conflits sur les objectifs à assigner à l'organisation peuvent se manifester en dehors des structures classiques de gouvernance (assemblée générale, conseil d'administration et direction générale).

C'est en ce sens que la construction par le management des structures de gouvernance est particulièrement complexe. Le management fait appel à l'audit interne et au contrôle de gestion pour collecter, traiter, remonter et valider l'information de gestion. Ces informations, essentielles au pilotage de l'organisation, contribuent aussi à la réduction de l'asymétrie d'information entre les parties prenantes. Par cette réduction, il est possible d'envisager une diminution des conflits et des rapports de force au sein de l'entreprise, source parfois d'inefficacité. C'est en reliant les processus aux différentes parties prenantes que l'entreprise peut assurer sa cohésion et sa cohérence.

Le modèle du tableau de bord prospectif (balanced scorecard) constitue un exemple d'approche formalisée pour intégrer et gérer simultanément les différentes facettes d'un processus (CHOFFEL et al, 2005). L'entreprise a une

responsabilité par les décisions qu'elle prend et les actions qu'elle met en œuvre. Mais cette responsabilité doit aussi se rendre visible par l'information que le groupe transmet aux diverses parties prenantes. Comme toute responsabilité, celle-ci repose sur la prise en compte de l'éthique dans les relations avec les autres. En effet, le comportement des managers ont des répercussions directes sur leurs subordonnés, et ainsi, sur les résultats de l'entreprise. C'est ainsi que, depuis le début du vingtième siècle, le management analyse les répercussions qui découlent des types de leadership.<sup>1</sup>

### **But et objectifs de la bonne gouvernance des ressources naturelles**

La « bonne gouvernance des ressources naturelles » a pour but d'assurer la conservation pour la pérennité et l'accessibilité par une exploitation durable des ressources naturelles par les générations actuelles et à venir. L'objectif global est d'amener les membres d'une communauté à se réunir dans un cadre permanent pour échanger sur les problèmes de gestion des Ressources Naturelles dans leur milieu et les résoudre à partir de l'intelligence et actions dans un processus de démocratie environnementale. Pour cela, quatre objectifs spécifiques sont définis tels que :

(1) *Instaurer un espace d'échange entre tous les acteurs sur les problèmes de gouvernance des Ressources Naturelles dans le milieu*

---

<sup>1</sup>[http://fr.wikipedia.org/wiki/Management#Management\\_et\\_gouvernance](http://fr.wikipedia.org/wiki/Management#Management_et_gouvernance)

Dans le système traditionnel, les gouvernants (institutions étatiques et paraétatiques) n'avaient pas de possibilité de s'expliquer devant les gouvernés. Ils donnaient, de manière unilatérale, une ligne de conduite sur l'Entité. La bonne gouvernance veut que les orientations et les grandes options concernant l'Entité soient issues des concertations entre toutes les couches sociales : gouvernants et gouvernés.

### (2) *Susciter l'adoption des normes et sanctions adaptées*

Le processus vise à favoriser l'émergence des normes consensuelles entre membres de la communauté pour induire un changement de comportement en vue de résoudre un problème donné. Les normes consensuelles ne remplacent pas les lois qui existent ; elles suppléent les carences et insuffisances légales par les pratiques et us qui commencent le processus de codification dans un mécanisme participatif. En dépit de l'existence des lois et règlements institués par le pouvoir public, le besoin des normes collectives s'est toujours fait sentir. À travers ce processus, les communautés peuvent stimuler les autorités à prendre ou modifier une mesure.

Les communautés sont de plus en plus disposées à observer les normes qu'elles ont mises en place conformément à leurs us, pratiques et coutumes et qu'elles peuvent modifier ou adapter en cas de besoin.

### (3) Responsabiliser les acteurs à la base

Responsabiliser c'est faire prendre conscience (à quelqu'un) de ses obligations et de ses devoirs; donner une certaine

autonomie de décision (à quelqu'un). Et, dans le processus de gouvernance, la responsabilisation sous-entend le fait de stimuler la communauté à se sentir responsable du maintien des ressources dans les conditions telles qu'elles peuvent fournir les services attendus. Dans le processus de responsabilisation, les communautés définissent des plans de gouvernance de leurs ressources, définissent les activités et les stratégies, partagent les tâches (CAMPBELL et al, 2001).

#### (4) *Stimuler la participation de tous à l'action et aux décisions*

La gouvernance des ressources naturelles n'est pas l'apanage de certaines personnes (CHEVALIER et al, 2009). Tout le monde a droit à la parole, tout le monde a voix au chapitre. L'exclusion conduit à la destruction du capital et anéantit l'émulation. Elle conduit à la haine, au mépris et à la méfiance. La conséquence c'est l'isolement des responsables et la formation des castes et l'absence d'adhésion des ceux qui se sentent exclus du processus. La participation en tant qu'axe du processus de gouvernance est développée plus bas. Et, alors deux résultats peuvent être atteints, notamment :

Résultat 1 : Etablir un mécanisme de résolution pacifique des conflits

Les conflits font partie de la réalité de la vie quotidienne au sein des groupements humains. Les communautés sont parfois moins disposées à tenter des procédures judiciaires devant les instances judiciaires traditionnelles. Le processus de gouvernance des ressources naturelles n'ignorera pas ces

institutions, mais les renforcera et y apportera l'aide nécessaire pour qu'elles soient efficaces. En même temps, le processus adoptera avec les communautés tout autre processus de résolution durable des conflits intercommunautaires et aidera les communautés à rétablir la paix sociale entre les membres autrefois en disharmonie.

## Résultat 2: Induire un changement

Il peut être visible dans le comportement et mentalité des gens, tout comme il peut être visible à travers le mode de vie, les conditions étant améliorées. L'indice de changement des conditions de vie est difficile à définir, mais on retient généralement entre autres éléments : l'accroissement du revenu par ménage avec la possibilité de répondre aux besoins qui étaient jadis impossibles. À titre d'exemple, les familles sont maintenant à mesure de scolariser leurs enfants, de payer les soins médicaux ou d'améliorer l'habitat,...

Sur le plan de comportemental, il faut que les gens changent leur manière de vivre, de faire, de pratiquer et même de croire. On adoptera p.ex., de ne pas paître le bétail sur un site où l'on plante les cultures, utiliser les nouvelles technologies agricoles, installer des dispositifs anti érosifs, etc.

## **Les composantes de la bonne gouvernance des ressources naturelles**

La Bonne Gouvernance des ressources naturelles repose sur plusieurs axes qui, parfois sont exploités au même moment.

Nous retenons parmi les axes, la conservation des ressources naturelles, leur gestion, la participation, la réglementation,...

### **La conservation des ressources naturelles**

Elle est à la fois un objectif et une fin. On dirait la plus importante des axes de la bonne gouvernance. La conservation est au centre du processus de bonne gouvernance des ressources naturelles. Elle fait aujourd'hui objet de plusieurs initiatives aussi bien de la part des gouvernements que des institutions privées. Elle est aussi à la base de plusieurs conventions entre Etats ou avec des organismes spécialisés. Aujourd'hui elle utilise une politique intégratrice qui implique tous les acteurs, dont les communautés locales, les experts (ou scientifiques) et les autorités politiques et traditionnelles. La bonne conservation se fonde sur les pratiques et savoirs locaux, et valorise les pratiques coutumières favorables à la conservation.

### **La gestion**

La gestion est l'action de gérer. C'est un art qui implique la combinaison de techniques qui permettent de garder un bien, le pérenniser et le fructifier pour son propre compte ou pour le compte d'un autre.

Bien gérer, c'est bien garder, utiliser le bien ou le fonds pour le fructifier pour son compte au compte d'un autre. La bonne gestion est fondée sur la transparence dans la gestion, la capacité

pour le gestionnaire de rendre compte à tout moment quand il y est requis.

Bien gérer la chose publique implique, dans le chef du gestionnaire, qu'il gère le bien en bon père de famille : un homme prudent et consciencieux qui met le sérieux dans ce qu'il fait et s'éloigne de la légèreté et des velléités destructrices.

Bien gérer les ressources naturelles c'est les protéger contre toute destruction, les aménager de manière à ce qu'elles rendent service à tous ceux qui en dépendent et partager les bénéfices entre tous. Il faut prendre des décisions favorables à leur pérennité et les fructifier de manière à ce qu'elles soient utilisées par les générations actuelles et celles à venir. Ceci suppose qu'il faut en préserver le capital et en faire une utilisation favorable au maintien de l'équilibre écologique et à l'amélioration des conditions socio économiques.

Les attributs de la gestion sont les suivantes :

**Maintenance de la ressource naturelle:** garder c'est l'entretenir et protéger. Pour un arbre, par exemple, garder c'est l'entretenir, le soigner contre les maladies, élaguer les branches sans tomber dans l'émondage, rassembler le sol au pied et enlever toute herbe pouvant gêner la croissance.

Protéger un arbre c'est le sécuriser contre toute destruction humaine ou animale, volontaire ou involontaire. C'est aussi mettre en place un mécanisme de surveillance et de contrôle mutuel des usagers et des exploitants.

Ces aspects vont au-delà de monter la garde et comporte le changement des comportements des membres d'une communauté qui doivent intégrer dans leur mode de vie et dans

les pratiques quotidiennes. Il est important que chacun des membres de la communauté y adhère et transmettent les valeurs qui s'y incarnent aux personnes sous sa responsabilité en inculquant aux petits les notions élémentaires de protection des ressources naturelles.

Le gestionnaire a la responsabilité de l'existence de la chose et est tenu d'y apporter le soin nécessaire pour la protéger, même à ses propres frais quitte à recourir aux membres de la communauté pour remboursement. Ce risque est protégé en droit civil par ce que le législateur appelle « la gestion d'affaire ».

**Utilisation rationnelle:** on fructifie pour soi ou pour autrui. La fructification n'entame pas le capital de la ressource. C'est la plus importante attente du propriétaire qui voudrait, au moment opportun, tirer un bénéfice réel de la ressource pendant qu'elle demeure. Quand on plante un arbre, le fruit qu'on peut en tirer peut être la fertilité des sols, le maintien des sols contre l'érosion, les branches pour le bois ou les tuteurs,... c'est de la même manière qu'on peut cueillir les fruits d'un fruitier.

**Communication transparente avec les tiers:** elle porte en soi le concept de transparence et l'accountability ou l'obligation de rendre compte). Une bonne gestion doit être transparente. Le gestionnaire doit pouvoir expliquer à la communauté pourquoi il prend telle ou telle autre décision, orientation ou option. Pour y arriver la seule bonne façon est de faire des consultations entre les membres de la communauté. C'est pourquoi des réunions ou consultations fréquentes sont

importantes. Alors le gestionnaire ne sera pas seul responsable de sa gestion, mais toute la communauté, du moins les personnes qui ont été associées aux consultations avant la prise des décisions. Il en résultera que la communauté va aisément accepter les résultats auxquels le processus aboutit et tous prendront conscience d'avoir bien ou mal agi et endosser l'échec si c'est le cas.

L'association des autres membres de la communauté sera nécessaire lorsqu'il y a un appui extérieur aux initiatives locales. Celui qui reçoit l'aide extérieure doit l'apporter à la place publique et montrer à tout le monde comment il compte l'utiliser ; encore qu'il doit utiliser ce qu'il reçoit aux fins pour lesquelles il l'a reçu. A toute les étapes il doit être à mesure de démontrer qu'il a agi comme il devrait le faire et qu'il a associé les personnes qu'il devait associer.

Le responsable de la gestion a l'obligation permanente de rendre compte de sa gestion aux membres du groupe dans un cadre bien défini et ne peut en aucun cas se soustraire de cette obligation. Du revers, il a le droit de récompense pour sa transparence dans la gestion, qu'elle aboutisse aux bénéfiques ou à la perte.

**Planification:** dans une société organisée et cohérente, les actions de développement sont planifiées par tous les membres qui décident de faire telle chose à tel moment. Le plan est conçu par les membres de la communauté suivant la vision qu'ils projettent pour leur terroir dans le futur. Le plan est une propriété collective du terroir qui peut le présenter à tout

intervenant qui arrive dans le milieu et lui donner une ligne directrice de ce qu'il veut faire pour eux. Le plan n'est pas statique, il peut être modifié selon que la vision change.

Il est très important que le plan soit partagé entre tous les partenaires de la communauté pour les éclairer sur le besoin réel identifié par la communauté elle-même. Celle-ci peut bénéficier de l'aide d'un expert en planification qui l'oriente et l'aide à construire un document de modèle classique.

**Évaluation :** elle est aussi une étape importante dans le processus de gouvernance des ressources naturelles. C'est le moment où la communauté se rassioie et s'évalue. Se féliciter pour ce qu'on a bien fait et identifier ses échecs. Un accent particulier est mis sur les échecs : on identifie les raisons qui ont fait qu'on échoue telle ou telle autre chose et on cherche les solutions. L'évaluation concerne tous les aspects du processus : l'intérêt de l'action pour les membres, la qualité de la participation, ...

**La participation :** La participation désigne des tentatives de donner un rôle aux individus dans une prise de décision affectant une communauté. Cette notion s'est appliquée à plusieurs champs distincts<sup>2</sup>.

Par définition, participer c'est jouer un rôle personnel actif (dans quelque chose) ; apporter sa contribution financière (à une dépense) ; être membre (d'un groupe) ; posséder intrinsèquement certaines propriétés ou caractéristiques (de quelque chose) ; être

---

<sup>2</sup><http://fr.wikipedia.org/wiki/Participation>

associé financièrement (à un gain ou une perte d'argent) ; apporter sa contribution (à une action ou une charge communes) ; se joindre par la pensée (au malheur ou au bonheur d'autrui).

La participation est le mécanisme par lequel chaque membre de la communauté prend part à une activité commune. En plus de participer au processus décisionnel, le membre de la communauté doit aussi participer aux activités collectives programmées par le responsable désigné. Elle sous-entend la possibilité pour chacun des membres de la communauté d'exprimer librement son point de vue en s'expliquant devant ses pairs. L'émulation des idées et la contradiction dans un esprit de concorde amènera la communauté à trouver un consensus sur le point de divergence.

La participation signifie aussi être présent personnellement à une activité et travailler avec les autres. Dans le cas contraire, se faire représenter valablement en donnant des moyens pour une main d'œuvre ou en envoyant un subalterne ou membre de famille. La participation doit être effective et active. C'est-à-dire, que la personne doit réellement travailler et non être observatrice de ce que les autres font. Et, la participation au processus décisionnel sur les ressources naturelles est un aspect majeur dans la bonne gouvernance.

Dans une société démocratique, il est de principe que les décisions ne sont l'œuvre unilatérale du dirigeant, mais il doit les discuter avec les dirigés qui doivent participer à la conception et à la définition ou choix des concepts à utiliser. L'intérêt de la participation est de permettre une appropriation des normes ou

décisions qu'ils sont appelés à observer et à mettre en application. Le responsable ne doit pas se prévaloir du fait que les gens ne participent pas, il doit les intéresser, les sensibiliser, les mobiliser et les convaincre de l'intérêt de l'action à mener. C'est là **l'implication**. On parlera aussi de l'implication de chacun dans les activités. Les membres de la communauté trouveront intérêt de participer si le meneur ou leader les informe sur tous ce qu'il fait, s'il est clair dans sa façon de gérer les finances et les matériels,...

Une attention particulière doit porter sur les conditions socio économiques de la femme. Elle doit être considérée en tant qu'être humain ayant les droits égaux à ceux de l'homme. On visera aussi, d'améliorer ses conditions de vie.

La constitution de la RDC, en ses articles 14, prévoit la représentativité de la femme dans toutes les instances. Ceci veut dire autrement que c'est un impératif que les femmes soient associées et participent au moins au quota officiel tel que prévu par la constitution. La participation de la femme se traduit aussi par le non refoulement des idées et de la présence des femmes dans les assemblées. Il s'agit donc de l'acceptation de la femme et de sa considération quand elle prend la parole. Il s'agit aussi de comprendre ses multiples rôles au niveau du ménage (HOVORKA et al, 2009) et, surtout son rôle capital dans l'utilisation des ressources naturelles brutes.

## **La réglementation**

Une réglementation est un ensemble d'indications, de lois, de prescriptions, de règles régissant une activité sociale. Les réglementations sont rédigées par les administrations compétentes<sup>3</sup>.

C'est aussi l'ensemble des prescriptions, normes et obligations légales auxquelles on est tenu de se conformer, respecter la réglementation en vigueur ; ensemble d'obligations légales formulées et fixées (pour une question déterminée), formulation et fixation d'un ensemble d'obligations légales (concernant une question déterminée).

La règle qui dirige une communauté est soit le fait d'une autorité politique : une loi au sens large du terme, ou une convention collective.

Les lois ont démontré leurs limites et leur efficacité. Comme limite, on peut citer le manque de connaissance par les membres de la communauté qu'elle est appelée à régir (1) ; parfois le manque de légitimité (2) ; le caractère rigide (3), etc. Au rang d'efficacité, on a la **sanction**.

La décision collective : Mettre en place des normes et les respecter et les faire respecter.

## Bibliographie

Balagizi K. et Mapatano M, 2010. La recherche-action participative, démarche d'intervention de la Plateforme

---

<sup>3</sup><http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9glementation> lu le 20 octobre 2011

Diobass. Document technique de travail. [www.diobass-kivu.org](http://www.diobass-kivu.org)

Choffel D. et Meyssonnel F. , 2005. Dix ans de débats autour du balanced scorecard. Compatibilité, connaissances, France, 27 p.

Calame, P. et Talmant, A., 1997, L'État au cœur. Meccano de la gouvernance, Paris, Desclée de Brouwer.

Campbell, B, Shackleton, S., 2001, The Organizational Structures for Community- based Natural Resource Management in Southern Africa. African Studies Quarterly 5.

Chevalier, M.,J., et BuckleS, J.,D., 2009, Guide sur la recherche collaborative et l'engagement social, éd. Eska, Paris.

Hovorka A., De Zeeuw H., NJenga M., 2009. Women Feeding Cities. Mainstreaming gender in Urban agriculture and Food Security. Practical Action Publishing. Rugby. P 390.

[fr.wikipedia.org/wiki/Réglementation](http://fr.wikipedia.org/wiki/Réglementation)

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Participation>

[www.diobass-kivu.org](http://www.diobass-kivu.org)

## Chapitre 2

# **Partenariat régional de recherche action participative dans le processus de gestion durable du bassin du Congo**

*Cléto Ndikumagenge et Guy Mercier Gaston Grenier*

### **Résumé**

Ce chapitre présente présentation se penchera sur le modèle institutionnel et le développement des cadres de coopération multi acteurs impliquant les *Gouvernements de l'espace de la COMIFAC (qui inclut cette région des Grands Lacs)*, les pays donateurs, les organisations internationales, le secteur privé et les organisations de recherche. Elle abordera leur fonctionnement, *leurs modes de gouvernance et leurs stratégies d'intervention dans un contexte parfois de concurrence et de conflits d'intérêt. Sur la base des leçons apprises du Partenariat du PFBC depuis une décennie, une réflexion sera menée pour proposer des solutions novatrices, originales et adaptées au contexte des pays des Grands Lacs pour développer des partenariats impliquant réellement les acteurs locaux et leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie tout en préservant la biodiversité.*

### **Introduction**

L'espace de la zone de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) couvre dix pays : Burundi, Cameroun ; République Centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tome et Principe et Tchad. Conventionnellement, la « région des Grands Lacs » est comprise comme une entité géographique

désignant les régions frontalières des pays partageant le Rift Albertin. Les particularités de la région des Grands Lacs et son intérêt pour la conservation des ressources naturelles renouvelables sont entre autres<sup>4</sup> : une biodiversité et un taux d'endémisme élevés ; une zone généralement fertile, très peuplée et très pauvre, et une société civile de plus en plus consciente de ses droits ; le point de rencontre entre écosystèmes de forêts et de savane, de la basse et de la haute altitude, de l'Afrique centrale francophone et orientale anglophone, des bassins du Congo et du Nil, et d'une constellation d'ethnies d'origines diverses ; la présence de nombreuses ressources naturelles exploitables et l'émergence rapide d'un secteur économique privé ; présence des espèces phares qui ont une importance écologique et touristique importante comme les gorilles de montagne ; la manifestation et l'impact de fortes pressions sur les ressources naturelles ; la zone de jonction entre CEEAC (Excepté le Rwanda qui s'est retiré de la CEEAC), la COMESA et la SADC.

C'est aussi une zone volcanique présentant un avantage d'être fertile mais constituant une menace réelle sur la sécurité des populations car ces volcans sont en activité ; une intégration régionale renforcée surtout dans le cadre de l'East African Community. On note aussi l'existence d'une langue commune (le swahili) facilitant ainsi les échanges entre les communautés, l'implication et la participation active aux organisations et initiatives de conservation de la COMIFAC et la CEFDHAC ; la

---

<sup>4</sup>Pour plus de détails, voir le chapitre « Paysage Virunga » de l'Etat des Forêts 2006 :

[http://carpe.umd.edu/resources/Documents/Virunga\\_SOF2006\\_fr.pdf](http://carpe.umd.edu/resources/Documents/Virunga_SOF2006_fr.pdf)

présence de nombreuses ONG nationales et internationales de conservation, et celle de plusieurs bailleurs de fonds. Depuis plus de 40 ans, la région connaît des conflits ethniques, politiques et militaires, violents et mouvants, entraînant la présence de très nombreux réfugiés et déplacés et générant une présence massive d'agences UN et d'organisations humanitaires. Les violences sexuelles chez les femmes et l'exploitation des enfants sont des menaces réelles et malheureusement récurrentes qui dans les zones forestières réduisent les bénéfices que ces dernières peuvent tirer des forêts via les produits forestiers non ligneux notamment. Depuis 1993, les pays des Grands lacs sont confrontés à des crises sociopolitiques et des conflits armés récurrents qui ont des conséquences néfastes directes et indirectes sur la biodiversité et sur les activités en milieu rural qui rendent problématique la gestion en général et la gestion transfrontalière en particulier : ainsi les activités dans plusieurs endroits sont souvent perturbées par la présence de groupes armés qui organisent et contrôlent les filières d'exploitation et génère un climat d'insécurité, entraînent des mouvements des populations, affaiblissent des capacités des institutions de conservation et entraînent une fragmentation de l'habitat. L'exploitation illégale au niveau national et transfrontalier des ressources forestières et fauniques et la corruption parfois systémique sont des problèmes importants dans la région.

Malgré leurs différends politiques, des exemples de bonne pratique de coopération sous-régionale sur la base des ressources nationales et transfrontalières existent. Les Gouvernements de la RDC, de l'Ouganda et du Rwanda ont mis en place un cadre

régional et des mécanismes concrets de collaboration pour la gestion de leurs ressources partagées. Une Déclaration Tripartite a été signée en octobre 2005 pour gérer, de manière coordonnée, l'ensemble des aires protégées du Rift Albertin comme un unique écosystème. Un « Plan Stratégique de Collaboration Transfrontalière 2006-2016 » des aires protégées contiguës a été signé en mai 2006 par les 3 agences nationales de gestion (UWA, ORTPN, ICCN), et un Secrétariat Transfrontalier (basé à Kigali) a récemment été opérationnalisé grâce à un financement néerlandais. En outre, à l'instigation du Secrétariat d'Etat américain, une « Déclaration Ministérielle de Rubavu » concernant la collaboration transfrontalière dans les Grands Virunga a été signée en juillet 2008<sup>5</sup>. Des accords bilatéraux de collaboration plus spécifiques ont été signés entre la RDC et ses voisins, notamment l'Ouganda (« Accord de Ngurdoto », septembre 2007), qui concerne entre autres la gestion concertée des ressources naturelles partagées (pétrole, pêches, faune sauvage, etc.).

Force est de constater cependant qu'il y a beaucoup de déclarations d'intention, d'initiatives et d'accords qui visent à améliorer la gouvernance interne et la coopération transfrontalière mais que ces intentions ne sont pas traduites en actions concrètes.

La présente présentation se penchera sur le modèle institutionnel et le développement des cadres de coopération multi acteurs impliquant les Gouvernements de l'espace de la COMIFAC (qui inclut cette région des Grands Lacs), les pays donateurs, les organisations internationales, le secteur privé et les

---

<sup>5</sup><http://www.state.gov/g/oes/rls/or/2008/107294.htm>

organisations de recherche. Elle abordera leur fonctionnement, leurs modes de gouvernance et leurs stratégies d'intervention dans un contexte parfois de concurrence et de conflits d'intérêt. Sur la base des leçons apprises du Partenariat du PFBC depuis une décennie, une réflexion sera menée pour proposer des solutions novatrices, originales et adaptées au contexte des pays des Grands Lacs pour développer des partenariats impliquant réellement les acteurs locaux et leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie tout en préservant la biodiversité.

### **Composante d'un développement organisationnel pour une coopération régionale efficace**

La question d'une bonne forme de développement organisationnel en matière de coopération et réseautage se situe généralement entre la coordination centralisée et l'auto-organisation décentralisée. Il est ainsi crucial de savoir qui prendra les décisions fondamentales en matière de stratégies, de conceptualisation et de projets ? Qui sera impliqué, quand et comment ? Qui réalise les projets ? Qui coordonne, conduit les réseaux et leurs gestions ? Qui finance ? Qui conseille et évalue ? Comment on peut s'assurer que les investissements dans le réseautage et le renforcement des capacités débouchent sur des résultats concrets ? Qui évalue le rapport coûts-bénéfices ? Comment s'assurer que les différents foras ateliers et comités consultatifs dans le cadre de la coopération régionale qui souvent se suivent et se ressemblent ont une valeur ajoutée et ne constituent pas une fuite en avant ? Que les participants ont la

légitimité et la crédibilité appropriée et s'expriment au nom d'une structure et non à titre personnel.

En d'autres termes, pour être fructueux, le développement organisationnel en matière de coopération doit clarifier les différents rôles (pour les individus ou des organisations) de chaque niveau d'organisation. Les plus importants étant les niveaux des décideurs et d'opérateurs, au-dessus desquels se trouve le niveau de coordination et de gestion qui lie les deux précédents entre eux tout en les distinguant. Pour fonctionner, une réelle attribution des responsabilités et un échange continu d'information entre les niveaux sont importants.

Plusieurs auteurs ont abordé ce problème. Pour obtenir davantage d'informations et d'outils concernant cette question nous nous baserons notamment sur deux documents importants, à savoir : *Au-delà des Frontières : la gestion transfrontalières des ressources en Afrique sub-saharienne* de Van Der Linde et al, et *Management guide for regional co-operation* qui a été publié par l'Agence fédérale allemande pour l'environnement qui nous permettront de mieux décrypter les différents rôles qu'individus et/ou organisations jouent dans le développement et la mise en œuvre d'une gestion coopérative sous régionale des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale en général et dans les Grands Lacs en particulier. La démarche privilégiée permettra ainsi de recueillir les informations et de poser les bonnes questions au bon moment et aux bonnes personnes en vue d'actualiser les documents clés ce qui implique de :

- définir et clarifier les rôles pour qu'ils soient exercés correctement et respectés,

- savoir apprécier les étapes franchies à mesure que certains rôles changent, que de nouveaux rôles voient le jour et que d'anciens disparaissent,
- s'assurer que les rôles clairement définis sont complémentaires et sont exercés simultanément sans empiètement conflictuel,
- prendre en compte que la gestion de ressources transfrontalières partagées bouscule souvent les modes de pensée/mandats/ rôles, et comporte une dimension supplémentaire transnationale qui implique des processus décisionnels et des modes opératoires spécifiques
- voir à ce que les organisations externes laissent la place à des organisations régionales / nationales/locales dès que possible

Pour relever ces défis il sera nécessaire d'adopter une démarche inclusive et de mobiliser des acteurs clés crédibles dont la représentativité est incontestable et obtenir les assurances que les membres individuels du groupe de soutien mutuel qui détient la « vision » des processus en cause de Gestion des Ecosystèmes forestiers dans la sous-région tiennent leurs organisations au courant des idées, directions, engagements futurs, etc.

Harry van der Linde et al. ont décrit cinq rôles et responsabilités qui, à leur avis, doivent être définis dès le début du projet de développement organisationnel à des fins coopératives de gestion transnationale des ressources naturelles : les leaders, les facilitateurs, les dynamiseurs, les champions de la cause et les exécutants.

## **Les leaders**

D'après Harry van der Linde et al. « Les leaders constituent l'avant-garde : ils indiquent le chemin et anticipent le progrès. Les leaders doivent 'conserver la vision' de ce qu'un processus de Gestion transfrontalière des ressources naturelles cherche à accomplir et développer une stratégie pour poursuivre son objectif.»<sup>6</sup> En d'autres termes, en Afrique Centrale et dans les pays des Grands Lacs, les leaders de ce genre de coopération doivent être proactifs et être acceptés par une masse critique de parties intéressés afin d'être à mesure d'enclencher la dynamique du processus de coopération. Aussi, es leaders doivent-ils (sur consensus) : être autant représentatifs que possible ; s'engager dans la poursuite du processus et être prêts à s'y consacrer pendant une longue période ; être crédibles dans leur zone ; prendre conscience de la nécessité d'un travail en équipe afin de rassembler des acteurs qui disposent des connaissances et expertises requises par le développement sous-régional du processus.

## **Les facilitateurs**

La neutralité de coordination, de négociation et résolution des conflits est une tâche dévolue aux acteurs jouent souvent le

---

<sup>6</sup> Van der Linde, H, J. Oglethorpe, T. Sandwith, D.Snelson et Y. Tessema (avec la participation d'Anada Tiéga et Thomas Price), Au-delà des frontières : La Gestion transfrontalières des ressources naturelles en Afrique sub-saharienne, Washington, D.C. U.S.A : Biodiversity Support Program, 2001, p.29

rôle de facilitateurs car leurs mandats ne sont pas limités par des considérations nationales. En effet, « les facilitateurs font en sorte que les choses se passent plus facilement. [Ainsi] la facilitation peut couvrir un large éventail d'activités, depuis la phase de création du concept, en passant par la coordination initiale et l'arbitrage impartial pour enfin assumer un rôle neutre qui peut être exercé en continu, sous forme de médiation, d'arbitrage et de résolution de litiges tout en assurant un traitement juste et équitable de tous les acteurs. »<sup>7</sup>En outre, les facilitateurs peuvent aussi apporter à l'Afrique Centrale: capacités techniques, soutien au renforcement des capacités et ressources financières, contribution significative au développement d'un climat (national et international) propice à l'investissement la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Quelques-unes des leçons apprises de la Facilitation Canadienne du PFBC sont reprises dans le point 5 sur les leçons apprises.

### **Les dynamiseurs**

Le début et la progression des processus sur le plan sous-régional ont besoin des dynamiseurs politiques, ONG ou donateurs qui doivent s'assurer que leurs objectifs sont compatibles avec les aspirations des principales parties intéressées ; s'assurer qu'ils ne bousculent pas les agendas des décideurs nationaux en faisant abstraction de leurs priorités nationales; les décideurs doivent être consultés au moment

---

<sup>7</sup> ibidem

opportun de manière à éviter de les mobiliser trop tard dans un processus avec l'effet de les mettre devant un fait accompli générant ainsi des engagements à l'arrachée pour faire plaisir aux partenaires mais qui resteront sans suite. Il arrive, en effet, que les objectifs des ONG, des donateurs ou des gouvernements contrecarrent les aspirations des principales parties intéressées et prennent une position dominante ou dénaturent le processus. En d'autres termes, « un dynamiseur apporte des ressources ou exerce des pressions pour promouvoir la gestion transfrontalière des ressources naturelles, sans nécessairement être impliqué dans le processus. Les dynamiseurs peuvent jouer un rôle très important dans le lancement et la poursuite des processus de gestion transfrontalière des ressources naturelles.»<sup>8</sup>

### **Les champions de la cause**

Le haut profil médiatique des personnes d'influence qui assurent la promotion de la gestion des ressources naturelles à de multiples niveaux en faveur de la sous-région du Bassin du Congo et qui jouent le rôle particulièrement important dans la diffusion du message concernant l'importance d'une bonne GEF ( ?) et son intégration en Afrique Centrale caractérise ce que Harry van der Linde et al appellent « les champions de la cause » dans la sous-région. En effet, ces champions de la cause « sont des personnes qui s'emparent d'une idée (parfois ils en sont l'auteurs), s'en font les avocats et continuent de la soutenir une fois le processus lancé.

---

<sup>8</sup> 4. van der Linde et al., op. cit. p. 32

Les champions doivent être des personnes très médiatiques, avoir une vision globale. Ils ne doivent pas nécessairement être impliqués dans la mise en œuvre technique du processus.»<sup>9</sup> Cependant, ce rôle clé est celui qui est le moins bien énoncé ou décrit dans les études de cas de projets. D'après van der Linde et al différentes raisons expliquent ce phénomène. Il s'agit, entre autres, du fait des facilitateurs qui remplissent ce rôle ou des organisations qui ne trouvent pas la nécessité d'identifier les champions ou de les impliquer d'autant plus que la plupart des champions se trouvent plus facilement à l'échelle nationale et ont peu de calibre nécessaire pour être écoutés au-delà de la (des) frontière (s). L'exemple de Feu Wangari Mathai, prix Nobel de la Paix est révélateur. Elle avait été nommée Ambassadrice des Forêts du Bassin lors du 2<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'Etat à Brazzaville en février 2005. Grâce à son leadership et à son impulsion, le Fonds des forêts du bassin du Congo a été mis en place et appuie beaucoup de partenaires dans le Bassin du Congo.

### **Les exécutants**

Les exécutants assurent la mise en œuvre détaillée du travail exigé par les étapes du processus. Il n'est pas nécessaire qu'ils soient au courant de tous les aspects du processus, mais doivent savoir que leur contribution constitue un élément important dans la poursuite d'une vision globale. En effet, « le gros de l'effort produit au cours d'un processus de gestion

---

<sup>9</sup> Van der Linde et al., op. cit. p.32.

transfrontalière des ressources naturelles comprend la collecte et l'analyse des données, l'identification des menaces et des opportunités, la planification, l'élaboration et la mise en œuvre des réponses, le contrôle et l'évaluation, la création d'alliances stratégiques, etc.»<sup>10</sup>. Un des problèmes qui gêne l'exécution/ la mise en œuvre est qu'il y a souvent comme on dit trop de chefs et pas assez d'indiens. Ou encore qu'il y a beaucoup de monde pour réfléchir sur les enjeux d'assainissement et pas assez pour réparer les robinets qui coulent !

### **Rôle fondamental de la communication, de l'information et des relations publiques**

La communication, l'information et les relations publiques sont essentielles de part et d'autres des frontières (Figure 1), à l'intérieur des pays et au-delà des frontières, à tous les niveaux, et entre secteurs institutionnels et techniques. Cela implique un partage des informations transparent et opportun. En effet, une bonne communication est un élément important pour la réussite de la gestion durable et de la coopération transfrontalière. Elle constitue un mécanisme pour obtenir le soutien et la compréhension des acteurs clés. Les plans et approches de communication doivent être préparés activement. D'après l'Agence Fédérale allemande pour l'Environnement, les points importants seraient les suivants:

- La vision et les axes de réflexion communs doivent être forgés au début du processus, et être largement communiqués; l'exercice

---

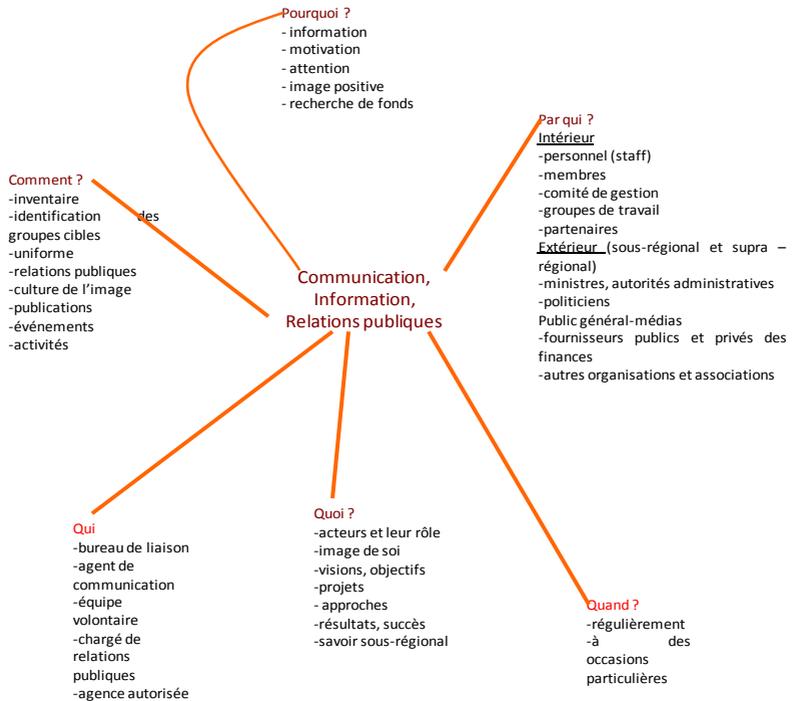
<sup>10</sup> Van der Linde, op.cit, p.33

est complexe et exige un niveau d'effort important de la part de décideurs de haut niveau.

- La GEF du Bassin du Congo exige la transparence. L'information doit être largement partagée et le dialogue doit être maintenu tout au long du processus, à la fois sur les plans interne et de part et d'autres de la frontière.
- La communication, l'information et les relations publiques requièrent des messages appropriés, pour un éventail de publics cibles. Une communication/information régulière avec d'autres secteurs et disciplines peut être nécessaire.
- Il existe de nombreux mécanismes, formels et informels, pour communiquer.

Il est très important dans ces moments de maintenir le dialogue et de croire en la vision. Toutefois, au vu de ces points importants, il convient d'indiquer que de nombreuses contraintes à la communication existent en matière de GEF d'Afrique Centrale : ainsi il n'est pas rare qu'une communication soit urgente mais que l'approbation de sa diffusion implique un niveau hiérarchique élevé, la flexibilité de l'éventail des niveaux d'intervention est primordiale. Il convient d'être prêt à solliciter les niveaux supérieurs en cas de nécessité (tout en considérant que plus l'éventail de niveaux est réduit, plus la GEF transfrontalière est efficace dans la poursuite de ses objectifs), mais de revenir à des gammes de niveaux plus simples dès que possible; la participation du niveau local est essentielle car c'est à ce niveau que la GEF se déroule.

**Figure 1: Communication, information et relations publiques**



Source : Adapté de Umweltbundesamt

## **Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) : Un cadre de coopération unique**

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) a été mis en place en 2002 lors du Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg (SMDD). Il constitue

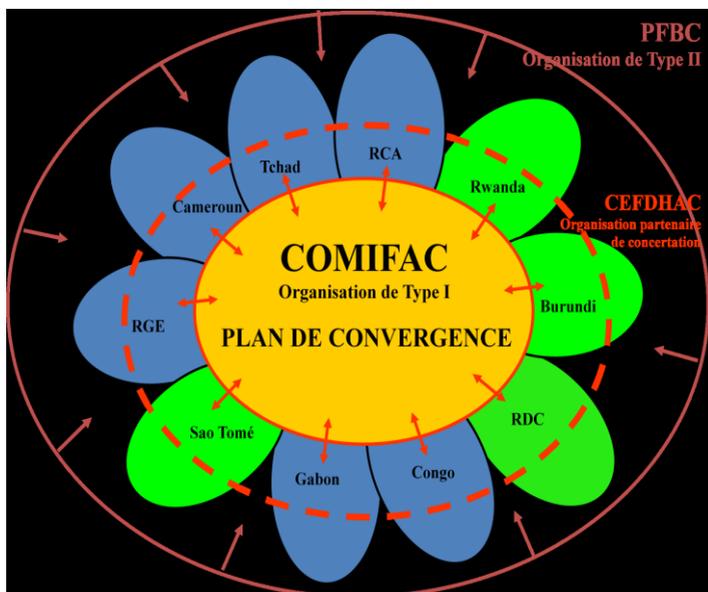
un réseau multi-acteurs à caractère non contraignant, formé à l'amiable entre les gouvernements, le secteur privé, les organisations de la société civile et les partenaires au développement. Il est principalement destiné à apporter un appui à la mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé, formulée par les Chefs d'Etat des pays d'Afrique Centrale en mars 1999 pour affirmer leur volonté de s'engager dans des politiques et des actions de conservation et de gestion durable de leurs écosystèmes forestiers, traduite en termes opérationnels dans le plan de convergence de la COMIFAC qui a reçu un mandat unique de Chefs d'Etat de la sous région et devrait rester opérationnelle c est à dire bien financée et politiquement bien appuyée par les Etats membres.

Les objectifs du PFBC, ébauchés lors de la première réunion de coordination du PFBC tenue à Paris en janvier 2003, sont fixés de manière plus explicite dans le cadre de coopération adopté par les membres en 2005 à Brazzaville ; ils sont conformes et cohérents avec les dispositions du Traité de 2005 instituant la COMIFAC. Selon ce cadre de coopération, les objectifs du partenariat visent à accroître l'efficacité des interventions des partenaires en faveur de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers et la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique centrale. Ce Cadre de coopération confirme la volonté de rechercher la transparence et une bonne coordination possible entre les partenaires techniques et financiers membres du PFBC et de veiller tout particulièrement au développement de synergies entre leurs projets et programmes actuels et futurs. Il engage les membres à respecter la complémentarité entre le

développement économique et la préservation de la biodiversité, la pérennisation des résultats des projets des membres du PFBC par leur insertion dans des programmes nationaux et un renforcement des capacités institutionnelles, l'implication de tous les acteurs en particulier la société civile et le secteur privé dans les actions menées et l'amélioration de la transparence dans la gestion du secteur à travers des processus de concertation nationaux. La pérennisation des résultats constitue un défi de taille qui a conduit la communauté internationale à revoir ses approches pour rendre l'aide efficace ; malgré cela il n'est pas rare que des partenaires préfèrent au nom de l'efficacité travailler au sein de microclimats qui permettent des décaissements rapides mais au détriment de la construction de capacités et d'appropriation. Le PFBC sert également d'espace de dialogue pour sensibiliser de nouveaux partenaires à contribuer aux objectifs du SMDD, de la Déclaration de Yaoundé et du Plan de Convergence de la COMIFAC. Les échanges d'information portent essentiellement sur les projets, les programmes et les politiques de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers avec pour objectif primordial d'améliorer les conditions de vie des populations du Bassin du Congo.

La structure de gouvernance choisie pour le PFBC est la facilitation constituée par une structure légère de coordination des actions, assurée par un mandat à durée déterminée de deux ans par un des membres. L'objectif de la facilitation est d'organiser un dialogue et une collaboration entre les différents partenaires, d'appuyer le développement d'un programme de travail sur la base des orientations du Plan de Convergence de la COMIFAC,

de représenter le partenariat à l'extérieur et de servir de porte parole des partenaires dans le dialogue international sur les forêts et l'environnement (UNFF, WFC, CBFF, ICCF...). Cette structure se différencie ainsi d'autres structures de gouvernance de partenariat, comme celle du Partenariat pour les Grands singes dont le Secrétariat est assuré par le PNUE-Great Apes Survival Partnership GRASP, qui sont confiées à des organisations internationales telles que le PNUE. Après les facilitations américaines (2003 – 2004) et françaises (2005 – 2007), le PFBC paraît avoir atteint sa vitesse de croisière avec la facilitation allemande (2008– 2010) et le Canada assure la Facilitation de 2010 à 2012.

**Figure 2 : Relation PFBC - COMIFAC.**

Source : rapport d'évaluation de la Facilitation Germano-canadienne

### **Principales priorités de la Facilitation canadienne du PFBC**

Le Facilitation canadienne encourage les membres à l'amélioration de l'efficacité de leurs contributions techniques et financières pour la conservation, la gestion durable des écosystèmes forestiers, et la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique Centrale en s'appuyant sur les trois volets suivants : (1) Appui aux politiques et à leur harmonisation en Afrique Centrale,

(2) Appui à la COMIFAC et à ses partenaires locaux (3)  
Renforcement de la gouvernance et des acquis du PFBC.

### **Appui aux politiques et à leur harmonisation en Afrique Centrale**

Le PFBC est considéré comme une solution utile à la stabilisation de la région de l’Afrique Centrale, gravement touchée par l’exploitation illicite des ressources naturelles. Le Canada accorde une grande importance à l’amélioration de la gouvernance des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs du fait ces dernières sont souvent sources de conflits car convoitées par les différents groupes armés. L’harmonisation des politiques et le développement des programmes forestiers nationaux sont parmi les axes importants du Plan de Convergence de la COMIFAC. Les politiques concernées sont non seulement les politiques forestières et fiscales mais aussi toute la panoplie des politiques économiques et sectorielles. Une attention particulière est accordée aux interfaces et arbitrages avec le secteur minier lorsqu’il s’agit de prospection et d’exploitation en zone forestière (y compris dans les aires protégées). Les ressources minières ont souvent fait l’objet de recherche et d’analyse sur le lien entre leur exploitation et le déroulement de violences et de conflits armés, mais les ressources forestières demeurent vulnérables au pillage. Les principaux interlocuteurs sont les gouvernements, les parlementaires, la société civile et le secteur privé ainsi que les chancelleries et représentations des membres du PFBC dans la région.

A cause de sa présence permanente dans la sous-région du Bassin du Congo, le Facilitateur délégué est fortement interpellé par ce volet.

La Facilitation canadienne favorisera diverses thématiques parmi lesquelles figurent: Réduction de la pauvreté et croissance économique ; Accords, conventions et enjeux internationaux ; et Intégration des axes du plan de convergence dans les programmes forestiers nationaux (PFN).

(1) Réduction de la pauvreté et croissance économique : avec un accent particulier sur l'intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales ainsi que du genre dans les initiatives en faveur des forêts du bassin du Congo car le but ultime du Plan de Convergence est d'assurer une gestion durable des ressources forestières engendrant le développement socio-économique de la région et la réduction de la pauvreté des populations. La Facilitation fait ainsi la promotion de l'intégration des quatre thématiques transversales de tout programme de développement durable à savoir la gouvernance, le genre, l'équité sociale et l'environnement et encourage l'adoption par les membres de la COMIFAC de processus de dialogue multi-acteurs dans l'aménagement du territoire et des ressources.

(2) Accords, conventions et enjeux internationaux avec un accent particulier sur les conventions de Rio : alors que l'attention de la communauté internationale est centrée sur le Climat, des financements importants et rapides de la part des pays industrialisés au profit des pays du Bassin du Congo pourraient

résulter des négociations relatives à la prise en compte du rôle des forêts du Bassin du Congo dans la lutte contre les changements climatiques. Il est essentiel que les pays d'Afrique centrale et les ministères concernés par ces négociations démontrent une approche concertée. La Facilitation veille à ce que la convention sur la désertification et la convention sur la diversité biologique demeurent sur l'agenda des réunions des partenaires du PFBC. Il en sera de même pour le Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) et le Partenariat de Collaboration sur les Forêts (PCF). Au cours de la COP 17 de Durban, la Facilitation du PFBC a ainsi facilité l'élaboration d'une déclaration conjointe (partenaires – pays de la COMIFAC) sur le REDD+ en vue de promouvoir les actions REDD+ de manière cohérente et coordonnée.

(3) Intégration des axes du plan de convergence dans les Programmes Forestiers nationaux (PFN) : le plan de convergence est peu internalisé par les États de l'espace COMIFAC. Il est urgent que tous les pays se dotent de PFN arrimés au Plan de Convergence. Cet exercice doit permettre d'une part d'incorporer les priorités découlant des engagements internationaux et des enjeux émergents à tous les niveaux (politiques, décrets d'application, programmes, budgétisation par objectifs, cadre de dépense à moyen terme, processus budgétaire) mais aussi d'assurer leur intégration dans les organigrammes des Ministères concernés et de mener les actions de concertation sur le plan interministériel lorsque requis (FLEGT, REDD+ par exemple). La promotion de la recherche scientifique en appui à la formulation

de politiques régionales fondées sur la connaissance méritera une attention particulière.

### **Appui à la COMIFAC et à ses partenaires locaux**

La COMIFAC doit faire l'objet d'un programme global d'appui institutionnel. La finalité ultime du programme est l'amélioration de la gouvernance forestière en Afrique Centrale. La COMIFAC dispose de groupes de travail, des organisations partenaires, de points focaux thématiques et de coordonnateurs nationaux, de réseaux et d'institutions partenaires qui forment un réseau reliant entre eux l'ensemble des pays de l'espace COMIFAC. Cela se fait sous trois volets :

a. Renforcement du SE COMIFAC : la Facilitation diffuse des documents d'appui institutionnel au SE COMIFAC que les partenaires voudront partager entre eux afin d'harmoniser leurs actions en faveur d'un plan global, incite les partenaires à se joindre à un groupe de concertation de l'appui au SE COMIFAC , contribue à l'organisation des Sommets de Haut niveau et a réalisé une étude économique dont le but était de démontrer que le retour sur l'investissement de la CEEAC est potentiellement positif pour chaque pays et pour la région.

b. Renforcement des coordinations nationales de la COMIFAC : à travers le renforcement institutionnel et la promotion du renforcement des coordinations nationales.

c. Appui aux intervenants dans les habilités de négociation et de résolution de conflits en intégrant dans le programme global de renforcement institutionnel une composante négociation et résolution de conflits.

### **Renforcement de la gouvernance et des acquis du PFBC**

La Facilitation canadienne travaille à renforcer le capital social du PFBC considérant les relations personnelles et le sentiment de compréhension mutuelle comme essentiels pour une intervention efficace. Pour ce faire la Facilitation canadienne s'adresse à la gouvernance, à la mobilisation des membres du PFBC, au suivi des actions des membres et aux communications.

a. *Coordination et échange d'informations renforcés à travers les réunions d'échanges entre les partenaires* la mise en place d'outils et lorsque possible, des réunions de coordination de haut niveau qui regroupent des décideurs des pays de la CEEAC au niveau politique (membres des Gouvernements et parlementaires) et des représentants de la société civile et du secteur privé sont organisées en marge d'évènements importants devant se tenir en Afrique Centrale.

b. Mobilisation des membres du partenariat à travers les groupes de travail : Si certains de ces groupes ont été actifs, d'autres ne l'ont pas du tout été. La promotion de réseaux liant les membres spécialisés du PFBC est à l'agenda de la Facilitation canadienne

est assurée. Durant la préparation de la feuille de route, il a été suggéré de nouveaux thèmes comme : Politique, stratégie et réglementation ou encore, économie forestière et fiscalité, télédétection et informatique, équité sociale, mines. L'Allemagne accepte de continuer d'animer le groupe de travail Dialogue avec la Chine.

c. Structure opérationnelle renforcée et suivi-évaluation : Une actualisation du plan de convergence est en cours dans l'optique d'en faire des directives/objectifs/indicateurs chiffrés. Le plan de convergence révisé serait conçu comme un répertoire par domaines d'indicateurs ou d'objectifs chiffrés que la COMIFAC se chargerait de suivre et d'évaluer afin d'apprécier leur niveau de mise en œuvre.

d. Communication : Le site internet du PFBC et l'État des forêts du Bassin du Congo publiés tous les deux ans sont qualifiés de temps forts du PFBC. L'innovation et la continuité du soutien de ces outils par la Facilitation canadienne s'impose donc. Comme l'information n'atteint que le petit groupe de personnes directement impliquées dans le PFBC, la Facilitation canadienne insiste sur l'atteinte des partenaires ruraux.

### **Les résultats stratégiques du PFBC : impact et leçons apprises**

*L'harmonisation des politiques forestières et fiscales améliorée : Grâce à la Facilitation du PFBC la promotion de la COMIFAC lors des foires et réunions internationales est effective notamment*

au sein du Forum des Nations Unies sur les Forêts FNUF, lors des réunions internationales sur la promotion de la certification forestière FSC et des conférences des parties sur les changements climatiques, la conservation de la biodiversité et la promotion du dialogue avec la Chine. Les impacts visibles sont entre autres la reconnaissance de la certification FSC comme outil de gestion, la visibilité de la COMIFAC et la prise en compte des pays à faible taux de couverture forestière comme le Rwanda et le Burundi au sein du FNUF.

La COMIFAC et les partenaires locaux travaillent en synergie *pour la mise en œuvre du PC* : L'accompagnement des Groupes de travail et les processus de concertation sur le genre, la communication, la formation, la recherche, la biodiversité, la lutte contre la désertification, la gouvernance forestière (Aménagement, certification, APV, FLEGT) la transparence et la lutte contre la corruption sont effectifs.

Un des impacts est la prise en compte dans le Plan de Convergence de la COMIFAC des directives et des politiques nationales et une meilleure synergie entre les partenaires de recherche et de formation. La dynamisation des radios rurales et des groupes de travail sur la gouvernance forestière et l'amélioration du dialogue avec les autres partenaires comme GreenPeace sont présentement en cours; Ainsi une proposition de projet portée par nos partenaires est en cours de finalisation pour renforcer la communication et le réseautage entre les radios rurales.

La Gouvernance au sein des partenaires a été améliorée : Des réunions de concertation entre partenaires lors des réunions statutaires (CCR 9 Bujumbura, Atelier REDD, préparation de la réunion des partenaires de Douala de février-mars 2012 Sommet des 3 bassins) améliorent la cohérence dans le cadre de REDD+, dialogue Sud-Sud renforcé (MRV, RDC), la cohérence et synergie au niveau des agendas sous-régionaux

Les différents outils et mécanismes de Communication (Site web ,diffusion hebdomadaire) la mise en place d'un réseau des communicateurs, la formulation des projet d'appui au réseau des radios rurales, le Bulletin d'information trimestriel et les communications ciblées lors des Grands événements font que les partenaires sont mieux informés et comprennent mieux les enjeux de la gestion durable et ont une meilleure connaissance mutuelle de ce que font les autres partenaires.

Cela permet de mettre en place les coalitions positives entre les pays et les partenaires notamment à travers le dialogue permanent entre les ex facilitations du PFBC.

La Mobilisation des partenaires nouveaux et anciens font que les demandes en bois tropicaux certifiés est en augmentation malgré la crise économique ou encore que le Mécanisme de financement autonome (MFA) de la COMIFAC est adopté progressivement par les pays.

La Synoptique des axes d'intervention des partenaires, une des priorités de la Facilitation laisse néanmoins à désirer tout comme l'implication des facilitateurs locaux et des organisations de la société civile dans le PFBC mérite également d'être améliorée.

## **Principales leçons apprises pour améliorer le fonctionnement de la Facilitation**

La Facilitation canadienne réfléchit pour améliorer la facilitation actuelle en matière de gouvernance, de fonctionnement et de mise en place des outils novateurs sur la base des constats enregistrés depuis qu'elle assume cette responsabilité et le modèle de gouvernance du PFBC fera l'objet d'une séance de travail à la fin février 2012; nous reprenons ci-après quelques uns d'entre eux tout en insistant sur le fait que ces derniers connaîtront des amendements et ajouts inévitables dans les prochaines semaines et que des propositions concrètes pourront surgir pour améliorer le modèle :

### **En matière de gouvernance**

Processus décisionnel : Bien que le modèle s'appuie sur un principe de collaboration les décisions sont souvent le fait du pays qui assume la Facilitation.

Collaboration avec la COMIFAC : Il y a une tendance de la Facilitation à jouer un rôle prépondérant créant l'impression de se substituer à la COMIFAC avec pour effet de réduire l'engagement des pays membres au sein de leur organisation.

Mécanismes de collaboration entre les bailleurs de fonds et les *organismes d'exécution* : La communication entre PTF et organismes d'exécution est trop sporadique.

Leadership et coordination : Le changement tous les deux ans du pays facilitateur peut entraîner une certaine perte d'efficacité et d'efficacité durant la période d'apprentissage et de continuité sur le plan stratégique.

*Au niveau du Fonctionnement et l'opérationnalisation* du Plan de Convergence : l'absence d'un tableau synoptique des membres donateurs et de leurs interventions empêche de voir si ces dernières sont vraiment arrimées au PC.

Appui au dialogue, à la communication et à la collaboration entre les partenaires: La communication est souvent unidirectionnelle entre la Facilitation et les Etats membres.

*Représentation du partenariat à l'extérieur* : La représentation repose sur l'analyse du Facilitateur parfois déglagée de la réalité locale et des priorités de la COMIFAC.

Feuille de Route de la Facilitation : Elle est élaborée à l'origine de la Facilitation sur la base d'évaluations externes et couvre une période de deux ans.

## **Conclusions et Recommandations**

Les pays des Grands Lacs font partie de la COMIFAC et du PFBC et pourraient profiter de leurs mécanismes de gouvernance et de fonctionnement pour mettre en place des cadres de concertation adaptées au contexte des Grands lacs.

La Conférence inaugurale de la CEFDHAC de Brazzaville de mai 1996 avait recommandé la mise en place d'une Fondation sur les Grands Lacs doté d'un Fonds spécial. Il y aurait lieu d'actualiser la réflexion à ce niveau l'adapter au contexte actuel en profitant de la dynamique créée par cette conférence. Pour mémoire les participants avaient fait une recommandation sur la création d'un Fonds Spécial en faveur des pays des Grands Lacs (Burundi-Rwanda-RDC) : « *considérant l'aggravation de l'environnement dans les pays des Grands lacs, consécutive aux déplacements massifs des populations et un déboisement intensif qui en résulte, considérant les menaces qui pèsent sur les Ecosystèmes d'altitude renfermant une riche biodiversité endémique considérant la destruction d'une partie importante du germoplasme et l'impact négatif sur la production agricole en général, la conférence lance un appel à la communauté internationale pour la création d'un fonds spécial en faveur des pays des Grands Lacs en vue de leur permettre de remédier à cette situation préoccupante* ». Il serait alors nécessaire que les facilitateurs potentiels puissent s'approprier de l'initiative pour bâtir un cadre de concertation favorisant le partenariat et la gestion transfrontalière dans les pays des grands Lacs. Cette initiative pourrait être portée par la CEPGL et le Secrétariat du Grand Virunga.

Au niveau de la Gouvernance, cette Fondation permettrait de promouvoir une vision commune entre les acteurs œuvrant dans la région, renforcerait la communication entre les acteurs de conservation et de développement tout en maintenant les échanges avec la COMIFAC et la Facilitation du PFBC et renforcerait la concertation entre les organisations locales et les universités et surtout servirait de cadre pour bâtir des programmes conjoints.

Au niveau de la fonctionnalité cette fondation pourrait bâtir un plan opérationnel dont les axes seraient arrimés au plan de convergence de la COMIFAC avec un plan de communication et une stratégie de mobilisation des financements. Notons que plusieurs experts estiment qu' un partenariat sous-régional nouveau et novateur est possible dans les Grands lacs : en pareil cas , les leçons apprises de la Facilitation du PFBC pourront servir de référence pour bâtir des cadres de concertation et d'actions dans les pays des Grands Lacs en matière de gouvernance, de fonctionnement d'opérationnalisation des plans stratégique et d'outils novateurs adaptés au contexte des Grands Lacs, Il s'avérera alors indispensable de promouvoir des partenariats multi-acteurs impliquant toutes les parties prenantes (Administration, secteur privé, ONG, Universités) et d'identifier et de coopter de nouveaux leaders, des dynamiseurs et des facilitateurs et des champions pour redynamiser les dynamiques de conservation des ressources naturelles et de développement dans les pays des Grands Lacs

## **Bibliographie**

- UICN, 2008 : Pertinence et faisabilité d'établir un Bureau UICN dans la région des Grands Lacs
- PFBC, 2010. Evaluation germano-canadienne du PFBC
- FPBC, 2010 ; Feuille de route de la Coopération canadienne
- Ndikumagenge C., Batumwanayo J, 2012. Coopération régionale en Gestion des Ecosystèmes Forestiers en Afrique Centrale (en cours de publication)

Site web du pfb : [www.pfb-cbfp.org](http://www.pfb-cbfp.org)

## Chapitre 3

# L'exploitation minière et les impératifs environnementaux légaux en République Démocratique du Congo : cas de la province du Nord Kivu

*Kihangi Bindu Kennedy*

### Résumé

Le chapitre en question se base sur les activités minières particulièrement qui déferlent encore la chronique en République Démocratique du Congo. *Certaines voix s'insurgent contre les activités minières car elles sont une source potentielle de destruction du tissu agricole de subsistance des populations. D'autres, par contre, encouragent l'exploitation pour de raisons économiques (émergence d'une classe moyenne) et, timidement, les « sans voix » plaident pour une prise en compte des impératifs environnementaux. Les minerais constituent d'une manière ou d'une autre la source non seulement de déchirement de la société sur les plans socio – économique et environnemental mais aussi source de pauvreté et de « malédiction » du peuple. L'évidence démontre que dans un bon nombre des pays Africains, les richesses minérales sont non seulement sources de pollution de l'air, de destruction de la faune et de la flore, de la paupérisation de la population autochtone, de troubles sociaux mais aussi de guerres civiles. Au travers de ce papier, l'auteur voudrait savoir si l'exploitation des ressources minérales est accompagnée des mesures particulières de protection de l'environnement «à l'échelle artisanale ou industrielle » ; est ce les activités minières peuvent elles constituer des pistes de solutions aux problèmes et à la misère de la population locale et quelles seraient les garanties d'une gestion rationnelle des fonds que va générer cette activité pour une relance économique et le développement de la province dans un contexte sui generis d'un pays comme la RDC « pays en conflit ou post conflit ». La balance d'intérêts doit rencontrer l'unanimité dans un contexte*

*d'une bonne gouvernance. Il est d'une évidence que l'avenir de l'humanité dépend largement d'un environnement sain.*

## **Introduction**

L'exploitation minière en République Démocratique du Congo avant, pendant et après la décision du gouvernement Congolais portant suspension des activités minières dans les provinces du Maniema, Nord Kivu et Sud Kivu, déferle encore la chronique au Nord Kivu suite à ses retombées multiformes.

Les préoccupations environnementales, en amont comme en aval, sont quasiment oubliées. Et, d'aucuns estiment qu'il faut « tout d'abord satisfaire les besoins économiques et tout vous sera accordé par-dessus ». En fait, la République Démocratique du Congo demeure un « scandale géologique » suite à ses multiples ressources naturelles<sup>11</sup> qui malheureusement ne profitent pas à l'ensemble de la population. Contrairement aux dispositions constitutionnelles qui reconnaissent à tous les Congolais le droit de jouir des richesses nationales, l'Etat ayant le devoir de les redistribuer équitablement, une simple lecture de la situation socio – économique et politique révèle des déséquilibres inquiétants.

Certaines voix s'insurgent contre les activités minières qui détruisent le tissu agricole de subsistance des populations.

---

<sup>11</sup> L'article 2 point 36 de la Loi N°11/009 du 9 Juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement en RDC dispose que Les ressources naturelles sont les ressources tangibles et non tangibles, notamment les sols, les eaux, la flore et la faune ainsi que les ressources non renouvelables

D'autres, par contre, encouragent l'exploitation pour de raisons économiques (émergence d'une classe moyenne) et, timidement, les « sans voix » plaident une prise en compte des impératifs environnementaux.

S'il existe un lien étroit entre les activités minières et les conflits armés qui ont élu domicile au Kivu, les retombées économiques sont réelles, l'impact environnemental demeure aussi certain. Dans son arrêté Ministériel N°0705/CAB.MIN/MINES/01/2010 du 20 septembre 2010 portant suspension des activités minières dans les provinces du Maniema, Nord-Kivu et Sud-Kivu, le Ministre des Mines reconnaît ouvertement le lien qu'il faut établir entre les mines et la persistance des conflits tout en ignorant les conséquences environnementales de ces activités en ces termes :

« Considérant le lien qui existe entre l'exploitation illégale et le commerce illicite des ressources minérales, la prolifération et le trafic d'armes par les groupes mafieux et armés, l'insécurité récurrente dans les provinces du Maniema, Nord Kivu et Sud Kivu ».

Poussés par des sentiments mercantilistes, les exploitants miniers ont tendance à ignorer toute exigence légale environnementale. Il est ici pertinent de rappeler que les conséquences environnementales ont toujours été fâcheuses si des dispositions préventives ne sont pas préalablement prises au travers d'une politique gouvernementale bien réfléchie. Les exploitants ne se sont-ils toujours pas comportés comme des « puissances occupantes » contrôlant un « territoire conquis ? ». Le rôle d'une société civile en matière environnementale s'avère

être d'une importance capitale pour le bénéfice des générations présentes et futures.

Pareillement aux conflits armés, la « guerre des minerais »<sup>12</sup> offrent plusieurs opportunités de destruction des ressources de la biodiversité. Les espèces animales, végétales et humaines tombent victimes d'une lutte aux conséquences fâcheuses pour les générations actuelles et futures. A ce titre, il est impérieux que soient identifiés les agents de protection de l'environnement en RDC. A qui incomberait le silence coupable?, les intérêts miniers priment – ils sur les impératifs environnementaux ? Sachant que la prévention est la règle d'or en matière environnementale, les retombées économiques de l'exploitation minière peuvent elles couvrir intégralement tout préjudice écologique établi ?

Contre ce background, l'auteur voudrait attirer l'attention des uns et des autres sur l'importance d'une « gouvernance responsable et rationnelle » des ressources naturelles notamment les ressources minérales tout en réservant un intérêt particulier à la protection de l'environnement car la survie de l'humanité en dépend largement. Le contexte sui generis d'un pays « en conflit ou post conflit » comme la RDC doit certainement interpeller les esprits avertis. Cela implique une balance des intérêts socio – économiques et environnementaux. Tout en restant multidimensionnels, les défis pour une bonne gouvernance dans

---

<sup>12</sup> L'activité minière florissante au Nord Kivu intéresse plusieurs acteurs qui se livrent à une guerre sans merci d'intérêts égoïstes que d'aucuns qualifieraient de « guerre des minerais », l'intérêt étant la mesure de l'action. Seule la fin justifie les moyens.

ce domaine doivent être considérés comme des opportunités de développement durable.

### **Les ressources minérales et la base légale en République démocratique du Congo**

Le sol et le sous sol congolais regorgent des réserves minérales importantes. C'est ainsi qu'au - delà du pétrole,<sup>13</sup> la province du Nord-Kivu reste une grande réserve en ressources minières. Les gisements du niobium découverts dans les années 1960 à Lueshe en territoire de Rutshuru sont estimés à plus de 33 millions de tonnes pouvant procurer 808.700 tonnes de niobite. C'est en territoire de Walikale où l'on trouve une grande réserve de la cassitérite et autres minerais tels le coltan, le wolframite et l'or.<sup>14</sup> L'indice minéral fait état de l'existence de plusieurs autres minerais au Nord Kivu notamment le basnaesite, le béryl, le

---

<sup>13</sup> La découverte d'une réserve de pétrole aux alentours du lac Albert situé au Nord Kivu /RD Congo a été annoncée en septembre 2008 par le groupe pétrolier canadien Heritage Oil. La même compagnie avait fait savoir qu'il s'agirait de la plus grosse réserve en pétrole jamais découverte en Ouganda en partage avec la RDC. Son potentiel de production quotidienne est estimé à plus de 14 000 barils. En dehors du pétrole, le lac regorge aussi des ressources minières importantes notamment l'or. Le pétrole du lac Albert sème la discorde entre la RDC et l'Ouganda, Kampala accuse Kinshasa de violer son territoire, disponible sur [www.digitalcongo.net/article/58707](http://www.digitalcongo.net/article/58707) (visité le 28/01/2011).

<sup>14</sup> Pole Institute Ressources naturelles et flux du commerce transfrontalier dans la région des grands lacs (Juillet 2007) Regards croisés, n°19, Goma/RDC, p. 34.

charbon, le cuivre, le diamant, la granite, le kaolin, la monazite, le phosphate, le platine, et le Rhénium<sup>15</sup>.

Tout en étant un «scandale géologique» suite à ses multiples ressources naturelles qui malheureusement ne bénéficient pas à l'ensemble de la population, la RDC est un pays qui étonne plus d'une personne car classée parmi les «pays pauvres très endettés (PPTÉ)» avec une population très pauvre. Ses richesses naturelles sont curieusement le canal potentiel de la misère, de la pauvreté, des conflits armés et de toutes sortes de malédiction. Cette assertion est sous tendue par une analyse faite par Christine Kayser dans un numéro de Pole Institute: «L'exploitation des ressources est l'une des causes principales des violents conflits qui se perpétuent sous une forme ou une autre depuis 1993. Ceux-ci ont plongé la plus grande partie de la population congolaise dans la misère, ils ont semé ou aggravé la discorde et la haine entre les peuples et ils menacent maintenant de boucher toute perspective d'avenir à la majorité de la jeunesse du Congo...»<sup>16</sup>.

Cet état des choses a amené un Africain à dire : « I hope *they don't discover oil. Then we will be in trouble [Blood Diamond]* », <sup>17</sup> j'espère ils ne trouveront pas du pétrole. En fait,

---

<sup>15</sup> W. Katambwe Mutombo Législation minière Congolaise: De 1888 à nos jours (1999) Business service, Kinshasa, p. 26.

<sup>16</sup> Christine Kayser "No coltan, no cry?" in Pole Institute, Regard Croisé, Revue Trimestrielle, N°008, Mars 2003, Goma, République Démocratique du Congo, P. 54.

<sup>17</sup> Joseph Yav The curse of oil in the Great Lakes of Africa, available at: [www.pambazuka.org/en/category/comment/43557](http://www.pambazuka.org/en/category/comment/43557) (visité le 22 Novembre 2007).

l'exploitation des minerais en RDC en général et au Kivu en particulier doit être considérée comme un outil de transformation des conflits, un moteur de réconciliation et de développement durable. L'état actuel de l'exploitation et ses conséquences sur la vie de la population en général et ses effets sur l'environnement en particulier fait l'objet de questionnements. Plusieurs opinions favorables et défavorables s'articulent.

La législation Congolaise pose des bases légales importantes quant à la gestion des ressources naturelles et le besoin de protection de l'environnement.

#### Cadre constitutionnel

La Constitution du 18 février 2006 confirme le principe de la souveraine permanente de l'Etat Congolais sur ses ressources naturelles notamment sur le sol, le sous-sol, les eaux et les forêts, sur les espaces aérien, fluvial, lacustre et maritime congolais ainsi que sur la mer territoriale congolaise et sur le plateau continental. Les modalités de gestion des ressources précitées sont définies par une loi.<sup>18</sup> Les ressources, constituant de richesses nationales, doivent faire l'objet d'une protection et d'une gestion rationnelle pour le bénéfice de toute la nation<sup>19</sup> et dans le respect des règles environnementales. C'est dans cette philosophie que la Constitution rappelle que « Toute personne a droit à un environnement sain et propice à son épanouissement intégral. Elle

---

<sup>18</sup> Article 9 de la Constitution du 18 février 2006 de la RDC.

<sup>19</sup> Article 58 de la Constitution de la RDC du 18 février 2006 dispose que : « Tous les Congolais ont le droit de jouir des richesses nationales. L'Etat a le devoir de les redistribuer équitablement et de garantir le droit au développement. »

a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement et à la santé des populations.»<sup>20</sup> Le droit à l'environnement est un droit fondamental de l'homme qui est ainsi constitutionnellement garanti, protégé et justiciable.

Son caractère procédural sous entend le droit d'avoir accès à l'information environnementale, le droit de participer au processus de prise de décision en matière d'environnement, le droit de recours en cas de violation et le droit à la réparation (articles 8, 9, 68 – 70 de la loi N°11/009 du 9 Juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement 2011.) L'aspect substantiel contient le droit à l'eau, le droit à des meilleures conditions de vie et le droit au logement. Par ce fait, « Tout acte, tout accord, toute convention, tout arrangement ou tout autre fait, qui a pour conséquence de priver la nation, les personnes physiques ou morales de tout ou partie de leurs propres moyens d'existence tirés de leurs ressources ou de leurs richesses naturelles, sans préjudice des dispositions internationales sur les crimes économiques, est érigé en infraction de pillage punie par la loi» (article 56 de la Constitution du 18 février 2006, articles 71 et ss de la loi N°11/009 du 9 Juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement).

#### Cadre législatif

L'exploitation des ressources naturelles notamment celle des minerais doit être faite conformément au cadre constitutionnel

---

<sup>20</sup> Article 53 de la Constitution de la RDC, articles 3 à 6 de la Loi N°11/009 du 9 Juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, Numéro Spécial, 16 juillet 2011.

sus présenté et aux normes législatives en vigueur en RDC. Suite au caractère anachronique de la législation Congolaise en vigueur, il s'est avéré indispensable qu'une nouvelle loi soit adoptée et publiée conformément à l'article 123 point 15 de la Constitution. C'est en vue notamment d'orienter la gestion de l'immense potentiel dont dispose la RDC en ressources naturelles, dans la perspective d'un développement durable au profit de la population que la Loi N°11/009 du 9 Juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement a été publiée.<sup>21</sup> Celle-ci demeure le cadre législatif général qui gouverne les différents secteurs de l'environnement en RDC.

La réglementation de l'activité minière proprement dite a fait l'objet de plusieurs textes juridiques successifs notamment la Loi 007-2002 du 11 Juillet 2002 portant Code Minier et le Décret N° 038/2003 DU 26 Mars 2003 portant Règlement Minier. Le Code Minier de 2002 régit la prospection, la recherche, l'exploitation, la transformation, le transport et la commercialisation des substances minérales classées en mines ou en produits de carrières ainsi que l'exploitation artisanale des substances minérales et la commercialisation de celles-ci.

Les articles 202 à 206 du Code Minier, 404 et suivants du Règlement Minier énumèrent les obligations que la loi impose aux sociétés minières ou aux opérateurs miniers en général, du point de vue de la protection de l'environnement. Ces articles astreignent les titulaires des droits miniers ou des carrières à

---

<sup>21</sup> L'environnement est compris ici comme étant le milieu naturel dans lequel des populations sont éventuellement établies avec tout ce qui les entoure, la flore, la faune, les cours d'eau et rivières.

élaborer et à soumettre à l'approbation des services habilitées du Ministère des Mines, le Plan d'Atténuation et de Réhabilitation (PAR – art. 203 du code Minier et 406 du règlement minier),<sup>22</sup> l'Etude d'Impact Environnemental (EIE) et le Plan de Gestion Environnemental du Projet (PGEP) qui sont des instruments dans lesquels les titulaires des droits miniers ou des carrières s'engagent à prendre des dispositions particulières pour la protection de l'environnement.

Le titulaire dont les travaux de recherches ont produit des résultats concluant, peut initier une procédure de transformation de son titre de recherche en titre d'exploitation. Il doit pour cela élaborer et obtenir l'approbation d'une étude d'impact environnemental (EIE)<sup>23</sup> accompagnée d'un plan de gestion

---

<sup>22</sup> Ce plan doit contenir

- L'identification du titulaire de Permis de Recherche ou de l'Autorisation de Recherche des Produits de Carrières
- La carte et la localisation du périmètre concerné,
- La description du milieu ambiant du périmètre (la nature et l'utilisation du sol, l'écosystème, l'eau, le climat et la qualité de l'air et l'environnement sociologique),
- La description du programme et l'impact de ses programmes,
- L'ensemble des mesures qu'il attend mettre en œuvre (aux différentes étapes des opérations de recherche plus précisément avant le commencement des opérations, pendant les opérations et après ces dernières) pour réduire et rétablir ou restaurer l'impact ou les effets de ces activités ou opérations de recherche sur l'environnement
- Un programme d'évaluation et d'ajustement des mesures d'atténuation et de réhabilitation.

<sup>23</sup> L'EIE doit contenir :

- La description de l'écosystème y compris la faune, la flore, le sol, la topographie, la qualité de l'air, des eaux souterraines et de surface, avant les opérations d'exploitation minière ou de carrière ;

environnemental du projet. La loi de Juillet 2011 vient ici corroborer cette assertion en des termes plus clairs pour veiller efficacement contre toute destruction de l'environnement.

« Tout projet de développement, d'infrastructure ou d'exploitation de toute activité industrielle, commerciale, agricole, forestière, minière, de télécommunication ou autre susceptible de d'avoir un impact sur l'environnement est assujetti à une étude d'impact environnemental et social préalable, assorti de son plan de gestion, dument approuvés (article 21 de loi de juillet 2011).

En effet, la procédure d'étude d'impact n'est autre finalement que la mise en œuvre du vieux principe « mieux vaut prévenir que guérir ». Pour prévenir, il faut connaître et étudier à l'avance l'impact c'est-à-dire les conséquences et les effets d'une

- 
- La description des impacts positifs ou négatifs sur les éléments repris ci-dessus, pendant les opérations d'exploitation minière ou de carrière ;
  - Les mesures que le requérant entend prendre avant, pendant et après les activités d'exploitation minière ou de carrière, pour la protection de l'environnement, l'élimination ou la limitation des pollutions et la reconstitution des sites.

Ce dernier est tenu de constituer une sureté financière constituée des fonds que toute personne qui effectue les opérations de recherche ou d'exploitation minière ou de carrière est appelé à mettre à la disposition de l'Etat pour assurer ou couvrir le cout des mesures de réhabilitation de l'environnement en cas d'inexécution ou d'exécution fautive par le titulaire. La sureté financière est appelée à être modifiée pour représenter le cout des travaux d'atténuation et de réhabilitation à effectuer (articles 410 à 414 du règlement minier). Tout dommage causé sur l'environnement et par ricochet aux populations environnantes engage la responsabilité du titulaire qui doit le réparer (art. 405) du règlement minier).

action, c'est une règle de bon sens qui exige une étude scientifique<sup>24</sup>.

L'étude d'impact est soumise en principe à la publicité. On peut se demander à priori à quoi sert l'étude d'impact dans la mesure où elle est faite par l'auteur du projet qui ne doit démontrer que son projet ne porte pas atteinte à l'environnement et dans la mesure où elle n'est pas systématiquement contrôlée par un organisme spécialisé. La responsabilisation éthique de l'auteur de l'ouvrage des effets de son activité sur l'environnement reste un élément déterminant lors de la conduite de l'étude d'impact. L'étude d'impact n'est qu'un acte de procédure et ne constitue pas un acte administratif spécial. En plus, si un dommage subvient ultérieurement vis-à-vis des tiers du fait de l'ouvrage ou des conséquences écologiques non prévues dans l'étude d'impact, le maître de l'ouvrage engage sa responsabilité dans les conditions habituelles du droit des obligations quelle que soit en réalité le contenu même de l'étude d'impact. Les prévisions de l'étude d'impact n'exonèrent en aucun cas le pétitionnaire de ses responsabilités futures<sup>25</sup>.

Au cours de la conduite de l'étude d'impact environnemental et social, la population doit être consultée et informée au sujet du projet. Cela demeure indispensable afin de savoir ce que pense la population du projet. Les principes, méthodes et programme de consultation des intéressés et des parties affectées par le projet doivent être décrits dans une annexe

---

<sup>24</sup> M. Prieur *Droit de l'environnement* (2001) Dalloz, Paris, p. 67 ; M. Kamto *Droit de l'environnement en Afrique* (1996) EDICEF, Paris, p. 74.

<sup>25</sup> K. Kihangi Bindu *Droit de l'environnement* (2011) notes de cours, Université Libre des Pays des Grands Lacs, Goma.

attachée à l'étude d'impact environnemental et social. Le rapport en annexe doit inclure des informations sur les questions soulevées au cours des rencontres, les réponses ainsi que les conclusions des consultations.<sup>26</sup> Cette procédure rencontre les exigences légales de plusieurs pays notamment en République d'Irlande, en Grande Bretagne,<sup>27</sup> en Afrique du Sud<sup>28</sup> et en France. En République d'Irlande particulièrement, les lois portant sur l'environnement donnent aux autorités locales des pouvoirs étendus dans le cadre d'un « planning permission » qui, telle l'exploitation minière, doit être obtenue pour toute opération modifiant la surface.<sup>29</sup> A la lumière de ce background et les autres exigences définies par le règlement minier, l'autorité compétente sera édifiée en vue de prendre une décision responsable.

## **La gouvernance de l'environnement minier au Nord-Kivu**

---

<sup>26</sup> Loi N°11/009 du 9 Juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement en République Démocratique du Congo. Handbook on Environmental Assessment Legislation in the SADC Region, Democratic Republic of Congo, p. 77: available at [www.usaid.gov](http://www.usaid.gov) (accessed on 12/5/2009).

<sup>27</sup> Local Governmental Planning Act 1963 and the 1976 Water Pollution Act de 1997.

<sup>28</sup> In terms of sections 21, 22 and 26 of the Environmental Conservation Act 73 of 1989,<sup>28</sup> Environmental Impact Assessment had become a mandatory legal requirement for a wide range of projects. K. Kihangi Bindu Environmental and developmental rights in the Southern African Development Community with specific reference to the Democratic Republic of Congo and the Republic of South Africa (2010) University of South Africa, Pretoria, Unpublished LLD thesis, p. 301.

<sup>29</sup> E. Mukendi Wafwana Droit minier Congolais : Principes de gestion du domaine minier (sd) Vol. I Juriscongo, Kinshasa p. 54.

Un environnement détruit est une réalité triste que les activités de prospection, d'exploration ou d'exploitation minière causent. Comme pour tout conflit armé, l'environnement est la victime potentielle abandonnée à son triste sort par les exploitants miniers et par les gouvernants non avertis. Une observation simple de la situation au Nord Kivu révèle un état des lieux alarmant pour ce pays « en conflit ou post conflit ». Les enquêtes menées par le Bureau d'Etudes, d'Observation et de Coordination pour le Développement du Territoire de Walikale, BEDEWA en sigle,<sup>30</sup> révèlent que avant, pendant et après la mesure portant suspension des activités minières dans les provinces du Maniema, Nord Kivu et Sud Kivu (Arrêté Ministériel N°0705/CAB.MIN/01/2010 du 20 septembre 2010), l'exploitation artisanale dans cette partie de la RDC, spécialement dans le site minier de Bisie, a un impact négatif significatif sur l'environnement. Cela est aussi vrai dans d'autres sites comme Manguredjipa en territoire de Lubero.

L'on signale une dégradation très avancée des sols appauvris à cause des techniques d'extraction consistant à ramener le minerai et la terre infertile en surface. Le site devient impropre à toute autre utilisation comme l'élevage et l'agriculture. Le creusement de puits et de tranchées contribuent au déboisement et à la déforestation. Les mineurs procèdent à des abattages incontrôlés d'arbres de toutes espèces. Les quelques rares actions de sensibilisation des exploitants miniers menées par les agents du Ministère ou de la société civile environnementale sur les

---

<sup>30</sup> Bureau d'Etudes, d'Observation et de Coordination pour le Développement du Territoire de Walikale (BEDEWA), Journées minières du territoire de Walikale (8 au 9 octobre 2010), Goma, pp. 9 – 12.

conséquences néfastes du déboisement sont sporadiques et d'une efficacité très limitée. La faune aquatique est sensiblement touchée dans son développement suite au rejet direct des effluents des mines dans les cours. L'affluence des mineurs sur les sites et le développement du braconnage font fuir les animaux sauvages vers des zones plus reculées. Du fait du bruit régnant sur les sites, de la destruction du couvert végétal et des habitats naturels, on ne retrouve plus des animaux aux alentours des sites miniers.

Les anciennes fermes de pâturages sont détruites de manière catastrophique, les terres ayant servi à la prospection chaotique et à l'exploitation artisanale du coltan sont perdues pour de bon à l'agriculture et à l'élevage. Des collines et vallées sont transformées en cratères géants laissant le beau paysage de la contrée en une vaste étendue de terre éventrée au fond de laquelle coule les rivières et ruisseaux détournés de leur lit habituel pour le nettoyage du coltan.<sup>31</sup> Les sols deviennent par voie de conséquences plus sensibles à l'érosion éolienne et hydrique. Suite aux déplacements incessants des creuseurs, des milliers des puits sont abandonnés en territoire de Walikale. Aucune mesure d'encadrement ni de réhabilitation des sites exploités n'est envisagée. La déformation de la physionomie du sol par la création de multiples et larges excavations sur de très grandes étendues inquiète très largement. La destruction du tissu agricole pour la substance des populations engendre des effets néfastes socio-alimentaires, sanitaires et physiques. Le désintéressement de la jeunesse aux activités agricoles stériles et moins généreuses

---

<sup>31</sup> Pole Institute, Le coltan et les populations du Nord Kivu, (Septembre 2002) Regards croisés, Revue Trimestrielle, N°0007, Goma/RD Congo, P. 60.

entraîne une fuite de la main d'œuvre et une faible production agricole. Aux éléments précités, il faut ajouter la pollution des ressources en eau, la pollution de l'air, la pollution sonore, l'hygiène environnementale et les conditions de vie. Par ce fait, les retombées des activités minières ne permettent l'amélioration des conditions économiques et sociales des populations affectées par le projet minier à la hauteur de l'espoir suscité par le Code Minier Congolais en territoire de Walikale et dans d'autres sites d'exploitation artisanale en RDC.

C'est ici où il convient de questionner l'importance de l'exploitation artisanale en lieu et place de l'exploitation industrielles des ressources minérales en RDC, y a-t-il un choix à faire ? Pour le Père Didier de Fally: « il est vrai que certains sites exploités artisanalement gagneraient à être exploités de manière industrielle. Mais il s'agit de garder à l'esprit que ni l'une ni l'autre de ces deux options n'est une panacée idéale et exclusive. En réalité toutes les deux ont leur place, leur logique propre et méritent d'exercer. Mais l'une et l'autre doivent être améliorées, l'artisanale en termes de rendement, de protection et de sécurité, mais aussi d'alphabétisation des creuseurs et d'amélioration de leur mode de vie ; l'industrielle en termes de respect de la législation, de contribution aux améliorations d'infrastructures locales, de respect de l'environnement ... industrielle signifie ouvrir des routes pour les camions, ouvrir des carrières, produire de l'énergie, construire une usine, s'occuper de l'alimentation, des habitations, de la santé, des écoles, ... payer les taxes nationales officielles et les taxes locales plus ou moins légales, pour obtenir un produit contrôlé. Artisanale signifie des sites isolés au fond de

la forêt tropicale, énergie musculaire d'hommes, des femmes, de jeunes gens et même d'enfants, outils manuels, toutes sortes de prélèvement par toutes sortes d' « autorité » plus ou moins capables d'intimider les gens ... pour obtenir un produit peu valorisé »<sup>32</sup>.

Il est d'une évidence que la non sensibilisation de la législation minière sur l'importance de la protection de la protection de l'environnement au cours des activités minières reste un challenge qui doit certainement interpeller. Une bonne gouvernance des ressources naturelles en RDC implique que l'Etat fasse un choix par rapport à toutes les facettes d'exploitation minières qui sont offertes pour un développement durable conséquent.

### **Les retombées économiques et la balance des intérêts**

Si les mines constituent un soubassement majeur de l'économie Congolaise,<sup>33</sup> le commerce de minerais constitue une source importante de revenus pour la province du Nord Kivu.<sup>34</sup> Il est évident qu'une gestion rationnelle des revenus miniers peut

---

<sup>32</sup> Père Didier de Failly L'exploitation minière artisanale au Kivu : Sa légitimité, papier présenté lors de la conférence de Johannesburg sur la gestion des ressources naturelles en Afrique et Amérique Latine, Mining News Magazine 051, juin 2011.

<sup>33</sup> G. Bakandeja wa Mpungu Droit minier et des hydrocarbures en Afrique Centrale : Pour une gestion rationnelle, formalisée et transparente des ressources naturelles (2009) Editions Larcier, Bruxelles, p. 255.

<sup>34</sup> Pole Institute Ressources naturelles et flux du commerce transfrontalier dans la Région des Grands Lacs (Juillet 2007), Regards Croisés, Edition Spéciale, P. 34.

permettre la construction des infrastructures routières et sociales de base notamment les écoles, les hôpitaux, l'adduction d'eaux. A cela, il faut aussi ajouter la création de l'emploi. Avec cette activité, le taux de chômage pourrait être sensiblement réduit mais aussi l'errance qui est une source d'enrôlement des jeunes dans les rangs des milices armées. Des dispositions ou stratégies particulières doivent être mises en place pour permettre aux communautés locales de jouir de manière non conflictuelle, juste et équitable des dividendes de l'exploitation (à l'échelle artisanale ou industrielle). La procédure d'étude d'impact environnemental et social, sus analysée, contenant une rubrique de consultation et d'information de la population intéressée et affectée par le projet est une étape importante de « maturation de confiance mutuelle ». Une éducation en matière environnementale de la population s'avère nécessaire. L'acteur principal de la destruction de l'environnement reste l'exploitant minier qui n'a aucune notion de la législation en matière environnementale. Les quelques rares compagnies qui existent qui exploitent l'or ou le coltan au Nord Kivu agissent comme si elles étaient dans des « territoires conquis » car agissant sans aucune restriction particulière se rapportant au respect des règles environnementales<sup>35</sup>.

Considérant l'importance des revenus de l'exploitation et du commerce de minerais au Nord Kivu, il est légitime d'arriver à un compromis en conciliant les impératifs de la protection de l'environnement en général et avec les activités d'exploitation des

---

<sup>35</sup> G. Bakandeja wa Mpungu Droit minier et des hydrocarbures en Afrique Centrale : Pour une gestion rationnelle, formalisée et transparente des ressources naturelles, op. cit. p. 266.

minerais. D'aucuns doivent comprendre qu'il s'agit ici des activités de grande envergure qui peuvent offrir à l'Etat Congolais des opportunités énormes de développement bien entendu dans un contexte de bonne gouvernance. Les retombées économiques ne sont pas à sous estimer car peuvent largement contribuer au renforcement du PIB. Une telle démarche ne s'écarterait pas de la philosophie de « balancing of interests » soigneusement soulignée au travers de l'article 2 in fine du Code Forestier de 2002 et de l'article 7 de la loi Juillet 2011 qui prévoient respectivement que : « Le régime forestier vise à promouvoir une gestion rationnelle et durable des ressources forestières de nature à accroître leur contribution au développement économique, social et culturel des générations présentes, tout en préservant les écosystèmes forestiers et la biodiversité forestière au profit des générations futures ». Notons que toute politique nationale en matière de développement économique et social intègre ce principe.

Cette assertion est soutenue par Morand-Deville<sup>36</sup> en ces termes : « la réconciliation entre l'environnement et le développement s'est scellée de façon spectaculaire au niveau international, révélant un changement radical des mentalités. Il était commun, dans un passé récent, d'opposer la protection de l'environnement, luxe réservé aux pays riches, au développement, nécessité vitale pour les pays du Tiers Monde susceptible de justifier des atteintes à l'environnement. Il semble évident désormais que la croissance des pays en voie de développement exige, pour sa réussite, une politique concomitante de protection

---

<sup>36</sup> Morand – Deviller *Le droit de l'environnement* (2003) PUF, 6<sup>ème</sup> éd. Coll. Que sais-je?, Paris, P. 4-5.

des ressources naturelles et de maintien des capacités productrices de la terre ... Interpellant l'économie politique, l'écologie politique propose une approche systématique des milieux, cycles et équilibres naturels ... ».

### **Les défis de la gouvernance minière dans la province du Nord-Kivu, en République démocratique du Congo**

Plusieurs défis font surfaces en matière de gouvernance minière en RDC notamment :

- la vulgarisation et application des lois qui régissent les ressources naturelles,
- l'absence d'une loi sur la transparence et la participation de la population à la procédure d'EIE,
- l'absence d'un laboratoire indépendant d'études et de contrôle dans le secteur minier (institution à créer et définir son rôle de watchdog de l'action gouvernementale et des entreprises minières dans le respect des textes - Advocacy and networking au niveau local, provincial, national, régional et international de la société civile en matière environnementale)
- la présentation d'un cahier de charges et suivi pour son respect
- la lutte contre la corruption
- la lutte contre l'impunité
- la réhabilitation de l'appareil judiciaire
- l'élaboration d'une politique nationale cohérente en matière minière et environnementale,
- le renforcement ou la restauration de l'autorité de l'Etat,
- la démilitarisation des zones minières,

- la vulgarisation de la loi sur la passation des marchés publics, la réforme de la loi sur les finances publiques.
- L'absence des compétences dans le secteur des mines
- Le financement des groupes armés
- Le monitoring et évaluation des contrats des Ressources Naturelles
- La maîtrise de la politique d'exploitation des Ressources Naturelles
- La Compréhension des contrats et ou conventions des Ressources Naturelles
- La responsabilité sociale des entreprises (RSE)
- Le respect du code du travail
- Le respect de l'environnement
- L'artisanat minier, nombre des artisans miniers
- Les rôles des Organisations de la Société Civile dans la Gestion des Ressources Naturelles
- Le respect de la chaîne des valeurs minières s'avère aussi importante pour l'amélioration de la gouvernance dans le secteur des mines et le développement durable : Accès aux ressources – Contrôle des opérations – perception des taxes – gestion des revenus – développement durable.

Cela oblige une suite logique dans le processus d'activités minières, une effectivité du contrôle du processus par l'Etat, une obligation de la transparence, une impérativité de la redevabilité pour éviter les abus. L'Etat est invité à jouer son rôle au travers d'une bonne gestion des revenus issus du secteur

minier et la promotion du développement durable à partir des activités minières

## **Conclusion et recommandations**

Si les activités d'exploitation minière en RDC et au Nord Kivu en particulier sont salutaires pour un bon nombre de la population et à l'Etat, il est aussi important de souligner leurs effets négatifs sur l'environnement. L'on note une dégradation très prononcée de l'environnement au su et vu de tous les acteurs. Pour une gouvernance rationnelle, l'Etat est tenu de faire respecter la législation en la matière pour un développement durable. Les défis précités sont à considérer comme des meilleures opportunités de développement. Par ces mécanismes, les intérêts des générations présentes et futures seront sauvegardés. L'environnement demeure cette denrée rare à protéger pour l'avenir de l'humanité. C'est dans cette perspective que d'aucuns partagent la réflexion de la Cour Internationale de Justice<sup>37</sup> qui affirme que « l'environnement n'est pas une abstraction mais un espace où vivent les êtres humains et dont dépendent la qualité de leur vie et leur santé, y compris pour les générations à venir ».

La Province du Nord-Kivu regorge des potentialités minérales énormes qui peuvent bénéficier à sa population si et seulement si le gouvernement prend ses responsabilité en main.

---

<sup>37</sup> Cour Internationale de Justice, Avis Consultatif du 8/7/1996 sur La Licéité de la Menace ou de l'Emploi d'Armes Nucléaires.

Une éducation en matière environnementale demeure la clef de voute pour que la population en général et les exploitants artisanaux en particulier veillent sur la protection de l'environnement.

A ce titre la loi sur l'environnementale ne sera plus une simple réalité sur papier. Cela aura un impact non négligeable sur le développement de la Région des Grands Lacs. Certes dans un contexte post conflit, il convient de mettre en place une administration forte afin de parer à toute éventualité de destruction du tissu économique. Une synergie d'efforts s'impose pour une paix et un développement durable dans la Région. Car le développement est l'autre nom de la paix.

## **Bibliographie**

Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 Février 2006.

Loi N°11/009 du 9 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement.

Loi 007 2002 du 11 Juillet 2002 portant Code Minier de la République Démocratique du Congo.

Décret n ° 038/2003 du 26 Mars 2003 portant Règlement Minier de la République Démocratique du Congo.

Arrêté Ministériel N°0705/CAB.MIN/MINES/01/2010 du 20 septembre 2010 portant suspension des activités minières dans les provinces du Maniema, Nord Kivu et Sud Kivu.

Local Governmental Planning Act 1963 and the 1976 Water Pollution Act de 1997.

Environmental Conservation Act 73 of 1989.

Bakandeja wa Mpungu Grégoire, 2009. Droit minier et des hydrocarbures en Afrique Centrale : Pour une gestion rationnelle, formalisée et transparente des ressources naturelles, Editions Larcier, Bruxelles.

Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, Cadre référentiel, septembre 2010.

Katambwe Mutombo Willy, 1999. Législation minière Congolaise: De 1888 à nos jours  
Business service, Kinshasa.

Kihangi Bindu Kennedy, 2011. “Environmental and developmental rights in the SADC with specific reference to the Democratic Republic of Congo and the Republic of South Africa” ,Lap Lambert Academic Publishing.

Maurice Kamto, 1996. *Droit de l'environnement en Afrique*, EDICEF, Paris.

Morand – Deviller, 2003. *Le droit de l'environnement* (2003) (2003) PUF, 6<sup>ème</sup> éd. Coll. Que sais-je?, Paris.

Mukendi Wafwana Emery, sd, Droit minier Congolais : Principes de gestion du domaine minier .Vol. I Juriscongo, Kinshasa.

Pole Institute, 2007. « Ressources naturelles et flux du commerce transfrontalier dans la Région des Grands Lacs » (Juillet 2007) Regards croisés n°19, Goma/RDC.

Pole Institute, Regard Croisé, Revue Trimestrielle, N°008, Mars 2003, Goma, République Démocratique du Congo.

Prieur Michel, 2001. *Droit de l'environnement*, Dalloz, Paris.

- Pole Institute, 2002. Le coltan et les populations du Nord Kivu, Regards croisés, Revue Trimestrielle, N°0007, Goma/RD Congo.
- Pole Institute, 2002. Ressources naturelles et flux du commerce transfrontalier dans la Région des Grands Lacs, Regards Croisés, Edition Spéciale.
- Solo Maninga Kiabilwa et Félicien Mbikayi Cimanga, 2008. *L'industrie du diamant en RDC : Pour quel développement ?* (Octobre 2008), Rapport de recherche, N° 3, Souther Africa Resources Watch.
- Cour Internationale de Justice, Avis Consultatif du 8/7/1996 sur *La Licéité de la Menace ou de l'Emploi d'Armes Nucléaires*.
- Bureau d'Etudes, d'Observation et de Coordination pour le Développement du Territoire de Walikale (BEDEWA), Journées minières du territoire de Walikale (8 au 9 octobre 2010), Goma, pp. 9 – 12.
- Didier de Failly, 2011. L'exploitation minière artisanale au Kivu : Sa légitimité, papier présenté lors de la conférence de Johannesburg sur la gestion des ressources naturelles en Afrique et Amérique Latine, Mining News Magazine 051.
- Handbook on Environmental Assessment Legislation in the SADC Region, Democratic Republic of Congo, p. 77: available at [www.usaid.gov](http://www.usaid.gov) (accessed on 12/5/2009).

## Chapitre 4

# **La commercialisation et la traçabilité du bois forestier du Kivu : un risque environnemental de grande envergure**

*Mwapu Isumbisho, Karhagomba Balagizi Innocent et  
Mwenyimali Kaningini Boniface*

### **Résumé**

*Ce chapitre se penche sur la problématique de l'exploitation commerciale et non sélective des essences forestières du Kivu, soit en termes de marchandises planches, ou charbons de bois. Il démontre les grands risques de destructions es espèces rares ou endémiques et aussi les marchés de transit pour l'exportation du bois du Kivu et non certifié. Une interpellation est faite aux différents acteurs dans la filière bois de revoir leur schéma d'action en tenant compte de la convention de CITES.*

### **Introduction**

L'exploitation illégale du bois du Kivu se présente actuellement comme un frein au processus de développement du pays, dans le contexte post-conflits où le pouvoir de l'Etat est très fragilisé. Cette situation est bien décrite dans les récentes publications sur les forêts congolaises (DEBROUX et al, 2007) et exige d'agir à la fois au niveau des communautés rurales et urbaines pour informer, conscientiser et inciter la société à réagir aux dérives en cours.

La présente étude a bénéficié d'un appui de la FAO dans le cadre d'un projet FAO-ISP-ISDR intitulé : « Lutte contre l'exploitation illégale des ressources forestières par la sensibilisation de la jeunesse scolaire et des acteurs étatiques et non étatiques à l'importance de la forêt comme vecteur de développement socio-économique ». C'est donc autour de la lutte contre l'exploitation illégale des ressources forestières du Kivu que cette étude a été conduite.

Les résultats restent obtenus préliminaires car ils concernent l'exploitation de la partie Nord-ouest de la zone riveraine du Parc de Kahuzi-Biega (landscape 10) et une partie de la forêt du massif d'Itombwe. L'étude a été conduite dans le but de mettre en évidence:

- Les zones chaudes (hotspots) d'exploitation forestière du bois ;
- Les acteurs clés impliqués dans la coupe, le transport et la commercialisation du bois du Kivu ;
- Les marchés locaux et nationaux d'écoulement du bois et les prix ;
- La destination éventuelle du bois ;
- Les types d'essences forestières exploitées pour le bois et pour les braises.

Par ce travail nous voulons aussi dégager un questionnement sur « quels programmes d'éducation faut-il pour la sécurité des forêts tropicales du Kivu ».

## **Approche méthodologique**

### Identification des sites de collecte des données

L'enquête s'est déroulée durant la période allant de février à avril 2012, en ciblant des zones sensibles autour du parc national de Kahuzi-Biega et de la Réserve d'Itombwe. Nous nous sommes choisis comme points de recherche les marchés périphériques du Parc national de Kahuzi-Biega car ils constituent les points de convergence des produits forestiers venant de plusieurs localités entourant la forêt. Il s'agit des marchés localisés sur l'axe Bukavu- Bunyakiri – Kalonge localisés dans les groupements de Bitale, de Mubugu, de Kalima et Nirinja à Burhinyi. A Bukavu, cette enquête a concerné les marchés de Beach Muhanzi et Quartier Industriel. L'enquête a aussi concerné le groupement de Nirindja à Burhinyi pour comprendre comment dans une zone isolée (sans route), les populations détruisent les forêts tropicales et pour quelles finalités.

Il n'a pas été possible de mener cette étude sur l'axe Mudaka-Kalehe, d'autant plus que depuis l'implantation des Comités de Conservation Communautaires (CCC) en collaboration avec le parc national de Kahuzi-Biega, il existe une brigade de surveillance de la circulation des produits forestiers.

La carte suivante montre la zone d'étude.

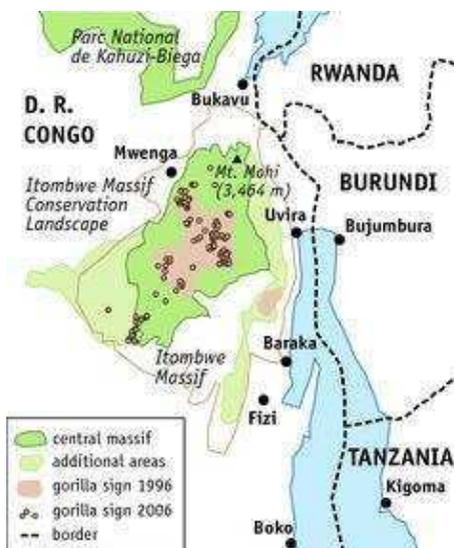


Figure 1. Carte de la zone d'étude

Pour comprendre la traçabilité des espèces, nous avons mené des enquêtes dans le marché des Bukavu et d'Uvira. Aussi, nous avons interrogé les populations et les vendeurs des bois concernant les fournisseurs et la destination du bois ou des braises. Et, partant du sujet à développer sur le circuit de commercialisation du bois, nous avons choisi comme site de recherche les groupements les plus peuplés et localisés autour des forêts.

#### Collecte des données

Pour collecter les données nous avons constitué une fiche de collecte des données à base d'un questionnaire permettant de

cibler les répondants, notamment les exploitants forestiers (scieurs), les vendeurs de bois, les commerçants).

Des visites des terrains ont été réalisées dans les villages connexes à ces marchés en vue de comprendre les degrés de menaces sur les forêts et les espèces récoltées, ainsi que les sites d'exploitation.

L'identification des espèces a été faite en utilisant les clés d'identification des espèces forestières ainsi que des planches colorées (TROUPIN, 1978, 1983,1985, 1988 ; VIVIEN et al, 1985) et la liste des espèces forestières de Kahuzi Biega avec leurs noms vernaculaires (YUMOTO, 1994, BALAGIZI et al, 2011). La valeur économique des espèces a été établie et compléer par les travaux de GILLARDIN (1959), et de VIVIEN et al (1985).

Des photos ont été prises dans les zones forestières dégagées (voir ci-dessous).



Photo 1. Forêt dégradée de Rwaga (Mwenga)



Photo 2. Coupes des essences forestières à Bitale (Kalehe)

## **Résultats**

### **Liste floristique des essences forestières commercialisées au Sud-Kivu**

Espèces forestières de la région de Bitale exploitées et se trouvant dans le circuit commercial

Le tableau 1 ci-dessous présente les espèces de bois exploitées dans la région de Bitale et que nous avons inventoriées sur le marché, au cours de la présente étude.

Tableau 1 : Espèces forestières de Bitale présentes dans le circuit de commercialisation.

	Espèces forestières exploités	Espèces forestières exploitées	Familles	Bitale		Mubugu		Kalima	Kalima
				Planche	Braise	Planche	Braise	Planche	Braise
	Noms scientifiques	Noms vernaculaires							
1	<i>Ekebergia rueppeliana</i>	Sirita	Meliaceae	+		+		+	
2	<i>Lovoa trichilloides</i>	Mungomangoma	Meliaceae	+		+		+	
3	<i>Ocotea michelsonii</i>	Licheche, Ishukwe	Lauraceae	+		+		+	
4	<i>Milicia excelsa</i>	Muvula	Moraceae	+		+			
5	<i>Piptadeniastrum africanum</i>	Lukundu	Mimosaceae	+				+	
6	<i>Entandrophragma excelsum</i>	Libuyu	Meliaceae	+		+			
7	<i>Beilschmedia oblongifolia</i>	Kiba	Lauraceae	+					
8	<i>Gambeya gorungosarum</i>	Mafuta	Sapotaceae	+					
9	<i>Lebrunia buchaie</i>	Buchai	Clusiaceae	+		+			
10	<i>Polyscias fulva</i>	Ndongi	Araliaceae		+				
11	<i>Strombosia schefflera</i>	Busika	Olacaceae		+				

12	<i>Parinari curatellifolia</i>	Mukumbu	Chrysobalanaceae		+				
13	<i>Musanga cecropioides</i>	Kumbukumbu	Moraceae		+				
14	<i>Julbernardia serreti</i>	Musoke	Caesalpiniaceae	+	+	+	+	+	+
15	<i>Ficus vallis-choudae</i>	Muleha	Moraceae		+				
16	<i>Anthonota macrophylla</i>	Muhinga	Caesalpiniaceae		+				
17	<i>Albizia gummifera</i>	Mushebero	Caesalpiniaceae			+			
18	<i>Alstonia booneri</i>	Mutongo	Apocynaceae			+			
19	<u><i>Uapaca kirkiana</i></u>	Kalunda	Euphorbiaceae			+	+	+	+
20	<i>Staudtia gabonensis</i>	Bukaki	Myristicaceae			+	+		
21	<i>Khaya anthotheca</i>	Mbobololo, ntobololo	Meliaceae			+			
22	<i>Cynometra alexandri</i>	Bubalaka	Caesalpiniaceae				+		+
23	<i>Pentachletra macrophylla</i>	Bubala	Caesalpiniaceae				+		
24	<i>Acacia montigena</i>	Kangulusa	caesalpiniaceae				+		
25	<i>Polyalthia suaveolens</i>	Mwapu	Annonaceae				+		
26	<i>Acacia sieberiana</i>	Muhanda	Mimosaceae					+	
27	<i>Zanthoxylum macrophylla</i>	Kasabumbu	Rutaceae	+		+			
28	<i>Symphonia globulifera</i>	Muzimba, Mulungu	Clusiaceae	+					
29	<i>Canarium schweinfurthii</i>	Musuku	Burseraceae				+		+

30	<i>Carapa procera</i>	Moninga , Bugwere	Meliaceae				+		+
31	<i>Neoboutonia macrocalyx</i>	Cibirabira	Euphorbiaceae		+		+		
32	<i>Trema orientalis</i>	Mushafe	Ulmaceae		+		+		+
33	<i>Tetrorchidium didymostemon</i>	Kabirangwa	Euphorbiaceae		+				
34	<i>Pentadesma lebrunii</i>	Chahoho	Clusiaceae	+	+	+	+	+	+

Ce tableau montre que 34 espèces forestières sont exploitées dans la forêt de Bunyakiri. Parmi celles-ci, 17 sont utilisées pour la production des braises, 18 pour la production des planches et 2 espèces sont à la fois exploitées comme braises et comme planches. Ce tableau montre ainsi clairement que l'axe Bitale porte une grande densité du bois forestier et que les exploitations artisanales du bois y sont très intenses.

Espèces forestières de la région de Kalonge exploitées et se trouvant dans le circuit commercial

Dans le tableau 2 ci-dessous, nous présentons les espèces de bois exploitées dans la région de Bitale et se trouvant sur le marché, pendant la durée de la présente étude.

Tableau 2 : Espèces forestières de Kalonge présentes dans le circuit de commercialisation.

	Espèces forestières exploitées	Espèces forestières exploitées	Familles	Kalonge	
				Planche	Braise
1	Ekebergia rueppeliana	Sirita	Meliaceae	+	+
2	Ocotea michelsonii	Licheche,	Lauraceae	+	+
3	Milicia excelsa	Muvula	Moraceae	+	
4	Beilschmed ia oblongifolia	Kiba	Lauraceae	+	+
5	Gambeya gorungosarium	Mafuta	Sapotaceae	+	
6	Lebrunia buchaie	Buchai	Clusiaceae	+	
7	Piptadeniast rum africanum	Lukundu	Mimosaceae	+	+

8	Albizia gummifera	Mushebero, nkungu	Caesalpinia ceae		+
9	Symphonia globulifera	Muzimba, Mulungu	Clusiaceae	+	+
10	Carapa procera	Moninga, Bugwere	Meliaceae	+	+
11	Lovoa trichilloides	Mungomango ma	Meliaceae	+	+
12	Turraea vogelioides	Kishesha	Meliaceae	+	+
13	Zanthoxyllu m gilleti	Kasabumbu	Rutaceae	+	

Ces résultats indiquent que 13 espèces d'essences forestières sont coupées et exploitées dans cette région. Il s'agit d'un chiffre relativement bas comparé aux 34 espèces observées sur l'axe de Bitale. Parmi ces 13 espèces, 9 sont exploitées à la fois comme braises et planches, 3 espèces sont exclusivement utilisées pour la production des planches, et 1 espèce est exclusivement réservées pour la production de la braise.

Espèces forestières de la région de Mwenga exploitées et se trouvant dans le circuit commercial

Le tableau 3 ci-dessous reprend les espèces de bois exploitées et se trouvant sur le marché dans l'axe Mwenga

Tableau 3 : Espèces forestières de Mwenga présentes dans le circuit de commercialisation.

	Espèces forestières exploités	Espèces forestières exploitées	Familles	Mwenga		Burhinyi	
				Planche	Braise	Planche	Braise
	Noms scientifiques	Noms vernaculaires					
1	<i>Ocotea michelsonii</i>	Licheche	Meliaceae	+			
2	<i>Milicia excelsa</i>	Muvula	Moraceae	+			
3	<i>Piptadeniastrum africanum</i>	Lukundu	Mimosaceae	+			
4	<i>Entandrophragma excelsum</i>	Libuyu	Meliaceae	+			
5	<i>Lebrunia buchaie</i>	Buchai	Clusiaceae	+			
6	<i>Strombosia schefflera</i>	Busika	Olacaceae		+		
7	<i>Julbernardia serreti</i>	Musoke	Caesalpiniaceae		+		
8	<i>Albizia gummifera</i>	Nkungu, Mushebere	Caesalpiniaceae		+		+
9	<u><i>Uapaca kirkiana</i></u>	Musela	Euphorbiaceae	+	+		
10	<i>Pentachletra macrophylla</i>	Bubala	Caesalpiniaceae	+	+		

11	<i>Zanthoxylum macrophylla</i>	Kasabumbu	Rutaceae		+		
12	<i>Symphonia globulifera</i>	Muzimba, Mulungu	Clusiaceae		+		+
13	<i>Bersama abyssinica</i>	Kaberambasha	Melianthaceae				+
14	<i>Syzigium guineense</i>	Mugorhe, Cigurhi	Myrtaceae		+		+
15	<i>Pentadesma reyndersii</i>	Chahoho	Clusiaceae			+	+

Quinze espèces ont été inventoriées comme exploitées par les populations de Mwenga. Parmi celles-ci, 6 sont exclusivement exploitées pour la planche, 6 autres espèces le sont exclusivement pour la braise tandis que 3 espèces sont utilisées à la fois pour la braise et la planche.

## **Evolution du prix du bois dans le circuit de commercialisation : cas des planches**

Au cours de la présente étude, nous avons suivi l'évolution du prix des planches de bois depuis le lieu de production jusque dans la ville de Bukavu. Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau 4.

Tableau 4. Evolution du prix des planches de la zone de production au marché urbain de Bukavu

N°	Noms scientifiques	Nom local	Prix local	Lieu de production	Prix à Bukavu	Transporteurs
1	<i>Ocotea michelsoni</i>	Licheche	5 \$	Bitale	14 \$	AEFOSKI
2	<i>Beilschmedia oblongifolia</i>	Kiba	3 \$	Bitale	15 \$	AEFOSKI
3	<i>Piptadeniastrum africanum</i>	Lukundu	6 \$	Bitale	12 \$	AEFOSKI
4	<i>Ekebergia rueppeliana</i>	Sirita	8 \$	Bitale	20 \$	AEFOSKI
5	<i>Lebrunia bushaie</i>	Buchai	5 \$	Bitale	10 \$	AEFOSKI
6	<i>Milicia excelsa</i>	Muvula	10 \$	Bitale	25 \$	AEFOSKI
7	<i>Entandrophragma excelsum</i>	Libuyu	7 \$	Bitale	28 \$	AEFOSKI
8	<i>Gambeya gorungosarum</i>	Mafuta	7 \$	Bitale	10 \$	AEFOSKI
9	<i>Lovoa trichilloides</i>	Mungomangoma	7 \$	Bitale	25 \$	AEFOSKI
10	<i>Zanthoxylum macrophylla</i>	Kasabumbu	7 \$	Bitale	14 \$	AEFOSKI
11	<i>Carapa procera</i>	Mugwere	5 \$	Bitale	12 \$	AEFOSKI

Le tableau 4 montre que le bois du Kivu n'a pas le même prix sur le marché urbain. Alors que les pris à la zone de production varient entre 3 et 10 dollars, sur le marché urbain ce prix varie entre 14 et 28 dollars américains. Les bois les moins chers à la source sont de prix inférieurs à 5 dollars et concernent les espèces *Ocotea michelsonii*, *Beilschmedia oblongifolia*, *Lebrunia bushaie* et *Carapa procera*. Toutes les planches sont chères avec un coût variant entre 10 dollars et 28 dollars.

### **Production des braises et direction du bois à partir du marché de Bukavu**

Les charbons de bois consommés à Bukavu et dans les périphéries proviennent de la région forestière de Bunyakiri, Mwenga et Kalonge. Les marchés de commercialisation des braises se retrouvent partout dans les périphéries. Notons que les enquêtes ont révélé que la demande en charbon de bois d'un ménage urbain moyen (de 8 membres) est de 2 sacs par mois, soit  $\frac{1}{4}$  de tronc d'arbre forestiers. Ceci laisse sous-entendre que si la population de Bukavu est d'environ 700.000 habitants, le besoin mensuel des braises est de 175.000 sacs, soit 43.750 arbres forestiers coupés mensuellement pour les besoins de braises énergie et combustibles pour la cuisson. Ceci représente théoriquement environ 70 hectares de forêts qui sont décimées mensuellement pour la production des braises : un grand scandale écologique

qui devrait interpeller les gouvernants et les ménages. Ce chiffre n'est pas très en l'écart des observations de la GIZ qui rapporte que sur 8 jours, la ville de Bukavu consomme 41.772 sacs (GIZ, rapport Bois-énergie, juillet 2012).

### **Direction du bois à partir du marché de Bukavu et d'Uvira: traçabilité du bois du Sud-Kivu**

Dans les tableaux 5 et 6 ci-dessous, nous présentons les différentes origines du bois pour le marché des villes de Bukavu et d'Uvira ainsi que ses principales destinations.

De ces tableaux 5 et 6 il se montre clairement que les pays voisins sont récepteurs de bois congolais : 11 espèces forestières transitent le marché de Bukavu pour une direction vers les pays voisins (Burundi et Rwanda) et 8 espèces forestières transitent sur le marché d'Uvira pour une direction du Burundi ou de la Tanzanie. Notons que durant toute la période d'enquête, nous n'avons observé aucune essence certifiée sur le marché local, autrement dit, tout le bois est exploité illégalement.

Tableau 5. Espèces commercialisées au niveau régional disponibles sur le marché de Bukavu

Essences forestières	Noms vernaculaires	Origines	Types d'exploitation		Direction
			Planches	Braise	
<i>Beilschmedia oblongifolia</i>	Kiba	Bunyakiri	+	+	Burundi, Rwanda
<i>Carapa procera</i>	Moninga, Bugwere	Kalonge, Lemera	+	+	Burundi
<i>Ekebergia rueppeliana</i>	Sirita	Kalonge	+	+	Burundi, Rwanda
<i>Entandrophragma excelsum</i>	Libuyu	Kalonge	+	+	Burundi, Rwanda
<i>Gambeya gorungosarum</i>	Mafuta	Kalonge	+	+	Rwanda, Burundi
<i>Lebrunia bushaie</i>	Buchai	Mwenga	+	+	Rwanda, Burundi,
<i>Lovoa trichilloides</i>	Mungomangoma	Bunyakiri			Burundi
<i>Milicia excelsa</i>	Muvula	Kalonge	+	+	Rwanda, Burundi,
<i>Ocotea michelsonii</i>	Licheche	Kalonge	+	+	Burundi, Rwanda
<i>Piptadeniastrum africanum</i>	Lukundu	Kalonge	+	+	Burundi, Rwanda
<i>Zanthoxylum gilleti</i>	Mulungu, Kasabumbu	Mwenga	+	+	Burundi,

Tableau 6. Espèces commercialisées au niveau régional et disponibles sur le marché d'Uvira

Essences forestières	Noms vernaculaires	Origines	Types d'exploitation		Direction
			Planches	Braise	
<i>Terminalia superba</i>	Limba	Katobo	+	+	Tanzanie, Burundi
<i>Entandrophragma excelsa</i>	Libuyu	Kalonge	+	+	Burundi, Tanzanie,
<i>Ocotea michelsoni</i>	Licheche	Kalonge	+	+	Burundi, Tanzanie,
<i>Milicia excelsa</i>	Muvula	Kalonge	+	+	Burundi, Tanzanie,
<i>Lebrunia bushaie</i>	Buchai	Itombwe, Kalonge	+	+	Burundi, Tanzanie,
<i>Zanthoxylum gilleti</i>	Mulungu	Itombwe	+	+	Burundi, Tanzanie,
<i>Ekebergia rueppeliana</i>	Sirita	Kalonge	+	+	Burundi, Tanzanie,
<i>Brachystegia spp</i>	Mubamba	Forêt communautaire de territoire de Fizi	+	+	Tanzanie

Certaines espèces comme *Ocotea michelsonii*, *Lebrunia bushaie*, *Beilschmiedia oblongifolia*, ont déjà une distribution géographique exclusivement limitée l'Est de la RDCongo (Vivien, 1985; Gillardin, 1959 ; Balagizi et al, 2012), et malheureusement se retrouve dans le trafic international, malgré l'existence de l'Association des Exploitants forestiers du Kivu.

Comme on peut bien le remarquer, les forêts de Mwenga, de Kalonge et de Bitale sont les principales sources de provenance du bois qui atteint la ville de Bukavu. Depuis la ville de Bukavu, une partie du bois est consommées localement. La grande partie est orientée directement vers le Rwanda et vers la Tanzanie et le Burundi via la ville d'Uvira (figure 2) qui reçoit également du bois en prévenance du massif forestier d'Itombwe.

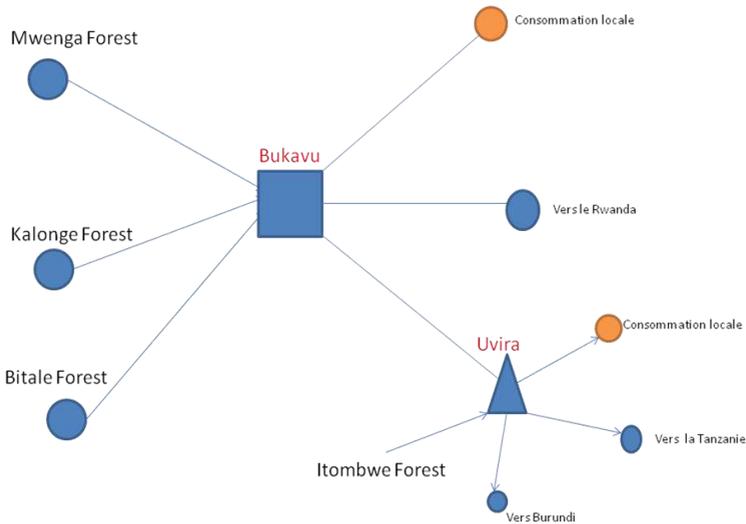


Figure 2. Origines du bois atteignant les 2 grandes villes du Sud-Kivu et ses principales destinations

Concernant les transporteurs du bois, notons que des sujets congolais membres de l'AEFOSKI souvent sans aucun permis d'exploitation des produits forestiers. A Kalonge on observe des citoyens étrangers qui ont payé des concessions forestières et qui assurent le trafic du bois. Le trafic du bois est difficile à quantifier car il ya des opérations qui se font la nuit ou les dimanches, au moment où le contrôle est quasi nul. Apparemment le tronçon routier Bukavu-Nyangezi-Kamanyola constitue le couloir d'expédition du bois vers Uvira/Burundi/Tanzanie.

## Aperçu sur le statut écologique et la valeur socio-économique des espèces exploitées et des alternatives pour leur protection

Dans le tableau ci-dessous (tableau 7), nous présentons un aperçu sur la valeur écologique des espèces forestières exploitées en vue de proposer des alternatives pour leur protection.

Tableau 7. Statuts des espèces exploitées

<b>Espèces forestières exploitées</b>	<b>Noms vernaculaires</b>	<b>Valeur</b>
Ocotea michelsonii	Licheche	Endémique du Kivu, espèce rare des forêts (Vivien, 1985; Gillardin, 1959).
Pentachletra macrophylla	Bubala	Hôte des chenilles (FAO, 1996)
Piptadeniastrum africanum	Lukundu	
<u>Uapaca kirkiana</u>	Musela	Hôte des chenilles (FAO, 2004), endémique du Kivu (Balagizi et al, 2012)
Beilschmedia oblongifolia	Kiba	endémique du Kivu (Vivien, 1985; Gillardin, 1959 ; Balagizi et al, 2012).

<i>Bersama abyssinica</i>	Kaberambasha	Endémique de la région des grands lacs
<i>Brachystegia utilis</i>	Mubamba	Espèces indicatrices des forêts des Miombo (forêt de champignons)
<i>Carapa procera</i>	Mugwere	Aliment de base des chimpanzés, médicinale et antivirale
<i>Ekebergia rueppeliana</i>	Sirita	Endémique de la région des grands lacs africains
<i>Entandrophragma excelsa</i>	Libuyu	Intégré comme matériel de recherche sur les antirétroviraux
<i>Faurea saligna</i>	Mukamba	Indicateur des altitudes 2500 m
<i>Gambeya gorungosarum</i>	Mafuta	Indicateur des forêts marécageuses
<i>Hagenia abyssinica</i>	Mugete	Indicateur des altitudes 2000 m
<i>Lebrunia buchaie</i>	Buchai	Endémique du Kivu, huile médicinale trop vertueuse (Balagizi et al, 2011 ; Troupin, 1985)
<i>Lovoa trichilloides</i>	Mungomangoma	
<i>Milicia excelsa</i>	Muvula	Bois trop rare ayant constitué une base d'échanges commerciale entre la Belgique et l'Afrique du Sud, en période coloniale (Gillardin, 1959)

## Conclusion

La RDC tient une place importante dans la problématique de la gestion forestière à l'échelle du globe. Récemment, le pays s'est engagé dans les négociations avec l'Union Européenne (UE) de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) qui vise à démontrer la légalité du bois mis sur le marché européen et donc à en empêcher l'exploitation sauvage et le risque de déforestation.

Au Kivu la menace de déforestation est très aggravée en raison des guerres à répétition et l'afflux des réfugiés qui ont utilisé anarchiquement les bois comme source d'énergie. Ces conditions ont aussi favorisé un trafic important de transport de grumes, de bois de service, de bois de feu et de charbon de bois notamment entre les régions d'exploitation rurales et les villes qui ont connu durant cette même période un afflux de populations fuyant l'insécurité. A tout cela s'ajoute les questions fondamentales d'exploitation transfrontalière.

Cette étude a d'abord concerné l'identification des espèces forestières vendues illégalement. Ce travail reste partiel et nécessite d'être poursuivi dans la deuxième phase du projet. Il s'agit en fait de quantifier les espèces forestières en trafic et de déterminer leur traçabilité au niveau des pays voisins. On pourra créer un circuit de suivi des numéros des espèces depuis la production jusqu'aux marchés urbains.

Les essences endémiques devraient obligatoirement être répertoriées et obtenir une interdiction formelle pour

toute forme de commercialisation en regard avec la convention de CITES (PNUE, 2003 ; USDA, 2006)

Vue la large étendue du Sud-Kivu, on pourra focaliser sur les marchés de Bukavu et d'Uvira. Il faudra impliquer une large gamme d'acteurs et particulièrement les commerçants de ce bois. Il faudra associer la police du côté des services techniques de l'environnement pour une quantification du type de bois et de la destinée. Ceci permettra exactement d'évaluer les types de dégâts imposés à la forêt congolaise et la certification du bois commercial.

Aussi faudra-t-il :

1. Inciter la mise en place d'une politique d'usage rationnelle des biens forestiers, basée sur la planification territoriale, avec un renforcement de l'interconnexion des aires naturelles.
2. Promouvoir une politique locale de reboisement progressif dans les zones agricoles qui sont en processus de dégradation.
3. Respecter les espèces natives dans les systèmes forestiers sans altérer leur composition, éliminant la production forestière
4. Approfondir la connaissance scientifique et valoriser les connaissances des peuples autochtones des forêts sur son usage soutenable.
5. Militer pour uniquement l'usage de bois éco-certifié (FSC) pour des bâtiments publics –établir un accord avec les autorités publiques pour demander un pourcentage à affecter au paiement des services environnementaux dans les zones d'exploitations forestières.

6. Établir des forêts contrôlées de façon participative, pour répondre à des besoins locaux, dans chaque ensemble de villes avec plus de 250.000 habitants.

Nous remercions sincèrement la FAO/Rome qui a accepté de financer le projet « Lutte contre l'exploitation illégale des ressources forestières du Kivu, en lien avec le processus FLEGT. C'est ce projet référencié PR48201 qui nous a permis d'obtenir des données publiables dans cet ouvrage.

## **Remerciements**

Nous remercions très sincèrement tous ceux qui ont permis la réalisation de la présente étude et en particulier la FAO/Rome. En effet, la présente étude a été menée dans le cadre du projet « Lutte contre l'exploitation illégale des ressources forestières par la sensibilisation de la jeunesse scolaire et des acteurs étatiques et non étatiques à l'importance de la forêt comme vecteur de développement socio-économique », un projet qui a été financé par la FAO au cours de l'année 2012 et exécuté par l'ISDR/Bukavu en partenariat avec l'ISP/Bukavu.

## **Bibliographie**

- Balagizi K. Dumbo P., Mwangamwanga I., Bashonga M., 2011. La Flore ligneuse du parc national de Kahuzi-Biega et son importance économique. Rapport technique. Inédit.
- Debroux L., Hart T., Kaimowitz D., Karsenty A., & Topa G., 2007. La forêt en République Démocratique du Congo

- pots-conflits: Analyse d'un agenda prioritaire. Banque Mondiale et CIRAD. P 84.
- FAO, 2004. Contribution des insectes de la forêt à la sécurité alimentaire. L'exemple des chenilles d'Afrique Centrale : Produits forestiers non-ligneux, Document de Travail N<sup>o</sup>1, programme des produits forestiers non-ligneux de la FAO, Rome. URL: <http://www.fao.org/docrep/007/j3463f/j3463f00.HTM>.
- Fischer et Hinkel, 1991; La Végétation du Parc National de Kahuzi-Biega, inédit, GTZ-Université de Mayence (RFA) 181 p. + Annexes.
- Gillardin J., 1959. Les essences forestières du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Direction de l'Agriculture des Forêts et de l'Elevage.
- INEAC, 1948-1963; Flore du Congo Belge et du Rwanda-Urundi. Spermatophytes, Vol. 1 à 10, Eds. Vromani, Bruxelles.
- Muhigwa J., Mudahama B. ,& Cortez L.P., 2007. Etude de l'aménagement d'une zone Tampon du PNKB dans le Secteur communautaire MUDAKA-IZEGE via un reboisement intense. PNKB, Bukavu.
- PNUE, 2003. CITES handbook, Convention, Appendix, Resolutions, Nairobi, 424 p.
- Troupin, G, 1978; Flore du Rwanda, Spermatophytes, Volume I, M.R.A.C. - TERVUREN-BELGIQUE 413.p.
- Troupin, G, 1982, Flore des Plantes Ligneuses du Rwanda, Spermatophytes, M.R.A.C., Tervuren-Belgique. 356 p.

- Troupin, G, et Coll., 1983; Flore du Rwanda, Spermatophytes, Volume II, M;R;A.C., Tervuren-Belgique, 603 p.
- Troupin, G, et Coll., 1985; Flore du Rwanda, Spermatophytes, Volume III, M.R.A.C., Tervuren-Belgique, 729 p.
- USDA, 2006. CITES I-II-III timber species manual. Washington, DC. 424 p.
- Vivien J., et Faune J ;J., 1985. Arbres des Forêts denses d'Afrique centrale. ACCT. Paris.
- Yumoto, T., Yamagiwa, J., Mwanza, N., & Maruhashi, T., 1994; "List of plant species identified in Kahuzi-Biega National Park, Zaïre"; in TROPICS 3 (3/4); 295-308.

## Chapitre 5

# **L'utilisation des terres agricoles, un défi fondamental pour la sécurité alimentaire et le développement durable au Burundi.**

*Hassan Nusura, Gérard Rusuku et Deogratias Niyonkuru*

### **Résumé**

En 2011, l'Etat burundais a doublé le budget alloué au secteur agricole pour la lutte contre la faim et la pauvreté. *Etat donné la nécessité d'un usage efficient de ces ressources additionnelles, nous avons jugé utile de mener une étude socio-économique visant à identifier les domaines prioritaires. Ainsi, un échantillon de 90 ménages agricoles a été sélectionné dans deux communes du Burundi: Kabarore et Rutegama. Les analyses ont montré que l'accès à la nourriture dépend presque exclusivement de l'agriculture qui ne répond qu'à 65 % et 84 % aux besoins énergétiques respectivement à Kabarore et Rutegama. La surexploitation de la terre serait la racine du problème d'insécurité alimentaire et de la pauvreté rurale. La gestion de la terre devrait constituer la première priorité d'une politique de développement rural et cette politique devrait s'appuyer sur le capital socioculturel disponible dans le milieu rural.*

## **Introduction**

Le Burundi est un pays dont le niveau des indicateurs de développement est parmi les plus bas de la planète (PNUD, 2009). Le développement de l'agriculture, un secteur qui occupe plus de 90 % de la population burundaise, est perçu comme indispensable pour garantir la sécurité alimentaire et le développement durable. Ainsi, le gouvernement burundais a doublé le budget accordé au secteur agricole entre 2010 et 2011.

Pour produire des résultats, les efforts déployés par les pouvoirs publics devraient être accompagnés d'une répartition efficiente du budget à l'intérieur du secteur agricole. Mais, où faut-il placer la priorité au vu des nombreux défis auxquels fait face l'agriculture burundaise? En effet, les agriculteurs ont un accès limité aux moyens de production ; les capacités des services de recherche et de vulgarisation sont insuffisantes ; le rythme élevé de la croissance de la population a de fâcheuses conséquences sur l'agriculture (ALEXANDRATOS, 2005) ; le développement économique est encore contrecarré par les conséquences de la guerre qui a duré plus d'une décennie (CAZENAVE-PIARROT, 2004 ; BUNDERVOET, 2010). Plus de 75 % des terres agricoles seraient dégradées (UNEP, 2007).

D'aucun ne peut ignorer l'existence d'interconnexions entre ces différentes contraintes. Il se pose alors la question de savoir où elles prennent racine afin de ne pas agir sur les conséquences mais de bien cibler les véritables causes des problèmes.

Nous avons voulu apporter une lumière à cette question par une étude socioéconomique des déterminants fondamentaux de l'insécurité alimentaire. L'étude concerne spécifiquement les deux sites d'intervention du projet « Bonne gouvernance environnementale<sup>38</sup> au Burundi, dans les communes Kabarore et Rutegama.

Nous poursuivons les objectifs spécifiques suivants :

- Identifier l'origine de l'insécurité alimentaire à travers l'analyse du patrimoine économique et socioculturel des ménages.
- Répertorier les atouts pour assurer la sécurité alimentaire

### **Cadre méthodologique**

La méthode qui a été utilisée pour collecter les données est l'enquête réalisée auprès des exploitants agricoles. L'échantillon utilisé comporte deux strates. La première strate concerne les sites de travail et la deuxième strate comprend les exploitations agricoles.

Le premier site est situé dans la commune de Kabarore en province Kayanza et le deuxième dans la commune Rutegama en province Muramvya. Les deux communes sont parmi les plus densément peuplées du pays. Dans chacun des deux sites, un échantillon de 45 exploitations agricoles a été tiré de façon aléatoire. Compte tenu du niveau élevé d'homogénéité quant au degré de dégradation de chacun des

---

<sup>38</sup> Projet de recherche action participative financé par le Centre Canadien de Recherche pour le Développement International (CRDI) et établi sur des sites burundais et congolais.

deux sites, cet échantillon peut être considéré comme représentatif de toute la population de ce site.

L'outil principal de collecte des données a été le questionnaire d'enquête. Ce questionnaire est articulé sur trois axes : le capital économique, le capital social, le capital culturel. Le capital économique rassemble les moyens de production possédés durablement par les ménages ; il inclut aussi les ressources naturelles.

Le capital social est essentiellement constitué par les réseaux sociaux établis par les exploitants. Le capital culturel concerne les habitudes et les règles hérités des aïeux, du niveau de formation des membres des ménages et des moyens de communication en leur possession.

L'outil informatique qui a été utilisé pour la saisie, le dépouillement et l'analyse des données de l'enquête est le logiciel Microsoft Excel. La statistique descriptive a constitué la principale méthode d'analyse des variables quantitatives.

## **Résultats**

### ***Les évidences et les racines du problème d'insécurité alimentaire***

Une propriété terrienne morcelée

Dans les deux sites étudiés, les exploitations agricoles sont de petite taille. La superficie moyenne des exploitations est respectivement d'environ 89 ares et 86 ares à Kabarore et à Rutegama. Au seuil de 0,05, les deux moyennes ne sont pas

différentes. De plus, elles se rapprochent de la moyenne nationale qui est de 80 ares.

En plus de la taille réduite des exploitations agricoles, celles-ci sont aussi caractérisées par un degré élevé de morcellement comme on peut le voir dans le tableau 1.

Tableau 1 : Degré de morcellement de la propriété agricole

	<b>Kabarore</b>	<b>Rutegama</b>
Superficie moyenne par membre du ménage (ares)	19	16
Nombre de champs par exploitation (#)	3	3
Superficie moyenne d'un champ (ares)	30	28
Nombre de parcelles sous cultures vivrières par exploitation (#)	8	10
Superficie moyenne d'une parcelle sous cultures vivrières (ares)	7	7

Nous pouvons constater qu'au sein d'une exploitation agricole, la terre est subdivisée en plusieurs champs qui comportent à leur tour plusieurs parcelles. Signalons que ces champs sont éloignés les uns les autres d'une distance pouvant atteindre plusieurs kilomètres et sont morcelés suite à un usage varié tel que nous le montre le tableau 2.

Tableau 2 : Proportion de la superficie impartie à cet usage

	Kabarore (%)	Rutegama (%)
Location	1	2
Jachère	2	4
Boisement	32	10
Cultures pérennes	37	30
Cultures saisonnières	28	53

Le tableau 2 montre que la location et la jachère constituent des usages mineurs. La quasi-absence de la jachère est un indicateur de la surexploitation des terres. La proportion de la terre occupée par les boisements est significativement plus importante à Kabarore qu'à Rutegama. Signalons que l'objectif premier de ces boisements n'est pas la protection du sol mais plutôt la vente et l'usage dans le ménage. Les cultures pérennes sont représentées par le café et la banane. Le café est cultivé pour l'exportation. La banane, constituée pour plus de 2/3 par la banane à bière, est destinée au marché local et constitue une source substantielle de revenus des ménages. Les cultures saisonnières sont la base de l'alimentation des ménages. La part de la terre attribuée aux cultures saisonnières est significativement plus importante à Rutegama qu'à Kabarore.

La superficie allouée aux cultures saisonnières présente un ut degré de morcellement au regard du nombre

d'espèces cultivées et du mode de culture en association comme nous pouvons le constater au tableau 3.

Les quatre groupes de cultures présentées au tableau 3 sont observés dans tous les ménages. Les tubercules (le manioc et la patate douce) et les légumineuses (le haricot et l'arachide) sont les plus cultivées et sont pratiquement rencontrées dans tous les ménages.

Une terre aussi morcelée est en soi déjà un indicateur du degré de surexploitation et constitue un obstacle à l'application des systèmes de cultures intensives.

Tableau 3 : Superficies occupées par les cultures saisonnières les plus rencontrées (en ares)

		KABARORE			RUTEGAMA		
		Pure ou principale	1ère secondaire	2ème secondaire	Pure ou principale	1ère secondaire	2ème secondaire
Tubercules	Manioc	9,6	4,2	3,0	7,3	15,7	3,5
	Patate douce	5,4	4,9	4,9	4,8	3,7	2,8
	Pomme de terre	0,8	0,6	0,7	1,0	0,0	0,0
	Colocase	0,0	1,4	1,0	0,0	0,2	0,0
Légumineuses	Haricot	6,4	8,8	0,9	26,6	13,5	1,6
	Arachide	0,0	1,7	0,0	4,7	0,5	0,1
	Petit pois	0,7	0,3	1,2	0,2	0,1	0,1
Céréales	Sorgho	0,7	0,4	0,2	0,0	0,0	0,0
	Maïs	0,2	0,4	0,0	0,0	0,2	0,0
Légumes	Aubergines	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Choux	0,1	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0
	Amarantes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0

Un usage extensif de la terre et les problèmes *d'insécurité* alimentaire

Les résultats de nos analyses laissent clairement voir l'insuffisance du capital d'exploitation et l'absence d'intensification. L'équipement utilisé par les agriculteurs est rudimentaire. La situation est sensiblement identique dans les deux sites avec à peu près 3 houes, 3 sacs, 2 paniers, 1 machette, 1 pot par ménage en moyenne.

En ce qui concerne le cheptel vif, l'élevage des caprins est le plus courant dans les deux lieux d'étude mais nous avons enregistré, en moyenne, moins de deux chèvres par ménage à Kabarore et moins de trois chèvres par ménage à Rutegama. L'élevage des bovins, qui normalement constitue une source importante de fumure organique, est une activité accessoire dans les deux communes : une vache pour cinq et trois ménages respectivement à Kabarore et à Rutegama. L'utilisation des fertilisants est jugée insuffisante par tous les agriculteurs enquêtés et ceci reflète la situation générale du pays. En effet, d'après nos estimations sur base des statistiques de la FAO, la quantité moyenne d'engrais chimiques utilisée en 2008 au Burundi est de 2 kg par hectare alors qu'elle est de 19 kg par pour l'Afrique et 106 kg par pour le Globe. Cet état de fait a des répercussions sur la sécurité alimentaire. Nos estimations ont montré que la production agricole ne couvre que 65 et 84 des besoins

énergétiques respectifs des ménages des sites de Kabarore et Rutegama.

Les indicateurs indirects de pauvreté que nous avons analysés confirment l'accès insuffisant des agriculteurs à l'alimentation et montrent un niveau de vie très bas. Aucun ménage du site de Kabarore ne parvient à avoir 3 repas par jour, et à Rutegama seulement 20 des ménages enquêtés prennent trois repas par jour.

La viande n'est consommée que dans des occasions spéciales telles que les fêtes, en moyenne une fois tous les deux mois à Kabarore et deux fois le mois à Rutegama. Les bitations sont de petite taille (en moyenne 0,5 ares) et sont construites à partir de matériaux peu durs : toutes les maisons sont en briques adobes. Les besoins d'habillement ne sont pas satisfaits : en moyenne, un adulte achète un bit une seule fois par an à Kabarore et deux fois tous les trois ans à Rutegama.

### ***Les bénéfiques et les atouts d'une gestion efficiente de la terre***

La propriété terrienne est le principal capital économique des agriculteurs, mais elle a une faible productivité. Les trois cultures majeures relevées dans notre zone d'étude, le manioc, la patate douce et le haricot sont actuellement produites avec des rendements moyens respectifs de 10 000 kg, 6 000 kg et 700 kg de loin en dessous des rendements potentiels présentés par

l'Institut de Recherche Agronomique du Burundi qui sont respectivement de 30 000 kg, 25 000 kg et 3 000 kg.

Une gestion de la terre garantissant seulement le doublement du rendement de ces trois cultures suffirait pour atteindre un taux de couverture énergétique proche de 120 à Kabarore et 150 à Rutegama.

Nos analyses ont révélé que le capital socioculturel présente beaucoup d'avantages qui peuvent être mobilisés pour augmenter la productivité de la terre. Ces avantages sont perçus à travers les caractéristiques démographiques, les liens sociaux, l'homogénéité culturelle. Au niveau des données démographiques, le premier atout est constitué par l'abondance de la main-d'œuvre au niveau du ménage (plus de la moitié des membres des ménages sont actifs) et aux alentours face au manque de machines.

Les activités secondaires non agricoles, déjà pratiquées par 50 et 27 des chefs des ménages enquêtés respectivement à Kabarore et à Rutegama, peuvent contribuer à acquérir les moyens de production agricole : le commerce, l'exploitation minière, l'activité artisanale telle que la menuiserie, la maçonnerie, la menuiserie, la corderie et la couture et la tuilerie.

Les résultats de nos analyses en rapports avec les liens sociaux et l'homogénéité culturelle sont synthétisés dans le tableau 4.

Tableau 4 : Etat des rapports sociaux et cultures (fréquence des ménage)

Rapports	Kabarore (%)	Rutegama(%)
Equité des genres dans le ménage	96	93
Relation favorable avec les membres de la famille élargie	76	78
Relation favorable avec les voisins	91	96
Participation active dans les organisations associatives	60	78
Liens avec les institutions de crédit-épargne	56	44
Participation dans les travaux communautaires	100	100
Conscience de la nécessité de protéger la terre	100	100
Homogénéité culturelle - Eglise chrétienne	100	100
Homogénéité culturelle - Langue Kirundi	100	100

On remarque l'existence des rapports sociaux assez saine et un degré élevé d'homogénéité culturelle. Ces éléments constituent des atouts pour l'encadrement de la collectivité, la vulgarisation des semences et des méthodes culturales, l'acquisition en groupe des facteurs de production, la réalisation collective des travaux d'aménagement du territoire destinés à protéger la terre.

## **Conclusion**

Les résultats de l'analyse du capital économique et socioculturel nous poussent à conclure qu'au Burundi, l'allocation budgétaire au sein du secteur agricole devrait cibler prioritairement la gestion de la terre basée sur la mobilisation des différents réseaux sociaux et institutionnels du milieu rural. Plus que sa petite taille, le morcellement de la propriété agricole constitue actuellement l'obstacle majeur à sa mise en valeur. Une intervention politique à ce niveau est indispensable. La voie à explorer est celle de l'exploitation des avantages comparatifs au niveau communal. Ainsi la commune pourrait garder le degré voulu de diversification mais procéder, en ce qui concerne les cultures vivrières, à la spécialisation au niveau des zones par un système d'assolement à quatre cultures au maximum plus la jachère.

## **Remerciements**

Nos remerciements vont au CRDI pour avoir financé tout le projet dans lequel s'intègre notre recherche. Nous remercions aussi l'ADISCO pour la coordination du processus qui a mené à la réalisation de cet article, ainsi que messieurs Félix Nibizi et Angelos Niyomuvunyi pour leur aide dans la collecte des données sur terrain et le dépouillement des questionnaires d'enquête.

## Bibliographie

- Alexandratos N., Countries with Rapid Population Growth and Resource Constraints: Issues of Food, Agriculture, and Development, *Population and Development Review*, June 2005, Volume 31, Issue 2, pages 237–258.
- Bundervoet T., Assets, Activity Choices, and Civil War: Evidence from Burundi, *World Development*, Volume 38, Issue 7, July 2010, P. 955-965.
- CAZENAVE-PIARROT A., Burundi, une agriculture à l'épreuve de la guerre civile, *Les Cahiers d'Outre-mer*, avril-septembre 2004, n° 226-227, p. 313-338.
- Cochet H., Agrarian Dynamics, Population Growth and Resource Management: The Case of Burundi, *Geojournal*, Volume 60, Number 2, P. 111-122.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement): Bonne gouvernance et développement durable, Rapport national sur le développement humain du Burundi 2009. Bujumbura, 2009, 44 p., Rapport Sommaire.
- République du Burundi et FAO (Food and Agriculture Organisation): Programme national de sécurité alimentaire (2009-2015), Bujumbura, décembre 2008.
- UNEP, Eastern Africa land resources, *The Encyclopedia of Earth*, April 2000

## Chapitre 6

# Défis de la gouvernance des ressources naturelles collectives dans les groupements de Binza et Bukoma

*Patient Polepole et Muzalia Kihangi Godefroid*

### Résumé

Le chapitre essaie de décrire la rivalité entre les populations riveraines du parc national de Virunga dans la province du Nord-Kivu. *Entre temps l'exigüité des terres agricoles et les exigences de survie dans une phase post-conflits motivent les paysans à occuper des zones agricoles dans le parc national. La cogestion du parc devient un besoin urgent, mais comme s'y prendre? Question de légalité et de légitimité dans la gestion ?*

### Introduction

La gestion des ressources naturelles est un concept extrêmement large ; non seulement, il couvre des réalités parfois très différentes mais est aussi perçu de manière très variable selon les schémas de pensée et les représentations culturelles ainsi que la situation socioculturelle des communautés humaines (COYETTE, 2004). C'est ainsi qu'elle se présente trop laborieuse en périodes des conflits ; au sortir d'un conflit ces problèmes peuvent prendre de l'ampleur jusqu'à créer un nouveau conflit ou être au cœur d'une paix durable. D'où

l'amélioration de cette gouvernance est capitale pour inciter une paix et un développement durables des communautés humaines. Cette amélioration serait notablement traduite par les approches de gestion des terroirs communs (l'implication des différents acteurs à différentes échelles). De là née la logique de faire participer la communauté de base pour une gestion durable des ressources naturelles collectives.

Ainsi, la gestion des ressources naturelles dans et autour du Parc national des Virunga n'en est pas épargnée. Ainsi nous avons ambitionné utile d'analyser les défis de la gestion des RNC de deux groupements d'une zone post-conflits dans la collectivité de Bwisha.

Les groupements de Binza et Bukoma avec une zone écologique protégée de 5 678 ha, sont comprises dans la chefferie de Bwisha en territoire de Rutshuru, province du Nord-Kivu situé entre 00°42' et 1°30' de latitude Sud et 28°56' et 29°42' de longitude Est (Bwisha, 2010). Elle a une valeur biologique exceptionnelle avec trois aires protégées conjointes, à savoir le Parc National des Virunga (Secteur Centre et secteur Mikeno), le Domaine de Chasse de Rutshuru et la Réserve naturelle de Sarambwe (BUHENDWA et al., 2011).

L'explosion démographique, les guerres à répétition de 1994 à 2008, la faiblesse institutionnelle et la tragédie des biens communs ont accru les déplacements massifs des populations humaines et accroître ainsi la pression sur les ressources naturelles via

la recherche des terres arables, des ressources financières pour la survie des familles et surtout des sources énergétiques. Eu égard à ce là, la question captivant notre recherche est savoir le type de gestion qui conviendrait pour une gouvernance durable des ressources naturelles collectives de Binza et Bukoma.

### **Méthodologie de recherche**

L'objectif étant de déduire les défis de la gouvernance des ressources naturelles collectives dans la collectivité chefferie de Bwisha, en territoire de Rutshuru, entre 1994 et 2011 ; nous sommes parti des hypothèses selon les quelles la création d'une structure de gestion des ressources naturelles basé sur la communauté et la restauration du pouvoir public permettrait d'inverser la tendance actuelle qui celle de l'appauvrissement des ressources naturelles collectives. Pour ce faire, nous nous sommes servis de la méthode comparative, la méthode systémique, méthode statistique, méthode descriptive ; la techniques d'observation, la technique documentaire, l'interview centrée et l'interview libre ainsi que la technique d'échantillonnage.

### ***Présentation sommaire du milieu d'étude***

Bukoma-Binza se situent sur une altitude moyenne de 1.250 m. Son relief est peu accidenté et comprend des plaines alluviales traversées par deux

grandes rivières, dont la rivière Rutshuru, source du Nil blanc, sur la quelle a été installée la centrale hydroélectrique de Nyehanga qui alimente le centre de Rutshuru en courant électrique ; et la rivière Ishasha, dans le groupement de Binza, elle la frontière naturelle de Bwisha avec l'Uganda. Prennent toutes deux leurs origines en Uganda et se déversent dans le lac Edouard. Les autres importantes rivières sont les rivières May ya Ivi, Nkwenda, Rwahambi et les ruisseaux se jetant dans la rivière Rutshuru : Kako, Fuko, Kabaraza, Rwankwi, Kibututu, etc.

Les plaines de la Rwindi et de la Rutshuru se heurtent aux champs de lave les reliant aux massifs des Virunga, et particulièrement vers le groupe des volcans actifs dominés par le Nyamulagira (3.056 m) et le Nyiragongo (3.470 m).

Binza-Bukoma, sont majoritairement caractérisé par des températures influencées par l'altitude. Ainsi les températures varient entre 22 et 28° (Buhendwa et al., 2011). Avec deux saisons climatiques<sup>39</sup>, on y enregistre en moyenne des précipitations étendues sur plus au moins 8 mois. La période sèche ne s'étend que sur 4 mois

---

<sup>39</sup> Les deux saisons se présentent comme suit : Du 1<sup>er</sup> janvier au 15 février : c'est la courte saison sèche ; du 16 février au 15 mai : c'est la petite saison humide ; du 16 mai au 31 Août : c'est la grande saison sèche ; du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre : c'est la grande saison humide.

maximum. Les précipitations atteignent 1000 à 1200 mm par an.

La végétation présente une savane herbeuse pure et une savane boisée constituée d'arbustes avec un sous bois dense d'herbacées. (Sikubwabo K., 2008).

Les sols (fig.1. Plan du zonage DCR et Répartitions du sol à Binza et Bukoma) sont à vocation agricole pour les populations dont l'agriculture constitue 98% de la principale activité d'autosubsistance. Ils sont regroupés dans les classes suivantes :

- ✓ les dépôts alluviaux dans la plaine de la Rutshuru ;
- ✓ les sols dérivés de roches anciennes ;
- ✓ les sols organiques et argileux de Binza.

Avec une population estimée à 90 000 individus dont la majorité serait dans le groupement de Bukoma. Cette population vit essentiellement des produits de champs et de la pêche. Ainsi, la bonne comme la mauvaise saison culturale entraînent ipso facto des perturbations dans le panier du ménage. Le nombre moyen des champs possédés par ménage, quelle qu'en soit la dimension, est de 3 avec une superficie moyenne de 1,7 ha. Tandis que la moyenne de la superficie exploitée pour le boisement est de 0,1 ha. Seul dans le groupement de Bukoma 28 plantations. Dans le groupement de Bukoma très peu de ménages ont accès à la terre par rapport au groupement

Binza. En moyenne elles sont distant du Parc est de 3,5 km.

Les principales cultures exploitées dans la zone sont très diversifiées et sont notamment Haricot, sorgho, la patate douce, le riz et le maïs, le soja, l'arachide, le café et le manioc. La culture des haricots est la plus pratiquée dans le Bwisha avec une moyenne de 23.28 % des ménages, suivie de celle du maïs, soja, sorgho, patate douce, manioc et du riz (tableau 1).

La production annuelle est assez insuffisante dans tous les deux groupements. Cependant, on constate que  $\frac{3}{4}$  de la production sont destinée à la vente.

Ceci traduit bien beaucoup des besoins en argent pour satisfaire aux demandes des produits manufacturés, des soins et des besoins scolaires. Les produits les plus vendus après la récolte sont surtout le café, les bananes à l'état brut ou après transformation, l'arachide, le riz et la patate douce. Presque la majorité produit le haricot, le maïs et le manioc pour raison de consommation. L'épuisement des sols qui conduit à l'insuffisance des moissons est la principale difficulté rencontrée dans les deux groupements.

Les moyens de production ainsi que les facteurs internes conduisent à la faible production ou en d'autres termes à une récolte insuffisante. Le manque des marchés de dessertes agricoles constitue un autre fait qui découragerait les producteurs. Kiwanja est le principal

marché d'écoulement des produits agricoles des deux groupements. Il est à noter également la déprédation des cultures par les animaux en provenance du PNVi comme les Eléphants, les Phacochères et les singes qui constituent les principaux ravageurs des cultures ainsi que la présence des groupes armés dans certains villages ainsi que leurs bastions installés dans le parc.

Quant à l'élevage, Il y existe des pâturages individuels (terres cédées) et pas de présence des pâturages. Les animaux domestiqués par les communautés locales sont essentiellement les bovins, les ovins et caprins dont les effectifs ont sensiblement diminué à cause des événements des guerres qui ont marqué les dernières années le territoire de Rutshuru. Le nombre moyen des vaches possédées est de 30 vaches avec un nombre variant de 1 à 800 (nombre réduit suite à la guerre et concessions privées). Il en est de même pour la chèvre, le mouton et la poule. Dans le groupement de Binza l'élevage a baissé suite à la présence des groupes armés.

Globalement, 68,75% de gens s'approvisionnent au robinet, 18,35% à la rivière, 6,3% à la source, 8,85% à la borne-fontaine, et 0,75% au marais. Il s'est émané que l'eau utilisée pour la boisson et la cuisson est située à la même distance presque. La population de Binza-Bukoma éprouve des difficultés (en moyenne 5 km de distance à Binza et 4 km à Bukoma) pour accéder à l'eau potable

que c'est soit pour la boisson que pour la cuisson. Cela influence le temps à allouer aux autres activités telles les travaux champêtres ou la fréquentation scolaire des jeunes filles, etc. (BUHENDWA et al., 2011).

Nombreuses infrastructures de base entre autre routes de dessertes agricole<sup>40</sup>, écoles, formations sanitaires, maisons d'habitation et greniers, champs et pâturages sont dans un état de délabrement avancé. Trois niveaux d'enseignements sont organisés de façon non effective à Binza-Bukoma, à savoir l'enseignement maternel et primaire ainsi que l'enseignement secondaire et technique.

Dans les groupements de Binza et Bukoma nous comptons deux zones de santé comprenant un ensemble de 21 les structures de santé. Les hôpitaux ne sont fréquentés qu'en moyenne de 6,9 %. Diverses sources énergétiques sont usuelles dont la braise, le bois et les briquettes. La majorité de la population utilise le bois comme source d'énergie pour la combustion. La braise est utilisée en moyenne de 7,4 % de ménages, de même

---

<sup>40</sup> Deux routes nationales traversent la zone Binza-Bukoma entre autres la route Kibumba-Mabenga (56 km d'asphalte détruite) et celle reliant Rutshuru à Ishasha (62 km en mauvaise état). Les routes secondaires de desserte agricole traversant la zone se présentent comme suit : Nyamilima-Humule : 15 Km à réhabiliter ; Nkwenda-Nyabanira-Kasave-Kihito-kisharu : 25 Km à réhabiliter ; Ngombe-Munyaga : 6 km plus ou moins bonne ; Kisharu-Sarambwe : 3 km à réhabiliter ; Kisharu-Buma : 7 km à réhabiliter ; Katwiguru-Bisesa-Chanzerwa-Nyamitwitwi-Nyamilima : 35 km n'existe plus ; Kiringa-Karambi-Kitagoma : 25 km à refaire.

que la braise associée au bois. Dans leur étude socioéconomique KANYUNGURA et SIKUBWABO (2010), nous montre que dans cette zone les ménages utilisent un sac de braise en moyenne et entre 2 et 6 fagots de bois. Les briquettes ne sont presque pas utilisées dans cette zone. BUHENDWA et al. (2011) précisent que les sources énergétiques proviennent soit des champs, soit des aires protégées (PNVi et DCR). La plupart du bois utilisé provient des champs ou des achats. Ils continuent en indiquant que la pratique la plus usuelle dans les ménages pour économiser l'énergie combustible est celle d'usage des foyers améliorés.



Figure 1. Plan du zonage DCR en 2010

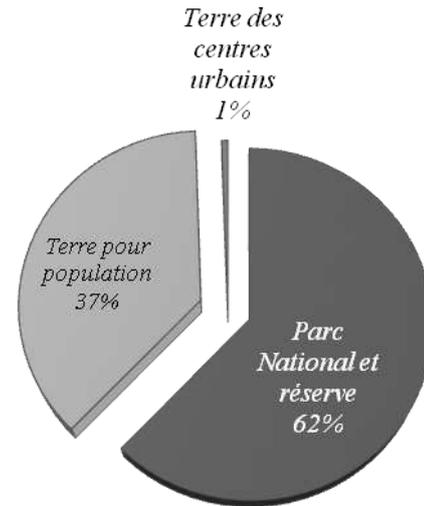


Fig.2. Répartition du sol / Rutshuru 2010

Tableau 1. Production agricole annuelle moyenne pour quelques cultures déclarées

Groupement	Destination	Café	Haricot	Mais	Manioc	Pomme de terre	Revenu annuel
		En kg	En kg	En kg	En kg	En kg	En \$
<b>BINZA</b>	Production	1137,1	437,7	615,7	469,5	500,0	
	Vente	934,0	356,0	596,1	391,1	-	1143
	Consommation	5,0	94,1	92,4	71,8		
<b>BUKOMA</b>	Production	283,3	241,6	360,9	901,5	325,0	
	Vente	200,0	169,6	267,9	708,8	125,0	737
	Consommation	80,0	71,3	92,9	190,5	200,0	

Source : Kayungura et sikubwabo (2010)

## Résultats

Il convient de voir que les guerres à répétition dans la région de 1994 à 2008 ont été à la base de déplacements massifs des populations humaines, de la faillite institutionnelle ainsi que la tragédie des biens communs, qui ont accru la pression sur les ressources naturelles collectives via la recherche des terres arables, des ressources financières pour la survie des familles et surtout des sources énergétiques, sont la cause principale de la perte des biodiversités dans les groupements de Binza et Bukoma, qui ont connu une déforestation massive. Et, l'absence de GIFS occasionne la fuite de terres en baisse de rendement, et accroît la pression sur les terres du Parc. Cette situation a conduit la création des groupes antagoniques à la conservation des APs, comme en est le cas du SAP en quête des nouvelles terres arables pour une population de plus en plus grandissante quand la terre s'épuise de plus en plus. Une meilleure gestion du sol part d'une répartition équitable de celle-ci.

Ce conflit conduit le plus souvent à la violence, qui occasionne mort, arrestations et emprisonnements des « occupants illégaux » du DCR (SAP, 2011). Toute fois ceux qui sont arrêtés sont relâchés quelques jours à quelques mois après sans procès (BAGURUGUMWE N., 2011).

## **Les défis de la gouvernance des ressources naturelles**

Parlant de la gouvernance du sol qui est la toute première ressource naturelle collective, l'article 53 de la loi du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés dispose que le sol est la propriété exclusive, inaliénable et imprescriptible de l'État (Journal Officiel de la RDC, 2006). Par cette disposition, l'État congolais a nationalisé le sol, mettant ainsi un terme d'une part au régime de la propriété foncière, d'autre part à la distinction entre terres domaniales et terres indigènes, consacrés par le législateur colonial.

L'article 385 de la loi ici évoquée dispose en effet que « les terres occupées par les communautés locales deviennent à partir de l'entrée en vigueur de la présente loi des terres domaniales » (MUGANGU M., 2008).

Avec la guerre, le Congo est partis de la faiblesse de gouvernance à l'inexistence de réglementation de la gestion des RN en période des conflits dans la région des grands lacs entre 1994 et 2008, il y a eu mauvaise définition ou non-définition du mode d'accès à ces ressources dans bon nombre des parties du pays sous le règne rebelle ; l'accès étant défini par les plus forts (trionphateurs armés) ; les déplacements massifs et la croissance démographique impétueuse dans bon nombre des nos milieux a aussi entraîné une surexploitation des

ressources disponibles et des conflits autour des ressources naturelles collective ou en vue d'accéder à de nouvelles.

La centralisation du pouvoir public suite à l'avilissement de l'Etat, crée un déficit de représentation et de participation des populations locales, concernées au premier chef par l'usage des ressources collectives.

La non-implication de ces populations débouche souvent sur une exploitation non durable des ressources collectives, et un désintérêt pour la gestion de celles-ci, perçue comme une gestion en contra plutôt qu'en pro. Le manque de durabilité est souvent lié à des modes de gestion parfois contraires d'une échelle de gestion à l'autre, et d'un niveau de gestionnaire à l'autre, l'exemple des parcs nationaux où on définit dans certains cas des zones de protection sans la complicité des populations locales qui en sont des « usagers directes », alors que celles-ci choisissent des zones de protection avec des critères différents (COYETTE E., 2004).

Les conséquences de la guerre dans la zone Binza-Bukoma et les grands défis à relevés à nos jours sont entre autre :

- ✓ La persistance des poches de résistance des groupes armés incontrôlés en milieux ruraux qui continuent à embarrasser la circulation des personnes et de leurs biens, l'accès aux champs et par conséquent sur les productions agricoles et les échanges commerciaux entre les différents secteurs de développement. La

production animale a sensiblement baissé suite au pillage et à la destruction des cheptels bovin, caprin, ovin, et porcin par les multiples guerres ayant entraîné l'insuffisance des pâturages ;

- ✓ La non harmonie et l'hostilité tribale suite à la contestation de la nationalité des rwandophones pourtant majoritaires dans les deux groupements suite au MIP ;
- ✓ L'épuisement des terres arables conduisant à l'appauvrissement de la population avec comme conséquence la baisse du pouvoir d'achat de celle-ci et de la capacité d'accéder aux services sociaux de base dont les soins médicaux, l'éducation, etc
- ✓ Impraticabilité et/ou manque des routes de desserte agricole ;
- ✓ Les grands concessionnaires exploitent les paysans sans terres. Bon nombre d'auteurs montrent que dans le temps, il y avait un minimum de  $1\text{Km}^2$  de terre arable par ménage pendant qu'aujourd'hui en répartissant les terres, on se retrouverait autour de 12 ares par ménage ;

- ✓ L'absence et/ou l'avilissement de la politique environnementale et agraire ou foncière<sup>41</sup> (pas de système favorisant la GIFS) quand les érosions accroissent la vulnérabilité de la population cultivatrice (Figures 3 et 4).

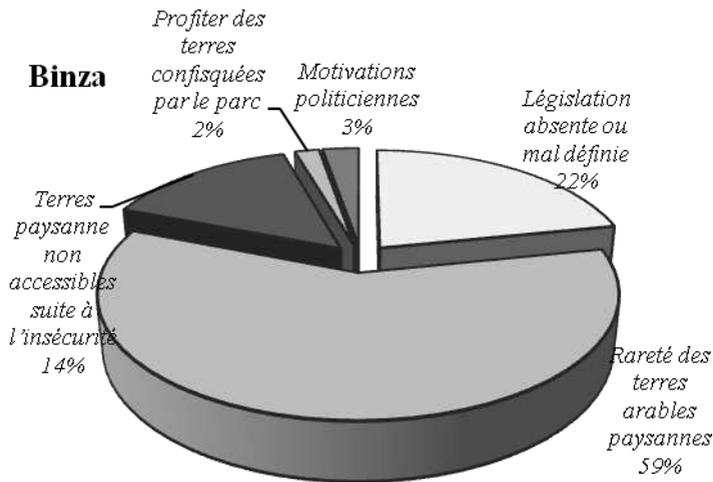


Fig.3. Les motivation de l'envahissement du DCR par la population de Binza

<sup>41</sup> Les pratiques administratives et populaires mettent plus ou moins en échec la loi du 20 juillet 1973 portant notamment régime foncier et immobilier. Ces pratiques posent particulièrement un problème en ce qui concerne d'une part la valeur juridique, c'est-à-dire les effets liés à ces « titres » qui sont abusivement délivrés aux populations par des autorités incompétences, d'autre part l'application des sanctions (Mugangu, 2008).

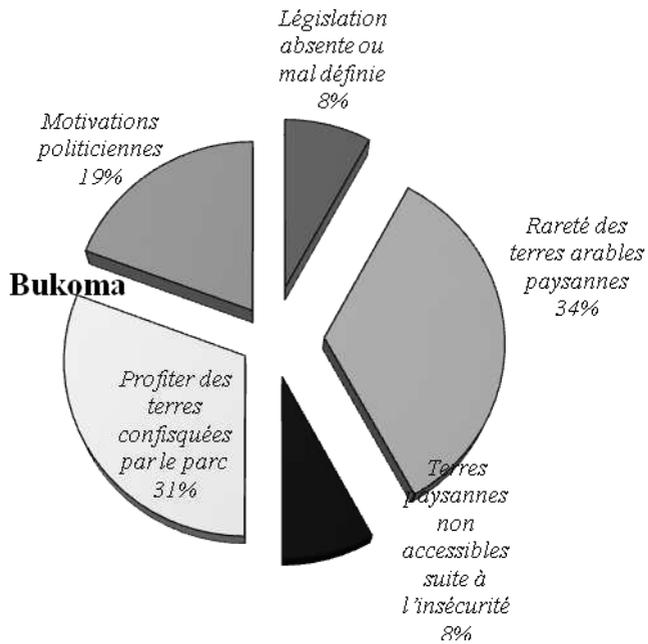


Fig.4. Les motivations de l'envahissement du DCR par la population de Bukoma

Les motivations poussant les riverains à cultiver dans le DCR/PNVi sont variables et parfois spécifiques d'un groupement à un autre (cfr. les figures ci-avant). Ainsi notre constat est que la rareté des terres arables paysannes est le motif le plus illustré. La rareté des terres arables paysannes suite à la croissance démographique et l'épuisement des terres fertiles est très perceptible à Binza mais aussi l'existence des vastes étendues des

terres-privées non utilisées est une réalité dans les deux groupements.

Les politiciens influents avides de la conquête et du maintien d'un leadership tribalo-ethnique incitent les riverains à occuper les terres dans les DCR/PNV<sub>i</sub>, en se basant sur le fait qu'il y aurait confiscation de celles-ci. Ainsi, le SAP dans sa pétition de 02 janvier 2011 justifie la nécessité de mettre fin au DCR, en énonçant l'hypothèse selon laquelle le DCR serait créé sur des faits et non le droit, car en violation des droits des autochtones.

L'existence des terres confisquées par le Parc se justifierait par le fait que les limites du parc ont au cours de l'histoire été modifiées à plusieurs reprises sans concertation (Pèlerin E., 2010).

Ces conflits entre l'ICCN et communautés riveraines seraient nourris par de la législation, quand l'article 2 du décret royal du 03 juin 1906 stipule que « *nul n'a le droit de déposséder les indigènes des terres qu'ils occupent* ». Les terres indigènes dont il est question dans la législation coloniale sont définies comme terres rurales dans la législation actuelle (le code foncier congolais). Et l'article 53 de la loi du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés dispose que le sol est la propriété exclusive, inaliénable et imprescriptible de l'État (Journal Officiel de la RDC, 2006).

D'où il serait vital de recourir à la gestion participative<sup>42</sup> des ressources naturelles au vu des atouts qu'elle présente.

Nous inspirant de Buhendwa et al. (2011) nous proposons comme solution aux problèmes liés à l'accès et l'utilisation des terres à Binza et à Bukoma, entre autres recourir à une réforme agraire ; aménagement comme installation des haies antiérosifs dans les champs érigés sur pente. Tout cela ne sera effectif que dans un environnement de paix et d'entente intercommunautaire sans toute fois n'omettre aucune composante de la GIFS pour une conservation durable des terres paysannes.

Spécifiquement les motivations se présentent comme suit :

### **La gestion communautaire des ressources naturelles comme solution**

La guerre a conduit le RDC à une défaillance tant de la propriété privée que celle de l'Etat. Face aux défaillances de la propriété privée et de l'Etat, la gestion en commun réapparaît comme une solution et ce d'autant plus que son inefficience présumée dans la lignée de Hardin est due à une interprétation abusive de la notion de « commun » s'appuyant sur une confusion entre

---

<sup>42</sup>Méral (2004) distingue cinq catégories de gestion participative dont la gestion de terroir, la Gestion communautaire des ressources naturelle, la Cogestion, la Gestion collaborative ou conjointe et la Gestion adaptive.

l'absence de propriété et la propriété collective (CIRIACY-WANTRUP et BISHOP 1975). Selon ROE et al., (2009) la gestion communautaire des ressources naturelles « GCRN » prend différentes forme selon les contextes sociopolitiques et biophysiques plus souvent différents d'un milieu à l'autre. Comme outil stratégique, nous faisons recours à la GCRN pour une gestion durable des ressources naturelles collectives. Dans tous les cas, la GCRN suppose une mesure de cogestion des ressources entre les autorités centrales, les instances gouvernementales et non gouvernementales ainsi que les communautés locales qui se partagent les droits et les responsabilités à travers divers arrangements institutionnels. Les diverses formes de GCRN et leurs nombreuses adaptations au niveau local ont beaucoup diversifié les approches de gouvernance des ressources naturelles collective en Afrique sub-saharienne.

### **La structure de mise en œuvre**

L'enjeu de l'amélioration de la gestion des ressources naturelles collectives dans notre contexte s'inscrit dans le renforcement des capacités et l'harmonisation des organisations en présence. Pour dire qu'il serait capital de bâtir les orientations de la gouvernance des ressources naturelles collectives sur les savoirs et les pratiques locaux de gestion des ressources naturelles (figure 5).

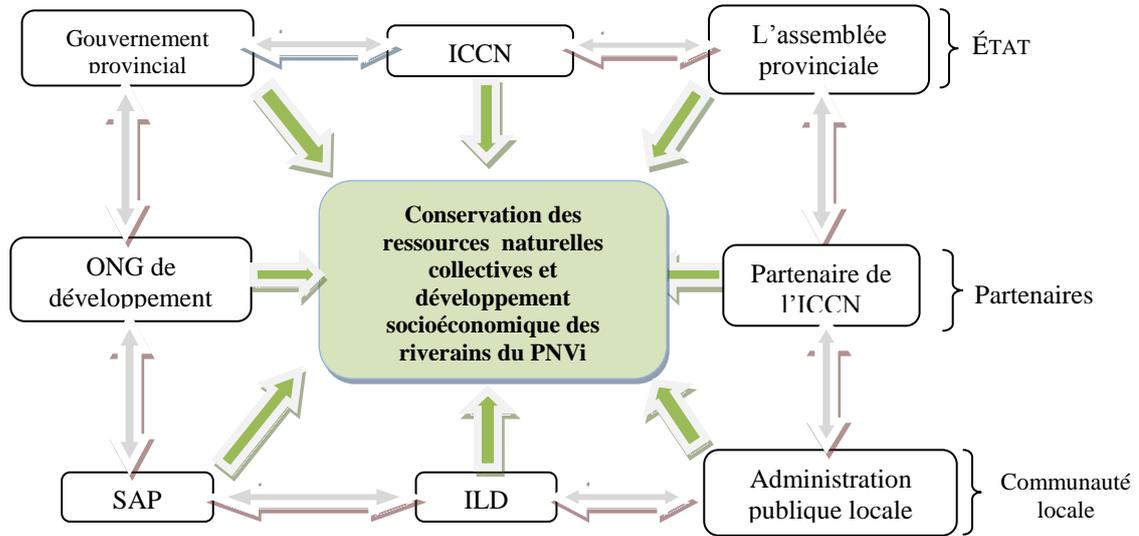


Fig.5. La structure de mise en œuvre



Cette structure n'est qu'un ouvrage pour une gestion participative avec approche inclusive. La participation est basée sur un partenariat entre tous les acteurs de la société autour d'un intérêt commun qui est la gestion durable des ressources naturelles pour un développement socioéconomique durable de la population autochtone. Le mode de gestion participatif des ressources naturelles est le mode idéal dans le cas de notre réflexion, car le mode d'accès aux ressources naturelles collectives a une répercutions sur leur conservation à long terme ainsi que le développement socioéconomique des populations humaines. Le cas typique est celui du SAP, se voyant exclus recourt à la force pour accéder à la terres et constitue de ce fait la plus grosse embuche pour la conservation du DCR.

S'inspirant de l'ORTPN du Rwanda et d'UWA de l'Uganda, il y a eu création du CaCoPEVi mais qui ne fait pas des preuves sur terrain (Bagurugumwe N., 2011). Les différents acteurs ainsi regroupés en Consortium pour une Gestion Durable du PNVi/DCR, doivent se mettre d'accord sur le mode de conduite de tout un chacun.

Nous inspirant de Ostrom E. (2010) qui pense qu'il soit possible de déterminer les moyens indispensables et suffisants pour des institutions durables, du fait que faire fonctionner des institutions requiert une volonté fondamentale de la part des individus y impliqués. Nous faisons ainsi recours aux Principes de Conception

Communs aux Institutions Durables de Ressources Communes, qui sont entre autres :

1. Des limites clairement définies

Les individus ou ménages possédant des droits de prélever des unités de ressources d'une ressource commune doivent être clairement définis, ainsi que les limites de la ressource commune en tant que telle ;

2. *La concordance entre les règles d'appropriation et de fourniture, et les conditions locales.*

Les règles qui restreignent en termes de temps, d'espace, de technologie et/ou de quantité l'appropriation des unités de ressources sont liées aux conditions locales et aux obligations en termes de main-d'œuvre, de matériel et/ou d'argent ;

3. Des dispositifs de choix collectif

La plupart d'individus concernés par des règles opérationnelles peuvent participer à la modification des règles opérationnelles surtout en cas de nécessité pour la poursuite d'objectifs poursuivis qui pour nous est la conservation du PNVi et le développement durable des populations de sa périphérie.

4. La surveillance

Les surveillants qui examinent les conditions de la ressource commune et le comportement des expropriateurs, rendent compte aux expropriateurs ou sont les expropriateurs eux-mêmes ;

5. Les sanctions graduelles.

Les expropriateurs qui transgressent les règles s'exposent à des sanctions graduelles<sup>43</sup> par les autres expropriateurs et/ou des agents travaillant pour le compte des expropriateurs ;

6. Des mécanismes de résolution des conflits

Les expropriateurs et leurs représentants disposent d'un accès rapide à des arènes locales bon marché pour résoudre les conflits entre expropriateurs ou entre les expropriateurs et leurs représentants ou agents ;

7. Une reconnaissance minimale de droit *d'organisation*

Les droits des expropriateurs d'élaborer leurs propres institutions ne sont pas remis en cause par les autorités gouvernementales externes.

Pour les ressources communes appartenant à des systèmes plus grands :

8. Les entreprises imbriquées

Les activités d'appropriation, de fourniture, de surveillance, d'application des règles, de résolution des conflits et de gouvernance sont organisées par de multiples niveaux d'entreprise imbriquées. Pour que ces principes constituent une explication crédible de la pérennité de ces ressources communes et de leurs institutions, il convient de démontrer qu'ils peuvent influencer les incitations de manière à ce que les

---

<sup>43</sup> Sanction s'appliquerait en fonction de la gravité et du contexte de l'infraction

acquéreurs soient disposés à s'engager à se conformer aux règles opérationnelles élaborées dans ces systèmes, à veiller au respect des règles par les uns et les autres et à maintenir les institutions de ressources communes de génération en génération (Ostrom E. 2010).

## **Description de la stratégie**

### **Vision de la stratégie**

Du fait que la gestion participative ou inclusive des ressources naturelles est une stratégie de conservation qui doit dépasser les décisions individuelles, la présente stratégie est fondée sur le concours de toutes les parties prenantes (BAKONGO, 2008) ; on l'appellerait comité local de développement et de conservation de la biodiversité, de développement durable en un mot. Vu le nombre élevé de parties prenantes, de normes, d'intérêt et des conflits ouverts, cette stratégie constitue l'unique possibilité de gestion durable du PNVi/DCR. Le seul préalable demeure l'évacuation des différents groupes armés nationaux et internationaux.

Cette stratégie vise la promotion du PNVi/DCR et de sa zone tampon à Kahunga-Karama, groupement de Bukoma ainsi que la promotion socioéconomico-écologique à l'échelle du territoire de Rutshuru. Amener tous les acteurs (ONG de toutes catégories confondues, les politiques, la SAP, les ILD, l'ICCN et ses partenaires) à agir pour cette finalité c'est-à-dire qu'elle est fondée

sur une démarche participative mobilisant les efforts endogènes et exogène.

### ***Etapas de sa mise en œuvre***

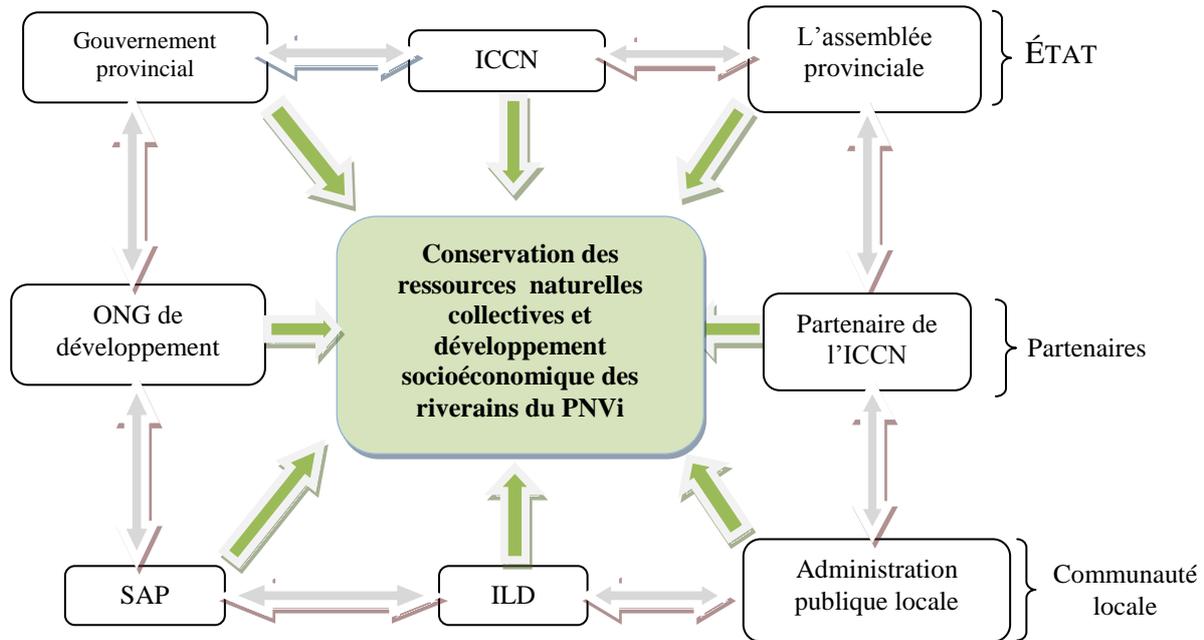
La stratégie suivra quatre étapes dans sa mise en œuvre, entre autres :

- ✓ Organisation d'un atelier territorial sur la conservation du PNVi/DCR et le développement socioéconomique de sa périphérie. Cet atelier permettra de réunir tous les acteurs ou parties prenantes pour une définition participative des problèmes liés à la conservation du PNVi vis-à-vis du développement de la communauté et des pistes de solution, des mécanismes de leur mise en œuvre ainsi que les actions à mener. Les cartes d'utilisation des terres dans et autour du PNVi seront d'une importance capitale à cette phase.
- ✓ Constitution de la structure de gestion intégrante du PNVi/DCR qu'on appellerait pour assurer la coordination des activités ;
- ✓ Appui de la structure de gestion en formation. Ceci consiste en une capacitation en gestion participative des animateurs de ce que nous appelons Comité Local de Développement et de Conservation de la Biodiversité ; Il faut dispenser une formation, imaginer des activités

économiques nouvelles, faire en sorte que la dynamique instaurée soit intériorisée par les populations. Dans la mesure où le projet évolue, et parfois s'infléchit notablement, des processus de prise de décision collective doivent être réinventés (SMOUTS, 2000).

- ✓ Le suivi d'impact des actions entreprises par Comité Local de Développement (CLD) et de Conservation de la Biodiversité dans cet objectif que le comité s'est assigné d'atteindre. Ceci permettra aux acteurs de s'appréhender du progrès réalisé.





La figure 6 schématise donc cette stratégie de mise en œuvre

## Conclusion

Le désengagement de l'Etat par rapport à la gestion des ressources, est très partiel et ambigu: les ressources (foncières, ligneuses, halieutiques) restent souvent propriété de l'Etat et les normes et institutions légales diffèrent fortement des normes et institutions locales (traditionnelles et néo-traditionnelles).

Ce pluralisme des normes favorise le gaspillage de la ressource. De plus, l'intervention publique est souvent légitimée par des arguments de pseudo rationalité qui se basent sur une méconnaissance des « institutions » et des « pratiques » locales en matière de gestion des ressources.

Les récentes études sur la gestion communautaire (et non publique) des ressources ont complètement renouvelé le débat privé/public (notamment de la « tragédie des communs ») en montrant que la gestion communautaire, pour autant qu'elle soit régulée, ce qui semble être la situation la plus fréquente, est aussi efficace que la gestion privative par la propriété privée.

Une gestion des ressources est d'autant plus difficile à accompagner que généralement plusieurs niveaux de gestion et de pouvoir s'entremêlent.

Les enjeux principaux portent sur la répartition des responsabilités, la définition claire des niveaux de pouvoirs et de leurs niveaux d'intervention et, enfin, sur l'acceptation et la reconnaissance par l'ensemble des

utilisateurs de la diversité d'usages, et donc de points de vue.

A cet égard le concept de territoire – comme circonscription administrative, collectivité locale autant qu'espace identitaire - est important, de même que celui d'espaces ressources, c'est-à-dire un espace donné, pour une ressource donnée, en une période donnée. Mais il est rare que tous ces espaces soient convergents.

## **Bibliographie**

- Ballet J. et Hamzetta B., 2003. Le capital social comme protection sociale ? Le cas de la Mauritanie, Tiers Monde, XLIV, n°175, pp.637-655.
- Bonnet B., 2000. Gestion commune des ressources naturelles : vers un renforcement des capacités locales. Institut de Recherches et d'Application des Méthodes de Développement (IRAM)
- Buhendwa R., Bodson T., Ndimu A., Bagurubumwe M., Kambere K., Dangale K., Ntumba E. et Lusenge T., 2011. *Plan d'aménagement et de gestion simplifiée de la zone GRNBC Bwisha (draft)*, inédit, WWF-PEVi, 39pp.
- Coyette E., 2004. Les problèmes de gouvernance sur le plan global, pp6-7
- Languy M. et De Merod E, 2006. Virunga, *Survie du premier parc d'Afrique*, Ed. Lannon, Tielt.

- Nelson F., Sandbrook C. et Roe D., (eds.), 2009. Gestion communautaire des ressources naturelles en Afrique – Impacts, expériences et orientations futures. Série Ressources Naturelles N°18, Institut International pour l'Environnement et le Développement, Londres, Royaume-Uni.
- Olson M., 1965. *The Logic of Collective Action: Public Goods and the Theory of Groups*, Cambridge, Harvard University Press.
- Ostrom E., 2010. Gouvernance des biens communs, Pour une nouvelle approche des ressources naturelles, Révision scientifique de Laurent Baechler, éd. De Boeck, Bruxelles, 301pp.
- RDC, 2005. Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté, Province du Nord-Kivu, Goma, 119pp.
- Wéber J., 1996. Conservation, développement et coordination : peut-on gérer biologiquement le social? Colloque Panafricain Gestion Communautaire des ressources naturelles renouvelables et développement durable, Harare.
- Ciriacy-Wantrup S.V. et Bishop R.C., 1975. "Common property As a Concept in Natural Resources Policy", *Natural Resources Journal*, 15, pp.713-727.
- Languy M. , De Wasseig C., Desclée B., Duveiller G., Bogdan et Laime S., 2006-*Changement d'occupation du sol en périphérie du Parc National des Virunga* in Languy M. et De Merod E. (dir.),

- Virunga, Survie du premier parc d'Afrique*, Ed. Lannon, Tielt 2006, pp.153-163.
- Languy M., 2005. Compilation et analyse des textes légaux délimitant le PNVi, Programme de *renforcement de capacité de gestion de l'ICCN et appui à la réhabilitation d'aires protégées en RDC*. feuillet technique N°1, ICCN, Kinshasa 2005, 20pp.
- Mugangu M., *Crise foncière à l'Est de la RDC*. Consulté in L'Harmattan *L'AFRIQUE DES GRANDS LACS*, Annuaire 2007-2008, pp385-414.
- PNUE, *Equité hommes-femmes et environnement*, TUNZA Vol. 4 N° 4, sd.
- RDC, 2006. Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, Code foncier, Kinshasa
- Roe D. et Nelson F. (dirs.), 2009. Origines et évolution de la gestion communautaire des ressources naturelles en Afrique in *Gestion communautaire des ressources naturelles en Afrique – Impacts, expériences et orientations futures*. Série Ressources Naturelles N°18, Institut International pour l'Environnement et le Développement, Londres, Royaume-Uni, pp.2-14.
- Kanyungura G. et Sikubwabo K., 2010. Etude socio-économique sur les populations riveraines du PNVi, Collectivité de Bwisha en Territoire de Rutshuru, inédit, WWF-EARPO, Goma, 55p.

- Méral Ph., 2004, Indicateurs économiques pour *l'évaluation des transferts de gestion*, Rapport, Service de Coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France, Madagascar.
- Mugangu M., 2001. Conservation et utilisation durable de la biodiversité en temps de troubles armés, Cas du Parc National des Virunga, Rapport UICN-BRAC.
- Sikubwabo K. et Nfizi B., 2010. *Etude sur l'utilisation des terres et des ressources naturelles dans le Sud du paysage Virunga (LS12), territoires de Masisi, Nyiragongo et Rutshuru*, inédit, WWF-EARPO, 67pp.
- Sikubwabo K., 2009. Etudes environnementale et socio-économique dans le Domaine de Chasse de Rutshuru : Zone de Kahunga, in Programme environnemental autour des Virunga Integrated program addressing humanitarian and conservation priorities around Virunga National Park, WWF-PEVi, pp.20-35.
- UNESCO, 2000. Égalité et équité entre les genres, Tour d'horizon des réalisations de l'UNESCO, depuis la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995)
- Ballet J.(dir.), « La gestion en commun des ressources naturelles : une perspective critique », <http://www.developpementdurable.revues.org/3961> consulté le 06 octobre 2011.

## Chapitre 7

### **Du modèle traditionnel de la conservation de la nature : cas de la reconstitution de la réserve naturelle du Mont Lubwe**

*Paul Vikanza*

#### **Résumé**

Ce chapitre examine les liens entre conservation de la nature et "développement durable".

Dans le discours sur le "développement durable", tout se dit comme si *la force d'invocation correspondait à l'impact des politiques concrètes. Dans l'application, des programmes de gestion des ressources naturelles sont associés aux concepts de la conservation : réserves de la biosphère, parcs nationaux, réserves et patrimoines naturels, etc. Cependant, la réalisation ne se fait pas sans heurts. Très souvent ce sont des conflits qui sont relatés. Ces conflits jettent le discrédit sur la capacité de gestion durable des ressources par les dispositifs modernes de conservation. Ils traduisent les limites-même du modèle technoscientifique de gestion de la nature. Cependant, avec l'émergence des phénomènes globaux comme le réchauffement de la planète, le changement climatique, la prise en compte des GES, etc. et leurs effets, des questionnements s'imposent : quelles actions pour la protection de l'environnement ? Ya-t-il des traditions de conservation de la nature ? Etc. Ce papier propose une révision des modèles de gestion de la nature pour une protection de l'environnement assortie à chaque milieu.*

## Introduction

De nos jours, la conservation de la nature semble pleinement justifiée par un référentiel : le "développement durable" (Rodary et Castellanet, 2004). C'est un fait curieux. La notion-même de "développement durable", bien que devenue polysémique et très largement diffusée dans tous les domaines, au point de mériter la qualification de "concept glouton" (Héritier et Laslaz, 2008), puise ses origines intellectuelles dans les théories et les pratiques de la conservation de la nature (Weber, 1995). C'est ce qu'affirme Y. Veyret (2007):

« Le développement durable est né des inquiétudes pour les ressources, en relation avec la croissance de la population, des craintes pour les animaux notamment pour les oiseaux qui se font jour en Europe à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, pour les lieux de vie *des oiseaux et pour la nature en général, c'est notamment le cas aux États Unis à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.* »

Que le référent constitue lui-même les bases conceptuelles du référencé, il s'agit là d'un mouvement cyclique qui devait interpeller les modèles de gestion des ressources naturelles proposés par les pratiques modernes de conservation de la nature. Dans le discours fondé sur le développement durable, une recette magique semble avoir été trouvée, qui répondrait aux angoisses suscitées par les effets pervers d'un modèle de croissance déconnecté des dimensions environnementales et sociales (Debuyst, 2001). Tout se dit comme si la force d'invocation correspondait à l'impact des politiques concrètes. Et pourtant, malgré la

force d'invocation des bonnes intentions dans la notion de "développement durable", tout se ferait comme si "le dire était déjà le faire".

Sur le terrain d'application, notamment au niveau des tropiques, des programmes de gestion des ressources naturelles sont largement associés aux dispositifs de la conservation. Ainsi reviennent tous les concepts que cette notion véhicule : de réserves de la biosphère, de patrimonialisation de la nature, de parcs nationaux, de réserves naturelles ou forestières, etc.

Cependant, la réalisation de ces programmes ne se fait pas sans heurts. Le plus souvent ce sont des cas de conflits qui sont relatés en des nombreux endroits (Weber, 1995). Ils opposent principalement deux catégories d'acteurs, ceux engagés dans la conservation des ressources naturelles pour des éventuelles générations futures et ceux qui prônent l'exploitation des ressources pour la survie des générations actuelles (Gallopín et al, 1989). Ce qui traduit pleinement le paradoxe contenu dans la notion de développement durable : comment gérer les ressources naturelles afin de satisfaire les besoins actuels sans compromettre les capacités des générations futures à satisfaire les leurs ? (Rodary et Castellonet, 2004).

La persistance de ces conflits, néfastes à la fois pour la conservation des ressources naturelles et pour le développement de nos milieux, jette définitivement le discrédit sur la capacité réelle de gestion durable des ressources par les dispositifs modernes de conservation de

la nature. Ces conflits traduisent les limites-même, en ces lieux, du modèle technoscientifique de gestion de la nature. Ce modèle a souvent été déployé sur base du principe de la table rase ; il se trouve alors confronté aux systèmes sociaux locaux qui se redéployent sur le champ de la conservation. Il est reproché justement aux systèmes de conservation actuelle ce manque criant d'accords avec les systèmes d'organisation sociale rencontrés localement.

Cependant aussi, face aux enjeux actuels en matière d'environnement, une inaction serait synonyme d'irresponsabilité voire même d'inconscience. Avec l'émergence des phénomènes globaux comme le réchauffement de la planète – bien qu'encore très discuté –, le changement ou la perturbation climatique, la prise en compte des gaz à effet de serre (GES), etc. et leurs effets, des questionnements s'imposent. Elles sont du genre : Quelles sont les actions locales qui peuvent encore contribuer efficacement à la protection de l'environnement ? Quelle forme de gestion des ressources naturelles faut-il adopter localement pour accorder les avis des différents acteurs ? Soit, en fond, y a-t-il un modèle traditionnel de gestion des ressources naturelles qui assure la conservation de la nature et par elle la protection de l'environnement ? Soit alors, quel modèle de gestion des ressources naturelles pour l'émergence d'un développement socioéconomique et la protection de l'environnement ?

C'est la préoccupation dans ce chapitre qui propose une révision des modèles de gestion de la nature pour une protection efficace de l'environnement assortie à chaque milieu, dans ses aspects physiques et sociaux. Il prend d'abord en compte les bases conceptuelles de la notion de conservation de la nature et ses limites dans un contexte précis – le Nord-est de la RD Congo. Puis, à partir des données d'enquêtes, il analyse une expérience en cours : la reconstitution de la réserve naturelle – coutumière – du Mont Lubwe. Les péripéties observées dans cette dernière forment, un cas d'apprentissage – dans ses tâtonnements, comme dans une expérience d'essais et erreurs – pour refonder un espoir de gouvernance locale des ressources naturelles basée sur le bagage culturel local, les traditions du milieu, et adaptée aux évolutions et besoins du moment.

### **De la conservation de la Nature**

Dans son génie, Darwin le disait : si la charrue est une des grandes découvertes de l'homme, avant son invention, les vers de terre sillonnaient déjà nos prairies, nos champs et nos jardins (Darwin, 1881). Ils assuraient efficacement le retournement de la terre. En ce sens, la conservation de la nature semble une noble mission de l'homme en faveur d'autres espèces.

Telle qu'invoquée de partout, la conservation concerne aussi bien la biodiversité et les écosystèmes que les problèmes réputés de l'environnement. Ses débuts sont

caractérisés par une représentation de la nature, tributaire de la mythologie judéo-chrétienne, où la nature est conçue comme un tout et l'homme, placé dans une réalité particulière, en est le propriétaire. À la suite de ce mythe d'un monde idéal et perdu, le jardin d'Éden, l'homme se croit dans l'obligation de protéger la nature (Gay, 2005). Ce n'est que plus tard, avec la prise de connaissance des cycles globaux et du rôle y joué par cette nature, bien que peu maîtrisés, que des raisons de régulation de l'environnement et de protection de biodiversité prendront le relais.

Débutée à tâtons et finalement justifiée comme le produit de quelques progrès des sciences de la nature, notamment de l'écologie, la conservation aura-t-elle été noble et bénéfique, d'abord pour la nature elle-même, ensuite pour l'homme ou pour tous ? Dans son évolution, elle est passée successivement par les zoos, ensuite par les aires protégées en sanctuaires, puis en patrimoines et par des tentatives de la participation, des populations, remise en cause aujourd'hui. Cependant, malgré sa déjà longue histoire, ses résultats restent mitigés et les conflits font irruption sur son champ. Pourrions-nous alors espérer protéger l'environnement par cette conservation ? La mise "sous cloche" des morceaux de la nature, si elle n'est pas consensuelle, ne risque-t-elle pas de ne résulter qu'en des tensions sociales ?

## **Des ressources naturelles et leurs conflits**

La "Ressource" sous-entend une potentialité de l'utilisation ou de la jouissance, au service de l'homme. La perception de ce terme est rendue possible au travers de l'utile ou de l'utilisé. Pour Worthington (1964): « Au sens large, les ressources naturelles désignent tout ce que *l'homme peut tirer ou adapter de n'importe quelle partie de l'univers pour s'en servir.* » Et, Ramade (1993) définit les ressources naturelles comme : « les diverses ressources minérales ou biologiques nécessaires à la vie de l'homme et partant, à l'ensemble des activités économiques propres à la civilisation industrielle».

L'utilisation des ressources naturelles implique la notion de la gestion de celles-ci. Et leur gestion ramène, dans le contexte de la conservation, à la gestion de l'espace. Aux ressources dites naturelles sont adjointes des ressources synthétisées par l'activité humaine ; ces dernières ne sont pas retrouvées dans la nature à leur état d'utilisation. Une autre notion est celle du renouvellement des stocks. La notion de "stocks finis" et du caractère de "finitude de la planète" a pour mérite d'avoir montré que, malgré le renouvellement, toutes les ressources sont épuisables (Gendreau et al, 1996). Les plus concernées sont surtout les ressources minérales, dont la période de régénération se mesure en temps géologique. L'utilisation des ressources soulève aussi des questions sociales et distributives difficiles. La pauvreté peut conduire à des

modes d'utilisation non viables et à la dégradation de l'environnement et met en péril des écosystèmes fragiles, mais l'exploitation non viable peut venir et des plus riches et des plus pauvres (Gallopín et al, 1989).

Au-delà des aspects théoriques, les questions que pose la gestion des ressources naturelles s'ancrent dans la réalité la plus immédiate. Le plus souvent, des nombreux conflits sont perçus comme politiques ou religieux, en fait, ils plongent leurs racines dans les conflits d'accès à ou d'usage des ressources (Weber, 1995). L'accès à et l'usage des ressources sont au fondement des drames humains engendrés par des grands programmes d'infrastructures et d'aménagement de l'espace, qui jettent sur les routes des populations, expropriées, au nom de la "lutte contre la pauvreté" ou de la conservation de la nature. L'accroissement de la population vient amplifier les rapports de l'homme aux ressources naturelles. En raison d'une surpopulation présente et à venir, en croissance exponentielle, les ressources sont surexploitées. À cette allure, nombreux sont ceux qui redoutent le danger que court la planète. L'attention est attirée vers la finitude des quantités des ressources disponibles : la planète est finie mais elle est aussi "une" (Gendreau et al, 1996).

Il est une autre notion, revenue en vogue à l'heure du "développement durable", qui s'applique à toutes les ressources naturelles, c'est celle de la conservation. Alors qu'on se prive d'étendre la notion de "dégradation des ressources" à celle de la nature pour éviter de parler de

"dégradation de la nature", pour la conservation, c'est tout à l'inverse. Au lieu de se limiter aussi à la "conservation des ressources naturelles", on préfère directement parler de "conservation de la nature". Est-ce encore dans le même registre ? Ce glissement des "ressources" à la "nature" elle-même ne peut qu'avoir des conséquences. On passe d'une "pure construction sociale", un élément appartenant au domaine de l'environnement, à ce qu'on voudrait faire passer pour une "réalité en soi", la nature ! Dès lors la conservation prend une connotation réifiée, elle devient en-soi une réalité positive. Est-ce vraiment le cas ?

### **La conservation de la nature**

Roosevelt disait : « *Conserver, c'est utiliser sagement.* » (Wornington, 1965). En son sens, la conservation annonce l'étude rationnelle et à long terme de la mise en valeur et de l'utilisation. Dans le cas des ressources renouvelables, la conservation implique qu'on utilise le revenu sans toucher au capital. Théoriquement, conservation n'est pas synonyme d'une stricte préservation des ressources. Avant les révolutions industrielles, la conservation a été l'alternative à la grande exploitation des milieux. Là où des limites techniques d'autrefois permettaient utilisation et protection des milieux, il faut des nouvelles formes de pratiques et d'éthiques pour refonder ces liens (Rodary et al, 2004).

Pour caractériser la conservation, Rodary et Castellanet placent cette notion sur un spectre imaginaire

d'actions organisées sur des systèmes naturels. Dans cette image, la "protection" étant le terme générique pour désigner toute action visant à maintenir ou améliorer les systèmes naturels, elle renvoie à l'idée de défense des éléments naturels contre des dynamiques anthropiques, jugées négatives. La protection s'oppose donc à "l'exploitation", qui elle, définit une utilisation de la nature sans considération des impacts portés à ces systèmes. Sur ce spectre, le critère de maintien des dynamiques naturelles place la protection à une extrémité, tandis que l'exploitation est à l'opposé. La notion de gestion se trouve alors au centre. Sans qu'elle définisse ni qualifie l'orientation de l'action, la gestion désigne une utilisation organisée de la nature. Et, sur cette échelle de valeur certains termes apportent des précisions, en fixant la dimension technico-scientifique de la défense des ressources. La préservation comme la conservation sont du côté de la protection. Alors que la préservation n'autorise aucun prélèvement, la conservation désigne une gestion prudente et mesurée des ressources, avec une finalité explicite de protection destinée à assurer les usages futurs. Cette acception, encore théorique dans bien de cas, est le résultat des modifications profondes qu'ont subi des nombreuses formes de la conservation (Rodary et al, 2004).

Les premières préoccupations formalisées seraient davantage liées à la rencontre des Européens avec les tropiques à la période qui court du 17<sup>e</sup> à la fin du 19<sup>e</sup>

siècle. Les premières mesures concrètes de mise en réserve coïncideraient assez étroitement avec la colonisation occidentale du monde (Rodary, 2004). En cette période, la protection est restée inscrite dans une problématique générale de mise en valeur et de contrôle de la nature. Dans la construction de cette pensée, la prise de conscience de l'interconnexion des phénomènes environnementaux et la notion de rareté des ressources profilent très tôt une dimension "intégrative" de ce qui s'appellerait "développement". Ici, l'île tropicale a occupé une place édifiante. Sa taille réduite a permis les premières perceptions des liens qui pouvaient se tisser entre la destruction de la forêt, les changements climatiques et l'érosion des sols.

Les propos de Grove soutiennent que la constitution d'une pensée environnementale a été surtout provoquée par la contradiction apparue rapidement entre une entreprise géographique de découverte et de mise en valeur de nouveaux territoires, d'une part, et les détériorations rapides qui sont survenues sur ces espaces du moment qu'ils ont été mis en exploitation par les autorités coloniales, de l'autre. Il note des actions concertées, dignes de protection de l'environnement, dans les îles Maurice et Sainte Hélène dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'espace insulaire, notamment la notion de frontière et de limite qu'il induit, aurait joué un rôle important pour la science écologique (Grove, R. H., 1995).

Ce mouvement de "conservationnisme" n'a atteint l'espace continental qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle avec les premières mesures de conservation dans la province du Cap et en Inde. La taille des continents africain et asiatique n'a pas permis une prise de conscience aussi rapide que dans les îles. Mais dans les deux cas, les interactions entre déforestation et diminution des pluies, ainsi que leurs conséquences en termes de famine, auraient été, comme pour les îles, au centre des débats (Grove et al, 1995). Le tournant décisif de la conservation comme domaine spécifique n'est intervenu qu'au XX<sup>e</sup> siècle. L'objet ultime de ce mouvement d'autonomisation était de répondre à une rupture conceptuelle importante par rapport aux orientations dominantes prises par le capitalisme et le colonialisme. Cette rupture a séparé, depuis lors, les actions de conservation de celles d'exploitation des milieux. Dans sa forme restreinte d'aires sanctuaires, la conservation n'a pas toujours constitué l'élément paradigmatique de l'action de protection, mais elle a répondu à une marginalisation et à une fixation du discours à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Théoriquement, la conservation implique des décisions à prendre quant à l'étendue et à l'intensité qu'il convient de donner à une exploitation projetée, compte tenu, à long terme, tant de la nature de la ressource que des besoins du pays (Worthington, E. B., 1965). Mais souvent la pratique la ramène à une préservation.

C'est depuis plus de deux décennies que les politiques de protection de la nature cherchaient à (ré)intégrer, du moins dans le discours, des objectifs de développement. Mais l'intégration s'avère plus difficile que prévue, si ce n'est l'expression d'un leurre. Cependant, la définition des nouveaux modèles qui répondraient à la fois aux variabilités des systèmes naturels et sociaux, donc aux exigences de tous les acteurs concernés semble encore un défi insurmontable à la conservation. Et, Les questions urgentes qui s'imposent à la conservation sont essentiellement du genre : Comment aménager l'espace de manière à exploiter et préserver, à la fois, la nature ? Comment articuler la biodiversité avec la diversité des pratiques de gestion des milieux ? Comment valoriser les ressources naturelles afin de profiter aux plus pauvres ? Comment, finalement, la conservation peut-elle déboucher sur des régulations émancipatrices, davantage que sur des politiques répressives et conservatrices ? » (Rodary et al, 2004).

### **Des limites de la conservation en région de Butembo**

La région de Butembo, ici désignée comme l'ensemble de deux territoires administratifs de Beni et Lubero, est aujourd'hui caractérisée par l'émergence et la persistance des conflits, tournés souvent en violences, autour des aires protégées (AP). Ces conflits de ressources naturelles (retrouvées dans les AP) portent une double signification, en ne considérant que les principaux

protagonistes : les structures officielles de la conservation – l’Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) et ses partenaires, d’un côté, et les populations locales et leurs institutions, de l’autre. En même temps que cette escalade d’oppositions obstinées constitue des difficultés sérieuses auxquelles sont confrontées les structures de conservation de la nature dans la région, elle traduit tout autant les limites de ce système de conservation, compris comme mode de protection de l’environnement. Ces conflits acharnés jettent définitivement le discrédit sur ce mode de gestion de la nature basée uniquement sur des présupposés et/ou connaissances techniques ou scientifiques.

Tout comme du côté des populations, ces antagonismes persistants montrent la ténacité avec laquelle ces paysans revendiquent les espaces dans les aires protégées, ils expriment tout aussi le malaise qui se vit sur les terres leur reconnues comme domaine de vie. C’est-à-dire, ce sont les déséquilibres survenus en plein milieu paysan qui ne permettent plus à ses occupants de se contenir sur leurs espaces de vie. C’est ce qui les oblige à franchir, à tort ou à raison (et malgré la contrainte), les frontières fixées entre leur terroir et l’aire protégée (AP).

### **La crise des parcs nationaux et autres aires protégées**

En région de Butembo, il est connu des oppositions des populations locales contre les AP, depuis la création de ces dernières. Ces conflits sont davantage relatés pour le Parc

National des Virunga (PNVi), créé en 1925 et dont l'extension dans la zone étudiée remonte aux années 1930 (Nzabandora, 2003 ; Vikanza, 2006). Depuis ce temps, il est connu dans cette région des oppositions liées aux limites du domaine de protection du PNVi, des problèmes de refus de cession des terres coutumières et des conflits des sites rituels et sacrés (pour les autochtones) retrouvés dans le domaine de conservation. Ces conflits ont été le plus souvent associés à l'évolution démographique de la région qui accuse une croissance fulgurante souvent qualifiée d'explosive (Calas, 1999 ; Vyakuno, 2006).

Mais l'on sait davantage que les conflits sont inhérents à l'institution de cette "conservation de la nature" ; ils naissent avec ces AP souvent créées par des procédures non consensuelles comme des expropriations qui ont jeté dehors des populations sans autres moyens de mener décentement leur vie (Gay et al, 2002). Dans le cas de l'extension du PNVi, il a été fait référence à la maladie du sommeil qui se vivait, depuis des temps reculés, dans la plaine de la Semuliki. Cette trypanosomiase aura été un alibi suffisant pour évacuer les occupants avant d'y étendre le domaine du PNA (Nzabandora, 2003).

Bien plus, l'escalade des disputes autour des ressources du PNVi – comme pour d'autres parcs nationaux en RDC – est attribué davantage aux méthodes de gestion de ces AP. Elles n'ont permis aucun rapprochement avec des populations dans une région déjà minée par une pénurie grandissante de terres arables,

exprimée sous forme d'une crise foncière, exacerbée de plus en plus par la dégradation continue des sols en culture et la surenchère imposée au capital foncier (Mugangu, et Mushengezi, 2000 ; Mafikiri,., 1994 ; Kitakya, 2007).

Ainsi le premier parc national décrété en Afrique (PNVi) connaît une évolution pleine de contestations. Sont reconnues les vieilles querelles autour des terres disputées sur la côte Ouest du lac Édouard, les altercations continues autour de la tenue de la pêche sur ce lac et des contestations généralisées autour des limites peu claires du parc. Ces démêlés de limites sont surtout très animés et médiatisés en zone de Mayango's, de Vuholu, de Kanyatsi, etc. Ces disputes de ressources d'AP sont amplifiées aujourd'hui par des divers autres phénomènes. On recense des faits de modernité comme le développement, dans les rivages du PNVi, des grandes agglomérations et des villes qui grignotent ses limites disputées (le cas de la ville de Lubiriha à la frontière ougandaise), des faits inattendus comme des guerres dans les régions voisines qui ont entraîné des réfugiés (le cas des réfugiés rwandais de 1994) ou des déplacés (le cas des déplacés de guerre de l'Ituri de 2003-2004) dans les espaces du parc, etc.

Plus interpellant encore est le surgissement des faits susceptibles d'entamer durablement la viabilité du PNVi comme domaine de conservation de la nature. C'est notamment la récente découverte du pétrole dans toute la plaine de la Semuliki – le Graben qui a été consacré très tôt à la protection du PNVi – avec toute la montée de la

controverse qui accompagne le projet de prospection et d'exploitation de cette ressource énergétique très prisée. À en croire les dernières révélations dans ce dossier brûlant, le gouvernement congolais semble se prendre à son propre piège. En juin 2010, malgré des lettres pressantes de l'Unesco pour en dissuader Kinshasa, le consortium formé par les compagnies pétrolières Dominion Petroleum basées aux Bermudes (46,75 % des parts), Soco International (compagnie britannique – 38,25 %) et Cohydro (société nationale congolaise – 15 %) a reçu l'autorisation, par un décret présidentiel, d'un contrat de partage de production pétrolière pour un bloc – le bloc V d'une superficie de 7 105 km<sup>2</sup> – situé en plein cœur du PNVi (Cros, 2010). Ce contrat ayant été conclu au 5 décembre 2007 entre l'État congolais et le consortium, le 10 juin 2008, c'était d'abord le directeur du Centre du patrimoine mondial de l'Unesco, F. Bandarin, qui demandait, au Ministre congolais de l'Environnement, des explications sur l'attribution de ce bloc. Ensuite, à l'issue de sa réunion tenue à Brasilia, du 25 juillet au 3 août 2010, le Comité du patrimoine mondial, au lieu de bannir le PNVi de sa Liste, a préféré réitérer ses inquiétudes quant "aux projets de prospection pétrolière" sur le territoire du Parc tout en sommant Kinshasa de lui soumettre, avant le 1<sup>er</sup> février 2011, un rapport sur la conservation du PNVi (Cros, 2010).

Au 30 novembre 2010, c'était la Banque mondiale, à son tour, qui adressait au Premier ministre congolais Adolphe Muzito, une lettre soulignant, comme le reporte la

Libre Belgique, que "le démarrage des opérations" pétrolières dans le Parc "contredira la volonté affichée par la RDC dans les fora internationaux et portera une *atteinte certaine à son image d'acteur international*". Elle priait alors le Premier ministre de "confirmer" à la BM "*l'engagement de la RDC à préserver l'intégrité du Parc national des Virunga afin de lui permettre de poursuivre ses financements dans le domaine de la conservation de la nature et du développement durable des forêts en RDC*" (Cros, M.-F., 2010). Depuis le 26 janvier 2011, sur le site du WWF-France, il est publié les indications suivantes : « Aidez-nous à arrêter la prospection pétrolière dans l'un des parcs nationaux les plus emblématiques d'Afrique. Le WWF appelle les compagnies Soco et Dominion à abandonner leurs projets d'exploration pétrolière dans le parc national des Virunga, en RDC. Ces projets risquent en effet de réduire à néant des décennies de travail de conservation couronné de succès pour sauvegarder la nature unique du parc (WWF, 2011) ». Ici, le WWF va jusqu'à s'appuyer sur des faits qui sont loin d'être avérés sur le terrain, s'ils ne sont, du moins, contraires à la logique de conservation en application. C'est le cas : « Les forages pétroliers causeraient d'immenses dégâts à la biodiversité [...], mais aussi à la population locale qui bénéficie du tourisme et de la pêche durable à l'intérieur du Parc National. [...] Par ailleurs, les 30 000 pêcheurs qui pratiquent la pêche durable dans les eaux du lac Édouard, [...], subiront aussi les conséquences néfastes de

*ces projets de forage s'ils se réalisent. [...] il est navrant de voir qu'une compagnie pétrolière cherche à tout prix le profit sans tenir compte des animaux et des communautés qui vivent dans la zone (WWF, 2011). »*

Cette autorisation continue de faire des remous sur la scène internationale. Il semble même que le déplacement sur Kinshasa en janvier 2011 de la directrice générale de l'Unesco, madame Irina Bukova, était tout d'abord dans le cadre de rappeler Kinshasa à l'ordre, comme l'avait reporté le quotidien local "Le Potentiel" en date du 22 janvier 2011. Cependant, malgré les menaces, les coups de colère des institutions internationales et les élucubrations de l'ICCN, les dirigeants du consortium seraient restés confiants. À ce propos, le directeur général Afrique de Soco international, Serge Lescaut, a déclaré à la Radio Okapi que son entreprise n'attendait que la validation par le gouvernement des résultats de l'étude d'impact environnemental du projet sur l'écosystème du PNVi pour lancer l'exploitation. À son avis, même si pour l'heure, Soco international n'a pas accès au Parc, il reste optimiste puisque il dispose d'un contrat d'exploitation acquis sur ordonnance présidentielle (Radio Okapi, 20/01/2011).

Dans cette confusion, le gouvernement congolais semble buté contre le bloc du lobbying international de la conservation. Il occuperait, ici lui aussi, la position dans laquelle se retrouvent toujours les populations. Ces dernières se croient dans la légitimité d'exploiter les

ressources disponibles pour leur développement, mais en face les logiques de conservation imposent le contraire. Dans ce cas précis, où cette fois, ce sont des puissants qui s'affrontent, attendons voir qui d'entre la rente "noire" et la rente "verte" l'emportera ? (Veyret, et Jalta, 2010). Les élucubrations des uns autour de ce dossier très actualisé, les tergiversations des autres quant à la compatibilité des activités d'exploitation de ce pétrole et la conservation du Parc et le climat de grande méfiance qui s'accroît entre les différents acteurs impliqués à plusieurs niveaux (du local au global) ne font qu'envenimer les relations déjà tendues. Ce dossier fort brûlant interpelle à la fois des capacités d'action des uns comme des motivations profondes dans les actions des autres.

Cependant, même pour le Parc National de la Maïko (PNM), créé plus récemment (1970), dont la partie orientale est située en région de Butembo, les conflits connus au PNVi font déjà surface. La relative faiblesse de la densité humaine en zone du PNM – en pleine forêt équatoriale humide – ferait penser à une absence de pressions anthropiques sur le Parc. Contrairement, quoique ses espaces ne soient pas encore bien maîtrisés par l'ICCN, le contrôle de ses limites s'annonce déjà difficile. Comme l'aurait souhaité un chef coutumier des Bapere, la création tout comme la délimitation du Parc devait se baser sur un dialogue franc et constructif avec les populations. Les communautés des populations retrouvées à l'intérieur du Parc, dont le sort n'est pas encore décidé, est un premier

problème. Mais les insuffisances structurelles, caractéristiques des institutions officielles congolaises, notamment de conservation, constituent la grande limitation. Le manque de moyens, surtout financiers, accumule les faits rébarbatifs qui empêchent la surveillance et l'aménagement des gigantesques espaces destinés ici à la conservation. Le manque de capacité d'autonomie et surtout la dépendance totale envers les appuis étrangers ne garantit aucune confiance à l'ICCN comme institution fiable de conservation de la nature.

Avec la présence massive des creuseurs artisanaux à la recherche de minerais dans le Parc, l'exemple du PNM montre que chaque milieu, malgré les densités démographiques, a ses particularités dans la gestion ou l'appropriation des ressources. En plus, si ces "enclaves" minières sont associées à des bandes armées qui les contrôlent c'est parce que, en partie, ses habitants sentent la menace qu'exerce le Parc ou les officiels. La création comme la gestion du PNM ne devraient pas se passer de ces réalités locales. Les politiques de conservation du PNM devraient plutôt intégrer les paramètres de ces activités qui ont assuré les moyens de vie localement, dans ses plans de gestion pour espérer gagner la sympathie des populations locales, et baser l'avenir sur des aspirations endogènes du Parc. Enfin, le cas du PNM montre que des travaux liés au développement d'un milieu ne sont pas forcément contradictoires aux activités de conservation. Par contre, le délabrement total des infrastructures

élémentaires de ce milieu, en empêchant toute autre forme d'activités économiques, entraîne les riverains vers la prédation des ressources du Parc. Si la conservation s'inscrit dans une perspective de développement durable, ce dernier ne peut s'envisager là où il n'y a aucune forme de développement. La protection du PNM, même en soi, demande un minimum d'infrastructures.

### **La crise d'autres réserves naturelles**

L'état de conservation des réserves naturelles autres que les "Parcs Nationaux" permet de comprendre la profondeur de la crise des modèles de la conservation en application dans la région étudiée. En reconstituant l'inventaire des réserves naturelles qui ont été créées en région de Butembo, on se rend compte que la quasi-totalité (91%) ont disparu. Il n'en persiste que deux – les réserves de Kalikuku et de Kasongwere – sur un total de 22 réserves identifiées (soit 9%). Dans cette disparition il faut remarquer un double mouvement, celui d'occupation des réserves par des populations et celui de déclasserment par les instances officielles.

Le temps de classement de ces réserves étant identifié à la période coloniale, celui de déclasserment correspond à la période de l'après indépendance en RDC. Notons que toutes les réserves de la région sont restées relativement intactes pendant les deux décennies qui ont suivi l'indépendance. Au début des années 1980 il circulait

déjà dans la région, entre les mains de certains nouveaux riches commerçants, des "certificats d'enregistrement" de terres couvertes exactement par les aires classées en réserves naturelles. Mais ces "précieux" documents, faute de la nécessaire couverture juridique sur les droits fonciers qu'ils définissaient, allaient sous peu devenir des "chèques sans provision" ; comme les compare l'image utilisée par le Premier Substitut du Procureur de la République dans son allocution : « [...] Nous assistons, en effet, dans les Zones de Masisi et de Lubero, à un phénomène inquiétant qui veut que *le certificat d'enregistrement, à l'instar du chèque, ne soit plus crédible, autant on trouve des chèques sans provision, autant on rencontre dans le Nord-Kivu des certificats d'enregistrement pour des terres qui n'existent pas ou qui ne sont pas la propriété réelle et palpable de leurs détenteurs. Il en découle l'insécurité dans les transactions et l'impuissance de l'action juridique* [...] (Katwala, K. K., 1984) »

Dans tous les cas rencontrés ici, les "certificats d'enregistrement" retrouvés auraient été délivrés avant même la désaffectation de ces terres du domaine public de l'État. Ces certificats ont précédé les actes de déclassement des réserves. À la base de ce mouvement de "désaffectation plus ou moins officieuse" des réserves, il y aurait eu, comme le disait Katwala, "*des manœuvres frauduleuses et mercantiles de certains fonctionnaires des services de l'Environnement et des cadres politico-administratifs à la solde des personnes nanties*" auxquelles ils distribuaient ces espaces (Katwala, K. K., 1984).

La ruée sur les espaces des réserves s'expliquerait par un double mouvement de deux forces contraires mais parfois convergentes à la fois, comme l'avait noté le Gouverneur du Kivu: « [...] *la profondeur du problème tel qu'il se pose à l'extrême Nord-Kivu ; il s'agit de deux forces en présence : d'un côté les hommes d'affaires devant mettre en valeur des grandes exploitations et, de l'autre, la population qui pour sa subsistance cherche de nouvelles terres pour que l'exploitation agricole réponde tant aux besoins qu'à la taille de la famille.* » Ces forces sont en opposition d'autant que des deux côtés, toutes visent l'acquisition de la même ressource, la même terre à exploiter. C'est ce qui fait la réputation des querelles au quotidien en milieu paysan dans cette poudrière démographique de la région de Butembo. Dans le cas des réserves, ces forces en opposition convergent vers la destruction et la disparition des réserves.

Mais dans cette dynamique de marchandisation de la terre, en milieu paysan comme pour les réserves, l'effet des acteurs retrouvés dans les structures administratives reste très déterminant. Accusés souvent de corruption, de concussion ou d'être de mèche dans les opérations de vente de terres, au lieu de prendre une position d'impartialité, ils choisissent d'avance un camp dans les différends autour de ces terres. Le résultat qui provient des cas recensés semble sans appel : d'un côté, les plus faibles, les paysans démunis perdraient toujours la partie et sont exposés de plus en plus à une précarisation continue.

Tandis que, de l'autre, on observe une accumulation de terres par une minorité formée d'une élite de bourgeois, notamment des hauts fonctionnaires, des commerçants et des membres du clergé. Est ensuite intervenu le moment de "déclassement officiel" de ces réserves dont les terres étaient déjà attribuées à des acquéreurs par des multiples contrats d'occupation provisoire. A une exception près, officiellement, toutes les réserves concernées étaient destinées à un déclassement partiel. Nonobstant, dans l'exécution, tous leurs espaces ont été redistribués et sont aujourd'hui occupés par des tiers, à l'exception de deux réserves de Lopo et de Ngadi-Matembo.

Quant au sort de toutes les autres réserves naturelles, non concernées par ces actes de déclassement recensés, elles n'auraient pas été théoriquement désaffectées du domaine public de l'État par des actes juridiques officiels. Néanmoins sur le terrain, elles ont été aussi détruites comme celles officiellement déclassées. Les populations auront-elles "spolié" ces espaces de leur propre chef ? Dans tous les cas recensés d'occupation d'espaces des réserves, il apparaît que les simples populations ou des individualités ne sont intervenues qu'avec ou sous la complicité des agents, relevant notamment du ministère chargé de l'Environnement et Conservation de la Nature, et avec la bénédiction des responsables de l'administration à tous les niveaux. C'est ce qui expliquerait, de toute vraisemblance, l'impuissance et l'inaction, dans tous les cas coupables, du pouvoir

étatique devant ce qu'il se limite à qualifier de "spoliation" des réserves par des populations.

De la reconstitution de la réserve du mont Lubwe

Des mythes dans l'histoire de la réserve : Le mont Lubwe est le plus grand massif dont le sommet s'élève à plus de 2 400 m d'altitude à environ 15 km au sud de la ville de Butembo (1 700 m d'altitude). Ce massif intervient dans le Midi de Butembo comme une brusque surélévation des pentes rocailleuses. En partant des bourrelets montagneux des chaînes de Mitumba qui surplombent le lac Édouard, il se place en avant-plan de la série des montagnes qui constituent les contreforts Ouest des massifs de montagnes du Rift Albertin. Dans la mythologie locale, on raconte que ce mont Lubwe était en "déplacement". Il "quittait" le Nord-ouest – où se trouve le mont Muhola de sa taille – pour "rejoindre" les monts du "Kyango" (chaîne de Mitumba) qui bordent le lac Édouard au sud-est. Transportée par trois dieux frères, la montagne se serait "arrêtée" en cet endroit – à Butembo – accidentellement, plutôt par l'inadvertance de l'un des trois dieux qui la déplaçaient. Celui-ci aurait énervé ses deux frères en se félicitant seul du travail accompli lorsqu'il commençait à apercevoir les montagnes du "Kyango" trop proches par rapport au point de départ de Muhola. Ce dieu orgueilleux (ou de la vanité) aurait lancé une exclamation bien familière et connue des anciens de la région de Butembo pour

déclencher la colère des frères qui l'ont aussitôt abandonné. Il s'écriait alors : "Nga Kithithi ! Nga Kithithi !", pour ainsi se dire qu'il était le seul qui accomplissait l'énorme travail pourtant réalisé par tous. Une fois abandonné par les dieux frères qui se seraient réfugiés vers le grand massif de Ruwenzori, la montagne n'a plus su avancer. Elle n'est jamais arrivée en destination ; elle est donc restée pour du bon à Butembo. Quant au sort du dieu de la vanité, il aurait été refoulé par un autre dieu plus puissant venu exactement du Ruwenzori pour traquer cet esprit d'orgueil. C'est ce nouveau venu, connu sous le nom de "Kitasamba", qui habiterait maintenant les sommets du mont Lubwe, selon les croyances traditionnelles locales. C'est ce qui fait de cette montagne un "haut lieu spirituel" dans la tradition locale et qui justifie les rites et les cérémonies coutumières qui ont été régulièrement – dans le temps – organisés pour offrir des sacrifices à ce dieu de la montagne. Aux sommets de ces pentes se trouvent, par endroits, des morceaux de parterres relativement aplanis qui ont été originellement marécageux. C'est de ces touffes de marécages que prennent de nombreuses sources de ruisseaux et d'oueds qui dévalent les dépressions alternant avec des bourrelets vallonnés pour former les pentes de la montagne. Ces eaux descendant des sommets alimentent et irriguent aux pieds de la montagne des grandes localités organisées en de

multiples villages qui forment l'ensemble des communautés locales.

De l'origine à la prise de conscience des dégradations : Jusqu'au début des années 80, des formations végétatives natives couvraient encore les espaces à forte pente de la montagne, peu indiqués pour les cultures car exposés à l'érosion. Ces terres sont réparties entre les clans des chefs coutumiers (vakama) qui en sont gestionnaires. Ainsi les portions de terres, formant la calotte du sommet, n'étaient pas une propriété d'une seule famille mais plutôt un ensemble des contributions en terres appartenant à plusieurs clans. Il s'agit des terrains au sommet de la montagne qui servaient aux cérémonies rituelles et des pentes qui les succèdent, qui ont été couverts des formations forestières natives, considérées comme des ressources à l'usage "libre" de tous, dénommées aujourd'hui des "forêts communautaires".

Au cours des années 80, suite à l'accroissement de la demande en énergie dans la ville voisine de Butembo en pleine expansion, les localités situées tout autour du mont Lubwe se sont spécialisées dans l'exploitation du makala (ou charbon de bois en Swahili). Rappelons que faute d'alternatives pour la production d'énergie dans cette ville qui compte de nos jours plus de 600 000 âmes, la seule source d'énergie domestique reste le bois, notamment sous la forme de makala. Les populations des contrées voisines du mont Lubwe se lançant dans cette production, ce sont tous les ligneux retrouvés dans cette

réserve à accès libre et susceptibles de produire du makala qui vont subir en premier lieu l'opération de la carbonisation du bois offrant des revenus assurés. En ces temps, la montagne portait encore une couverture végétale suffisante pour sa protection contre des facteurs érosifs. Mais avec la demande en makala toujours croissante en ville de Butembo et la disparition progressive de bois dur dans la réserve communautaire, les populations ont cherché à trouver une nouvelle source de cette matière première. Des paysans producteurs, tout comme des consommateurs du charbon de bois dans ce coin, il est réputé que le meilleur makala provient d'un arbuste bien maîtrisé en culture dans la région, le Black Wattle ou l'acacia noir – *Acacia mearnsii* – de la famille des Mimosaceae. Cette plante sera mise en grande culture par les paysans pour la production du makala. Le problème était alors de trouver des espaces suffisants destinés à l'implantation de cette culture.

À cette allure, ce sont les étages encore couverts des formations végétales sauvages qui ont été les premiers visés. Face aux conjonctures du moment, ni les questions de fortes pentes, ni celles de risque d'éboulement des roches n'étaient plus mises en avant. Avec des boisements et des reboisements cultivés à Black Wattle, désormais appropriés par des individus et devenus des propriétés privées, le front agricole est déplacé plus haut sur les pentes de la montagne. Vers la fin des années 80, la réserve communautaire "sacrée"

était déjà mise à mal. Elle s'est vue repoussée de plus en plus vers les sommets pour laisser place à des champs de cultures et des reboisements paysans. Au début des années 90, la montagne de Lubwe est sollicitée maintenant pour ses sources d'eaux. La régie officielle de production et de distribution d'eau (REGIDESO) connaît des défaillances notoires ; elle a vite été dépassée par l'explosion des demandes dans cette ville en plein essor. Des quartiers entiers se sont constitués sans aucune infrastructure d'approvisionnement en eau. C'est en adoptant une dynamique d'auto-prise en charge, que les habitants de deux nouveaux quartiers du Sud de la ville de Butembo, Katwa et Vutetse, se sont regroupés en associations engagées dans l'adduction d'eau afin de pallier cette insuffisance. Ces habitants du Sud de la ville se sont tournés vers la montagne qui les regarde chaque matin et juste à côté, pour solliciter de ses gardiens coutumiers le captage et l'adduction des eaux du mont Lubwe pour leur alimentation. Ce qui leur a été accordé. Dans ce mouvement, l'on retrouve deux groupes : l'Association des Consommateurs d'Eau de Katwa (ACEKA) et de l'Association des Consommateurs d'Eau de Katwa et Vutetse (ACEKAVU). En 1992, un chasseur qui poursuivait son gibier dans un terrier aménagé dans les méandres entre des rochers sur les pentes du mont Lubwe n'a pas trouvé mieux que d'allumer le feu à l'entrée du terrier afin de forcer la sortie de l'animal étouffé par la fumée. Par malheur ce feu s'est étendu

pour emporter en fumées toute la végétation qui persistait encore tout autour et sur les sommets de la montagne. Au lieu d'inquiéter les populations locales, l'incendie a été une occasion d'étendre leurs boisements de Black Wattle. Pendant ce temps de mise en culture de toute la montagne, ses pentes rocailleuses, désormais dénudées, ont été exposées à tous les aléas climatiques. À côté et après d'intenses érosions des sols peu profonds et extrêmement fragiles, c'étaient des éboulements et des chutes intempestifs de roches entraînées vers des zones d'habitations avec tous les risques et les dangers qu'ils comportent. Ces phénomènes sont vécus localement comme la pire des dégradations de l'environnement directement palpables ; auront-ils suffisamment éveillé la conscience locale à cette détérioration de l'environnement ?

### **De la reconstitution de la réserve**

Les premiers projets d'adduction d'eau du mont Lubwe ont fini de s'implanter vers l'an 2000. Ce sont les diminutions progressives des débits captés, observées pendant la première phase d'exploitation (de 2001 à 2005), qui auraient aussitôt marqué la prise de conscience des exploitants de la dégradation rapide que subissaient les sources aquifères de la montagne.

L'écart entre les débits d'eau observés en 2001 et en 2005 a été sensible pour ces exploitants. Il a semblé

facile pour ces derniers de lier cette dégradation des ressources en eau à l'insuffisance d'infiltration due à la destruction du couvert végétal sur la montagne. C'est ainsi qu'en mars 2005, ACEKA et ACEKAVU, se sont adressées aux chefs coutumiers et aux instances administratives pour obtenir l'interdiction des cultures sur les sommets de la montagne ainsi que l'autorisation de les reboiser. La réaction du chef de Groupement de Buyora (le plus grand chef coutumier de cette entité) ne s'était pas fait attendre. Il aurait réagi promptement, dans une lettre qu'il adressait à son hiérarchie directe, en ces termes : « En réalité le mont Lubwe est connu réserve forestière, même s'il est actuellement exploité clandestinement par la population en place. Nous nous exposons progressivement aux dangers y relatifs. [...] j'appuie les idées si louables de l'ACEKAVU [...] (Chef Kighombwe, 2005) ».

Les coutumiers locaux auraient trouvé dans cette initiative une occasion de réinstaller l'objet de leurs rites traditionnels, la réserve "sacrée". Ils n'ont pas hésité à appuyer l'action qui ainsi reçu la bénédiction de toute la hiérarchie des chefs terriens, tous unanimes pour la reconstitution de la réserve. En juillet 2005 les travaux dits " de gestion des écosystèmes du mont Lubwe" ont été officiellement lancés. Pour cette réalisation, les associations d'adduction d'eau venaient d'initier une ONG dénommée "Jeunes engagés pour la protection des Écosystèmes et l'Assainissement de la Nature" (J.E.A.N.)

à qui la tâche de reboisement a été officiellement confiée. Et dans cette tâche, l'ONG "J.E.A.N." a d'abord été accompagnée par le WWF dans son programme de reboisement appelé "PEVI-Katchetche" qui est relayé aujourd'hui par le programme baptisé "Éco-Makala", initié toujours par le WWF depuis 2007.

Au jour du lancement des activités de "J.E.A.N.", le travail a consisté à délimiter deux zones sur la montagne. La première zone reconstituera la réserve coutumière considérée comme une aire strictement protégée et réservée aux cérémonies rituelles traditionnelles des coutumiers. Elle est située au sommet de la montagne ; c'est elle qui abrite les points de captage des eaux drainées vers la ville. Elle sera plantée d'abord d'espèces choisies par les gardiens de la tradition locale. On parle essentiellement des faux figuiers, proches de l'espèce *Ficus indica* ou *Ficus benghalensis*. De nos jours, la réserve du mont Lubwe a reçu plus de 1800 plants de *Ficus* spp. D'autres espèces qui regarnissent la réserve sont apportées au libre choix des exécutants du projet.

La deuxième zone délimitée est celle appelée zone-tampon, elle fait suite à la réserve coutumière et la sépare du domaine villageois. Cette zone-tampon est dédiée aux reboisements exploités par des particuliers. C'est ici la zone d'intervention du programme "Éco-Makala". Cependant, dans cette expérience, la curiosité est de constater que la logique des coutumiers intéressés par leurs pratiques traditionnelles semble tenir moins compte

des dimensions quantifiées et chiffrées de la réserve. Ces chefs coutumiers se limiteraient à reconnaître parfaitement les points qui marquent les limites de leur réserve reconstituée sans s'inquiéter pour autant du nombre d'ha qu'elle constituerait. Une logique bien étrange (au vu des services officiels) qui semble orientée plus vers le "fond" et le "symbolisme", vers une certaine "qualité" (comme des espèces bien ciblées) que vers des modèles de quantification prisés par les tendances modernes.

À la différence, les services de l'environnement évaluent les dimensions de la totalité des espaces à reboiser sur la montagne à 250 ha. De nos jours, sur ce total à emblaver, ils estiment à plus de 123 ha la portion des terres déjà regarnies. Ils y comptent des nombreuses espèces d'arbres : des faux figuiers (*Ficus benghalensis*) ; du *Grevillea robusta*, communément appelé le chêne soyeux d'Australie, de la famille des Proteaceae ; du Filao (*Casuarina equisetifolia*) ou Pin australien, de la famille des Casuarinaceae ; de l'*Acacia melanoxylon* appelé le mimosa à bois noir ou Blackwood Wattle, de la famille des Mimosaceae ; de l'*Acacia mearnsii* appelé l'acacia noir ou Black Wattle (Mimosaceae) ; de l'*Eucalyptus maidenii* ou Maiden's Gum ; de la famille des Myrtaceae ; etc. Ces services déplorent plutôt que l'ensemble de cette réserve ne soit doté d'un statut officiel de protection qui garantirait, selon eux, sa conservation. Pourtant, on le sait déjà, toutes ces réserves

qui en avaient – ce statut officiel de réserve naturelle – dans la région auront disparu sans procès !

## **Conclusion**

En région de Butembo, il se vit une double crise. D'une part, les systèmes d'exploitation sont marqués par une dégradation continue des ressources naturelles et ne permettent plus la satisfaction des populations. Ces dernières sont à la recherche des nouvelles terres encore fertiles. Elles se tournent vers les AP devenues des îlots de ressources au milieu des carences. D'autre part, les systèmes de conservation se trouvent ébranlés par le redéploiement sur son champ des systèmes sociaux à la recherche d'une sécurité sociale des populations locales. D'où des affrontements récurrents entre les deux groupes d'acteurs aux logiques concurrentes.

Cette crise est entretenue par divers mécanismes. Ils vont des méthodes peu conciliantes de création des AP jusqu'au désengagement total de l'État de ses responsabilités dans ses fonctions régaliennes, en passant par une gestion sans partage des AP. Ces dernières sont avant tout un domaine d'exclusion des populations ; pourtant elles sont implantées sur leur territoire.

Abandonnées du tout à leur triste sort, ces populations se retrouvent dans une insécurité sociale quotidienne. Cette réappropriation des espaces d'AP par des communautés locales n'est rien d'autre que

l'expression de la résistance populaire, des paysans qui veulent se mettre, tant bien que mal, à l'abri de cette insécurité sociale. C'est une des façons, une ligne de fuite de ces populations, pour tenter de s'assurer une certaine dignité humaine, en couvrant le minimum quotidien pour leur survie, pour la production des conditions de la reproduction de la vie quotidienne et du milieu de vie, auxquelles recourt le grand nombre (Peemans, 1997).

Les conflits observés sont donc le résultat du cumul dans le temps des faits de frustrations du grand nombre. En bref, la responsabilité retombe à la gouvernance des ressources mise en place ; elle est aujourd'hui sérieusement remise en cause. Dans le chaos qui caractérise la gouvernance actuelle, les actions des plus forts ne sont plus que des exactions pour les plus faibles, comme dans une jungle où les plus fauves font la loi. Cependant, ce que rapporte l'expérience de la reconstitution de la réserve du Mont Lubwe est un cas d'école très éloquent. Dans ce cas, la réserve est recréée localement par la seule initiative des autochtones et sur fond des ruines d'une réserve originelle et réellement coutumière qui a été maintenue suivant des normes traditionnelles. Il s'agit d'une construction écologique empirique d'ensemble, purement native, qui repart des enseignements tirés des événements plus ou moins catastrophiques, vécus par les populations locales après la destruction du couvert végétal de la montagne. Bien que le cheminement soit encore plus ou moins sinueux, la

reconstitution de la réserve du mont Lubwe reste un apprentissage local totalement endogène qui ne résulte d'aucune stimulation externe.

C'est pourquoi, dans cette étude, les péripéties observées dans la reconstruction de la réserve du mont Lubwe, malgré de nombreux écueils je rappelle qu'il faut encore surmonter ici, constituent déjà en soi une "**expérience de valeur heuristique**" pour la reformulation des modèles tout comme des contours de la conservation dans la région. Cette conservation peut bien se reposer sur la tradition locale. À la seule condition de permettre aux populations de comprendre le fonctionnement de leur environnement, de vivre leur propre expérience, d'écrire elles-mêmes leur histoire. Elles pourront se passer de l'indispensable financement étranger pour la conservation de leur nature !

## **Bibliographie**

- AMOUKOU I. et J.M. WAUTELET, éd., Croisement des savoirs villageois et universitaires. Enjeux pour le développement, PUL, Louvain-la-Neuve, Annales de l'Université Abdou Moumouni, Niamey, 2007, 294 p.
- CALAS, B., « Les densités : introduction à la géographie de l'Afrique orientale ? », Espace, populations, sociétés, vol. 0755/7809, n° 1, 1999, p. 53-65.

- CROS, M.-F., « Les Virunga ouverts à l'exploitation pétrolière », *La Libre Belgique*, du 18 novembre 2010.
- DEBUYST, F., « Préambule. Une perspective en termes d'acteurs », in : F. DEBUYST, P. DEFOURNY et H. GÉRARD, éd., *Savoirs et jeux d'acteurs pour des développements durables*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruyant, 2001, p. 13-25, p.13.
- FROGER, G., éd., *La mondialisation contre le développement durable ?*, Bruxelles, Peter Lang - Presses interuniversitaires européennes (P.I.E.-P. Lang), Coll. EcoPolis, 2006, 315 p.
- GALLOPÍN, G.C., P. GUTMAN and H. MALETTA, Global impoverishment, sustainable development and the environment: a conceptual approach, in : *International Social Science Journal* 121 (1989), p. 375–397.
- GAY, P., *Des zoos pour quoi faire ? Pour une nouvelle philosophie de la conservation*, Paris, Delachaux et Niestlé, 2005, 223 p.
- GENDREAU, F., P. GUBRY et J. VÉRON., éd., 1996, *Populations et environnement dans les pays du sud*, Paris, Karthala-Ceped, 1996.
- GODARD, O., « Les trois courants complémentaires du champ de l'économie de l'environnement : une lecture systémique », in : *Cahiers d'épistémologie*, Montréal, Université du Québec, n° 332, 2005-09, p. 39, [pdf].

- GROVE, R. H., *Green Imperialism. Colonial Expansion, Tropical Island Edens and the Origins of Environmentalism 1600-1860*, Cambridge Univ. Press, Cambridge, 1995.
- HÉRITIER, S. et L. LASLAZ, éd., *Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable*, Paris, Ellispes, 2008,
- IUCN, « Les catégories de gestion », in IUCN, *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées*, IUCN, 1994, p. 1-8.
- JEANRENAUD, S., *Populations Locales et Organisations de Conservation de la Nature: Le Léopard serait-il en train de muer?*, IIED-IDS, Brighton, 2002, 72 p.
- KITAKYA, P. A., *Interactions entre la gestion foncière et l'économie locale en région de Butembo, Nord-Kivu, République Démocratique du Congo*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, Thèse de doctorat UCL, novembre 2007.
- LEDANT, J-P., *Faut-il vraiment maximaliser la biodiversité ?*, Ottignies, IDD, 2007, [pdf],
- MAFIKIRI, T. A., *La problématique foncière au Kivu montagneux (Zaïre)*, Paris, L'Harmattan, 1994, 184 p, p. 37.
- MENGUE-MEDOU, C., « Les aires protégées en Afrique : Perspectives pour leur conservation », *La revue des sciences de l'environnement sur le Web*, Vol 3, N° 3, Avril 2002, Institut des sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal, [PDF]

- MUGANGU, T. et V. K. MUSHENGEZI, Exploitation conflictuelle et non durable par la gestion séparée de systèmes contigus de production et de conservation de la nature : Cas du Mont Tshiabenimu au Parc National des Virunga, R. D. Congo, Deuxième colloque Pan-Africain sur l'utilisation des ressources naturelles en Afrique, Ouagadougou, Juillet 2000, UICN.
- NZABANDORA, N. M. J., Histoire de conserver : Evolution des relations socio-économiques et ethnoécologiques entre les parcs nationaux du Kivu et les populations avoisinantes (RD Congo), Thèse de doctorat, ULB, 2002-2003, p. 147.
- PEEMANS, J.-P., Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique, Paris, L'Harmattan, 1997.
- PNUE, 1987, « Notre Futur à Tous », Commission des *N.U. pour l'environnement et le développement*,
- RAMADE, F., 1993. Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement. Paris, Ediscience international, 821 p.
- RODARY, E., C. CASTELLANET et G. ROSSI, éd., Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?, Paris, Karthala, 2004, p. 5-44, p. 33.
- ROULET, P.-A. et P. ASSENMAKER (éd.), Gouvernance et environnement en Afrique centrale : le modèle

participatif en question, Bruxelles (Tervuren), MRAC, 2008, 278 p.

TROMMETTER, M. et J. WEBER, « Biodiversité et mondialisation : défi global, réponses locales », in : Politique étrangère, n°2, 2003, p.1. [pdf],

Veyret, Y. et J. Jalta, Développement durables. Tous les enjeux en 12 leçons, Paris, Autrement, 2010, 240 p.

VEYRET, Y., éd., Le développement durable. Cours. Géographie, Paris, éd. Sedes – Armand Colin, 2007, p. 215-235, p. 215.

VYAKUNO, K., Pression anthropique et aménagement rationnel des hautes terres de Lubero en R.D.C. Rapports entre sociétés et milieu physique dans une montagne équatoriale, Thèse de doctorat, Université de Toulouse. Le MIRAIL, mars 2006, p. 162 et 505.

WEBER, J., Gestion des ressources renouvelables : *fondements théoriques d'un programme de recherche*, Paris, Cirad, juin 1995.

WORTHINGTON, E. B., Une définition des ressources naturelles, Paris, Unesco/CORPSA/4.A, 1964.

## Chapitre 8

### **Approche alternative de gestion collective des ressources naturelles: cas du paysage de Madina oula-guinée**

*Serge Ngendakumana, S.M. Keita, Amirou Diallo, I. Boiro, M.K. Bah, A. Kalinganire, Z.Tchoundjeu et L. Kouodiekong*

#### **Résumé**

*Ce chapitre démontre qu'il existe une forte pression sur les ressources naturelles dans les paysages tropicaux due aux approches d'intervention peu appropriées et qui sont exacerbées par une pauvreté sans cesse croissante dans les communautés rurales. Se référant aux approches de développement et de gestion participative des ressources, la présente étude vise la mise la conception et l'évaluation d'une nouvelle approche alternative qui permettrait à la fois d'améliorer les conditions de vie des populations rurales ayant beaucoup de ressources naturelles par les innovations agro-forestières et préserver durablement la biodiversité dans les paysages. La méthode d'enquête basée sur les grilles d'observation et questionnaires semi-structurés a été utilisée en plus de l'exploitation de la base de données générée par les phases du projet LAMIL en Guinée. Une nouvelle approche alternative dénommée Approche Vision et Initiative Paysanne « AVIP » est développée et testée à Madina Oula. L'analyse sensorielle a mis en évidence l'influence de chaque étape opérationnelle de l'AVIP sur les composantes choisies. L'approche est prouvée robuste même s'il ya besoin de continuer les tests à large échelle surtout dans les hauts plateaux boisés d'Afrique.*

## **Introduction**

La conservation des écosystèmes des zones tropicales et l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines demeurent une préoccupation majeure pour les artisans du développement durable pendant que la recherche des démarches qui combindraient le bien être des communautés et la protection effective de la biodiversité reste un défi pour les parties prenantes. De fait, les forêts couvrent environ 31% de la surface de la terre soit près de 4 milliards d'hectares et contiennent plus de deux tiers des espèces vivantes terrestres (CDB, 2010). Selon la convention sur la diversité biologique (CDB), plus de 1,6 milliards d'individus dépendent des forêts pour leur subsistance et ces forêts abriteraient environ 300 millions de personnes à travers le monde. Cependant les menaces sur les écosystèmes et la biodiversité dans le monde continue de s'accroître suite à la croissance démographique et l'incidence de la pauvreté surtout rurale sur les fonctions écosystémiques des forêts de montagne (WRI 2000; FIDA 2001). Quand bien même la conservation des écosystèmes des zones tropicales et l'amélioration des conditions de vie constituent une préoccupation d'actualité pour les acteurs de recherche-développement dans le monde et notamment en Afrique (COLFER, 2005), ces aspects sont souvent abordés d'une manière isolée et il ne semble pas exister des mécanismes

ou approches qui les intègrent efficacement. Ainsi, comme partout ailleurs en Afrique de l'Ouest, le compromis entre le bien-être social et la protection de la biodiversité est loin d'être trouvé dans les paysages (NGENDAKUMANA et al, 2009). La déforestation et la dégradation des forêts se poursuivent à un rythme alarmant dans les zones tropicales soit près de 6 millions d'hectares de perdus chaque année (Secrétariat CDB, 2010).

Dans les paysages de la Guinée et en particulier le paysage de Madina Oula, il existe une forte pression sur les ressources naturelles due aux approches d'intervention peu appropriées et qui sont exacerbées par une pauvreté sans cesse croissante des communautés rurales. Les données récentes montrent que la Guinée perd près de 0,52% de son couvert forestier par an et qu'entre 1990 et 2005, cette perte nette était estimée à 9,2% ; la cause principale étant l'agriculture itinérante sur brulis. Dans la même lancée, les rapports récents indiquent une réduction progressive des aires annuellement reboisées de 2,4 à 1,14million ha de 1964 à 2001 pour atteindre en 2007 seulement ou même moins de 0,8 Million ha selon les données non publiées (PNDA, 2006; Lambert A., 2007). Quant aux conditions de vie des populations, le Ministère de l'économie, des finances et du plan rapporte qu'en 2005, au cœur d'un contexte d'instabilité socio-politique du pays, 53.6% de la population guinéenne vivait en dessous du seuil de pauvreté avec des revenus inférieurs à 196 dollars américains par personne et par an. Ainsi,

comme le notent actuellement les spécialistes de la biodiversité (Conv. Rio, 1992), des approches, des stratégies et des outils doivent être générés par la recherche et testés pour maintenir les fonctions et services rendus par les différents écosystèmes.

Le grand défi reste donc les approches par lesquelles faudra-t-il maintenir un bon niveau de fonctionnement des forêts surtout celle des montagnes en Guinée face aux menaces croissantes comme les pratiques agricoles et minières non durables (World Bank, 2004) qui souvent conduisent au désastre écologique et même économique, très dommageable à l'environnement. A ce stade, il devient donc important de faire des investigations afin d'appréhender l'évolution des approches mises en œuvre pour le développement et celles visant la conservation des ressources naturelles dans les paysages guinéens afin d'en développer et évaluer une nouvelle alternative qui permettrait à la fois d'améliorer les conditions de vie des populations et préserver durablement les ressources naturelles

## **Méthodologie**

### **Collecte des données**

Dans la démarche méthodologique, nous avons fait la synthèse de la littérature par revue critique et analyse comparée des publications antérieures. Pour cela l'analyse du contenu a été utilisée comme méthode. Ensuite, des

investigations sur terrain dans le paysage de Madina Oula ont été menées de juin à Aout 2010 pour des discussions avec les catégories d'acteurs, l'observation directe de l'état de déforestation et de dégradation du paysage mais aussi l'inventaire simplifié de la biodiversité surtout ligneuse. A cet effet, nous avons utilisé comme outils de collecte des informations les questionnaires, les grilles et des fiches adaptées au besoin de l'information recherchée.

### **Traitement et analyse des données**

Étant donné la nature à priori qualitative de nos travaux, la première étape du traitement est passée par la transcription des entretiens et des conversations recueillis au cours de la période d'enquête. Les données quantitatives ont été traitées par MS. Excel 2007 (sur Windows) ensuite analysées via les logiciels Genstat et SPSS. Les 9 étapes de l'approche et les 9 facteurs socio-économiques et environnementaux ont été corrélés par une analyse sensorielle basée sur les matrices d'influence.

### **Résultats**

#### **Conception et matérialisation de Approche Vision et Initiatives Paysannes « AVIP »**

##### *Raison d'être et portée de l'approche*

Il s'agit d'une démarche et un cheminement en 7 étapes fondamentales pour aboutir à un meilleur compromis entre la GRN et l'amélioration des conditions

de vie des communautés. Elle repose sur la connaissance paysanne et les menaces qui pèsent sur les ressources naturelles de base observées dans leurs paysages. L'approche s'appuie sur les défis auxquels les individus et les communautés sont confrontés pour subvenir à leurs besoins de base et conserver leurs ressources naturelles. Dans le processus de mise en œuvre, cette approche combine la rigueur scientifique et la formation technique, et encourage les innovations appropriées et motivantes issues de la recherche et de la connaissance paysanne dans un contexte multi-acteurs.

### **Description détaillée de l'approche**

L'Approche Vision et Initiative Paysannes « **AVIP** » en Français ou « **FIVA** » en Anglais, repose sur la connaissance paysanne et les menaces qui pèsent sur les ressources naturelles de base observées dans leurs paysages. Cette approche utilise principalement les outils participatifs sensibles au genre et les méthodes de découverte adaptés des outils de vulgarisation déjà expérimentés dans certains pays africains. Ils comprennent : la liste des activités, le tableau des solutions/solutions innovatrices, matrice des priorités, plan d'activités, compte d'exploitation prévisionnel ; visites d'échanges des groupes paysans, voyages d'étude dans d'autres contextes, réunions d'auto évaluation assistée, analyse SEPO et matrice de développement. L'approche

s'appuie sur les défis auxquels les individus et les communautés sont confrontés pour subvenir à leurs besoins de base et conserver leurs ressources naturelles. Elle se sert des options agro-forestières et agricoles, y compris les meilleures pratiques pour proposer des pistes de solutions à ces défis. Dans le processus de mise en œuvre, cette approche combine la rigueur scientifique et la formation technique, et encourage les innovations appropriées et motivantes issues de la recherche et de la connaissance paysanne dans un contexte multi-acteurs.

L'approche AVIP suit les 7 étapes fondamentales qui sont détaillées ci-dessous:

**(1) Diagnostic participatif rapide** pour cerner les enjeux locaux des communautés, les options techniques concrètes liées aux besoins et priorités paysannes : s'appuyant sur les connaissances socio-économiques et biophysiques de chaque paysage, ainsi que les études complémentaires de base comme la caractérisation des systèmes agroforestiers, les études de référence, enquêtes sociaux économiques des ménages, les groupes de producteurs et les autorités sont regroupés en tenant compte de la composante genre afin de réfléchir sur les initiatives passées et en cours dans le domaine large de la GRN (agriculture, agroforesterie, foresterie). Ici, la boîte à outil est composée de : la liste d'activités, le tableau des problèmes versus solutions novatrices, matrice des priorités, plan d'action.

**(2) Identification et sélection des portes d'entrée** (communautés pilotes, paysans novateurs ou organisations paysannes) : elles garantissent des potentiels d'adoption élevé au cours des processus de dissémination. A cette étape, tous les potentiels acteurs sont identifiés selon les critères liés à la volonté de préserver les forêts et la biodiversité. Ensuite leurs rôles sont clairement définis d'une manière participative et matérialisés par un accord sous forme de contrat environnemental.

**(3) Mise sur pied des groupes communautaires et/ou définition des ambitions, visions paysannes et les objectifs segmentés** : ceux-ci comprenant l'identification de la source de provenance des moyens nécessaires vers l'atteinte des objectifs fixés. Résoudre la question de la dynamique de groupes pour assurer la bonne gouvernance au sein des initiatives de GRN est un processus graduel mais crucial. Les groupes communautaires sont appuyés dans la tenue des réunions pour mettre sur pied les organes démocratiques et les statuts. Les aptitudes techniques et managériales sont le point focal de la diffusion de l'information tout en facilitant l'émergence d'un leadership responsable. Les paysans sont individuellement assistés dans l'identification de leurs ambitions afin de mettre sur pied des objectifs segmentés suivant leurs réalités et les enjeux des RNs. Ceci permettra dans l'ensemble d'établir des buts communs et les plans d'action périodiques.

**(4) Evaluation rapide des besoins en formation des partenaires clés et des principaux acteurs** (paysans, OCBs, personnel et agents RANs, ONGs) : dans le but d'établir un programme spécifique de renforcement des capacités comprenant les aptitudes techniques et managériales, les dynamiques de groupe, le développement organisationnel, etc. pour leurs permettre d'être des catalyseurs du changement dans les paysages.

**(5) Mise en relief des opportunités socio-économiques des systèmes intégrés** d'arbres – cultures- animaux comprenant l'analyse prévisionnelle coût/bénéfice, les tendances/stratégies des marchés pour stimuler les efforts et investissements préliminaires des paysans.

**(6) Encouragement des innovations à croissance rapide** (plantes annuelles, bétail) comme portes d'entrée du paquet technologique dans la diversification et les exploitations intégrées pour stimuler un intérêt progressif pour les arbres à l'extérieur des forêts. Cela doit être négocié avec tous les acteurs au moyen des discussions franches et le partage des expériences. Les nouvelles technologies sont introduites à cette étape et les mécanismes participatifs définis basés sur la connaissance paysanne et le paquet d'innovations disponibles dans le pays ou dans la sous - région. Ici, il est très important de définir clairement les responsabilités de chaque acteur pour obtenir du succès, puisque l'échec conduira inéluctablement à l'abandon, compromettant ainsi le

démarrage des innovations d'arbres à développer dans les paysages. Les outils indispensables utilisés très souvent sont : les visites d'échange des groupes de paysans, les voyages d'études dans d'autres contextes, les réunions d'auto - évaluation assistées.

**(7) Accompagnement/suivi rapproché périodiques des équipes de terrain** et des activités en milieu réel tout en encourageant les alliances stratégiques pour assurer l'impact continu de la recherche agroforestière à travers les actions collectives. Le réseau du personnel de terrain multi - disciplinaire formé utilise les fiches techniques adaptées ou traduites en langues locales pour faciliter l'application effective de l'information novatrice, la collecte des données sur les conditions de vie et les facteurs biophysiques en faveur du suivi des changements et de l'impact. Les manquements sont régulièrement identifiés acteur par acteur tel que chez les paysans, dans les aires forestières riveraines des communautés et auprès des autorités locales.

Au cours de la mise en œuvre, les données collectées sont analysées avec l'appui des assistants de recherche et les résultats sont restitués aux acteurs de la base pour assurer le raffinement et la planification des saisons agroforestières ultérieures. Les agents de terrain doivent avoir un esprit ouvert afin d'intégrer les nouvelles idées/changements ; ils doivent être sensibles au genre tout en valorisant la connaissance communautaire et paysanne dans le domaine de la gestion des ressources naturelles. En

plus de cela, ils sont équipés avec les moyens appropriés et les outils adéquats leurs permettant d'atteindre tous les résultats.

### *Présentation de la structure de l'approche AVIP*

Le diagramme qui suit sur la figure7 conceptualise l'approche et en montre les maillons interrelationnels de sa structure. Le socle est constitué de la plateforme Ressources Naturelles menacées reliées aux groupements et individus fermants dans un paysage donné. Il est constitué d'ensembles de connaissances endogènes sur les menaces ou facteurs de déforestations et indicateurs de pauvreté qui font surface lors des séances de diagnostics participatifs rapides avec les acteurs locaux. Il s'en suit les discussions sur les options et priorités consensuelles qui pourraient induire un changement dans les pratiques si on mettait en œuvre une gestion participative des ressources. Les scénarii du futur, la vision (rêve) personnelle ou collective rythmés par les objectifs segmentés dans le temps et les options de motivations deviennent des éléments critiques au cœur du processus décrit. Ensuite les acteurs potentiels sont identifiés, les rôles de chacun sont discutés (facilitation, catalyseur, accompagnateur, formateur, suivi d'impact) et les stratégies pour les impliquer développées. Les acteurs seront généralement les organisations paysannes locales, les individus fermants, les services étatiques, les ONGs et les institutions de

recherche. Après réflexion sur les meilleures pratiques et innovations à injecter dans les systèmes de GRN existant, les interventions sont validées et le processus de renforcement de capacités peut commencer. Ici, il est suggéré de développer des modules de formations thématiques des agents, des groupements et des individus fermentés qui seront par la suite complétés par l'apprentissage par action et des voyages d'études dans les contextes similaires à succès. L'accompagnement technico-scientifique constitue la couche permanente des interventions vers le suivi des impacts sur l'agro-biodiversité, les revenus des ménages et les autres composantes environnementales du paysage par les outils appropriés (image satellitaire, inventaires multi-ressources, cartographie participative, groundtruthing, ect.).

Le tableau 1 suivant présente le résultat d'un inventaire simplifié dans le paysage forestier de Madina Oula par la méthode de transect combiné au comptage direct.

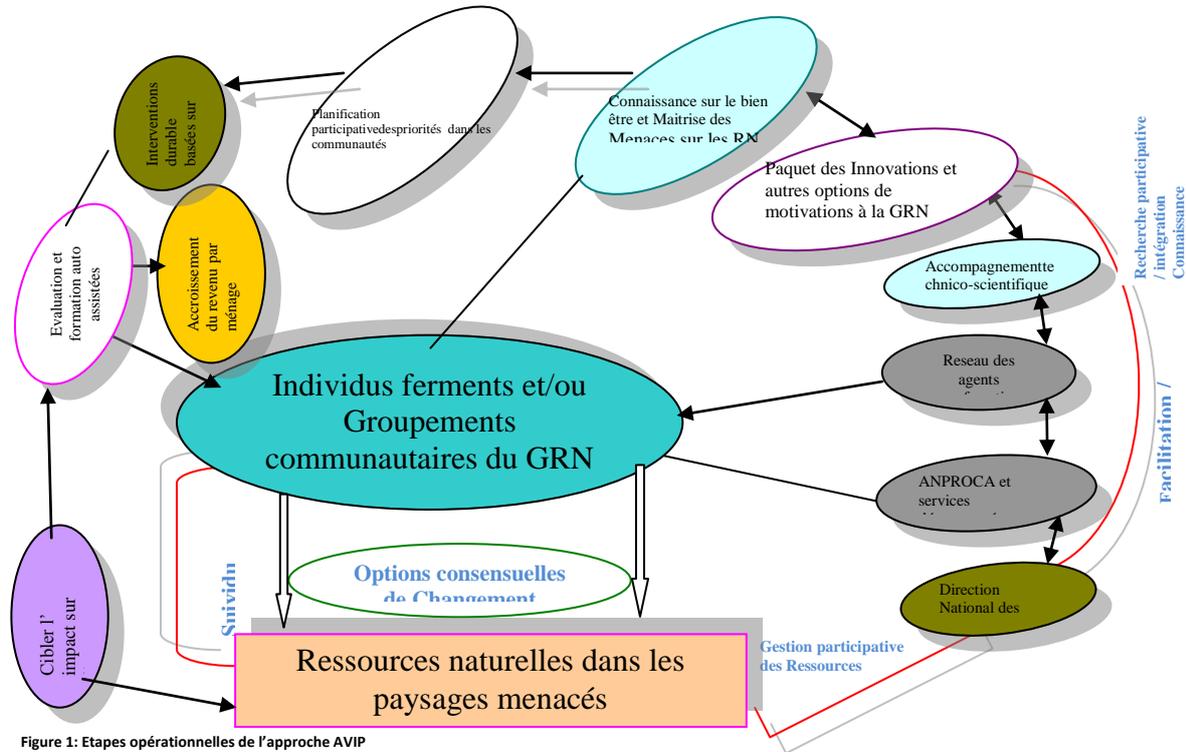


Figure 1: Etapes opérationnelles de l'approche AVIP

AVIP, élément de la biodiversité et connaissance endogènes

Tableau 1: **Fréquences des arbres selon les utilités connues par les fermiers**

Espèces d'arbres	Alimentation	Bois de feu	Bois de services	Bois d'œuvre	Médecine
<i>Azelia africana</i>	-	1	11	31	1
<i>Chlorophora regia</i>	1	-	10	12	2
<i>Citrus sinensis</i>	56	-	-	-	-
<i>Citrus limon</i>	30	-	-	-	-
<i>Cola nitida</i>	10	-	-	-	1
<i>Daniellia oliveri</i>	-	-	7	12	4
<i>Dialium guineense</i>	6	2	6	-	1
<i>Elaeis guineensis</i>	27	-	4	3	-
<i>Gmelina arborea</i>	1	8	16	22	7
<i>Khaya senegalensis</i>	-	-	11	4	4
<i>Mangifera indica</i>	70	2	1	-	1
<i>Myragina stipulosa</i>	-	-	11	9	4
<i>Parinari excelsa</i>	32	13	8	2	17
<i>Parkia biglobosa</i>	41	3	1	-	64
<i>Pterocarpus erinaceus</i>	2	52	19	47	26
<i>Spondias mombin</i>	10	-	10	-	8

Tectona grandis	1	4	5	9	-
Terminalia glaucescens	1	3	5	3	8
Vitex doniana	-	7	2	1	10

Avant l'adoption de l'approche AVIP, les taux de survit des arbres plantés au cours du reboisement s'évaluaient à environ 10% (ICRAF-LAMIL, 2008). Le taux de survies des essences plantées à travers l'approche AVIP a été estimé à environ 63% grâce aux actions collectives de suivi-entretien des plants et protection contre les feux après plantation. Sur 218 personnes interrogées à Madina Oula, environ 98 % ont participé en 2009, aux actions collectives de reboisement et de protection, agissant ainsi en véritables conservateurs de massifs forestiers.

Analyse sensorielle de l'importance des différentes étapes de l'AVIP sur les facteurs socio-environnementaux

**Table 2 :** Pouvoir de discrimination des facteurs socio-Environnementaux par rapport aux 9 étapes opérationnelles de l'AVIP

<b>Les facteurs socio-environnementaux étudiés</b>	<b>Valeurs test</b>	<b>p-values</b>
Les cours d'eau	5.063	0.000
La faune	4.978	0.000
Le revenu	4.353	0.000
L'autosuffisance alimentaire	4.064	0.000
La fertilité des sols	3.836	0.000
Le nombre d'arbres dans le paysage	2.517	0.006
La santé humaine	1.764	0.039
L'habitat	1.153	0.124
L'éducation	1.108	0.134

Le tableau 2 ci-dessus suivante le pouvoir discriminant des facteurs socio environnementaux par rapport aux différentes étapes de l'AVIP. Il en ressort qu'en dehors du facteur habitat et l'Education, tout les autres facteurs étudiés ont un pouvoir discriminatoire très hautement significatif ( $P < 0.001$ ). Et par ordre d'importance se retrouve les cours d'eau, la faune et le revenu. Le tableau

3 de la page précédente et la figure 2 présentent les moyennes ajustées des scores sous forme d'une matrice d'influence des 9 étapes opérationnelles de l'AVIP sur quelques facteurs sociaux et environnementaux étudiés. Il en résulte que toutes les étapes de l'approche développée ont une influence sur les 9 facteurs testés mais à des degrés différents.

L'action collective pour la reforestation et l'action collective pour la gestion des feux de brousse ont une influence importante très significative sur les facteurs environnementaux en l'occurrence les feux de brousses, les cours d'eau et le nombre d'arbres dans les paysages. Par ailleurs, il ressort de cette analyse qu'à Madina Oula, certains facteurs comme la fertilité du sol (facteur environnemental) et l'éducation (facteur social) ne sont pas directement influencés par la mise en œuvre de l'approche. Le revenu et la santé sont fortement influencés par l'introduction des semences et les pépinières, ceci par le fait que les deux étapes de l'AVIP se sont avérées des activités rentables par excellence.

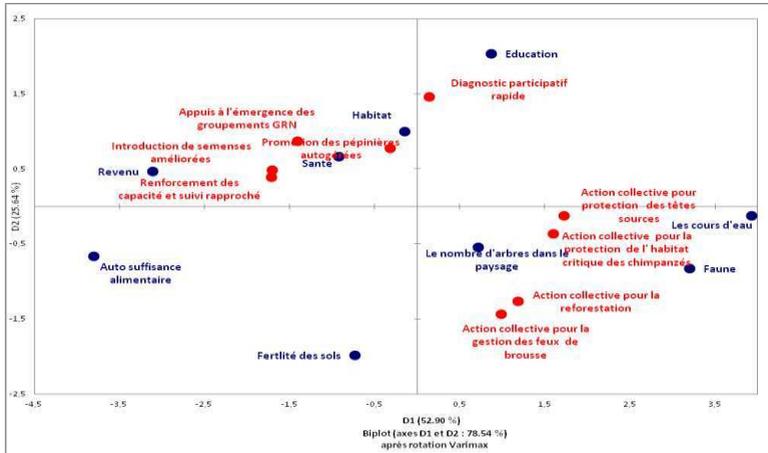


Figure 2: Représentation des moyennes ajustées des scores de la matrice d'influence

**Table 3 : Matrice des coefficients moyens d'influence des étapes de l'AVIP sur les facteurs socio environnementaux à Madina Oula.**

Etapes de l'AVIP	Facteurs sociaux					Facteurs environnementaux					
	Auto suffisance alimentaire	Revenu du ménage	Education des enfants	Habitat	Santé Humaine	Fertilité des sols	Nombre d'arbres dans les paysages	Faune	Cours d'eau	Total	%
Action collective pour la reforestation	2.67	2.67	2.67	2.67	3.00	5.00	5.00	5.00	5.00	33.67	14.45
Action collective pour la gestion feux brousse	3.33	3.00	3.00	2.33	2.33	5.00	4.33	4.67	5.00	33.00	14.16
Renforcement des capacités et suivi rapproché	4.33	4.67	3.67	3.33	3.33	3.67	3.67	2.33	2.67	31.67	13.59
Appuis à l'émergence des groupements GRN	4.67	4.67	4.33	2.00	3.33	2.00	2.33	2.33	1.67	27.33	11.73

Introduction des semences améliorées	5.00	4.67	3.00	3.33	3.33	2.67	2.33	1.33	1.33	27.00	11.59
Promotion des pépinières autogérées	2.00	4.00	3.00	2.33	2.00	1.67	4.00	3.00	2.00	24.00	10.30
Action collective pour la protection des têtes sources	1.33	1.67	2.67	2.00	1.67	2.33	2.67	4.00	5.00	23.33	10.01
Action collective pour la protection de l'habitat critique des chimpanzés	1.33	1.33	2.67	1.33	1.33	2.00	3.33	5.00	3.33	21.67	9.30
Diagnostic participatif rapide	1.00	1.33	2.00	1.00	1.00	1.00	1.33	1.00	1.67	11.33	4.86
Total	23.00	25.33	24.33	17.67	18.33	20.33	24.00	23.67	22.67		100.0

## **Discussion**

Contrairement aux approches classiques de dissémination telles que: l'encadrement et l'accompagnement des paysans, la formation et les visites, l'apprentissage par l'action à l'aide des méthodes pédagogiques en se basant uniquement sur les plantes, l'approche AVIP intègre activement le savoir-faire paysan et les meilleurs technologies agroforestières. Ceci crée ainsi une adéquation entre les besoins prioritaires des paysans et les paysages menacés pour atténuer la déforestation et les pertes en biodiversité dans les paysages à échelle multiple. Ainsi cette approche peut être considérée en ce moment comme une alternative pour la GIRN développée pour la Guinée et la sous région. Ceci satisfait l'interpellation de Colfer en 2005 qui rapportait que depuis bientôt deux siècles, la conservation des écosystèmes des zones tropicales et l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines sont demeurés des domaines presque conflictuels dans leurs mises en œuvre. L'analyse sensorielle a mis en évidence l'influence de chaque étape opérationnelle de l'AVIP sur les composantes choisies dans les deux secteurs clés à savoir les indicateurs du bien être et de la gestion durable des écosystèmes boisés.

L'action collective pour la reforestation et l'action collective pour la gestion des feux de brousse ont une influence importante très significative sur les facteurs

environnementaux et une influence moyennement significative sur les facteurs sociaux. Il est noté aussi que les trois étapes qui suivent (Capacité, appui aux groupements et Semences améliorées) ont montré une influence moyennement à très grandement significative sur les facteurs sociaux surtout sur l'auto suffisance alimentaire et le revenu mais aussi une influence assez significative sur l'environnement. Ce qui suggère que AVIP a du potentiel pour combiner l'amélioration du bien être et la conservation des ressources naturelles dans un paysage forestier cultivé.

### **Conclusion et recommandations**

L'analyse sensorielle a mis en évidence l'influence de chaque étape opérationnelle de l'AVIP sur les composantes choisies dans les deux secteurs clés à savoir les indicateurs du bien être et de la gestion durable des écosystèmes boisés. Les actions collectives pour la reforestation et la gestion des feux de brousse ont une influence très significative sur les facteurs environnementaux et moyennement significative ( $p > 0,05$ ) sur les facteurs sociaux.

L'AVIP a pour ultime but l'amélioration du bien être communautaire combinée à la gestion durable de la biodiversité. A notre avis, cette approche peut être considérée en ce moment comme l'une des alternatives pour la GIRN développée jusqu'ici et qui intègre

activement le savoir-faire paysan et les meilleurs technologies agroforestières créant ainsi une adéquation entre les besoins prioritaires des paysans et les paysages menacés pour atténuer la déforestation et les pertes en biodiversité dans les paysages à échelle multiple.

Toutefois, au terme de cette étude, nous avons relevé un certain nombre de limites et faiblesses qui militent pour les recommandations suivantes aux parties prenantes surtout la recherche :

- a) Entreprendre des études sur les facteurs de déforestations, la dynamique des systèmes agroforestiers endogènes lors de l'application de l'AVIP mais aussi faire des suivis environnementaux sur la couverture forestière.
- b) Tirer des leçons des initiatives de gestions participatives pour les projets futurs
- c) Analyser et proposer des options novatrices de gestion des ressources naturelles renouvelables.
- d) Intégrer l'approche sur la liste des méthodes de gestion des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté.

## **Remerciements**

Nous remercions l'USAID et ICRAF pour le financement du projet LAMIL ainsi que nos collègues Amara Keita, Abou Keita, Prosper Tamba Kamano, Moussa Bangoura et Boubacar Bangoura pour leur implication dans la collecte des données sur le terrain.

## **Bibliographie**

- Colfer, C.J. P., 2005 (ed.). The equitable forest: diversity, community and resource managements. RFF Press Book, 335 P
- FIDA, 2001. Evaluation de la pauvreté rurale: Afrique de l'Ouest et du Centre, Rapport. 113p, Rome, Italie.
- Lambert Alain, 2007. Rapport de mission en Guinée pour le développement d'un projet de paiement pour les services écosystémiques (PSE) dans le Fouta-Djallon et Haute Guinée
- Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, 2007 : Stratégie de réduction de la Pauvreté 2007-2010, Secrétariat Permanent de la SRP, Conakry, Juillet 2007.
- Ngendakumana S., Balinga M. B et Roy-Macauley H., 2009. Priorities, constraints and solutions for enhancing agroforestry productivity in Transboundary landscapes of Guinea and Sierra Leone, in World Agroforestry Centre Annual Regional Report, Yaoundé, Cameroon.
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 2010. La biodiversité forestière- Le trésor vivant de la planète. Montréal, Québec Canada, 48 Pages.
- WORLD BANK, 2004. Environment at a glance
- World Resources Institute WRI, 2001. Biodiversity and Protected areas of Cameroon. Earthtrends. Washington, DC

## Chapitre 9

# L'approche cadre conjoint comme stratégie de délimitation participative du massif forestier d'Itombwe et du Bushema

*Léonard K. Mubalama, Anselme Matabaro et Jacques Hamulonge*

### Résumé

Ce chapitre peint la valeur écologique exceptionnelle du massif *d'Itombwe* et justifie la pertinence pour sa conservation et sa gestion à travers un processus coopératif impliquant les communautés locales. *Les chefs traditionnels avaient déjà pris l'engagement visant la délimitation formelle sous le statut de Reserve Naturelle. Cependant, l'arrêté ministériel N° 038/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 11 octobre 2006 créant la Reserve Naturelle d'Itombwe est entaché de vide juridique, notamment le manqué de délimitation claire ainsi que de superficie. Ce hiatus a milité en faveur de la mobilisation de parties prenantes pour initier le processus de la délimitation participative de la réserve, en privilégiant l'approche dit cadre conjoint qui regroupe le WWF (WorldWide Fund for Nature), la WCS (Wildlife Conservation Society) et Africapacity et l'ICCN.*

### Introduction

Le massif forestier d'Itombwe n'a encore guère cessé d'être reconnu comme l'une des régions biologiquement très importantes en Afrique depuis la première expédition scientifique effectuée par Emil

Grauer au début du 20ème siècle. La première expédition systématique de gorilles de plaines de l'Est (*Gorilla beringei graueri*) dans le massif d'Itombwe en 1959 (EMLEN et SCHALLER, 1960) localisa 17 zones importantes de concentration de gorilles de grauer. Peu après les inventaires biologiques réalisés par plusieurs chercheurs (SIKUBWABO, 1993; SCHLITER et DOUMENGE, 1993; OMARI et al., 1999; HART et MUBALAMA, 2005), l'idée de la conservation communautaire fut son chemin bien que Alexandre Prigogine qui collectionna 564 espèces d'oiseaux fut le premier à proposer la création de la Réserve d'Itombwe. L'ampleur de la perte consécutive à la dégradation de la faune et de l'habitat est une menace inquiétante pour la sauvegarde de la biodiversité du massif d'Itombwe, notamment les grands singes (MUBALAMA et al., 2008).

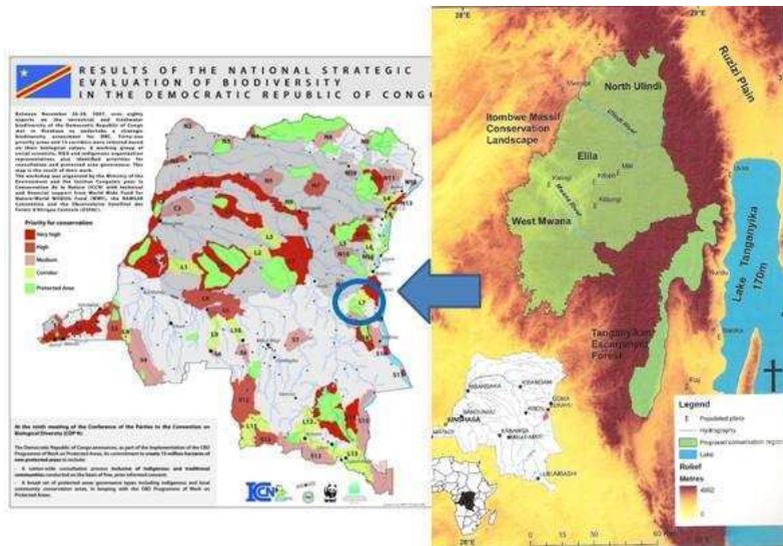


Figure 1. Zone d'étude

Après la diffusion de l'arrêté N° 038/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 11 Octobre 2006 portant création de la Réserve Naturelle d'Itombwe (RNI); il a été unanimement reconnu que le texte juridique portant création de la Réserve n'avait pas défini la configuration exacte de la RNI D'où la nécessité exprimée par tous les partenaires ainsi que la communauté locale et des peuples autochtones à travers la société civile de s'impliquer dans le processus en cours visant la délimitation de la RNI dont le dernier scénario (scénario 4) fait état de 7250 Km<sup>2</sup>.

Le présent document s'inscrit dans le cadre de la ré-visitation dudit arrêté à dessein de définir les énoncés

de limites de la RNI à travers un partenariat participatif pour une meilleure gestion des ressources naturelles de ladite réserve.

### **Objectif**

Assurer la conservation et la durabilité de la biodiversité et des ressources naturelles du massif d'Itombwe avec la participation des communautés locales et des peuples autochtones.

### **Approche et Réalisations des partenaires sous le leadership de l'ICCN**

Dans le cadre du développement du programme de la conservation basée sur le grand paysage (Landscape), le WWF a travers son projet 'Programme pour la Conservation de Kahuzi-Biega et Itombwe est un des partenaires potentiels exécutant dans le landscape 10 (Maiko-Tayna et Kahuzi-Biega), plus précisément au PNKB et dans le massif forestier d'Itombwe. Un des résultats attendus de ce programme au PNKB comme à Itombwe et dans la forêt de Bushema est la délimitation de la RNI et le développement d'un plan général d'utilisation des terres.

Un de défis majeurs auxquels les différents acteurs de la conservation se trouvent confrontés est la détermination de l'étendue exacte de la RNI et le manque de précision sur la nature juridique de la réserve créée par

l'arrêté° 038/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 11 Octobre 2006. D'où l'impérieuse nécessité, pour l'équipe du cadre conjoint, de focaliser sur la meilleure façon de clarifier le texte légal : Révision du Décret créant la RNI ; poursuivre la recherche des toponymes sur terrain en utilisant le GPS (Global Positioning System) et photos digitales), notamment concernant les segments de la réserve n'ayant pas de la limite naturelle évidente et durable (cours d'eau, colline, marais, etc). Ce n'est qu'après avoir déterminé de façon claire et participative les limites de la RNI que l'on peut envisager l'aménagement de la réserve sur base du zonage ainsi que la démarcation participative de la limite de la réserve et de zone de conservation intégrale. Il sied de noter ici que le processus de démarcation participative aura pour objectif de trancher de manière impartiale et argumentée sur l'emplacement de la limite légale ainsi que de la documenter, tout en s'assurant de la reconnaissance de cette limite légale par les autorités politico-administratives et coutumières ainsi que les populations locales (LEYENS et al., 2006).

Le travail suivant le cadre de concertation de réalisation des activités visant la délimitation de la RNI recèle plusieurs avantages, notamment :

- Le travail participatif permet a toutes les parties de se mettre d'accord sur le positionnement exact des limites proposées.

- La composante de la base de données est également organisée segment par segment et reprend les informations suivantes : les coordonnées géographiques des points de départ et d'arrivée de chaque segment et d'éventuels points intermédiaires, la longueur de chaque segment et de sa nature.

A ce stade-ci, un nouvel énoncé n'est pas encore proposé mais ceci pourrait- et devrait dans le court terme- se faire en intégrant notamment les coordonnées géographiques de certains points et/ou en reformulant le texte de manière plus précise. Une étape ultérieure qui consisterait à proposer des modifications de limites pourrait également s'appuyer sur cette base de données. Cette étape ne peut cependant se faire qu'après qu'une telle base de données ait été complétée. Il est en effet important de bien maîtriser et documenter les limites actuelles avant de proposer quelques modifications que ce soit.

A l'heure actuelle, l'ensemble de ces données est repris dans un fichier Excel car il s'agit d'un format simple et aisément utilisable par la majorité des acteurs, il est aussi facilement exportable vers un SIG. Bien que ceci soit parfaitement possible, il n'est pas envisagé de le traduire en base de données Access ou autre.

Le travail requis pour la constitution de ce type de base de données est évidemment énorme et, au milieu de 2010, la base de données n'est complète que pour

quelques dizaines de segments seulement. Une grande partie des segments restent encore hors d'atteinte en raison de l'insécurité. De manière transitoire, différentes coordonnées géographiques de points des limites, et notamment de nombreux toponymes (sommets de collines en particulier), sont obtenues à l'écran sur base des images SPOT à haute résolution, après calage de ces images avec une précision de 10m. Dans la même base de données, il est mentionné si ces coordonnées proviennent d'une prise de données sur écran ou sur terrain. Dès maintenant, cette base de données permet une documentation scientifique et objective des limites qui est un atout majeur pour l'ICCN qui dispose des moyens nécessaires pour la délimitation physique de limites proposées a ce jour.

A l'issue de la première réunion du Comité de Coordination de Site (CoCosi) qui a eu lieu à l'Hôtel Horizon du 17-18 février 2011, une planification des activités a été faite par tous les acteurs impliqués dans l'approche du cadre conjoint. Bien que toutes les activités planifiées n'aient pas été réalisées comme prévu, l'on note que la poursuite des activités relatives à la délimitation participative ont conduit à la validation (tableau 1) d'une portion de terres équivalent a presque le tiers de la surface de la réserve. A stade, seul l'axe Kilembwe-Mukoloka reste à être soumis à un exercice de validation par la communauté locale que nous souhaitons imminent.

Le code forestier prévoit à ses articles 29, 30 et 31 la création et les compétences du Conseil consultatif provincial des forêts (CCPF), cadre de facilitation du processus en cours de la délimitation de la RNI. Cette disposition mérite d'être exploitée dans le cadre des travaux en cours sur la délimitation pour faciliter les étapes ultérieures ayant trait à l'amendement de l'arrêté ministériel actuel créant la RNI. La première réunion du Comité de Coordination de Site (CoCoSi) a mis l'accent sur la planification des réunions dans cadre concerté avec implication de l'autorité coutumière et les communautés locales pour tenir compte du concept CLIP (Consentement Libre Informé de la Population).

**Tableau 1. Planification conjointe de quelques activités clé réalisées après le décret créant la RNI**

<b>DATE</b>	<b>LIEU</b>	<b>OBJECTIF</b>
17 décembre 2007	Kitopo	Atelier de réflexion sur la future structure locale de gestion de la RNI
2007- 2008	Collectivités de Luindi, Basile, Wamuzimu et Itombwe	Organisation des réunions de cartographie participative
22 janvier 2008	Kilembwe	Atelier de réflexion sur la future structure locale de gestion de la RNI
février 2008	Mulombozi, Byonga, Kamituga,	Réunions de sensibilisation avec les écoles pilotes sur quelques notions de base sur la

	Manja, Bulinzi, Mizulo et Kitopo	conservation de la nature
19 février 2008	Mboko, Kalundu	Lancement des campagnes de sensibilisation sur le nouveau code forestier
24-25 juin 2008	Bukavu (Mont Kahuzi)	Forum sur la mise en place du cadre de concertation et d'échange pour la gestion participative du massif d'Itombwe (ICCN-Société civile avec appui WWF/PCKB)
juillet 2008	Kamituga, Mulombozi et Kitutu	Séances de vulgarisation des notions de l'approche CBNRM et/ou GRNBCL
10 au 11 juillet 2009	CAP/ Nguba	Atelier d'harmonisation des acteurs et intervenants dans le massif d'Itombwe organisé par Africapacity et RRN en rapport avec l'évolution actuelle du processus du classement du massif d'Itombwe
2008-2009	Collectivités de Luindi, Basile, Wamuzimu, Itombwe et de Lulenge	Organisation des réunions sur le choix du type d'Aire protégée à créer (choix des conditions désirées) :
24 mars 2011.	Muhuza	Réunion d'inclusion du lac Lungwe dans la zone de protection intégrale
27 mars	Muhi	Réunion d'inclusion du mont

2011		Muhi dans la zone de protection intégrale
01 avril 2011	Kalundu	Réunion d'inclusion de la rivière Zombe dans la zone de protection intégrale de la réserve naturelle d'Itombwe
31 mai 2011	CAP/ Nguba	Atelier d'échange et d'information entre acteurs et intervenants à Itombwe sur le processus de la délimitation de la Réserve Naturelle d'Itombwe
21 juin 2011	Burhinyi	Réunion de validation de la carte du scénario 4
23 juin 2011	Mwenga	Réunion de validation de la carte du scénario 4
23 juin 2011	Uvira	Réunion de validation de la carte du scénario 4
26 juillet 2011	Kipupu	Réunion de validation de la carte du scénario 4
août 2011	Kilembwe	Réunion de validation de la carte scenario 4
24 au 27 novembre 2011	Uvira et Fizi	Atelier de sensibilisation sur l'environnement (feu de brousse et protection des ressources naturelles)

### Défis actuels

- **Politique** – Instabilité dans certaines parties de la Réserve avec présence FDLR et différents groupes armés, notamment May May Kapopo/Collectivité secteur Itombwe; Mai Mai

Sikitu/Collectivités Wamuzimu; Nakiliba/Collect Luindi vers Kigogo et local défense/Bafuliru

- **Gouvernance** mauvaise-capacité de gestion ICCN réduite avec personnel de surveillance très limité (22 gardes)
- **Zone de guerre:** Plusieurs poches de résistance des inciviques, présence massive des armes de guerre, suivie de la tracasserie de tous bords à l'endroit de paisibles populations rurales.
- **Autres problèmes sociaux** – paupérisation; conflit cohabitation quelques tribus; faible scolarisation des enfants
- **Industries:** 55% de la réserve couverte par des permis d'exploitation (à grande échelle, BANRO, Transafrica).

### **Conclusions et Perspectives d'avenir**

- Poursuivre et compléter le processus de validation du scénario 4 sur l'axe Kilembwe-Mukoloka en impliquant tous les acteurs intéressés avec l'input de RACCOMI et des chefs coutumiers.
- Compléter les segments de limites artificielles par des missions de collecte de données géo référencées pour documenter l'énoncé des limites.
- Continuer la sensibilisation-action au profit des communautés locales et peuples autochtones.

- Finaliser la nomination des membres du Conseil consultatif provincial des forêts
- Amendement de l'arrêté et étendre expérience en cours sur la forêt de Bushema à travers comités de base. Il sied de noter ici qu'à part la réserve d'Irangi, les limites de l'aire Bushema-Lutungulu ne sont pas encore matérialisées de commun accord avec les populations concernées. Aussi, lors de l'atelier organisé à Bukavu en septembre 2011 et faisant suite aux résultats de l'enquête effectuée sur Bushema, les terriens ont salué l'initiative de la tenue de celui-ci et ont invité le WWF/PCKBI à présenter le bien fondé qui motive le WWF à s'intéresser à la forêt de Bushema, ils ont ensuite invité la coordination du projet à bien vouloir organiser une descente sur terrain pour approfondir les réflexions initiées sur le processus de la délimitation de la zone GRNBCL (Gestion des Ressources Naturelles Basée sur les Communautés Locales).

## **Bibliographie**

- Emlen J. T., G. B. Shaller, 1960, Distribution and status of the mountain gorilla (*Gorilla gorilla beringei*). *Zoologica*, 45 pp: 309-323.
- Hart J., L. Mubalama, 2005, Conservation of gorillas and chimpanzees in Itombwe. *Gorilla journal* 30, June 2005. pp. 7-8.

- Leyens S., C. de Wasseige, et M. Languy, 2006, L'apport de la géomatique dans la gestion du Parc National des Virunga: enjeux et éthiques, et perspectives futures. Pages 289-298. In : M. Languy et E ; de Merode (eds.). Virunga. Survie du premier parc d'Afrique. Editions Lannoo, Tielt, Belgique.
- Mubalama L., G. Mbayma, G. Mitamba et B. Wilondja, 2008, Utiliser le SIG pour accéder aux informations sur le statut et la conservation de grands mammifères dans le paysage de conservation du massif d'Itombwe en République Démocratique du Congo. *Nature & faune* Vol 23, Numéro 1. 46-53.
- Omari I., J. A. Hart, J., T. Butynski., M., N. R. Birhashirwa., A. Upokim., Y. M. M'keyo., F. Bengana., M. Bashonga., N. Bagurubumwe, 1999, The Itombwe Massif, Democratic Republic of Congo: Biological surveys and conservation with an emphasis on Grauer's gorilla and birds endemic to the Albertine Rift. *Oryx* **33**: 301-322.
- Sikubwabo, C. K., 1993, *Rapport d'une mission d'enquête Faune-Chasse: Programme Itombwe*. Rapport non publié à IZCN/UICN, Bukavu.
- Shliter C., C. Doumenge, 1993, Programme Itombwe : Rapport de mission 19 juillet au 19 août 1993. Rapport non publié à IZCN/UICN, Bukavu.

## Chapitre 10

# La place de l'évaluation environnementale dans la gestion des ressources naturelles

*Gisèle Verniers et Mwapu Isumbisho*

### Résumé

*Ce chapitre montre que l'évaluation environnementale est une garantie pour les communautés locales, le secteur privé et les gouvernements d'une meilleure prise en compte et d'une protection efficace des ressources naturelles dans les futurs projets d'aménagement. L'évaluation environnementale (EE) assure un lien important tout au long du cycle de vie d'un projet. Il importe de prendre en compte les facteurs environnementaux et sociaux au même titre que les facteurs techniques et économiques durant les étapes de planification, d'évaluation et de mise en œuvre d'un projet. Il faut considérer l'EE comme un outil d'aide à la décision qui vise à donner aux décideurs une vue d'ensemble des répercussions environnementales possibles et des différents plans d'action envisageables.*

### Introduction

Les récents conflits armés en République Démocratique du Congo et particulièrement dans la partie Est (le Kivu) ont eu comme corollaire une profonde et alarmante dégradation des conditions de vie des communautés tant urbaines que rurales. Il s'en est suivi des déplacements massifs des populations vers les

zones peu hospitalières ou présentant des écosystèmes fragiles. La conséquence s'est manifestée sur la destruction ou même la perte du capital naturel tel les boisements, les collines cultivées, les marais et les aires protégées et mêmes forêts et boisements naturels. En effet, les besoins alimentaires, les réponses à la demande cruciale de bois-énergie ont imposé aux communautés d'exploiter de manière irrationnelle les ressources existantes forestières ou même aquatiques (DIOBASS, 2012).

Par ailleurs, il a déjà été démontré qu'il est possible de renforcer le processus collaboratif entre les communautés locales et les différents niveaux de gouvernance des ressources naturelles et de cheminer vers la formulation des conventions collectives, et s'engager dans des processus décisionnels de gestion intégrée des ressources naturelles. Notons qu'actuellement la gestion des ressources naturelles en RDC et plus particulièrement dans l'Est du pays est focalisée, à juste titre, sur la situation post-conflits. Néanmoins il faut être vigilant à la gestion future des ressources liée au développement des infrastructures et de l'économie en général (contexte minier, industriel).

Dans ce sens, les écosystèmes sont soumis à d'importantes pressions qui menacent les perspectives de développement durable. L'évaluation environnementale est une garantie pour les communautés locales, le secteur privé et les gouvernements pour une meilleure prise en

compte et une protection efficace des ressources naturelles dans les futurs projets d'aménagement (PNUE, 2011). L'évaluation environnementale (EE) assure un lien important tout au long du cycle de vie d'un projet. Il importe de prendre en compte les facteurs environnementaux et sociaux au même titre que les facteurs techniques et économiques durant les étapes de planification, d'évaluation et de mise en œuvre d'un projet. Il faut considérer l'EE comme un outil d'aide à la décision qui vise à donner aux décideurs une vue d'ensemble des répercussions environnementales possibles et des différents plans d'action envisageables.

Les différentes étapes du processus d'EE comprennent: la justification du projet, l'évaluation préliminaire, le cadrage, les inventaires, la prévision des impacts, leur évaluation ainsi que l'analyse des variantes et des mesures d'atténuation.

Le programme des Nations-Unies pour l'Environnement de 1988 donne déjà une place importante aux évaluations environnementales dans la gestion des ressources naturelles en proposant des expertises dans les domaines suivants qui s'inscrivent dans la perspective d'un développement durable :

- ✓ suivi et évaluation,
- ✓ gestion des risques,
- ✓ outils de gestion – ex. pour la conservation, la protection, la gestion durable ...,

- ✓ économie des écosystèmes – ex. paiement des services rendus par les écosystèmes,
- ✓ gouvernance,
- ✓ renforcement des capacités et soutien technologique.

Il s'agit de défis énormes à relever mais ce sont aussi des opportunités offertes aux communautés locales et aux gouvernements pour garantir des conditions environnementales permettant la stabilité et l'équité. L'évaluation environnementale EE, ou évaluation des impacts sur l'environnement EIE, est un outil efficace pour intégrer les préoccupations environnementales et sociales dans la prise de décisions au même titre que les facteurs techniques et économiques. De plus elle apporte une contribution utile à la planification et à la mise en œuvre d'aménagements. C'est un lien tout au long du cycle de vie et de l'évolution d'un projet. Il est donc important que l'EE démarre dès la conception avant que des décisions irrévocables ne soient prises. Enfin, soulignons l'importance de la participation du public à ce processus. L'EE est un outil d'aide à la décision dans la mesure où elle favorise l'étude pour mener à bien un projet et pour trouver les solutions les plus favorables pour l'Homme et son environnement. Depuis de nombreuses années les organismes financeurs accordent une plus grande priorité à l'environnement et lient leur financement à l'obligation d'évaluer les impacts environnementaux.

## Importance des études d'impact dans la politique de l'environnement

L'EIE s'inscrit dans une politique de gestion intégrée de l'environnement qui vise au maintien ou à l'amélioration de la qualité et du fonctionnement des écosystèmes en tant que condition fondamentale de la vie humaine. Cette politique se réalise entre autres par des réglementations qui obligent certains projets à l'obtention d'un permis préalable (figure 1).

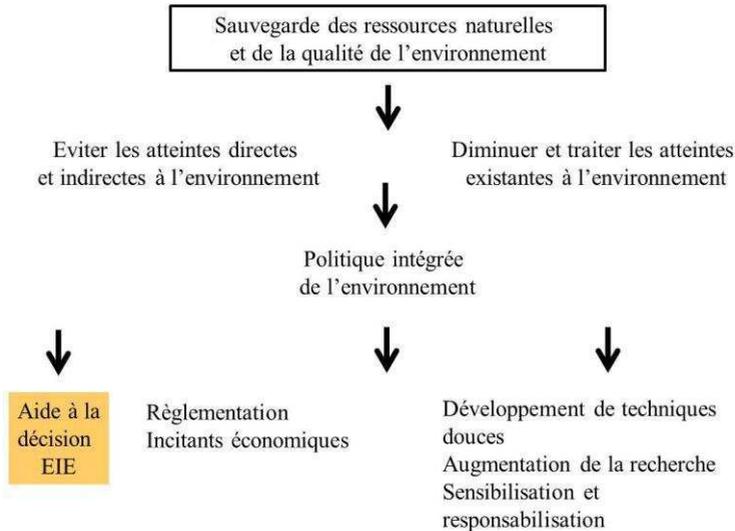


Figure 1. L'EIE dans la politique environnementale

### Étapes de l'évaluation environnementale

De manière schématique, les différentes étapes de l'évaluation environnementale sont présentées à la figure ci-dessous.

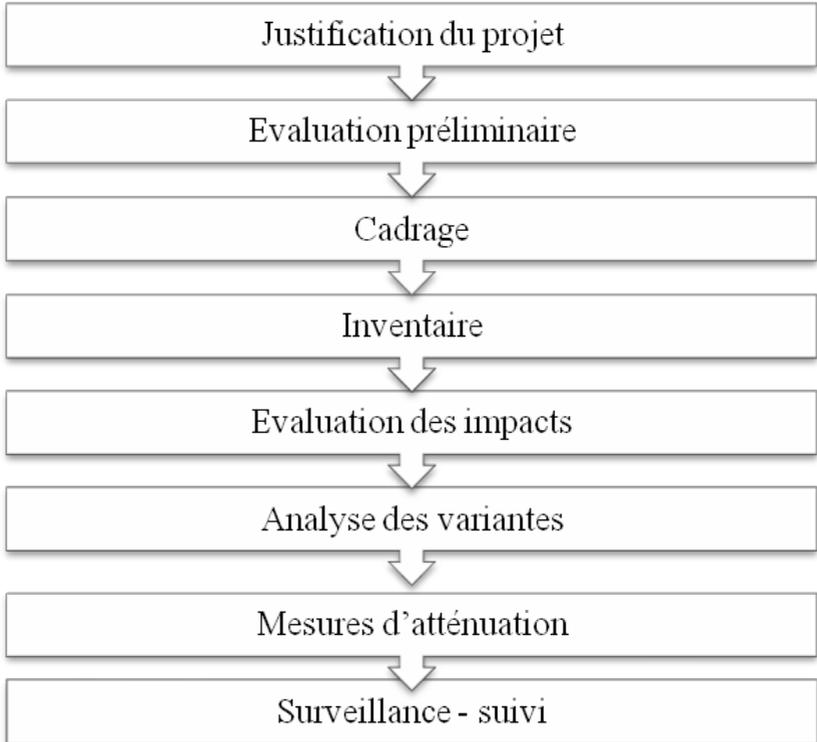


Figure 2 : Différentes étapes de l'évaluation environnementale (modifié d'après Réseau d'expertise E7 - 1997).

Toutes ces étapes n'ont pas nécessairement la même importance, certaines peuvent être regroupées

voire supprimées en fonction du type d'aménagement, c'est de la responsabilité du coordinateur de l'EE. La justification du projet revient à préciser quel est le besoin à résoudre et quelles sont les options ou les variantes offertes pour solutionner ce problème.

L'évaluation préliminaire doit permettre de déterminer le niveau et le type d'étude d'impact qui devra être réalisée. Le cadrage est une étape importante qui vise à identifier les parties prenantes, à déterminer les sources d'information existantes et les connaissances locales, à définir le programme de travail de l'EIE, à élaborer un plan de participation du public et à préciser les variantes du projet. L'inventaire est réellement la phase de préparation de l'étude d'impact qui va préconiser les méthodes et techniques à développer, les limites spatiales et temporelles du projet. Il faudra récolter les données existantes et réaliser les inventaires de terrain pour préciser les conditions environnementales qui pourraient influencer sur la conception du projet et fournir les données aux modèles analytiques utilisés pour prévoir les impacts.

C'est en général le grand défi des EIE : la collecte des données. En RDC celles-ci sont souvent fragmentaires et dispersées, les banques de données étant souvent inexistantes. Il faut donc bien orienter les inventaires et les cibler sur les indicateurs les plus appropriés. L'évaluation des impacts est l'étape la plus délicate et la plus difficile à effectuer. Elle pourra se

réaliser par analyse des lois ou règlements existants mais aussi par référence à des normes internationales (FAO par exemple) ou à des seuils. Les comparaisons devraient être quantitatives hélas souvent on fait référence à des jugements d'experts plus qualitatifs. Les mesures d'atténuation ont pour but de réduire, de limiter ou de compenser les impacts négatifs du projet. Enfin la surveillance et le suivi devront préciser les conditions particulières et les critères à respecter dans la conception, la construction et l'exploitation des ouvrages. L'élaboration d'un plan d'action à l'horizon de 2 à 3 ans pourrait définir les tâches à assurer et prévoir la réalisation d'un audit-environnemental.

### **Application de la procédure**

L'évaluation environnementale est préliminaire à l'étude d'impact en tant que telle. Cette procédure nécessite de faire appel à des experts, c'est le rôle que doivent jouer les responsables des administrations de l'agriculture, de l'environnement ou autres, mais aussi et surtout les centres universitaires ou les bureaux d'études spécialisés en environnement ou en aménagement du territoire. C'est une étape plutôt administrative, peu coûteuse mais qui nécessite surtout une bonne coordination. Il est indispensable que le responsable de la procédure soit le plus indépendant possible du réalisateur du projet.

### **Principaux avantages pour un projet**

Cette procédure a de nombreux avantages car c'est :

- ✓ un outil de conception qui doit amener le candidat investisseur à intégrer les impacts de son projet sur l'environnement et l'obliger à rechercher des solutions moins dommageables ;
- ✓ un outil d'information via les procédures de consultation des citoyens ;
- ✓ un outil de décision donnant un caractère plus démocratique et évitant l'arbitraire lié à la seule prise en compte des intérêts d'une des parties ;
- ✓ un outil de contrôle via un plan de mesures permettant de vérifier la conformité de l'ouvrage.

L'EE permet une réduction des coûts à long terme pour le projet et une acceptation accrue par le public qui est directement informé et partie prenante du processus. Au niveau environnemental le projet sera au mieux intégré dans le contexte local et les mesures d'atténuation mises en œuvre minimiseront les impacts négatifs.

### **Aspects organisationnels**

L'étude d'impact sur l'environnement nécessite une équipe multidisciplinaire pour répondre aux différents aspects à traiter. On peut faire appel ponctuellement à des experts pour les différentes disciplines. C'est le coordinateur qui a le rôle essentiel à jouer. Il doit être indépendant du promoteur, avoir une bonne connaissance locale, du cadre règlementaire et des

enjeux environnementaux associés au projet. La durée de l'étude et son coût sont très variables, ils dépendent du type de projet. En général le coût d'une EIE varie entre 1 et 5 % du projet. C'est aux autorités à imposer une EIE au promoteur. La procédure peut être subdivisée en deux étapes comme en Région wallonne où une première notice d'incidences permet une approche générale de la problématique, l'EIE plus exhaustive n'étant réalisée que pour des projets aux impacts importants. Différentes méthodes peuvent être utilisées des plus simples comme les matrices, les superpositions de cartes aux plus élaborées comme les analyses multicritères et l'utilisation de modèles numériques. Il faudra donc insister sur l'importance de la participation de toutes les parties prenantes dans le processus de l'EE, du scientifique aux ingénieurs en passant par les décideurs et les groupes de défense des communautés locales.

## **Bibliographie**

- Réseau d'expertise E7 pour l'environnement global – 1997. Evaluation des impacts environnementaux – Agence Intergouvernementale de la Francophonie, 102 p.
- DIOBASS et ADISCO, 2012. Gouvernance des ressources naturelles en phase post-conflits. Rapport illustré, 64 p.
- PNUE, 2011. Evaluation environnementale en Rép. Démocratique du Congo post-conflits, Nairobi, 75p.

## Chapitre 11

# **Analyse des paramètres incitateurs des femmes à participer dans la gestion des marais agricoles dans la collectivité Chefferie de Ngweshe.**

*Adhama Mirindi Trésor, Mapendo Masumumu Justine  
et Balagizi Karhagomba Innocent*

### **Résumé**

Ce chapitre qui porte sur « les paramètres incitateurs des femmes à participer dans la gestion des marais agricoles de la collectivité chefferie de Ngweshe » avait pour objectif principal de renforcer la participation communautaire de toutes les femmes dans la gestion de marais et des produits agricoles dans le but de promouvoir la *sécurité alimentaire en ce milieu. Elle s'est réalisée dans le marais de Mubira groupement d'Izege et dans les marais de Kanyantende en groupement de Nyangezi*, et montre que les facteurs qui peuvent inciter les femmes à participer activement dans la gestion des marais sont les suivants : 1) *Création de l'emploi agricole* à tendance rémunérateur ; 2) Un cadre de dialogue *et d'apprentissage* participatif pour les femmes pour une participation dans la prise de décision ; 3) *La garantie d'une bonne sécurité alimentaire au niveau des ménages et en toute saison* et, 4) *Obtention d'une légitimité féminine* dans la gestion foncière

## **Introduction**

Actuellement, les questions fondamentales de sécurité alimentaire et de pauvreté extrême au niveau des ménages en milieu rural interpellent à des mesures urgentes dans nombreux pays en voie de développement, et, de manière plus particulièrement dans la partie Est de la République Démocratique du Congo en phase de post-conflits. La présence d'une forte population pauvre, la destruction du capital naturel, et les conflits sociaux limitent considérablement les ressources économiques disponibles par habitant et exacerbent souvent les disparités entre les sexes.

Et, dans ces conditions, le rôle et la place de la femme reste capital en tant que pourvoyeuse de la nourriture au niveau familial. Il est à noter que parmi les 1,5 milliard de personnes vivant dans l'extrême la pauvreté au niveau mondial, on enregistre 70% des femmes, pourtant elles représentent déjà plus de la moitié de la population mondiale et leur contribution dans le développement économique et culturel des zones rurales et même urbaines reste considérable (HOVORKA et al, 2008, MVANO, 2009). Non seulement elles contribuent à préserver et à transmettre les traditions, mais elles contribuent significativement à l'agriculture et aux entreprises rurales en tant qu'exploitantes, ouvrières et entrepreneuses. Elles constituent ainsi une force motrice pour l'entretien, la sauvegarde et le développement des zones rurales, tant au plan culturel qu'économique.

Dans la collectivité chefferie de Ngweshe qui constitue la zone de recherche, est incluse dans le Territoire administratif de Walungu (en province du Sud-Kivu, RD.Congo) et fait partie des zones rurales souffrant des problèmes fonciers et de l'insécurité alimentaire, avec une forte densité humaine estimée à plus de 315 hab./km<sup>2</sup>). C'est une région où les montagnes, avec des sols tellement appauvris, où les alternatives agricoles ne sont possibles que dans les marais, lesquelles couvrent plus de 8000 hectares de zones marécageuses (BALAGIZI et al, 2012).

Depuis les années 2000, l'organisation non gouvernementale dénommée CIM-Bushi se spécialise dans l'aménagement des marais de manière à augmenter les superficies cultivables, jusqu'à rendre actuellement exploitables plus de 4000 ha mais les femmes n'ont accès qu'à 30%) de cette superficie agricole (HABENANA, 2010). La gestion des marais dans le Bushi, connaît une insuffisance des usages et des décideurs sur les conséquences de différentes pratiques utilisées empêchant l'intervention des femmes au bon fonctionnement des services des agro-écosystèmes. Si 70% de femmes exploitent la terre à location dans les marais et 30% seulement ont leurs propres parcelles.

Ce qui ne permet pas de capitaliser leur contribution pour la gestion des marais. Les enquêtes menées récemment pour l'étude de la sécurité alimentaire dans le Bushi ont montré que 90% de femmes rurales de

Ngweshe souhaiteraient (si tout dépendait d'elles) s'impliquer dans la gestion des marais agricoles.

Ce travail se propose donc de mener une étude descriptive sur les déterminants des incitations des femmes pour participer efficacement dans la prise de décision pour la gestion des marais agricoles dans la collectivité chefferie de Ngweshe.

Il vise à renforcer la participation communautaire d'un plus grand nombre de femmes dans la gestion rationnelle des marais pour une meilleure sécurité alimentaire au niveau des ménages.

Les questions de la recherche qui ont suivi sont spécifiquement.

1. Quels sont les facteurs socio-économiques qui incitent les femmes à s'impliquer davantage dans la gestion des marais agricoles?
2. La production agricole dans les marais constitue-elle un stimulus de regroupement des femmes pour une meilleure gestion des marais agricoles?
3. Quel est le modèle de gestion qui peut inciter les femmes à participer dans la gestion de marais agricole de marais agricole?

### **Milieu d'étude**

La collectivité chefferie de Ngweshe est située entre 2°35' de latitude Sud et à 28°40' de longitude Est et avec un gradient altitudinal compris entre 1000m et 2500

m. Cette collectivité de la province du Sud-Kivu, est délimitée au Nord par le Territoire de Kabare avec le Groupement Kamisimbi, au sud par les Territoires de Mwenga et de Shabunda, avec les groupements Rubimbi et Mulamba. A l'Ouest par le Territoire de Kabare avec les groupements de Kaniola, Izege et Ikoma, à l'Est par la collectivité de Kaziba avec les groupements d'Irongo et Luciga et au Nord-Est par la République du Rwanda et du Burundi, le Territoire d'Uvira avec les groupements Karhongo et Kamanyola (voir figure 1).

La collectivité de Ngweshe est dominée par une topographie formée de collines, plateaux et un relief plus ou moins accentué constitué de hautes montagnes dont les sommets les plus élevés sont les monts Nidunga (2300 m) et MulumeMunene (2500 m). Quelques groupements présentent de fortes pentes et certains endroits sont très accidentés parmi eux Kaniola, Izege, Luciga, Karhongo, Rubimbi et Mushinga. Dans les bas-fonds on dénombre 4 grands marais (Cidorho, Nyamubanda, Cisheke et Nyalugana) qui à eux seuls couvrent plus de 4.000 hectares. Le climat y est humide caractérisé par l'alternance de deux saisons : une saison sèche et une saison des pluies. La saison sèche connaît une température élevée et une rareté de pluies durant toute cette période. C'est à ce moment qu'on cultive les endroits marécageux. La saison de pluie dure 9 mois à partir de septembre, mais il s'observe une courte saison sèche d'environ 3 semaines au mois de mars. Les

précipitations moyennes annuelles variant entre 900 mm et 1500 mm des pluies par an. La température moyenne annuelle est comprise entre 19°C et 23°C.

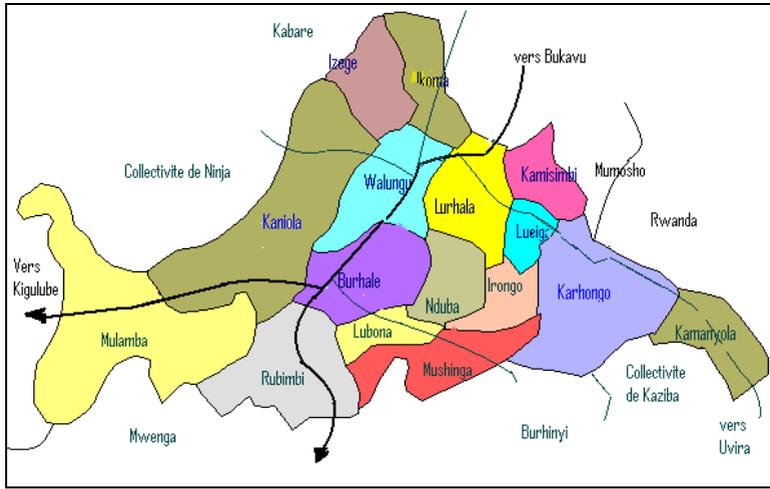


Figure 1. La collectivité de Walungu (DIOBASS, 2011)

Le sol de Ngweshe est argileux et de plus en plus pauvre à cause des érosions et de la surexploitation. C'est ainsi qu'il y a beaucoup de conflits de terre dans ce territoire et l'élevage diminue sensiblement par manque de pâturages. Sur le plan hydrographique, la collectivité compte un grand nombre de cours d'eau et leurs eaux sont drainées par deux grandes rivières à savoir Mubimbi et Nshesha qui se jettent dans la rivière Ulindi, un des grands affluents du fleuve Congo.

Sur le plan administratif, la collectivité chefferie de Ngweshe compte 16 groupements qui s'étalent sur 1.599 km<sup>2</sup> de superficie. Il s'agit de Burhale, Ikoma, Irongo, Izege, Kamanyola, Kamisimbi, Kaniola, Karhongo, Lubona, Luchiga, Lurhala, Mulamba, Mushinga, Nduba, Rubimbi et Walungu.

De manière générale, les Bashi évoluent dans un environnement social teinté des caractéristiques suivantes (DIOBASS, 2009)

- Population très pauvre et rurale, fortement marquée par les incidents des dernières guerres, pillages et des conflits sociaux, avec des ménages très peuplés (moyenne de 9 personnes) et évoluent dans le sens de partage des ressources au sein des familles élargies et des proches. Dans les ménages le rapport en femmes-hommes dans les proportions 5/4.
- Faible niveau du leadership et absence de l'autorité publique dans la gestion paysanne ;
- Environ 30% de paysans sans terre qui se développent comme une classe sociale, dans le territoire de Walungu, et soumis au système agricole féodal.
- Faible niveau d'information et déformation scolaire ;
- Une faible implication de la femme dans les actions communautaires appuyée par des adages coutumiers « Qui s'inspire auprès de la femme ne construira jamais sa cabane » « Odos'omukazi arhayubaka » en mashi ;
- Les autorités locales ne s'impliquent pas dans la résolution des conflits entre éleveurs et agriculteurs.

La femme y occupe une place prépondérante. Dans l'agriculture, mode principal de l'économie d'autosubsistance, la production dominante est celle de cultures vivrières.

Bien que le rôle de la femme (prépondérant dans l'économie d'autosubsistance et non moins négligeable dans la gestion des marais agricoles, la femme n'a pas du tout une formation suffisante sur les notions des créations des banques de semences pour prévenir la crise pendant la période de semi.

La collectivité de Ngweshe jouit d'un système coutumier qui ne permettent pas aux femmes d'accéder à la gestion des terres, quand bien même elle (l'actrice principale dans le choix et la collecte du bois-énergie, dans l'exploitation des marais, dans la collecte des aliments, et l'organisation des activités agricoles (BALAGIZI et al, 2011, ADHAMA et al, 2011). Elles sont très engagées durant les périodes sèches à occuper des zones marécageuses et pendant la période des pluies elles sont incapables de décider de la gestion des marais. Cette situation renforce graduellement l'insécurité alimentaire des ménages ; une situation dont la femme devient la victime clé.

### **Méthodologie de Recherche**

Cette étude s'est déroulée durant la période allant de janvier 2012 au mois d'août 2012, et orientée spécifiquement dans la détermination des facteurs

incitateurs des femmes dans la gestion des zones agricoles (marais).

### Sélection des sites et collecte des données

Cette étude s'est focalisée sur les populations riveraines des deux marais :

- Un marais non drainé: le marais d'Izege
- Un marais drainé et entretenu par l'approche communautaire : le marais Kanyantende

Le marais de Kanyantende à Nyangezi ayant bénéficié le drainage par CIM-BUSHI et dans la suite par DIOBASS pour continuer la gestion participative. La superficie à Izege est de plus au moins de 1600 ha à mains levées et Nyangezi plus au moins 1300 ha mains levées.

Izege et Nyangezi sont deux milieux urbano-ruraux qui ouvre sur la ville de Bukavu à respectivement à travers la route national 2 et 5.

La population vivant de l'agriculture et pratiquant les ventes à 70%) de produits de leurs champs localement à un prix peu rémunérateur. Les femmes par manque de moyen de transport, engagent à pied le chemin du village vers la ville pour essayer de majorer le prix de leurs productions.

Quatre descentes de terrain ont été effectuées dans chaque site pour caractériser le milieu, la prise de contact avec les leaders locaux, la rencontre avec les femmes

dans leur milieu de travail, et des échanges sur le mode de gestion des marais.

Nous avons procédé à la marche transversale selon les méthodes de sondage en sciences sociales (GRAWITZ, 2004). Par cette marche transversale nous avons circulé dans tous les deux sites de la recherche pour appréhender la capacité d'accueil des marais en vue de contribuer à la sécurité alimentaire des ménages et aussi de cerner le niveau de la participation des femmes dans la gestion de cette entités savoir les principales cultures dans les marais, l'état de champs exploités, l'état de canalisation pour éviter les inondations ainsi que la fréquence alimentaire du milieu.

Pour avoir les données fiables, nous choisirons comme unité d'enquête, les femmes pratiquant l'agriculture dans les marais et présentes les jours de l'enquête. Ici dans un champ, on s'adresse seulement au responsable pour éviter les erreurs dans la récolte des données. En plus, nous aurons à nous adresser aux chefs de localités qui ont la main mise sur la gestion des marais et sachant participation des femmes dans ces activités toujours pour la fiabilité de des résultats.

Pour déterminer la taille de l'échantillon, nous nous sommes obligé d'abord de nous rassurer du recensement des ménages ayant des champs dans les marais agricoles et ceux qui exploitent les marais dans le cadre d'allocation dans nos deux sites Izege et Nyangezi.

Tout en se conformant aux recommandations prescrites par AGEL (1981), concernant la détermination des critères d'échantillonnage aléatoires et tenant compte des réalités complexes de notre milieu d'étude, pour espérer avoir des résultats fiables, nous nous sommes décidés de déterminer notre taille de l'échantillon en utilisant la formule de Fischer pour avoir l'échantillon « n » représentant de façon simple et probable notre population d'étude.

$$\text{Ainsi on a : } n = \frac{z^2 \times p \cdot q}{d^2}$$

avec n = Taille de l'échantillon

z = le paramètre lié au risque d'erreur pour un degré de certitude de 95%.

C'est le niveau de confiance qui correspond habituellement à 1,96.

q = le degré de confiance dont la valeur égale à (1-p)

d = la précision souhaitée qui admet l'erreur de proportion de 5%

p = la prévalence du problème qui est de 50% dans le cas précis.

Ainsi la taille de notre échantillon est :

$$n = \frac{(1,96)^2 \times (0,5) \times (1-0,5)}{(0,05)^2}$$

$$n = \frac{38416 \cdot 10^{-4} \times 0,5 \times 0,5}{0,0025} \text{ ainsi, } n = 384,16 \approx 384.$$

Notre échantillon aléatoire simple dans les deux sites est respectivement de 230 personnes à Izege contre 154 à Nyangezi, avec des populations initiales respectivement de 1200 et 800. Le tableau 1 montre la distribution des répondants selon les sexes en présentant 94 hommes et 136 femmes répondants d'Izege et 85 hommes et 69 femmes de Nyangezi.

**Tableau 1 La répartition de répondants selon les principales activités**

Sites/Activités	IZEGE		NYANGEZI		
	Effectifs		Effectifs		
	Hommes	Femmes	Homme	Femme	Total
Agriculture	44	68	46	58	216
Elevage	30	57	8	4	99
Enseignement	10	5	3	1	19
Autre fonction	10	6	28	6	50
Total	94	136	85	69	384

L'interview a été accompagnée d'un questionnaire d'enquête, avec une interview semi-structurée aux questions semi-ouvertes pour permettre de récolter le maximum d'informations sur le mode de

gestion de marais agricoles ainsi que sur la participation des femmes dans ce même mode de gestion. Le questionnaire étant en rapport avec la participation des femmes dans la gestion des marais, il porte sur l'appropriation d'un champ à exploiter dans le marais, la culture préférée, la production, et la manière dont cette production est gérée dans les ménages en rapport avec la sécurité alimentaire dans la collectivité-chefferie de Ngweshe.

L'administration du questionnaire sera réalisée pendant que les femmes se retrouvent dans les activités du champ. Cela n'empêche qu'on ne s'adressera aux hommes qui exercent même les activités dans le marais car notre sujet se veut aussi vérifier si la relation « Genre » se vit dans les activités en ce milieu.

Ce questionnaire sera rédigé en français mais comme nos enquêtés sont en milieu rural, nous sommes obligé de le traduire en langue préférée par les répondants. C'est ainsi que le swahili fut préféré pour se familiariser aux enquêtés et même la traduction en mashi pour une meilleure compréhension. Lors de notre enquête nous évitons toute influence en tenant compte du consentement libre et clair du répondant après avoir expliqué les objectifs du travail.

Les répondants étant libre de donner leur réponse ou refuse de la donner sans aucune conséquence ou sans en subir de peines ; les personnes enquêtées étant informées qu'il s'agit d'une étude purement scientifique.

## Résultats

### **Raisons majeures qui incitent les ménages à cultiver les marais**

Le tableau n°2 montre les raisons de choix d'un champ dans le marais en précisant les options selon le sexe et les sites, en partant des 94 hommes et 136 femmes d'Izege contre celles 85 hommes et 69 femmes de Nyangezi.

Il s'agit en fait de cinq raisons majeures:

- Combattre la famine chronique
- Accéder à des terres agricoles faciles à négocier
- Recherche des terrains encore fertiles pour assurer une bonne sécurité alimentaire au niveau des ménages
- Diversification des cultures et des productions
- Production agricole sur des échéances plus courtes
- Réduire les énergies à perdre dans la culture des champs multiples sur collines

**Tableau 2 les raisons de choix d'un champ dans le marais**

Sites /Raisons	IZEGE				NYANGEZI			
	Effectifs				Effectifs			
	Hommes	% )	femme s	(%)	Homme s	(%)	Femme s	(%)
Combattre la famine chronique	70	75	100	73,5	30	35,3	31	45
Terrain facile à solliciter et avoir	51	54	115	84,6	8	9,4	10	15
Recherche de terrain fertile	76	81	116	85,3	42	49,4	54	78
Diversification de cultures et de production	83	88	70	51,5	40	47	33	48
Production rapide	91	97	103	75,7	35	41,2	42	61
Maximiser les énergies	0	0	93	68,4	0	0	19	28
	# 94		# 136		# 85		# 69	

Les opinions varient selon les répondants les sexes et aussi selon les sites.

Ce tableau révèle que 74,5%) d'hommes à Izege contre 35,3%) de Nyangezi disent que c'est pour combattre la famine chronique ; 100 femmes (73,5%) à Izege et 31 femmes ( 44,9%) à Nyangezi sont de même avis que les hommes. 51 hommes ( 54,3%) à Izege et 8 hommes ( 9,4%) à Nyangezi disent que ce champ est accessible pour tous ; 115 femmes ( 84,6%) à Izege et 10 femmes ( 14,5%) à Nyangezi sont de ce même avis. 76 hommes ( 80,6%) à Izege et 42 hommes ( 49,4%) à Nyangezi disent que la fertilité du sol est la raison ; 116 femmes ( 85,3%) à Izege et 54 femmes ( 78,3%) à Nyangezi disent aussi que la fertilité du sol est l'une de raison ; 83 hommes ( 88,3%) à Izege et 40 hommes ( 47%) à Nyangezi disent que ce sol admet toute sorte de culture ;70 femmes ( 51,5%) à Izege et 33 femmes ( 47,8%) à Nyangezi sont de même avis que les hommes ; 91hommes ( 96,8%) à Izege et 35 hommes ( 41,2%) à Nyangezi disent que la production est rapide ; 103 femmes ( 75,7%) à Izege et 42 femmes ( 60,9%) à Nyangezi disent que la production est rapide ; 103 femmes ( 41,2%) à Izege et 42 femmes ( 60,9%) à Nyangezi disent que la production est rapide dans ce sol est la raison ; 93 femmes ( 68,9%) à Izege et 19 femmes ( 27,5%) à Nyangezi disent que c'est pour éviter la paraisse ; 36 hommes ( 38,3%) à Izege et aucun homme à Nyangezi disent que ce champ est sollicité par plusieurs femmes ; 54 femmes ( 39,7%) à Izege et 60 femmes ( 87%) à Nyangezi sont de même avis.

### Implication directe des femmes dans la sollicitation des champs des marais

Le tableau 3 montre qu'à Nyangezi 38% d'hommes reconnaissant que ce sont les femmes qui réclament les terrains marécageux contre 39,7% de femmes alors qu'à Izege aucun homme ne le confirme contre 60% des femmes qui acceptent.

Tableau 3 les opinions Homme et femmes pour la sollicitation des marais

	IZEGE				NYANGEZI			
	Hommes	%)	Femmes	%)	Hommes	%)	Femmes	%)
Sollicités par beaucoup des femmes	36	38	54	39,7	0	0	60	87
	#94		#136		# 85		#69	

### **Les marais apparaissent comme des sites propices de promotion des cultures porteuses.**

Ce sont des cultures qui sont vendues et consommées et permettant de relever les économies des femmes et aussi des ménages (ADHAMA et al, 2011).

Le tableau 4 suivant montre les cultures porteuses et les appréciations des Homme et Femmes.

Il révèle que 90 hommes ( 95,7%) à Izege et 85 hommes (100%) à Nyangezi préfèrent la culture de maïs ;102 femmes (75%) à Izege et 69 femmes (100%) à Nyangezi préfèrent cette culture ; 93 hommes ( 98,9%) à Izege et 23 hommes ( 27%) à Nyangezi cultivent les colocases; 123 femmes (90,4%) à Izege et 49 femmes ( 71%) à Nyangezi cultivent aussi les colocases ; pour ce qui est de la culture des aubergines ; 86 hommes (91,5%) à Izege et 36 hommes ( 42,4%) à Nyangezi ; pas de femmes à Izege et 12 femmes (17,4%) à Nyangezi cultivent les aubergines ; 79 hommes (84%) à Izege et 79 hommes (92,9 %) à Nyangezi cultivent les amarantes ; 63 femmes ( 46,3%) à Izege et 62 femmes (89,9%) à Nyangezi cultivent les amarantes ; 66 hommes ( 70,2%) Izege et 16 hommes (18,2%) à Nyangezi cultivent les oignons ; aucune femme à Izege et 9 femmes (13%) à Nyangezi cultivent les oignons ;



Tableau 4. Les cultures porteuses préférées par les hommes et les femmes

	<b>IZEGE</b>				<b>NYANGEZI</b>			
<b>sites / Cultures</b>	<b>Effectifs</b>				<b>Effectifs</b>			
	<b>Hommes</b>	<b>%</b>	<b>Femmes</b>	<b>%</b>	<b>Hommes</b>	<b>%</b>	<b>Femmes</b>	<b>%</b>
Maïs	90	95,7	102	75	85	100	69	100
Colocase	93	98,9	123	90,4	23	27	49	71
Aubergine	86	91,5	0	0	36	42,4	12	17,4
Amarante	79	84	63	46,3	79	92,9	62	89,9
oignon + Poivron	66	70,2	0	0	16	18,2	9	13
Manioc	82	87,2	136	100	0	0	36	52,2
Chou	91	96,8	0	0	39	45,9	16	23,2
Igname	0	0	48	35,3	0	0	0	0
Sorgho	0	0	130	95,6	85	100	69	100
Patate douce	0	0	102	75	16	18,2	41	59,4
Haricot	94	100	136	100	85	100	69	100
	#94		#136		# 85		#69	

Ce même tableau montre aussi que 82 hommes (87,2 %) et Izege, aucun hommes à Nyangezi cultivent le manioc dans le marais ; 136 femmes (100%) à Izege et 36 femmes (52,2%) à Nyangezi cultivent le manioc ; 91 hommes (96,8%) à Izege et 39 hommes ( 45,9%) à Nyangezi cultivent le chou ; aucune femme à Izege et 16 femmes à Nyangezi ( 23,2%) cultivent le chou ; aucun homme à Izege et aucun homme à Nyangezi ne cultive les ignames 48 femmes ( 35,3%) à Izege et aucune femme à Nyangezi ne cultive les ignames ; pour ce qui est de sorgho, aucun homme à Izege et 85 hommes (100%) à Nyangezi cultivent le sorgho ; 130 femmes (95,6%) à Izege et 69 femmes (100%) à Nyangezi cultivent le sorgho ; aucun homme à Izege et 16 hommes (18,2%) à Nyangezi cultivent la patate douce, 102 femmes (75%) à Izege et 41 femmes ( 59,4%) à Nyangezi cultivent la patate douce ; 94 hommes ( 100%) à Izege et 85 hommes (100%) à Nyangezi cultivent les haricots ainsi que 100% des femmes à Izege comme à Nyangezi cultivent les haricots dans le marais.

***L'apprentissage des techniques agricoles pour renforcer la production comme facteur incitateur des femmes pour travailler dans les marais***

Le tableau n°5 présente les techniques agricoles susceptibles d'être valorisées dans les marais. Elles sont basées sur els pratiques culturelles, la qualité de semences, la lutte contre les ravageurs des cultures, la gestion du marais comme terroir agricole.



**Tableau 5 Les techniques agricoles à capitaliser dans les marais**

	IZEGE				NYANGEZI			
	Hommes	%	Femmes	%	Hommes	%	Femmes	%
Utilisation des semences de qualité	28	29,8	68	50	23	27	37	54
lutte intégré contre les maladies et ravageurs	9	9,6	10	7	0	0	0	0
bonne pratique culturale (rotation)	20	21,3	6	4	27	32	0	0
Respect de dates de semis et drainage	37	39,3	52	38	35	41	32	46
Total	94	100	126	##	85	##	69	100

Ce tableau montre que 28 hommes (29,8%) à Izege et 23 hommes (27%) à Nyangezi utilisent des semences de qualité ; 68 femmes (50%) à Izege et 37 femmes (53,6 %) à Nyangezi utilisent la même technicité que les hommes ; 9 hommes (9,6%) à Izege et 10 femmes (7,4%) pratiquent la lutte intégrée contre les maladies et ravageurs ; 20 hommes (21,3%) à Izege et 27 hommes (31,8%) à Nyangezi pratiquent la rotation culturale ; 6 femmes (4,4%) à Izege et aucune femme à Nyangezi sont de même avis que les hommes ; 37 hommes (39,3%) à Izege et 35 hommes (41,2%) à Nyangezi pratiquent le respect de dates de semi et drainage ; 52 femmes (38,2%) à Izege et 32 femmes (46,4%) à Nyangezi pratiquent le respect de dates de semi et drainage.

***Possibilité d'accès facile aux semences agricoles à travers les coopératives agricoles***

Le tableau 6 montre les raisons majeures de l'afflux des femmes vers les marais, notamment : la possibilité de stockage et vente groupé, la prévention de la soudure agricole, la réduction de la faim par des collectes spontanées et l'acquisition des semences au travers les coopératives agricoles.

Tableau 6 Raisons de regroupement dans le marais

Sites / Raisons	IZEGE				NYANGEZI			
	Effectifs				Effectifs			
	Hommes	%	Femmes	%	Hommes	%	Femmes	%
Stockage et vente de produits agricoles	61	64,9	83	61	76	89,4	60	87
Prévention de la période de crise ( soudure)	90	25,7	127	93,4	19	22,4	57	82,6
lutte contre la famine et la pauvreté	89	94,7	60	44,1	31	36,5	36	52,2
prévoir les semences pour le prochain semi	94	100	130	95,6	67	78,8	68	98,6
	# 94		# 136		# 85		# 69	

Une de raisons majeures est l'acquisition de la capacité de stockage et de vente des produits agricoles : Ainsi, 83 femmes (61%) à Izege et 60 femmes (87%) à Nyangezi sont de même avis que les hommes ; 90 hommes à Izege (95,7%) et 19 hommes (22,4 %) à Nyangezi.

Une deuxième raison la raison est de contourner la période de soudure ou de crise alimentaire qui frappe les villages périodiquement (avec la capacité de collecter des aliments sauvages qui poussent spontanément ou aussi de veiller sur une agriculture étagée : 127 femmes à Izege (93,4 %) et 57 femmes (82,6 %) à Nyangezi prétendent aussi que c'est pour prévoir la nourriture pendant la période de crise ; 89 hommes à Izege (94,7%) et 31 hommes à Nyangezi (36,5%) disent que c'est pour lutter contre la famine et la pauvreté ; et, la troisième raison tourne vers l'acquisition aisée des semences à travers la coopérative agricole : 60 femmes (44,1 %) à Izege et 36 femmes (52,2%) à Nyangezi sont de ce même avis ; 94 hommes (100%) à Izege et 67 hommes (78,8 %) à Nyangezi disent que c'est pour prévoir les semences pour le prochain semi ; 130 femmes (95,6 %) à Izege et 68 femmes à Nyangezi disent la même chose.

## Sexospécificité dans la gestion des marais

Le tableau 7 suivant montre la gestion des activités dans le marais en rapport avec le sexe

**Tableau 7 Sexospécificité dans les activités aux marais**

Sites /Activités	IZEGE				NYANGEZI			
	Hommes	%	Femmes	%	Hommes	%	Femmes	%
Fauchage	37	39,6	68	50	43	50,5	35	50,7
Labour	43	45,7	56	41,2	50	58,8	56	81,2
Drainage	94	100	10	7,4	85	100	2	1,5
Construction de clôtures	94	100	0	0	85	100	0	0
	#94		#136		# 85		#69	

Le tableau n°7 montre que 37 répondants hommes à Izege (39,6%) et 43 hommes (50,5%) à Nyangezi participent dans le fauchage de champ ; 68 femmes (50%) à Izege et 35 femmes (50,7%) à Nyangezi le font ; 43 hommes à Izege (45,7%) et 50 hommes à Nyangezi (58,8%) participent au labour, 56 femmes ( 41,2 %) à Izege et 56 femmes (81,2%) à Nyangezi participent dans le labour, 94 hommes à Izege (100 %) et 85 hommes à Nyangezi (100%) participent dans le drainage ; 2 femmes (1,5%) à Nyangezi et aucune femme à Izege (100 %) et 85 hommes à Nyangezi (100%) construisent la clôture de champ. Aucune femme à Izege comme à Nyangezi ne construit pas la clôture.

### **Désidérata des femmes dans la prise de décision pour une meilleure gestion des marais**

Le tableau 8 suivant montre les opinions des hommes et des femmes dans la définition de l'agenda des décisions pour une meilleure prise de décision autour de la gestion des marais.

**Tableau 8. Motivation des femmes dans la gestion des marais**

	<b>IZEGE</b>				<b>NYANGEZI</b>			
<b>Sites /Souhait</b>	<b>Effectifs</b>				<b>Effectifs</b>			
	<b>Hommes</b>	<b>%</b>	<b>Femmes</b>	<b>%</b>	<b>Hommes</b>	<b>%</b>	<b>Femmes</b>	<b>%</b>
Accorder l'accès à l'exploitation des marais à toute la population	42	44,7	52	38,2	52	61,2	46	66,7
organiser la formation à tous les exploitants	15	16	62	45,6	10	11,8	17	24,6
encourager la culture maraichère	40	42,6	19	14	13	15,3	23	33,3
créer des mutuelles d'épargne des produits agricoles	28	29,8	0	0	6	7,1	13	18,8
	#94		# 136		# 85		# 69	

Ce tableau montre que 52 femmes (38,2%) à Izege et 46 femmes (66,7%) à Nyangezi souhaitent l'accord à l'exploitation des marais par toute la population ; 62 femmes (45,6%) à Izege et 17 femmes (24,6%) à Nyangezi souhaitent l'organisation de formation aux exploitants des marais ; 19 femmes ( 14%) à Izege et 23 femmes ( 33,3%) à Nyangezi souhaitent encourager la culture maraichère ; aucune femme à Izege et 13 femmes ( 18,8%) à Nyangezi souhaitent la création des mutuelles d'épargne des produits agricoles.

Par ailleurs 42 hommes (44,7%) à Izege et 52 hommes (61,2%) à Nyangezi souhaitent que les autorités accordent l'accès à l'exploitation des marais à toute la population ; 15 hommes ( 16%) à Izege et 10 hommes ( 11,8%) à Nyangezi souhaitent qu'il y ait la formation à tous les exploitants des marais ; 40 hommes ( 42,6%) à Izege et 13 hommes ( 15,3%) à Nyangezi souhaitent l'encouragement de culture maraichère; 28 hommes ( 29,8%) à Izege et 6 hommes (7,1%) à Nyangezi souhaitent la création des mutuelles d'épargne des produits agricoles.

## **Discussion**

En Afrique entier, le rapport de la FAO (2004) relève que nombreuses sous-régions connaissent des progrès remarquables dans les réductions de la faim sauf en Afrique Centrale où le nombre de personnes sous-

alimentées a augmenté passant de 36% à 66% au début de l'année 1990.

Comme dans beaucoup d'autres parties du monde, les marais en Afrique sont entraînés de se dégrader de plus en plus et perdent par conversion à l'agriculture leurs pouvoirs de jouir à l'équilibre environnemental et au cycle de l'eau (WELLINGTON, 2010).

Le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde, qui avoisine les milliards en 2010, se maintient à un niveau inacceptable malgré la baisse attendue ([www.fao.org/sofi-2010/fr](http://www.fao.org/sofi-2010/fr) lu le 12 décembre 2011). Selon les estimations de la FAO, le nombre de personnes sous-alimentées s'élève à 925 millions en 2010, contre 1,023 milliard en 2009. Aujourd'hui, la faim touche 80 millions de personnes en moins sur ce continent.

L'Afrique sub-saharienne progresse puisque le nombre de personnes souffrant de la faim y a baissé de 12 millions dans l'intervalle de temps de 2009 à 2010 qu'avant les crises alimentaires et économique de 2008-2009.

Bien qu'ils aient diminué, le nombre et la proportion de personnes sous-alimentées se maintiennent à des niveaux inacceptables (FAO, 2010) ; et il est estimé que sur toute la population mondiale, les gains de productions résultants de l'élimination des disparités entre les sexes en matière de l'agriculture et d'emploi rural dans les pays en développement pourraient conduire à une réduction de 12 à 17% du nombre de personnes

affamées dans le monde. Le rôle de femmes dans l'agriculture étant de combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement, en comblant ce fossé en matière d'accès et d'utilisation des ressources et des services, on pourrait libérer le potentiel productif des femmes.

Ce qui conduirait à une augmentation substantielle de la production agricole et à la réduction de 100 à 150 millions du nombre des personnes souffrant de la faim dans le monde. Les performances du secteur d'agriculture demeurent insuffisantes du fait que le rapport direct avec la productivité des femmes dans multiples régions est limitée par leur faible accès aux ressources et aux opportunités (DIMITRA, 2011).

La province du Sud-Kivu qui encadre 80% des populations rurales vivant uniquement de l'agriculture connaît une situation de sécurité alimentaire très précaire ; 66% des ménages sont sans aucune réserve alimentaire (UNICEF, 2011).

La terre constitue le capital le plus important du secteur agricole. L'expérience de l'Ouganda land Alliance (2010) au sujet de l'accès des femmes au foncier, montre que dans la lutte pour les droits fonciers des femmes en Ouganda, l'enjeu est bien supérieur à celui de l'égalité énoncée dans la législation. Elles ont traduit cette égalité dans la pratique et ont cherchées à promouvoir aux mieux l'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine du foncier, pas seulement comme question techniques

mais aussi en terme de droits et de toutes dans le domaine social, économique et politique depuis le niveau local jusqu'au national (Dimitra, 2011).

En RD Congo, le régime foncier en place limite l'accès aux petits paysans les femmes à la propriété terrienne. La loi dispose que le sol et le sous sol appartiennent à l'Etat. Pourtant dans le contexte d'après guerre, l'Etat est faible et ne protège pas ses avoirs contre les spoliations. Les particuliers s'arrogent les terres et les boisements publics ; le pouvoir coutumier en décadence ne protège pas non plus les terres communautaires. Dans le régime féodal du Bushi particulièrement en Walungu, seul le Mwami est propriétaire de terre dans le marrais agricoles.

A Izege autant que à Nyangezi, les petits paysans et les femmes possèdent en moyenne un 1/4 ha par ménage. Ces terres sont surexploitées et souffrent de l'absence de jachère liée à la faiblesse de la superficie des exploitations agricoles. (DIOBASS, rapport illustré mars 2012).

Malgré le principe d'accès égal aux terres pour l'homme et pour la femme recommandé par le cadre de la politique financière de 2008 de l'union africaine, 1% des femmes ont accès à la propriété de terre. (Mvano, 2012).

Multiple raisons obligent la communauté à avoir un champ à exploiter dans le marais dans le but de promouvoir la sécurité alimentaire dans le ménage. Les résultats du tableau n°2 du chapitre précédent montrent

que 70 hommes sur 94 soit 74,5% à Izege et 30 hommes sur 85, soit 35,5 % à Nyangezi la raison est que l'accessibilité à cet écosystème est plus facile qu'ailleurs (collines et savanes); 100 femmes sur 136, soit 73,5% à Izege et 31 femmes sur 69, soit 44,9% à Nyangezi la raison est de combattre la famine.

Les femmes n'ont pas du tout l'accès facile au champ dans marais, ce même tableau n°2 montre que 10 femmes sur 69, soit 14,5% à Nyangezi ont l'accès facile au champ.

La fertilité de ce sol est l'une des raisons, 76 hommes sur 94, soit 80,6% à Izege et 42 hommes sur 85, soit 49,4% à Nyangezi acceptent cette hypothèse ; 116 femmes sur 136 soit 85,3% à Izege et 54 femmes sur 69, soit 78,3% à Nyangezi restent de ce même avis. 83 hommes sur 94, soit 88,3% à Izege et 40 hommes sur 85, soit 47% à Nyangezi la raison est que le sol du marais admet toute sorte de culture.

Dans ce même ordre d'idée, 70 femmes sur 136, soit 51,5% à Izege et 33 femmes sur 69, soit 47,8% à Nyangezi disent aussi que ce sol admet toute sorte de culture. 91 hommes sur 94, soit 96,8% à Izege et 35 hommes sur 85, soit 41,2% à Nyangezi la raison est que la production est rapide dans le marais ; 103 femmes sur 136, soit 75,5% à Izege et 42 femmes sur 69 soit 60,9 à Nyangezi, la raison reste celle de la production rapide.

Une minorité qui le dit soit 68,4% de répondant. 36 hommes sur 94, soit 38,3% à Izege, aucun homme à

Nyangezi trouvent que la raison est que ce champ est sollicité par plusieurs femmes, 54 femmes sur 136 soit, 39,7% à Izege et 60 femmes sur 69, soit 87% à Nyangezi la raison est que les femmes sollicitent ce champ mais l'accès reste toujours moins facile.

Les femmes n'ont pas même la décision à prendre sur la gestion des produits agricoles car les champs qu'elles exploitent appartiennent à leurs maris chef de ménages. De toutes ces raisons, le régime féodal du Bushi reconnaît que les propriétés terriennes surtout les marais agricoles restent les biens privés des chefs coutumiers à l'occurrence les chefs de collectivités (CRDI, 2012).

Comme les hommes ont plus l'accès aux champs dans le marais que les femmes, 90 hommes sur 94, soit 95,7% à Izege et 85 hommes sur 85, soit 100% à Nyangezi préfèrent la culture de maïs ; 93 hommes sur 94, soit 98,9% à Izege et 23 hommes sur 85, soit 27% à Nyangezi préfèrent la culture de colocase ; 86 hommes sur 94, soit 91,5% à Izege et 36 hommes sur 85, soit 42,4% à Nyangezi préfèrent la culture de l'aubergine ; 79 hommes sur 94, soit 84% à Izege et 79 hommes sur 85, soit 92,9% à Nyangezi préfèrent la culture de l'amarante.

La culture de manioc dans le marais est moins préférée par les hommes à Nyangezi. C'est ainsi que aucun homme sur le manioc dans le marais. Pour la culture de chou, 91 hommes sur 94, soit 96,8% à Izege et 39 hommes sur 85, soit 45,9% préfèrent cette culture. Le

haricot est la culture la plus préférée de tous 100% des hommes et des femmes à Izege comme à Nyangezi cultivent le haricot. Les paysans bénéficiaires du marais produisent du maïs, du sorgho du haricot et des cultures maraichères toute l'année ce qui contribue notablement à l'amélioration des revenus et partant des conditions de vie de la population (DIOBASS, 2012).

Malgré l'accès moins facile au champ par la femme dans le marais, il ressort de ce tableau n°5 que toutes les cultures préférées par les hommes sont aussi préférés par les femmes sauf la culture de chou, aubergine et oignon. Les femmes à Izege à 100% cultivent le manioc dans le marais tandis qu'aucune femme à Nyangezi ne cultive le manioc dans le marais ; le sorgho est une culture préférée par les femmes à 100% à Nyangezi tandis que 130 femmes sur 136, soit 95,6% à Izege cultivent aussi le sorgho. L'igname est une culture préférée par les femmes à Izege, 48 femmes sur 136, soit 35,3% cultivent cette culture, tandis qu'aucune femme ne le connaît dans le marais à Nyangezi. La culture des patates douce est préférée par 102 femmes sur 136, soit 75% à Izege et 41 femmes sur 69, soit 59,4% à Nyangezi. Si l'on donnait aux femmes les mêmes moyens d'atteindre les mêmes rendements que les hommes, la production agricole des pays en développement augmenterait de 2,5 à 4% ([www.fao.org/publication/sofa/fr.2011](http://www.fao.org/publication/sofa/fr.2011)). Les résultats de l'étude que nous avons mené dans ce sens ont permis de déterminer que 28 hommes sur 94 soit 29,8% à Izege et

23 hommes sur 85 soit 27% à Nyangezi pratiquent l'utilisation des semences de qualité ; 9 hommes sur 94 soit 9,6% à Izege et aucun à Nyangezi pratiquent la lutte intégrée contre les maladies et ravageurs, 20 hommes sur 94 soit 21,3% à Izege et 27 hommes sur 85 soit 31,8% à Nyangezi font une bonne pratique culturale par le système de rotation de culture ; 37 hommes sur 94 soit 39,3% à Izege et 35 hommes sur 85 soit 41,2% à Nyangezi respectent les dates de semi et font le drainage ; 68 femmes utilisent des semences de qualité, 10 femmes sur 136 soit 7,4% à Izege et aucune femme à Nyangezi fait une lutte intégrée contre les maladies et ravageurs ; 6 femmes sur 136 soit 4,4% à Izege et aucune femme à Nyangezi appliquent la rotation culturale, 52 femmes sur 136 soit 38,2% à Izege et 32 femmes sur 69 soit 46,4% à Nyangezi respectent les dates de semi et font le drainage. Tout ceci se justifie aux tableaux n°8 et n°10 de la présentation de résultats (CATALIST, 2010).

Nous constatons que 62,6% de répondant à Izege et 67,5% de répondants à Nyangezi affirment l'existence de la coopérative d'épargne agricole à Walungu tandis que 37,4% de répondants à Izege et 32,5% à Nyangezi refusent l'existence de cette coopérative. La raison de la création des coopératives agricoles dans ce milieu se justifie selon le tableau n°8 de la présentation des résultats et il se fait voir que 64,9% des hommes à Izege et 89,4% des hommes à Nyangezi montre que l'avantage de cette COOPEC Agricole est le stockage et vente de

produits agricoles aux paysans à un prix plus au moins abordables pour tout le monde ; 90 hommes sur 94 soit 95,7% à Izege et 19 hommes sur 85 soit 22,4% à Nyangezi disent que c'est dans le but de prévoir la nourriture pendant la période de crise, 89 hommes sur 94 soit 94,7% à Izege et 31 hommes sur 85 soit 36,5% à Nyangezi disent que c'est dans le but de lutter contre la famine et la pauvreté en ce milieu, 100% d'hommes à Izege et 78,8% à Nyangezi disent que c'est dans le but de prévoir les semences pour le prochain semi ( DIOBASS, 2012).

### **Conclusion et suggestions**

Le Bushi étant un milieu rural en général, le territoire de Walungu dans le Bushi connaît un droit foncier partagé entre deux pôles d'autorité qui tous sont en crise :

- L'autorité territoriale (administrateur de territoire, chef de secteur) ;
- L'autorité coutumière ; tous deux font partie de l'administration territoriale en réalité. Les chefs de terre si on les distingue des chefs de groupement et de chefferie ce qui fait souvent la coutume devraient privilégier la loi agricole en renforçant l'opportunité avec les comités fonciers installés dans l'entité territoriale de tout le Bushi en rapport avec le genre.

C'est ainsi que nous suggérons sont bien décrites dans le tableau 9 suivant, reprenant les actions à mener, les acteurs à impliquer et même les résultats attendus

Il est bien probable que les ONGs qui accompagnent les femmes dans les zones agricoles puissent promouvoir ces dernières dans le but de réduire le nombre des personnes sous-alimentées dans le monde.

Les femmes qui représentent 43% de la main-d'œuvre agricole des pays en développement à savoir environ 20% en Amérique et près de 50% en Asie de l'Est et du sud-est, ainsi qu'en Afrique subsaharienne pourraient réduire ce nombre des affamés si on leur donnait les moyens et opportunité d'accès aux fonciers que les hommes en évitant toute forme de discrimination entre les hommes et les femmes en matière d'accès à la terre.

L'exemple du rapport illustré de DIOBASS à son point 4 intitulé « participation effective des femmes et des pauvres, à Bugobe, les femmes ont témoigné que le projet les a conduites à plus de stabilité et d'harmonie dans leurs ménages. Le fait que les aménagements effectués apportent une valeur économique de plus, les hommes sont de plus en plus attentifs à leurs femmes et s'en rapprochent davantage. (DIOBASS, 2012)

Au Burundi, un forum fait sur les TIC (technologie de l'information et de la communication) a souligné que si l'on oublie la dimension de genre dans les initiatives de développement rural, on ignore du même coup la possibilité d'améliorer la situation socio-

économique des femmes qui constituent la catégorie la plus importante et la plus active des populations rurales (DIMITRA, 2011).

Il est bien considérable aussi que si les marais sont laissés intacts, ceci sera une situation idéale pour la préservation de l'environnement. Cependant, il n'est pas possible aussi long temps que la croissance démographique dans beaucoup de régions plus particulièrement dans le Bushi est en hausse. C'est ainsi que la population rurale pauvre fait recours aux terres humides (marais) dans les territoires de la zone du Bushi suite à la nécessité des ces dernières qui doivent être une source de moyen de préserver la sécurité alimentaire des ménages riverains de terres humides.

Cette population n'a pas de mains mises sur l'appropriation de terres car, les marais sont des biens privés aux chefs de chefferie ou de groupement. Elle utilise les champs sous forme de métayage et quelques personnes l'utilisent en usufruits.

Cette étude admet alors que la bonne gestion des marais doit produire une bonne sécurité alimentaire à condition que chaque paysan ait son propre champ. L'expérience de l'Uganda Land Alliance au sujet de l'accès des femmes au foncier, montre que dans la lutte pour les droits fonciers des femmes en Ouganda, l'enjeu est bien supérieur à celui de l'égalité énoncée dans la législation. Les femmes Ougandaises ont traduit cette égalité dans la pratique (DIMITRA, 2011).

Tableau 9. Les suggestions des stratégies pour intégrer les femmes dans la gestion des marais agricoles à Walungu.

<b>Actions à mener</b>	<b>Acteur</b>	<b>Moyen utilisable</b>	<b>Stratégies d'exécution</b>	<b>Résultats attendus</b>
Octroi de terre	Les propriétaires terriens (chefs locaux)	- Métayage, - Usufruit, - Caution	durée indéterminée	Alternatives de survie
	Les femmes exploitants les marais et à toute la communauté	Caution	Durée déterminée	Garantir la sécurité alimentaire
Organisation des coopératives agricoles	ONGs et organisations paysannes	Construction des dépôts et formation des gestionnaires de dépôts	Contribution locales en nature ou en espèce	Pérennisation des produits agricoles
Création des mutuelles d'épargne des produits agricoles	Associations féminines	Travaux collectifs par rotation dans les champs des membres	Sensibilisation et formation sur l'aménagement des champs	Maximiser les énergies
Formation des femmes sur la gestion des	Le gouvernement (chefs) ; - ONGs internationales et nationales	Les financements pour avoir du matériel	Rencontre hebdomadaire à un lieu précis	Accès des femmes aux fonciers

ressources naturelles collectives				
Encourager la culture maraîchère	- ONGs de recherches agricoles ; - Organisations paysannes	Les techniques agricoles propres aux marais	Disponibilité un champ pilote	Modèle de production pour tous (tes)
Organiser des travaux en synergie	Hommes et femmes dans un même champ	Champs collectifs	Création de comité de gestion de Ressources Naturelles	Familiarité avec les autres

## Bibliographie

- Adhama, M ; Balagizi K., Mushagalusa T., 2012, Mécanisme de l'autoprise en charge des ménages de groupement de BUGOBE et de KAMANYOLA pendant la période de Soudure, Analyste topique, ULPGL-Goma, Sous presse.
- Balagizi, K. et Mapatano M, 2009, l'Etude de base sur la sécurité alimentaire au Bushi, Rapport technique, PAIN POUR LE MONDE, Stuttgart inédit.
- DIMITRA, BULLETIN : Femmes rurales, genres et développement, Bruxelles, Juin 2011, Février 2012.
- DIOBASS, 2012. Rapport illustré. Bonne gouvernance des ressources naturelles. Inédit.
- Dupriez, H., Agriculture tropicale et exploitation familiales d'Afrique, Terre et vie, rue Laurent Delvaux 13B- 1400 Nivelles- Belgique.
- FAO, 2010, Introduction aux concepts de la sécurité alimentaire SOFI.
- Grawitz, M.2004, Lexique des sciences sociales, Dalloz, paris.
- Habenana, K., 2010, Impact du drainage des marais par CIM-BUSHI sur la production agricole Villageoise ISDR-Bukavu, inédit.
- Hovorka A., De Zeeuw H., NJenga M. , 2009. Women feeding Cities. Mainstreaming gender in Urban

- agriculture and food security. Practical action. Publishing. Rugby, 390 p.
- [www. Wikipedia.org/wiki/gestion de marais/agriculture](http://www.Wikipedia.org/wiki/gestion_de_marais/agriculture) lu 15/10/2011.
- [www.atal.be/docs/ebib/DSRP-Sud- Kivu](http://www.atal.be/docs/ebib/DSRP-Sud-Kivu) lu le 20/11/2011.
- Klennert K., Assurer la sécurité alimentaire et Nutritionnelle. Feldafing 2006.
- Mvano C. Apolline, 2009, Evaluation de l'intégration du genre dans la gestion des biens au sein des ménages de Kadjucu groupement d'Irhambi-Katana. ULPGL-Bukavu. Inédit.
- UNICEF, 2001, Rapport d'analyse, enquête Nationale sur la situation des enfants et des femmes, MICS 2/2001.
- UNICEF, 2004, Situation des enfants dans le monde, Unicef New York.
- Wellington, J., 2010. Managing the trade-off between Conservation and exploitation of wetland services for economic well-being. The case of Limpopo wetland in Southern Africa. PhD thesis, Univesity of Pretoria.
- [www.fao.org/publication/sofa/fr.2011](http://www.fao.org/publication/sofa/fr.2011) lu le 18/04/2012

## Chapitre 12

### **La participation des acteurs locaux dans la gestion de la forêt du mont Rwaga en collectivité-chefferie de Burhinyi, Est de la R.D. Congo**

*Balagizi Karhagomba Innocent, Igulu Byasigale  
Bakenge Liévin et Adhama Mirindi Trésor*

#### **Résumé**

Ce chapitre se focalise la réflexion sur la gestion de la forêt naturelle Rwaga qui couvre 20% de la superficie totale de la collectivité chefferie de Burhinyi. Cette forêt *qui n'a pas encore de statut défini*, est voisinée par une population rurale, extrêmement pauvre et enclavée dépendant des ressources forestières pour leur survie et en croissance exponentielle. Par surcroit, cette forêt héberge des grands singes et autres animaux sauvages menacés de disparition et pour lesquels une attention de conservation communautaire est souhaitée. Face au manque de facilitation pour la gestion des ressources naturelles collectives et dans une phase post-conflits. Le chapitre décrit présente étude vise à analyser le degré de participation communautaire *dans la gestion et l'utilisation durable* de cette forêt, en tant que ressource collective, aussi à dégager les parties prenantes pour susciter un processus de protection et de conservation communautaire plus efficace et axé sur un développement durable. Ce travail vise à (i) déterminer les paramètres socioéconomiques et culturels offerts par la forêt en *termes d'amélioration de moyen de subsistance et de réduction de la pauvreté* permettant la participation communautaire à la gestion de

ressources forestières, ensuite (ii) définir les mécanismes coutumiers *permettant le respect le bien d'intérêt commun, offrant à la communauté une opportunité de favoriser la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières et en fin (iii) déterminer les acteurs-clés dans la gestion et l'utilisation de la forêt de Rwaga et quel est leur niveau d'implication dans la protection de cette ressource collective.*

## **Introduction**

Les pays de l'Afrique centrale ont entrepris d'actualiser depuis les années leurs politiques forestières dans l'optique de gestion durable des ressources forestières. Ces nouvelles législations ont mis en exergue les droits d'usage coutumiers des populations riveraines des forêts dans le cadre de la gestion participative et des prélèvements traditionnels liés aux besoins d'alimentation et d'amélioration du cadre de vie en général. (<http://forest.wwf.fr>).

Malgré ces tentatives et initiatives tant nationales que régionales, le constat est tel que les mêmes forêts jadis naturelles sont actuellement dégradées d'une façon importante. Durant les dernières guerres successives qui ont eu lieu à l'Est de la RDC, la plupart de toutes les forêts ont été l'objet des déboisements massifs (DEBROUX et al, 2007, PNUE, 2011, PNUE, 2008).

Un rapport technique de la FAO publiée en 1999, montre que la participation de la communauté dans la gestion des ressources forestières est considérée actuellement comme

une partie essentielle de tout projet de conservation des forêts. Des études ont montré que les populations locales peuvent jouer un rôle clef dans le maintien d'écosystèmes forestiers stables et d'ailleurs, et ainsi les efforts pour gérer les forêts sans un support local mènent généralement à des échecs (DOUMENGE, 1998).

Ce chapitre peint la réflexion sur la gestion de la forêt naturelle Rwaga (figure 1) qui couvre 20% de la superficie totale de la collectivité chefferie de Burhinyi. Cette forêt qui n'a pas encore de statut défini, est voisinée par une population extrêmement pauvre et enclavée estimée à 4498 habitants soit 562 ménages ruraux dépendant des ressources forestières pour leur survie. Par surcroît, cette forêt héberge des grands singes et autres animaux sauvages menacés de disparition et pour lesquels une attention de conservation communautaire est souhaitée (<http://www.burhinyi.l-h-l.org/>). Le figure 2 suivant montre l'évolution de la population riveraine, et avec des impacts marqués autour de l'exploitation des terres agricoles, de l'accès aux bois de chauffe, de l'exploitation des produits forestiers non ligneux pour le complément alimentaire, dans un contexte d'enclavement géographique et d'analphabétisme avec un taux évalué à 85% (rapport annuel de la chefferie, 2011). Face au manque de facilitation pour la gestion des ressources naturelles collectives et dans une phase post-conflits, l'on peut facilement lire l'inquiétude de la communauté du fait que

les ressources auxquelles elle dépend étroitement est en régression lorsque son effectif est en croissance exponentielle.

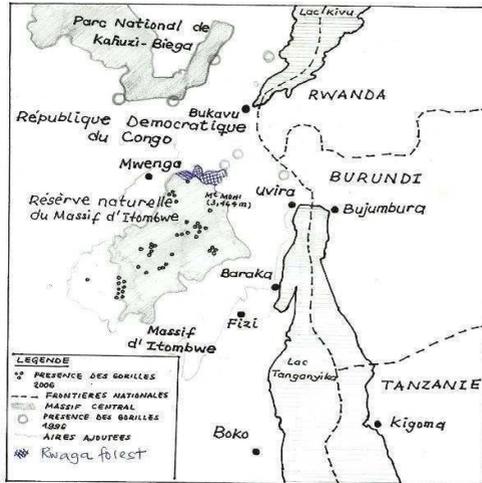


Figure 1. Carte du site de Recherche et forêt Rwaga

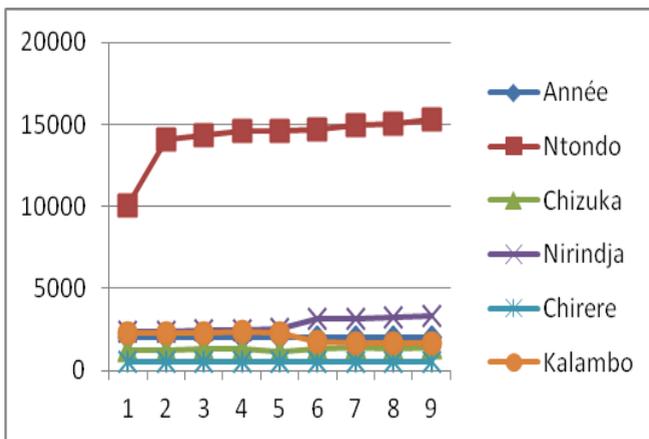


Figure2. Evolution de la population riveraine depuis 2003 -2011

Cette étude vise à montrer le degré de participation communautaire dans la gestion et l'utilisation durable de cette forêt, en tant que ressource collective, aussi à dégager les parties prenantes pour susciter un processus de protection et de conservation communautaire plus efficace. La simple présence du gorille des plaines de l'est, *Gorilla beringei graueri* et le chimpanzé, *Pan troglodytes schweinfurthii* (BIKABA et al., 2012) fait que cette forêt doit attirer l'attention des décideurs politiques, des conservationnistes et aussi des éducateurs, en vue d'un processus de gouvernance orientée vers le développement.

### **Présentation du milieu**

La forêt de Rwaga est localisée dans la collectivité-chefferie de Burhinyi. Celle-ci fait partie intégrante des hautes terres du Bushi et se trouve à une distance estimée à 80 kms au sud-ouest de la ville de Bukavu.

Elle est l'une des 5 collectivités qui forment le territoire de Mwenga (à savoir les collectivités-chefferies de Lwindi, Basile, Wamuzimu, Luhwinja et Burhinyi), en province du Sud-Kivu, à l'Est de la république démocratique du Congo. Cette collectivité, typiquement rurale couvre une superficie de 328 km<sup>2</sup>, avec une population humaine estimée, en 2011, à 57.504 habitants (Mushagalusa, 2011). L'analyse forestière de Burhinyi

met en évidence des groupements végétaux, caractérisés par la présence des espèces forestières naturelles et dans celles-ci vivent des animaux sauvages, dont ceux alignés sur la liste des espèces protégées, notamment le Gorille, Chimpanzé, les singes, et les sangliers. Les serpents arboricoles et les oiseaux adaptés aux conditions de pluviométrie élevée y sont repérables (Plan de développement local, 2010). Le volume occupé par cette forêt est encore moins connu mais estimé à 20% de la chefferie de Burhinyi (Service de l'environnement, 2010).

La Forêt Communautaire de Rwaga est la première forêt non protégée de la province du Sud-Kivu où les communautés peuvent prétendre appliquer une politique scientifique de conservation en concertation avec les connaissances et pratiques traditionnelles, afin de protéger les grands singes (Bikaba et al, 2012).

Cette forêt est en grande partie localisée dans le groupement de Cirere et Cizuka, mais aussi une partie est localisée dans les groupement de Ntondo et Nirindja, sélectionnés parmi nos milieux du travail du fait qu'ils représentent bien du point de vue géographique les 2 autres groupements qui ont accès à cette forêt et regorgent en grande partie la population dépendante de la forêt.

Ces sites sont des milieux montagneux, inaccessibles par véhicule. L'agriculture y est l'activité principale : maïs, haricot, pommes de terre sont plus

cultivés à Muhi qui se situe dans le groupement de Ntondo, avec comme coordonnées géographiques : Alt : 3289 m, 02°26'57,0''S, 028°45'03,6''E et Cizuka 2, situé dans le groupement de Cizuka, avec comme coordonnée géographique : Alt : 3083m. 02°57'33,7''S et 028°46'23,4''E et à Chikonjolo situé dans le groupement de Nirindja, avec comme coordonnée géographique : Altitude : 1871m. 02°54'254''S. 028°40'54,5''E. Signalons qu'aucun marché ne se trouve dans ce milieu il faut plus ou moins 6 heures de marche pour atteindre le marché. La figure 3 montre les distances parcourues par les populations pour rejoindre un marché.

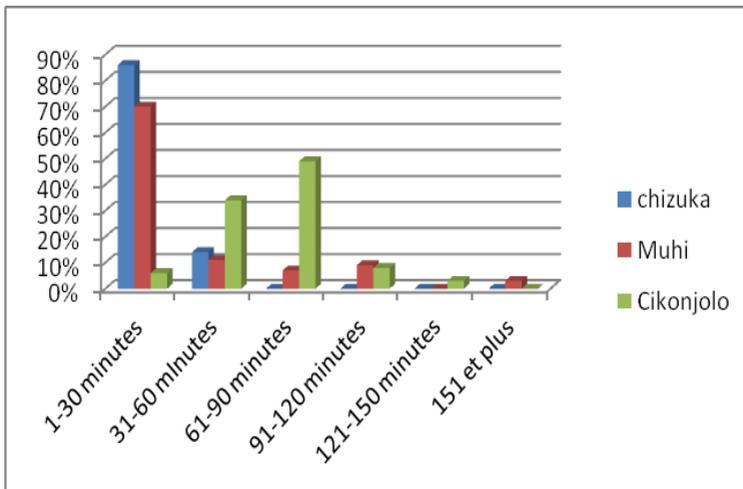


Figure 3. Temps à dépenser pour atteindre la forêt

## **Méthodologie de recherche**

Cette étude évaluative a été effectuée par la faculté de santé et développement communautaire de l'Université Libre des pays des Grands Lacs (ULPGL) de Bukavu et visait à promouvoir un processus de conservation communautaires des forêts de la Rwaga mais en analysant d'abord le contexte (social, économique et environnemental) de la communauté autochtone, et qui serait favorable à la conservation communautaire.

La recherche a été conduite par une équipe mixte pour couvrir les aspects de conservation et de développement. Les études ont été réalisées dans les 3 localités riveraines de la forêt dont: Cizuka<sup>2</sup>, Muhi et Chikonjolo, couvrant la période allant de janvier jusqu'au mois de juillet 2012. 5 descentes sur terrain ont été effectuées dans chaque site en vue de l'analyse du contexte et de l'évaluation environnementale, de la caractérisation des acteurs, et des échanges avec les leaders locaux. Pour l'analyse du contexte et la caractérisation des acteurs, nous nous sommes imprégnés de la méthodologie de recherche action de DIOBASS (BALAGIZI et al, 2010) et la méthodologie d'analyse des acteurs proposées par REED et al (2009) et du processus d'analyse et évaluation environnementale (BALAGIZI et al, 2012). Nous avons procédé à des interviews semi-structurées pour la caractérisation des

acteurs et une réunion pour compléter l'analyse du contexte. Une marche transversale nous a permis d'élucider les questions socio-économiques avec des questionnements précis soumis aux chefs de ménages. Un groupe focus a été constitué englobant des autochtones dont environ 20 – 27 % des femmes. Le tableau 1 suivant montre la répartition des répondants par catégories sociales.

Tableau n°1. Répartition des répondants selon leurs principales activités

Activité principale	Cizuka		Muhi		Chikonjolo	
	Effectif	%	Effectif	%	effectif	%
Agriculteur	30	81	38	68	70	74
Eleveur	0	0	1	2	0	0
Charbonnier	4	21	15	26	0	0
Orpailleur	0	0	0	0	18	19
Évangélisation	1	3	1	2	3	3
Enseignement	2	5	1	2	3	3
Total	37		56		94	

Ce tableau montre que plus de 68% des répondants étaient des cultivateurs et les restent c'étaient selon les sites des charbonniers, des orpailleurs, des évangélistes ou des enseignants. Aucun service d'environnement n'est présent dans ce milieu.

Le tableau 2 suivant montre la distribution par sexe des répondants dans les sites

Tableau n°2. Répartition des répondants selon le sexe

SEXE	Cizuka		Muhi		Chikonjolo	
	Effectif	%	Effectif	%	effectif	%
Masculin	27	73	45	80	75	80
Féminin	10	27	11	20	19	20
Total	37		56		94	

Ce tableau montre que dans la population d'étude les femmes représentaient une portion variant entre 27 et 20% dans les sites de recherche. Ceci est un évidence dans le cas des villages traditionnels où les femmes ne peuvent se réunir avec les hommes que sur invitation.

Nous avons choisi comme unité d'enquête les ménages qui ont une connaissance sur la réalité du milieu d'étude et dont leurs activités dépendent en grande partie de cette forêt. Nous avons tenu compte des ménages comme toute personne qu'il soit chasseur, leaders locaux ou agriculteur, il est et issue d'un ménage. En tenant compte d'un coté la considération comme membre du ménage riverain de la forêt, toute personne vivant jusqu'à un rayon de 5 km de la forêt. D'autre côté, résider dans le milieu d'étude plus de 15 ans et être homme ou femme du milieu exerçant des activités dans cette forêt.

Pour déterminer la taille de l'échantillon, nous avons tenu compte des ménages ayant des activités principales dans cette forêt. Ainsi, en tenant compte de l'effectif de la population dans les 3 sites d'étude dont : Cizuka, Muhi et Cikonjolo. Dans notre étude nous avons utilisé la méthode d'échantillonnage aléatoire simple ou

probabiliste à tel point que tout le monde aient la chance égale d'être sélectionné. Ainsi la formule de LYNCH nous a aidé à déterminer cette taille avec comme formule:

$$n = \frac{NZ^2XPXq}{Nd^2 + Z^2XPXq}$$

n=taille de l'échantillon

N=population cible

Z=t=coefficient qui correspond au degré de fiabilité

p=prévalence, Proposition d'obtenir un bon échantillon

q=proportion de la population qui ne porte pas la caractéristique de la recherche.

d= marge d'erreur.

### Données Résolution

$$N = 365 \quad n = \frac{365 \times (1,96)^2 \times 0,5 \times 0,5}{365 \times (0,05)^2 + (1,96)^2 \times 0,5 \times 0,5}$$

$$P = 50\% = 0,5 = \frac{365 \times 3,84 \times 0,25}{365 \times 0,0025 + 3,84 \times 0,25}$$

$$q = 1 - 0,5 = 0,5 = \frac{350,4}{1,8725} = 187,129$$

d = 5% = 0,05 n = 187 ménages à enquêter

Les 187 ménages ont été répartis dans les 3 sites en suivant la règle des trois simples (Tableau 3)

Tableau 3 Distribution de la population d'étude

Localité	Population	Nombre ménage	Proportion	Ménage enquêté
Cizuka	719	90	0,2	37
Muhi	743	93	0,3	56
Chikonjolo	1453	182	0,5	94
Total	2915	365	1	187

### **Technique d'interview**

Pour récolter nos données nous combinions l'interview semi structurée, accompagné du questionnaire d'enquête contenant des questions semi-ouvertes et fermées. Notre question était basée sur la participation communautaire dans la gestion de forêt en tenant compte des valeurs socioéconomiques et culturels de la Biodiversité forestières, les lois coutumières et les sanctions liées à la conservation, et les actions des acteurs-clés pour la gestion et l'utilisation de la forêt de Rwaga en déterminant leur niveau d'implication dans la protection de cette ressource collective. Dans la mesure du possible nous avons laissé à la personne enquêtée une bonne marge de liberté dans ses réponses et cette technique nous a permis de bien récolter les données surtout des ceux qui ne savent pas lire ni écrire.

### **Marche transversale**

Par la marche transversale, nous avons circulé dans les coins du milieu de recherche pour avoir une idée sur l'état général de la forêt et les menaces qui y sont. Ceci se faisait à l'aide d'un échange verbal simple avec la communauté surtout les adultes, accompagné d'une observation personnelle de l'état du milieu.

Pour réaliser le présent travail nous avons recruté 4 enquêteurs partant de la maîtrise de la manipulation du questionnaire, la maîtrise de la langue locale, et les

capacités de faire des échanges avec les paysans mais aussi partant de leurs niveaux de connaissance du milieu.

Des informations suffisantes ont été fournies à eux sur le bien fondé de cette enquête tout en mettant l'accent sur les objectifs de notre travail ainsi que sur la représentativité de notre échantillon. Les enquêteurs ont été choisis en dehors du milieu pour éviter le biais et sont venus des groupements voisins de Bugobe, Mulambi et Birhala. Les répondants ont été libres de choisir la langue qu'ils maîtrisent mieux pour répondre pendant l'enquête, soit Mashi ou en Swahili. Le questionnaire était rédigé en français et en Swahili. Pendant l'enquête nous étions obligés de lire les questionnaires avec l'autorisation de l'interlocuteur et fournir des explications claires aux concernés sans toute fois influencer leur réponse. Les réponses ont été enregistrées sur la fiche d'enquête pour un dépouillement ultérieur.

Pour le dépouillement nous avons procédé à l'élaboration de fiche de dépouillement en veillant sur la collecte des scores et les paramètres à étudier par pointage suivant la recommandation de Bechstedt (2000). Les scores ont été traités en pourcentage suivant les fréquences observées fournies par les répondants. Pour le traitement et l'analyse des données nous avons utilisé les logiciels Microsoft Word 2007 et Excel. Les résultats étaient présentés sous forme des tableaux et des graphiques contenant les pourcentages calculés à partir

des fréquences et des effectifs répondant pour chaque variable selon la formule :

$P=F/N$ , P=Pourcentage, F= fréquence, N= population d'étude.

Comme notre travail porte sur des effectifs dans trois milieux, nous avons calculé les chi-carré pour quelque question au quelle fallait qu'il intervient, pour apprécier si ces différences sont significatives et tirer des conclusions plus fiables en appliquant la formule suivante, avec degré de confiance de 95%. Nous avons utilisé les tables statistiques tirées du document de FORAFRI (1998).

#### Considération éthique

Durant notre étude nous avons tenu compte du respect, de la morale, de la dignité de la personne et donné une considération aux personnes impliquées dans ce travail. Nos considérations éthiques ont été axées sur : la confidentialité, le consentement libre et claire et l'autorisation. Les répondants ont été libres de donner leur réponse ou pas sans aucune conséquence ou sans subir des peines. Les enquêtés ont été informés qu'il s'agit d'un travail scientifique.

## Résultats obtenus

### Activités exercées par les populations riveraines de la forêt de Rwaga

Le tableau 4 suivant montre les activités exercées par les répondants dans la forêt de Rwaga. La vue globale du tableau suivant sur les activités exercées par les répondants dans cette forêt montre que ces activités sont variables mais toutes sont basées sur l'exploitation des ressources naturelles locales.

Tableau n°4. Activités exercées par les répondants dans cette forêt

Activité	Cizuka		Muhi		Chikonjolo	
	Effectif	%	effectif	%	effectif	%
Agriculture	28	23	35	28	10	6
Elevage	19	16	9	6	5	3
Additif alimentaire	20	17	18	14	6	3
Recherche de bois	14	12	17	13	64	37
Médicaments	16	13	20	16	42	24
Chasse/ piège	12	10	8	6	15	8
Charbon	7	6	15	12	3	2
Apiculture	1	1	2	2	20	11
Exploitation de cassitérite.	2	2	4	3	10	6
Total	119		128		175	

Partant des effectifs, ce tableau montre que 23% de paysans à Cizuka, contre 28% à Muhi et 10% à Chikonjolo ne font l'agriculture. Cependant, 16% à Cizuka, 6% à Muhi et 3% à Chikonjolo font l'élevage.

Cependant, parmi les enquêtés, il se montre que la fréquence dans la forêts est pour des raisons diverses : 20 personnes (17%) à Cizuka, 18 à Muhi ( 14%) et 6 à Chikonjolo ( 3%) y vont pour la recherche des additifs alimentaires, 14 ( 12%) à Cizuka, 17 à Muhi ( 13%) et 64 ( 37%) à Chikonjolo y font la recherche de bois. 16 ( 13%) à Cizuka, 20 ( 16%) à Muhi et 42 ( 24%) font la recherche des médicaments. Notons aussi que 12 personnes ( 10%) à Cizuka, 8 ( 6%) à Muhi et 15 ( 8%) à Chikonjolo déclarent y exercer la chasse/ piège, 7 personnes ( 6%) à Cizuka, 15 à Muhi ( 12%) et 3 à Chikonjolo ( 2%) y exercent l'exploitation de charbon. 2 ( 2%) à Cizuka, 4 à Muhi ( 3%) et 10 à Chikonjolo ( 6%) y exploitent la cassitérite, mais aussi 1 personne ( 1%) à Cizuka, 2 à Muhi ( 2%) et 20 ( 11%) y exercent l'apiculture.

### **Niveau de familiarisation communautaire avec la forêt**

La figure 4 montre le degré de familiarité des populations à la forêt. La familiarisation inclut aussi la maîtrise des habitats, et des pistes de promenades dans la forêt.

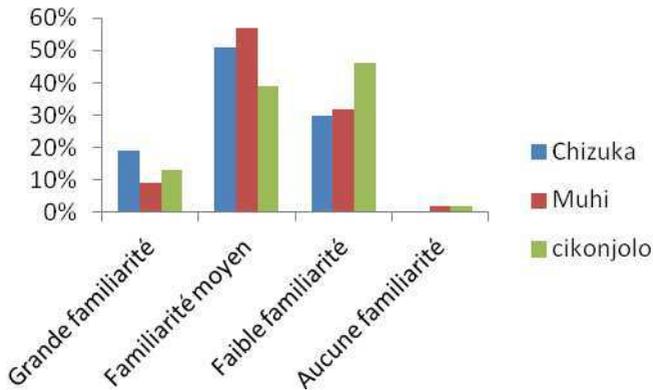


Figure 4. Degré de familiarisation avec la forêt

Ce graphique montre que la majorité des répondants dans les 2 premiers sites ont une familiarité moyenne avec la forêt 51% à Cizuka, 52% à Muhi contrairement à Chikonjolo où il y a une faible familiarité dont 46%. La faible familiarisation occupe la 2<sup>ème</sup> position dans les 2 premiers sites dont 30% à Cizuka et 32% à Muhi contrairement à Chikonjolo où la familiarité moyenne occupe la 2<sup>e</sup> position en raison de 39%, mais 9 % à Muhi, 13% à Chikonjolo, ont une grande familiarisation avec cette forêt. 2% à Muhi et 2% à Chikonjolo n'ont aucune familiarité avec la forêt.

La figure 4 est complétée par la figure 5 qui montre le degré de fréquentation (présence) des populations riveraines dans la forêt.

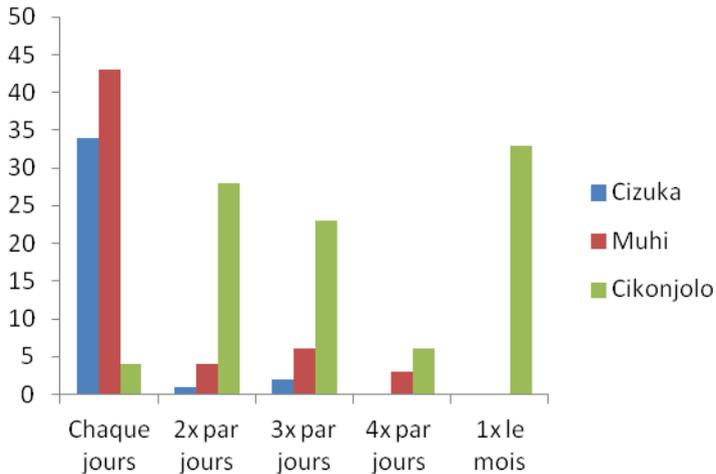


Figure 5. Rythme de fréquence dans la forêt

La figure 5 montre comment la population fréquente la forêt. Partant du présent graphique on constate que 92% de personnes enquêtées à Cizuka, 77% à Muhi et 4% de répondant à Chikonjolo, fréquentent la forêt chaque jour. 5% de répondant à Cizuka, 11% à Muhi et 25% à Chikonjolo y fréquentent 3x par semaine, 3% à Cizuka, 7% à Muhi et 30% à Chikonjolo y fréquentent 2 fois par semaine. 5% de répondant à Muhi et 6% à Chikonjolo fréquentent cette forêt 4 fois la semaine. 35% à cette même localité font la forêt une fois le mois. De cette graphique nous constatons une grande fréquentation à Muhi et Cizuka

## Perception de la forêt de Rwaga par la population riveraine

Le tableau 5 suivant montre la considération socio-économique de la forêt de Rwaga. Il s'agit de la question autour de son statut forestier.

Tableau n° 5 Statut donné à la forêt

Statut	Cizuka		Muhi		Chikonjolo	
	effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
forêt communautaire	29	78	36	64	73	78
forêt publique	9	22	16	29	10	11
forêt sacrée	0	0	0	0	5	5
forêt abandonnée	0	0	4	7	6	6
Total	37		56		94	

De manière générale, il ressort du présent tableau que partant du statut donnée à la forêt du Rwaga 29 personnes (78%) à Cizuka 2, 36 (64%) à Muhi et 73 (78%) à Chikonjolo admettent que la forêt est communautaire, 9 personnes à Cizuka (22%), 16 personnes (29%) à Muhi et 10 personnes (11%) à Chikonjolo prétendent que la forêt est publique, 5 personnes (5%) à Chikonjolo pour eux la forêt est sacrée, mais aussi 4 personnes (40%) à Muhi et 6 (6%) eux croient que la forêt a un statut d'une forêt abandonnée.

Les lois coutumières offrant des règles applicables dans *la gestion des biodiversités forestières entant qu'élément* important influencent la participation communautaire

Partant des lois coutumières permettant la gestion et les sanctions liées aux contrevenants, toutes les questions liés à ce résultat n'ont pas eu la réponse mesure de protection de cette forêt pour dire que la coutume dans ce milieu n'a rien prévue comme lois pour la gestion de cette de quelques espèces biologique de cette forêt. La question Portant sur les lois coutumières permettant la gestion et les sanctions liées aux contrevenants, n'a pas trouvé des réponses du faite que la coutume dans notre milieu d'étude n'a rien prévue comme lois à ce sujet.

### **Les acteurs-clés pour la gestion et l'utilisation des ressources forestières**

Le tableau 6 suivant détermine la connaissance de la population par rapport à la gestion de cette forêt. Ce tableau reprend les différentes opinions des répondants se rapportant à la gestion de cette forêt dont nous avons : 11 personnes (30%) contre 2 à Cizuka et 23 à Muhi (41%) et 53 à Chikonjolo (56%), qui pense à une forêt communautaire la gestion est communautaire. Mais d'autres 15 personnes à Cizuka (40%), 21 à Muhi (38%) et 27 (29%) à Chikonjolo pour eux la gestion est étatique. 11 autres (30%) à Cizuka 2, 12 ( 21%) à Muhi et 14 ( 15%) à Chikonjolo pour eux la forêt n'a aucun gestionnaire. Ces résultats montrent 25 ( 68%) à Cizuka 2, 21 (38%) à Muhi et 10 ( 11%) à Chikonjolo, disent que

ce sont les visiteurs qui organisent les réunions. 12 autres (32%) à Cizuka 2, 13 (23%) à Muhi pour eux l'organisation est faite par l'état. Mais aussi 29 (39%) à Muhi et 84 (89%) pour eux aucun organisateur des réunions.

Tableau n°6 Gestionnaire de la forêt

Gestionnaire	Cizuka 2		Muhi		Chikonjolo	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Communauté	11	30	23	41	53	56
L'état	15	40	21	38	27	29
Association de protection	0	0	0	0	0	0
Aucun gestionnaire	11	30	12	21	14	15
Total	37		56		94	

### **Connaissance de participation sur les réalisations faite autour de cette forêt.**

Le tableau n° 7 montre les Actions posées autour de cette forêt pour sa gestion

Il se déduit de ce tableau que 10 répondants soit 21% à Cizuka 2, 15 autres soit 21% à Muhi montrent qu'il ya eu implantation d'un comité de protection de la forêt depuis la création des comités locaux de développement par DIOBASS (2007) mais ce comité de protection de la forêt fonctionne difficilement.

Tableau 7 Actions posées autour de cette forêt

Réalizations	Cizuka 2		Muhi		Chikonjolo	
	Effectif	%	effectif	%	effectif	%
Implantation d'un comité de protection	10	21	15	21	0	0
Cartographie de la forêt	27	58	21	30	0	0
Inventaire biologique	0	0	0	0	23	24
Aucune réalisation	10	21	35	49	71	76
Total	47		71		94	

Ainsi on a observé 27 (58%) à Cizuka 2, 21 (30%) à Muhi eux montrent qu'on a fait la cartographie de cette forêt. Pour Chikonjolo, 23 (24%) c'est juste l'inventaire biologique seulement qui se fait à l'intérieur de cette forêt par l'Université Officielle de Bukavu et les chercheurs du Centre de recherche de Lwiro en partenariat avec le Musée de Chicago. Mais aussi 10 enquêtées (21%) Cizuka 2, 35 autres (49%) à Muhi et 71 (76%) à Chikonjolo montrent qu'il n'y a aucune réalisation. Ceci conduit au tableau 8 qui présentent le type des participants aux réunions.

Tableau n°8 Participants en réunion

	Cizuka	Muhi	Chikonjolo
--	--------	------	------------

Participants	Effectif	%	effectif	%	Effectif	%
Les hommes seulement	8	22	10	18	0	0
Femmes seulement	0	0	0	0	0	0
Leaders locaux seulement	0	0	0	0	2	2
Membres d'association seulement	0	0	0	0	0	0
Tous les mondes	27	73	21	37	10	11
Aucune réponse	2	5	25	45	82	87
Total	37		56		94	

Ce tableau relève que 8 personnes (22%) à Cizuka 2, 10 ( 18%) à Muhi pour eux ce sont les Hommes seuls qui participent. 27 ( 73%) à Cizuka2, 21 ( 37%) à Muhi et 10 ( 11%) à Chikonjolo montrent que c'est tout le monde qui participent. Mais aussi 2 personnes (5%) à Cizuka 2, 25 à Muhi (45%) et 82 à Chikonjolo (87%), déclarent n'avoir pas une idée à ce sujet. (tableau 8). Les thèmes des rencontres sont centrés exactement sur la protection de cette forêt pour une survie garantie dans le futur.

### **Acteurs extérieurs encourageant la communauté dans la gestion et la conservation de cette forêt**

Le tableau neuf concerne l'analyse des acteurs externes qui se préoccupent de la conservation de cette forêt en collaborant avec la population.

Tableau n°9. Acteurs extérieurs encourageant la conservation

Acteurs	Cizuka 2		Muhi		Chikonjolo	
	Effectif	%	effectif	%	effectif	%
WWF	26	100	21	100	6	43
Strong Roots	0	0	0	0	8	57
Université Officielle de Bukavu	20	76,9	15	57	4	28
Total	26		21		14	

Ce tableau montre que clairement que deux organisations de développement sont intéressées : WWF en tant que partenaires de la Réserve naturelle d'Itombwe (RNI) et Strong Roots une ONG de conservation environnementale ([www.burhinyi.l-h-l.org](http://www.burhinyi.l-h-l.org) ). La population le connaît mieux vers Cizuka et Muhi. A côté de cela, il ya l'Université Officielle de Bukavu qui conduit des enquêtes sans trop vivre avec la communauté. et Il ressort du tableau 9 que 26 personnes soit 100% à Cizuka 2, 21 soit 100% à Muhi et 6 soit 43% à Chikonjolo montrent que c'est WWF qui les encourage à la conservation. 8 soit 57% eux disent que c'est Strong Roots qui les encourage à travers des séances de sensibilisation.

## **Crainte de la population riveraine pour l'avenir de leur forêt**

Le tableau 10 présente plusieurs opinions des représentants des communautés concernant la crainte pour l'avenir de cette forêt.

Tableau n°11. Crainte pour l'avenir de cette forêt

Craintes	Cizuka 2		Muhi		Chikonjolo	
	Effectif	%	effectif	%	Effectif	%
Manque de pluie	21	28	46	37	61	28
Manque de pâturage	0	0	8	6	0	0
Infertilité du sol	9	12	8	6	0	0
Pas d'habitats pour les animaux sauvages	14	18	12	10	25	12
Manque des produits forestiers	32	42	51	41	128	60
Total	76		125		214	

Ce tableau montre que 21 personnes à Cizuka 2 soit 28%, 46 à Muhi soit 37%, et 61 à Chikonjolo soit 28% craignent le manque de pluie. 8 autres soit 6% prouvent le manque des pâturages. 9 soit 12% à Cizuka 2, 8 à Muhi soit 6% craignent l'infertilité du sol. 14 ménages soit 18% à Cizuka 2, 12 à Muhi soit 10% et 25 soit 12% à Chikonjolo pour eux la crainte est la perturbation d'habitat pour les animaux sauvages. 32 à Cizuka2 soit 42%, 51 à Muhi soit 41% et 128 à

Chikonjolo soit 60% craignent le manque de produit forestiers dont ils ont besoin.

## **Discussion**

Le graphique n°4 relève que la majorité des répondants dans les deux premiers sites ont une familiarité moyenne avec la forêt, contrairement à Chikonjolo où il y a une faible familiarité. La faible familiarité occupe la 2<sup>ème</sup> position dans les deux premiers sites à Cizuka2 et à Muhi contrairement à Chikonjolo où la familiarité moyenne occupe la 2<sup>e</sup> position.

Ces résultats donnent l'idée d'admettre que ces populations ne maîtrisent pas leur forêt comme il le faut, du fait qu'ils n'ont pas une connaissance suffisante et leur familiarité en cette forêt n'est pas satisfaisante.

Alors que les communautés vivant de la chasse et de la cueillette, et celles pratiquant l'agriculture dépendent presque entièrement des forêts en termes de subsistance, de santé, de revenu et de culture; en fait, l'intégralité de leur mode de vie peut relever de cette réalité. Elles peuvent être ainsi considérées comme de véritables réservoirs de connaissances indigènes, utiles pour améliorer la gestion des forêts. Ceci nous amène à croire que cette population soit n'est pas autochtone du milieu du fait que leurs liens avec la forêt est trop faible. Ceci avait aussi été confirmé par les travaux COLFER et al (2003) que les communautés vivant dans la forêt qui

n'ont ni connaissance approfondie des espèces, des habitats et des comportements locaux, ni les liens et les valeurs culturelles et symboliques qui leur sont associés, et qui enrichissent encore la vie de nombreux habitants conduit à la mauvaise gestion des ressources forestières.

Concernant le rythme de fréquentation des répondants dans la forêt, on constate qu'au moins 92% de répondants à Cizuka<sup>2</sup>, 77% à Muhi contre 4% à Chikonjolo, fréquente la forêt chaque jour. Tandis que 3% à Cizuka<sup>22</sup> et 7% à Muhi, et 30% des répondants fréquentent la forêt 2 fois par semaine, 5% à Cizuka<sup>2</sup>, 11% à Muhi et 25% à Chikonjolo fréquentent la forêt 3 fois par semaine. Mais aussi, 35% des répondants à Chikonjolo déclare y entrer 1 fois le mois. Le constat du présent résultat ne relève que la population de Cizuka et Muhi fréquente plus la forêt que celle de Chikonjolo. Ceci s'explique par le fait que le milieu est favorable à l'agriculture et qu'elle présente la plus forte densité de population qui pratique l'agriculture mais cette agriculture est itinérante sur brûlis alors que (RICHARD EBA'A, 2008) montre que cela apparaît clairement comme la principale cause de la déforestation par la nécessité des besoins croissants en terres agricoles pour satisfaire les besoins alimentaires.

Des observations similaires ont été enregistrées en Guinée équatoriale où aussi le grand défi de la conservation des forêts reste les pratiques agricoles non durables qui conduisent souvent au désastre écologique

très dommageable de l'environnement (NGENDAKUMANA et al, 2010).

Au Burundi, la raison principale de la dégradation de l'environnement est l'expansion aussi bien des terres cultivables, les besoins en bois de chauffe, des constructions, les bois utilisés pour plusieurs fonctions, la pauvreté, que le manque de contrôle et de surveillance (RWABAHUNGU, 2012).

A l'instar du Cameroun, les facteurs entraînant la perte du couvert végétal c'est aussi l'agriculture sur brûlis reconnue depuis long temps comme moteur essentiel de la déforestation. (PAOLO OMAR et al 2008)

Partant de statut donnée à cette forêt, le tableau n° 4 nous fait croire selon les résultats que la forêt est communautaire, déclaration des 78% des nos répondants à Cizuka<sup>2</sup>, 64% à Muhi et 78% à Chikonjolo. D'autres répondants font croire à une forêt publique donc de l'Etat, déclaration de 22% de répondants à Cizuka<sup>2</sup>, 26% à Muhi et de 11% à Chikonjolo. Les autres options viennent à faible taux soit 7% à Muhi et 6% à Chikonjolo pour eux la forêt est abandonnée donc sans responsable mais aussi 5% des répondants à Chikonjolo font croire que la forêt a un statut d'une forêt sacrée.

En faisant l'analyse statistique pour déterminer la raison de ces différentes opinions des répondants en comparant les 3 sites par le teste de Chi- Carré, pour Muhi et Cizuka nous avons eue Chi-carré = à **6,592** supérieur à Chi-carré tabulaire qui est de **5,991**, ceci nous

amène à dire que la différence est significative entre les 2 sites.

L'analyse de Chi-carré entre Muhi et Chikonjolo, nous donne Chi-carré = **10** supérieur à Chi-carré tabulaire qui est de **7,815** Ceci nous amène à dire que cette différence est significative.

L'analyse de Chi-carré entre Cizuka2 et Chokonjolo, nous donne Chi-carré = **6,15** inférieur à Chi-carré tabulaire qui est de **7,815** Ceci nous montre que la différence entre ce deux sites n'est pas significative. Ainsi la différence constatée dans le site serait due soit à l'analphabétisme de la population, le manque de politique de gestion de cette forêt ainsi que le manque de réunion bien structurée avec objectivité autours de cette forêt.

En plus de cela la population de Muhi et Cizuka2 ont presque la même zone agro écologique différemment de celle de Chikonjolo et la façon dont la forêt est exploitée dans ces coins est très différente. Nous pouvons aussi dire que la façon de répondre à cette question par les répondants suite à leur faible niveau d'instruction influencé négativement ces résultats par rapport à notre attente et réalité sur terrain.

Il a été prouvé que partout où les forêts ne sont pas clairement bien définie et que chaque personne l'exploite de sa manière cette ressource finit par disparaître.

Concernant les produits récoltés dans cette forêt, nous constatons que la forêt offre plus d'opportunité à ceux de Muhi et Cizuka<sup>2</sup> en alimentation que celle de Chikonjolo où l'exploitation reste focalisée aux produits de fabrication d'œuvre d'arts. Ainsi ces produits sont presque rare surtout ceux de consommation comme les champignons récoltés sur certaines plantes qui ont été coupés pour en produire de braise.

Partant de l'apport des produits récoltés dans cette forêt dans le revenu du ménage, selon les résultats du graphique n°6, on constate que l'apport de chasse dans le revenu du ménage est très faible. Elle varie de 1-25% pour un effectif de 8 répondants à Cizuka 2, 4 à Muhi et 15 à Chikonjolo. Elle est de 26-50%, déclaration de 3 répondants à Cizuka<sup>2</sup>, 4 à Muhi. Cependant, l'apport de la forêt en produits non ligneux et alimentaires par rapport à d'autres produits récoltés en dehors de cette forêt, est de 76-100% surtout à Cizuka<sup>2</sup> et Muhi. Ceci montre que les produits alimentaires que la population consomme proviennent de cette forêt.

Comme le montre (COLFER, 2003) que les forêts ont des possibilités d'améliorer les moyens d'existence des populations, elles peuvent être importantes comme filets de sécurité alimentaire. Il montre que les personnes qui résident dans les forêts et les zones environnantes en tirent généralement une quantité considérable d'aliments nutritifs.

Les résultats si haut énoncé permettent d'infirmier notre première hypothèse selon la quelle, le bien et service que cette forêt rend à cette communauté n'est pas à la base de la participation communautaire dans sa gestion. A ce point, DOUMENGE (1998), montre que la gestion communautaire des forêts est une alternative incontournable. Toute communauté humaine ne peut se développer durablement que si les systèmes vivant dont elle dépend sont bien préservés. De cela, il est nécessaire de capitaliser les expériences encours consternant la gestion communautaire des ressources et la législation de terroirs des populations forestières.

Partant des lois coutumières permettant la gestion et les sanctions liées aux contrevenants, la communauté montre qu'aucune loi coutumière n'est prévue dans le milieu pour la protection des ressources de cette forêt pourtant dans d'autres coins du monde la loi coutumière a servie beaucoup plus dans la conservation de ressource forestières. Pourtant ailleurs les villageois disent pratiquer une gestion villageoise comme le contrôle de nombre des chasseurs extérieurs qui entrent dans le village et leur durée de séjour dans le terroir (KARENTY et al 1999).

A l'Est de la Cote d'ivoire par exemple précisément à Ngafu, l'accès à la montagne Damafu, considérée comme refuge des génies protecteurs sont réglementés. Qui conque s'y rend les jours ou l'accès y est interdit, est frappé de mort par les invisible (KACHANGO 2007)

La valeur spirituelle et culturelle de la forêt réelle ou mythique n'est pas contestée, Quand on se promène en forêt, on se promène donc chez quelqu'un ! Le promeneur doit en tenir compte et respecter ces lieux. L'accueil du public est la règle en forêt publique et souvent en forêt privée.

La forêt est souvent symboliquement interprétée comme reliant ciel et terre, par les branches, les troncs et ses racines. C'est aussi le domaine de l'Homme sauvage, présent dans de nombreux mythes, La forêt fait également peur ; lieu de Nature où l'on se perd, lieu où l'on perd les enfants, où l'on rencontre le loup, où des dieux, les esprits et les animaux sauvages vivent, où la nuit se fait plus noire, dernier refuge des loups et des ours pour chassés. C'est le lieu où les hors-la-loi, bons ou méchants trouvent refuge. (<http://forest.wwf.fr>).

Voilà combien de fois la coutume semble être une alternative dans la protection et conservation de ressources naturelles. Mais pour le cas présent la communauté du milieu n'a pas de règle pour la gestion de cette forêt. Ceci nous amène à infirmer notre 2<sup>e</sup> hypothèse qui stipule que les lois coutumières offrant des règles applicables dans la gestion des ressources forestières locales seraient des éléments importantes influencent la participation communautaire.

Partant du tableau n°10 déterminant différentes opinions des répondants concernant la gestion de cette forêt dont 30% à Cizuka 2, 41% à Muhi et 56% à

Chikonjolo des répondants, pour eux la gestion est communautaire. Mais d'autres 40% à Cizuka<sup>2</sup>, 38% à Muhi e 29% à Chikonjolo pour eux la gestion est étatique. 30% à Cizuka 2, 21% à Muhi et 15% à Chikonjolo pour eux la forêt n'a aucun gestionnaire. Le journal « Le Forestier n°7 » (2010) montre que l'attribution de la gestion forestière aux communautés locales s'avère productif en terme de progrès pour une gestion plus durable des forêts du fait qu'ils ont conservé la forêt et ses ressources pendant des millénaires à partir de leurs connaissances traditionnelles donc il est dans la pratique qu'aucune de ces communautés riveraines ne soit mise à l'écart pour qu'ils s'inscrivent effectivement dans des principes de gestion des ressources forestières. Dans ce même ouvrage on démontre qu'à travers le monde, les gens commencent à réfléchir différemment en ce qui concerne la gestion et la conservation des forêts, et pensent qu'il faut donner aux peuples qui vivent dans les forêts la responsabilité de les gérer et le droit d'en tirer des bénéfices.

Ainsi la foresterie communautaire peut être un moyen efficace de réduction de la pauvreté et de promotion d'une gestion durable des forêts. Et en devenant un mouvement populaire, la foresterie communautaire a forcé les forestiers à changer leur façon de penser. L'avenir des écosystèmes forestiers est inséparable à celui des populations qui y vivent (Dounias & Froment, 2012). Ils contribuent à l'alimentation et à subsistance

globale des habitants. Et, dans les économies orientées progressivement vers le marché, ils fournissent une bonne partie des aliments et de médicaments consommés par les populations.

La prise de conscience de l'importance de l'utilisation durable des ressources forestières pour le moyen d'existence locaux et le bien-être des populations justifie que l'on investisse dans la conservation de la diversité biologique et dans son intégration avec l'objectif de réduction de la pauvreté, de sécurité alimentaire et de réduction des maladies dans la politique de développement (JOHNS & MAUNDU, 2012). Partant de l'organisation de réunion autour de cette forêt, 68% des répondants à Cizuka2, 38% à Muhi et 11% à Chikonjolo, montrent que la réunion est organisée par les visiteurs, 32% des répondants à Cizuka2, 23% à Muhi montrent que c'est le service de l'environnement qui organise mais aussi, 39% à Muhi et 89% à Chikonjolo pour eux aucune réunion n'est organisée autour de cette forêt. Cette divergence des idées pourra s'expliquer par soit la non information des tous les membres de la communauté du tenu de la réunion, ou soit la tenu de réunion à un seul coin du milieu, en plus de cela la mauvaise sélection des participants en réunion qui ne font pas la restitution à leur communauté de base.

Partant de la réalisation déjà faite autour de cette forêt, 21% de répondants à Cizuka2 et Muhi montrent qu'il y a eu implantation d'un comité de protection dans

ce milieu mais dont les actions ne sont pas visibles. D'après notre observation personnelle ceci est dû au non implication active des partenaires qui ont installé le comité. 58% à Cizuka2 et 30% à Muhi déclarent avoir réalisé la cartographie de cette forêt, cette cartographie n'est autre que la limitation de la Zone agricole pour la population et la zone à protéger.

Contrairement de Chikonjolo où 24% des répondants montrent que la réalisation reste seulement l'inventaire biologique qui s'est fait à l'intérieur. D'autres groupes des répondants montrent qu'aucune réalisation n'est faite autour de cette forêt.

Cette divergence reste toujours le non saisi de l'information au sujet de l'évolution des actions dans cette forêt. Pourtant ailleurs le comité de protection semble être une meilleure alternative comme à Ituri où des comités locaux ont été formés pour l'utilisation durable des ressources y compris les bois et la viande de brousse et cela a donné des bons résultats. (BROWN et al 2008). En rapport avec les participants en réunion, on constate que parmi les répondants 73% à Cizuka 2, 37% à Muhi et 11% à Chikonjolo, montrent que toute la communauté participe sans distinction de sexe ni d'appartenance à un groupe ou une structure déterminée. 22% à Cizuka2, 18% à Muhi pour eux seulement les hommes participent mais aussi 5% à Chikonjolo, 45% à Muhi et 87% à Chikonjolo disent n'être pas consultés en cas de réunions.

Partant du thème traité en réunion 100% de nos répondants à cette question montrent que le thème est la protection de cette forêt comme source de développement du milieu.

Partant des partenaires extérieurs encourageant la gestion communautaire, 70% à Cizuka2, 37,5% à Muhi et 43% à Chikonjolo montrent que ce WWF qui intervient, 57% à Chikonjolo pour eux ce Strongroots.

Partant de la concrétisation 100% à Cizuka2 et Muhi parlent de la sensibilisation et la cartographie tandis qu'à Chikonjolo c'est la sensibilisation seulement.

En ce qui concerne l'appréciation des actions des partenaires par la communauté, nous constatons des idées divergentes ; 54% à Cizuka2, 71% à Muhi et 100% à Chikonjolo déclare que l'initiative est bonne mais aussi 46% à Cizuka2, 28% à Muhi disent que l'initiative n'est pas bonne, eux craignent l'expulsion ou l'interdiction d'exercer leurs activités dans cette forêt.

En faisant l'analyse globale et partant de notre observation personnelle sur terrain, nous avons constaté que les partenaires intervenant à la protection de cette forêt ne sont pas vraiment actives et cela fait que les actions ne soient pas très solides pourtant la communauté était prête à soutenir leurs actions s'ils ne seraient pas passés une fois seulement dans le site en titre de réunion et s'ils rentraient pour faire le suivi des actions lancées et comprendre comment la population a perçu le message.

Nous pensons que les acteurs autour de cette forêt ne sont pas efficaces et la population comme acteur principale ne s'implique pas activement dans la protection de cette forêt. Ceci nous amène à croire que cette forêt n'a pas une garantie de vie. Pourtant il est démontré que les éléments les plus importants de la biodiversité forestière à prendre en considération dans l'élaboration de plan de gestion, c'est la population vivant à l'intérieur et au tour de cette forêt. Le plan visant le renforcement et maintien de la biodiversité forestière sont voué à l'échec s'ils ne tiennent pas compte de l'élément humain. (STEVEN JOHNSON 2008).

L'expérience du PNKB, Sud-Kivu où un comité de conservation communautaire ont été initiés à Miti et Murhesa et Mudaka pour devenir des syndicats villageoises dans les quels les membres doivent être capables des défendre et de revendiquer les intérêts des villageois vis-à-vis du PNKB et de le mobiliser pour une bonne conservation. Cette vision est une inspiration de ce qui se fait aussi au Kenya, en Tanzanie et en Uganda. Les membres des comités de conservations communautaire (CCC) interrogés, ont indiqué avoir contribué à 70% de baisse à la pression sur les ressources forestières, ils y sont parvenus aussi par de sensibilisation à la population riveraine. (MUCHUKIWA, 2010).

La Tanzanie, le Népal et le Mexique, une politique de gestion participative des forêts, d'importantes zones forestières ont été cédées aux

communautés locales, ceci a fait que la qualité de forêt soit améliorée et le revenu forestier a augmenté à la différence des forêts qui sont restées sous la gestion de l'Etat. Ce système de forêts communautaires a en général eu des effets positifs sur le développement économique des populations riveraines. (BLOMLEY et al, 2008; LUND, 2007; LUND & TREUE, 2008), (MAHARJAN et al, 2009) et (BRAY et al, 2005).

Une approche communautaire peut être un moyen de parvenir à un développement durable car elle conduit à la fois à une meilleure gestion des ressources forestières et à une augmentation des revenus pour les populations rurales. S'appuyer sur ces structures et institutions existantes permettrait non seulement de tirer le meilleur parti de l'expertise et des ressources humaines existantes, mais aussi de combler, de façon efficace et rentable, le vide laissé par le gouvernement. Il s'agit d'une stratégie qui s'est avérée efficace dans d'autres régions du monde et qui est particulièrement importante.

Dans de nombreuses sociétés congolaises les institutions traditionnelles sont fragiles, dysfonctionnelles ou inéquitables, et ne devraient donc pas être automatiquement adoptées ou subsumées dans un système national de gestion des forêts. Mais elles ne devraient pas non plus être ignorées, puisque elles peuvent fournir une base solide pour la mise en œuvre d'une gestion réelle et légitime, si elles bénéficient du soutien et du renforcement des capacités nécessaires pour les réformer et les développer. C'est là que la société

civile congolaise pourrait jouer un rôle important puisqu'il existe, à travers le pays, un large réseau d'organisations dont beaucoup sont déjà active dans ce domaine. Pour que la foresterie communautaire soit viable. Dans d'autres pays, l'expérience a montré que l'organisation en structure par les forestiers a plus de chances de réussir et d'apporter des avantages importants aux communautés, là où les forêts sont de qualité suffisante ou suffisamment étendues pour fournir des ressources significatives MAHANTY et al, 2009). Pour vaincre cette menace, il est nécessaire de planifier l'utilisation des ressources forestières de façon participative et le processus actuel de zonage des forêts en fournit l'occasion. Une telle approche contribuera à assurer que la meilleure gestion des ressources du pays de façon rationnelle et équitable, afin de maximiser les avantages pour la RDC et sa population. Elle fournira aussi le moyen d'impliquer toutes les parties concernées dans le processus de prise de décision, élément crucial pour concevoir des stratégies de développement globalement acceptables et adaptées au niveau local. (OSTROM & NAGENDRA, 2006).

La mise en œuvre d'une stratégie communautaire nécessitera la restructuration du secteur forestier de la RDC, y compris la redistribution des profits qu'il génère, pour qu'une plus grande proportion de ces profits parviennent jusqu'aux populations rurales pauvres du pays. Cela signifie que certaines parties seront perdantes,

notamment les grosses entreprises et certaines élites politiques, et que potentiellement certaines décisions politiques difficiles devront être prises. Aussi pour qu'une telle approche soit réalisable, il est essentiel que le gouvernement soit visionnaire et fasse preuve de leadership. Il ressort de ce tableau n°10 que plusieurs opinions concernant la crainte pour l'avenir de cette forêt dont 28% à Cizuka2, 37% à Muhi et 28% à Chikonjolo craignent le manque de pluie. 6% prouvent le problème des pâturages 12% à Cizuka 2, 6% à Muhi craignent l'infertilité du sol. 18% à Cizuka 2, 10% à Muhi et 12% à Chikonjolo pour eux la crainte est la perturbation d'habitat pour les animaux sauvages. 42% à Cizuka2, 41% à Muhi et 60% à Chikonjolo craignent le manque de produit forestiers dont ils ont besoin. Ces craintes font déjà objet des préoccupations du processus FLEGT et REDD+. Il s'agit en fait d'accompagner les communautés rurales au processus de gouvernance environnementalme comme déjà décrit dans le premier chapitre d ce livre (Polepole et Mapatano)

### **Conclusion**

Ce chapitre démontre aisément que dans les conditions propres à la collectivité de Burhinyi, le niveau de l'appropriation communautaire des ressources forestières du RWAGA par la population riveraine est faible. Et sous l'emprise de la pauvreté cette forêt peut disparaître malgré ses richesses en faune et flore. Partant

de règles coutumières impliquées dans la gestion de cette forêt, nous venons de constaté que la coutume n'a pas prévu de règles de gestion dans ce milieu et l'Etat qui est sensé intervenir est presque inexistant dans le milieu pour faire appliquer les lois du code forestier. L'implication de la population est très faible, les actions des acteurs extérieurs ne sont pas visibles sur terrain, aucune structure locale de protection de cette forêt n'est mise en place dans le milieu à part quelques sensibilisations qui ont été faites par quelques partenaires extérieurs en passage de quelque jours dans le milieu, alors qu'une couche de la population souhaite que des structures de sensibilisation soient actives dans leur milieu pour permettre leur bonne implication dans la gestion de cette forêt.

De tout ce qui précède, se déduisent les recommandations ci-après:

- Pour protéger cette forêt, une collaboration synergétique entre les acteurs ses souciant de l'avenir de cette forêt revêtant un bien commun est nécessaire, en diversifiant les activités économiques autres que l'exploitation agricole inapproprié, la diversification des ressources énergétiques en encourageant l'usage de foyer améliorée, sont des solutions qui peuvent contribuer à diminuer la pression sur l'utilisation immédiate des ressources forestières.

- Mobiliser la communauté à se regrouper en association des protections de l'environnement pour leur permettre d'avoir un cadre d'échange efficace et réfléchi autour de cette forêt.
- A tous les acteurs impliqués dans la gestion de cette forêt d'élaborer un plan d'aménagement en déterminant les zonages de cette forêt.
- Mener de plaidoirie aux autres partenaires extérieurs œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement de tourner leur regard vers cette forêt d'une importance écologique considérable
- L'éducation environnementale est aussi un mécanisme important permettant de réduire significativement la dégradation de cette forêt en incitant la communauté à participer activement dans la gestion de ressource forestière et le gérer dans une optique plus durable c'est ainsi que l'organisation de cette communauté en groupe sociaux de protection est d'importance capitale.

## **Bibliographie**

Bray D.B., L. Merino-Perez & Barry, D., 2005 The Community Forests of Mexico: Managing for Sustainable Landscapes. Austin: University of Texas Press.

- Bar-hen, A., 1998, Quelques méthodes statistiques pour l'analyse des dispositifs forestiers, FORAFRI, série n°5 CIRAD, France 109.
- Colfer, D. D., Kaimowitz, D. & Kishi, D., 2003, Les forêts et la santé humaine dans les tropiques: quelques interactions importantes,
- Doumenge.C, 1998, la gestion des écosystèmes forestiers du Cameroun, du Gabon, et de la Guinée équatoriale à l'aube de l'an 2000, UICN, Yaoundé, Cameroun, P 148.
- Grawitz, M., 2004, Lexique de sciences sociales 8<sup>ème</sup> édition, Dalloz, Paris.
- Karenty, A. & Joiris, D., 1999, Système locaux de gestion des bassins Congolais.
- Lammerrink M.P., & Wolffers, I. 1998, Approche participative un développement durable, Karthala, Paris, P 194
- Debroux L., hart T., Kaimowitz D., Karsenty A., & Topa G., 2007. La forêt en République Démocratique du Congo pots-conflits: Analyse d'un agenda prioritaire. Banque Mondiale et CIRAD. P 84
- Reed S., M., Graves A., Dandy N., Posthumus H., Hubaek K., Morris J., Prell C., Quinn C.H., Stringer L., C., 2009. Who's in and Why? A typology of stakeholder analysis methods for natural resource management. Journal of Environmental management 90: 1933-1949.

- Ebâ'a, R., Atyi, Devers, D., De Wasseige C., & Maisels, F., 2008, Etat des forêts d'Afrique centrale : synthèse sous- régionale. Dans, Etat de forêt, pp 17- 44.
- Omar, p., Cerutti, Ingram, V., Sanza, D., Ebia, S., Avit K. J., Philippe, j., Henri C .F., 2008, les forêts du Cameroun, dans *Etat des forêts d'Afrique centrale*, pp 45-59.
- Brown, E., Mwingibala, R., Hart, J., Ngangu B., Makambo, E., Wells, I., 2008, les forêts du bassin du Congo, dans état des forêts, pp 365-373.
- Lund, J.F., & Treue, T., 2008. Are We Getting There; Evidence of Decentralized Forest Management from the Tanzanian Miombo, Woodlands World Development 36(12): 2780-2800
- Lund, J.F. 2007, small beautiful Village level taxation of natural resources in Tanzania. Public Administration and Development 27: 307–318
- Blomley, T., Pfliegner, K., Isango, J. & Zahabu, E. 2008 seeing the wood for the trees: an assessment of the impacts of participatory forest management on forest condition in Tanzania. 42(3): 380-391
- Maharjan, M.R., T.R. Dakal, S.K. Thapa, K. Schreckenber & C. Luttrell, 2009 Improving the benefits to the poor from community forestry in the Churia region of Nepal. International Forestry Review 11(2): 254-267

- Mahanty, S. Guernier, j. & Yasmi, y., 2009, A fair share Sharing the benefits and costs of collaborative forest management. International Forestry Review 11(2): 268-280
- Muchukiwa, B., 2011, Le comité de conservation communautaire (ccc) et lutte contre la pauvreté rurale au Sud-Kivu en RD CONGO, Publication individuelle, p7.
- Ostrom, E. & Nagendra H., 2006, Insights on linking forests, trees, and people from the air, on the ground, and in the laboratory. Proceedings of the Academy of Sciences of the United States of America 103(51): 19224-19231
- Polepole P. 2011, Défis de la gouvernance des ressources naturelles collectives dans le groupement de Binza et Bukoma, Document Diobass Sud-Kivu, 15p.
- Rwabahungu, M., 2010, Situation de la dégradation et la déprédation des Boisements communaux et domaniaux en province de Kayanza et Muramya au Burundi, Document Diobass Sud-Kivu, p7.
- Ngendekumana,S., Keita, M., Diallo, A.Bah,B., Tchoundjeu, M. K., & Kouodiekong ,I., 2011, Approche alternative de gestion collective des ressources naturelles, cas du paysage Addel Nasser de Conacry, Document Diobass Sud-Kivu, p14.
- Marcos R., 2001, l'éducation à l'environnement, une quête de l'autonomie de la citoyenneté et de la

- justice sociale. Cas de l'Amérique latine, dans *Education à l'environnement*, Pp18-20.
- Yolanda Z., 2001, le panel des citoyens, un essai de promotion de la démocratie participative, dans *Education à l'environnement*, Pp24-29.
- Lucien S., 2001, l'éducation est l'environnement: Construire l'espoir sans naïveté, dans *Education à l'environnement*. Pp 20-23.
- Kuntala L., 2001, Apprendre en enseignant: l'Education à l'environnement par l'action, dans *Education à l'environnement*. p50-53
- Code forestier Congolais 2002.
- Dounias, E & Froment, 2012, lorsque les chasseurs cueilleurs deviennent sédentaires : les conséquences pour le régime alimentaire et la santé, dans *Forêt et la santé humaine*.
- Gouvernement Forestière: quelle place pour les peuples autochtones dans *Forestier n°7*.
- Kashango, M. 2007, Impact de la culture lega sur la protection de l'écosystème forestière de la collectivité chefferie de Basile en territoire de Mwenga, cas du groupement des Bashimwenda-Yôo, TFC, ISDR / Bukavu, Inédit.
- Lubala, M., 2006 Evaluation des déterminants de la participation citoyenne pour l'aménagement et la gestion de terroirs villageois du Bushi, Mémoire, ISDR, inedit.

Mushagalusa, B., 2011, Contribution à la caractérisation altitudinale de la végétation de Burhinyi, territoire de Mwenga (Sud-Kivu), cas du versant ouest de la forêt de Katulo-Mazingira, Groupement de Kalambo. Mémoire, UOB, inédit.

John,T et Maundu,T., 2012, Biodiversité forestière, nutrition et santé des populations dans les systèmes de production alimentaire orientés vers le marché, dans Forêt et santé humaine.

Revue UGADEC, N°3, ensemble protégeons la nature, septembre 2008. P31.

Rapport de l'Etat civil de la chefferie de Burhinyi 2011

Rapport service de l'Environnement Burhinyi 2011

Site Wikipedia (Forêt) le 10 Mars 2010

[http://www.fao/docrep/009/a0789f/a0789f07.html,25/02/2012.](http://www.fao/docrep/009/a0789f/a0789f07.html,25/02/2012)

<http://www.fao/docrep/009/a0789f/a0789f08.html,25/02/2012>

Http:

[//www.cifor.cgiar.org/Research/Livelihoods/MainActivities/ForestHealth,09/04/2012](http://www.cifor.cgiar.org/Research/Livelihoods/MainActivities/ForestHealth,09/04/2012)

[Http: //www. fao.org](http://www.fao.org) consulté le 25/06 :2012.

## Chapitre 13

# **Les comités de conservation communautaire (CCC) et lutte contre la pauvreté rurale au Sud Kivu, R.D.Congo**

*Bosco Muchukiwa*

### **Résumé**

Ce chapitre démontre que 50% des populations riveraines du parc national de Kahuzi-Biega (PNKB) se considèrent pauvres, 48% comme moyen par rapport à leur société et 2% sont riches. La pauvreté est donc une réalité incontestable en milieu rural avoisinant le parc. En cumulant, 98% des populations dans ce milieu *d'enquête seraient pauvres et dépendraient des ressources naturelles du PNKB. L'objectif de cet article est de décrire brièvement les réalisations des Comités de Conservation Communautaire (CCC), et d'expliquer les facteurs qui les ont empêchés de combattre la pauvreté des ménages aux alentours de PNKB. Les CCC sont à la fois des structures et des initiatives qui ont été conçues par l'ICCN et GTZ pour mobiliser et impliquer les populations dans la gouvernance du PNKB sur base du plan de développement intégrant la conservation des Ressources Naturelles.*

### **Introduction**

Les populations aux environs du Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB) sont des Bashi, Barega, Bahavu, Batembo, Barongeronge et Pygmées au Sud Kivu. Ces derniers ont été délogés par l'administration coloniale en

1956 pour sauvegarder cette réserve naturelle. En dépit de ce délogement, les Pygmées y pénètrent frauduleusement pour cueillir des champignons, lichens, les plantes médicinales et attraper des gibiers. Les autres groupes ethniques ci-dessus sont des cultivateurs et éleveurs. Par leurs activités, ils déplacent les limites de PNKB pour défricher des champs et pratiquer les élevages. Ils le déboisent pour la construction des habitations, l'exploitation artisanale des minerais, les braises et les bois de chauffage (Mazingira, 2004 et 2006). Ces menaces posent un réel problème de faire participer les populations à la Gouvernance des Ressources Naturelles (GRN) par l'Etat congolais pour conserver la biodiversité. Ce dernier représenté par l'Institut Congolais de Conservation de la Nature (ICCN) est en conflit depuis 1995 contre quelques fermiers à la Cour d'Appel et au Tribunal de Grande Instance à Bukavu (MUSHAGALUSA, 2010-2011 : 144 et Média Tours, 2008 : 9). En effet, les rapports d'évaluation consultés expliquent les différentes menaces au PNKB par la faiblesse de l'Etat congolais post colonial, la pression démographique, la pauvreté de la population, les guerres, l'insécurité et l'instabilité des gestionnaires des institutions politiques (MUCHUKIWA, 2006).

Au sujet de la pauvreté rurale, les enquêtes 1, 2 et 3 du Ministère de Plan ont révélé que 89,42% de la population au Sud Kivu vivent de moins d'un dollars par jour et par personne. Les mêmes enquêtes précisent que

l'indice de pauvreté en milieu rural est de 84,7% (Ministère de Plan, 2007 : 9). L'enquête commanditée par ICCN et GTZ en mai 2004 pour connaître le degré d'acceptation du PNKB a montré que 50% des populations interrogées se considèrent pauvres, 48% comme moyen par rapport à leur société et 2% sont riches (Mazingira, 2004 : 5). La pauvreté est donc une réalité incontestable en milieu rural. En cumulant, 98% des populations dans ce milieu d'enquête seraient pauvres et dépendraient des ressources naturelles du PNKB. Pour combattre la destruction de cette aire protégée, l'ICCN et son partenaire GTZ ont, à partir de 1980, inventé des approches pour réduire la pression sur les Ressources Naturelles (RN) et lutter contre la pauvreté des ménages autour de ce site naturel. Depuis cette date, trois approches ont été expérimentées, à savoir le modèle projet basé sur les ménages vulnérables, l'approche conservation communautaire centrée sur les organisations de base, et l'approche de comités de conservation communautaire (Emery MUSHAGALUSA, 2010-2011 : 71-79). Considérant les approches déjà mises en route, l'objectif de cette communication est de décrire brièvement les réalisations des Comités de Conservation Communautaire (CCC), et d'expliquer les facteurs qui les ont empêchés de combattre la pauvreté des ménages aux alentours de PNKB. Les CCC sont à la fois des structures et des initiatives qui ont été conçues par l'ICCN et GTZ pour mobiliser et impliquer les

populations dans la gouvernance du PNKB sur base du plan de développement intégrant la conservation des RN (protocole, 2003).

## **Méthodologie**

Les données présentées pour expliquer les limites des structures de cogestion, une approche liant la conservation et le développement local en vue de réduire la pauvreté ont été recueillies lors de l'évaluation des CCC au PNKB (MUCHUKIWA, 2006). Les données recueillies ont été enrichies par l'analyse des rapports d'ateliers sur les Comités de Dialogue au Parc National de Virunga (PNVi) au Nord Kivu, la conservation communautaire de la biodiversité du massif d'Itombwe au Sud Kivu (M'KEYO, 2002), En plus, les données ont été complétées par la revue de littérature sur la gouvernance des aires protégées au Rwanda (RWANYIZIRI, 2009 : 35-72), la participation des communautés locales dans la protection de PNVi au Nord Kivu (BALOLE et BOENDI, 2006 : 227-235), et l'évaluation de la performance des CCC sur les groupes vulnérables au Sud Kivu (MUHIGWA, 2008 : 1-58). Enfin, l'étude essentiellement qualitative a consisté à analyser les données récoltées des rapports, à les comparer et à les synthétiser pour expliquer comment l'ICCN et GTZ s'emploient au PNKB pour concrétiser les plans de conservation et développement local par une

série d'activités prévues pour combattre la pauvreté des ménages aux alentours de cette aire protégée. Cette méthode (analyse des rapports-revue de littérature-comparaison et synthèse) a permis de dresser une topographie des CCC, de dégager leurs réalisations et d'analyser le plan conservation et développement en vue de ressortir les facteurs freins au développement des villages autour de PNKB.

## **Résultats**

MUSHAGALUSA (2010-2011) a dégagé quelques facteurs qui expliquent la persistance des menaces au PNKB. Il s'agit du contexte de création des CCC, des stratégies qui ont été utilisées par ICCN et GTZ et des logiques des acteurs, de l'appropriation locale de l'approche, des rapports existant entre les acteurs, des conditions de travail du personnel de surveillance, de la présence militaire, de la gestion financière. Pour MUSHAGALUSA, la cogestion au PNKB dans sa version actuelle a été un échec. En étudiant les nouvelles pratiques de la gouvernance des aires protégées au Rwanda, RWANYIZIRI est arrivé à la même conclusion suite à l'héritage de la politique coloniale de conservation de type policier et à la jeunesse du processus de décentralisation dans ce pays. Nous voulons démontrer que les atouts et les opportunités existent déjà en R.D. Congo. La cogestion peut favoriser la conservation des

RN et la réduction de la pauvreté rurale si l'Etat congolais manifeste une ferme volonté, procède à la révision de la loi de 1969 sur l'organisation et la gestion des parcs du pays, et que si un contrat de cogestion est établi entre divers partenaires pour définir le champ d'action de chaque acteur et ses marges d'autonomie. L'absence de ces deux outils importants a freiné l'ICCN et GTZ de contribuer à la réduction de la pauvreté des ménages aux environs de PNKB en particulier et au Sud Kivu en général. Cela étant dit, nous présentons nos résultats en trois étapes, à savoir la topographie des CCC, leurs réalisations et l'analyse du plan de conservation et développement local.

### **La configuration des Comités de Conservation Communautaires (CCC)**

Nous ne décrivons pas l'historique des CCC, car il existe des feuillets d'éducation environnementale (Le Gorille et Mazingira) et bon nombre de rapports d'évaluation à ce propos. J.B. MUHIGWA et Emery MUSHAGALUSA ont fourni des explications importantes sur leur fonctionnement et organisation. Brièvement, les CCC sont des structures de cogestion. Elles ont été créées par l'ICCN et GTZ pour mobiliser les populations locales dans la conservation des RN au PNKB et obtenir en contrepartie le développement de

leurs villages. Georges BAKONGO<sup>44</sup> interrogé en avril 2006 avait déclaré que les premiers CCC ont été initiés à Miti et à Mudaka au Sud Kivu pour devenir des syndicats villageois. Leurs membres devraient être capables de défendre et de revendiquer les intérêts des villageois vis-à-vis de PNKB et de les mobiliser pour la conservation. Cette vision est une inspiration de ce qui se fait au Kenya, en Tanzanie et en Uganda. Les villages autour de PNKB devraient bénéficier de 20% des recettes touristiques et avoir des comptes bancaires en vue de jouir effectivement de la cogestion (Bosco MUCHUKIWA, 2006 : 31). Malheureusement cet idéal n'a pas été réalisé par manque de volonté politique. En 2006, il y avait 12 CCC mais leur nombre est arrivé à 13 CCC<sup>45</sup> d'après les renseignements fournis par Emery MUSHAGALUSA en 2011. Avant cette date, l'UNESCO voulait étendre les CCC à toutes les aires protégées en R.D. Congo pour suppléer aux efforts des gardes de parcs et à la faiblesse de l'Etat congolais.

L'organisation des CCC est très simple et comporte deux niveaux, à savoir les comités de base et le groupement. Les comités de base fonctionnent au niveau

---

<sup>44</sup> Georges Bakongo fut chercheur à l'ICCN et coordinateur du développement autour de PNKB.

<sup>45</sup> Les 13 CCC sont Bugobe, Bugorhe, Bushwira, Katana, Miti et Mudaka dans le territoire de Kabare, Ikoma dans le territoire de Walungu, Bitale-Ndando, Mulonge-Lungomangoma, Musenyi-Bukanga, Kalonge-Est et Kalonge-Ouest dans le territoire de Kalehe, et Nzovu dans la basse altitude en territoire de Shabunda.

des villages et sont constitués des chefs coutumiers, des associations féminines, des agriculteurs, des éleveurs, des guérisseurs, des enseignants, des confessions religieuses, des apiculteurs, des institutions publiques, des pêcheurs, des associations de développement, des jeunes, des commerçants, des concessionnaires, des chasseurs, des artisans, des pisciculteurs, des fermiers, des fabricants de braise, des gardes au PNKB, des herboristes, des exploitants forestiers, des chercheurs, de la Fédération des Entreprises du Congo, des transporteurs, des Pygmées. Les délégués de catégories socioprofessionnelles sont élus ou cooptés pour devenir des membres du groupement qu'est le CCC. La structure de ce dernier comprend une assemblée générale, un comité de pilotage constitué de 5 membres, un comité de contrôle, un comité de dénonciation et un comité de rédaction du bulletin MAZINGIRA.

### **Les réalisations des CCC**

Les CCC sont l'une des variantes de la cogestion. Les expressions consacrées à ce sujet sont le modèle alternatif, la gestion décentralisée, la gestion participative<sup>46</sup>, la conservation communautaire, etc. Les

---

<sup>46</sup> Ephrem BALOLE et Samuel BOENDI distingue deux grandes approches, à savoir l'approche participative initiée au PNVI en 1993 comportant deux volets dont la conservation communautaire et la conservation populiste. Le but de l'approche participative est triple : impliquer les populations dans la conservation, réduire les coûts économiques et sociaux qu'elles supportent, et leur procurer

membres des CCC interrogés en 2006 ont indiqué avoir contribué à 70% à baisser la pression sur les RN au PNKB en période de guerre et post-conflit. Ils y sont parvenus par les sensibilisations des fermiers et populations aux environs de cette aire protégée contre le feu de brousse et la déforestation, par le marquage des limites de PNKB, l'identification et la dénonciation des braconniers, des coupeurs des bambous, des exploitants forestiers. Ils ont collaboré avec les gardes du parc et les chefs coutumiers pour décourager les dépendants de la forêt et leur expliquer son importance dans la régulation du climat.

Avec l'appui de l'ICCN et GTZ, les membres des CCC ont élaboré le protocole d'accord entre le PNKB et les populations (CCC/BUSHWIRA, 2003), le règlement d'ordre intérieur (CCC/BUGORHE, 2004), le plan de conservation - développement du groupement (CCC/MITI, 2005), et le code de bonne conduite pour la sauvegarde des RN. L'adhésion et l'existence de ces différents outils administratifs sont à la fois des opportunités et atouts à améliorer pour une cogestion

---

des bénéfiques pour la protection des RN. La deuxième grande approche est qualifiée de néolibérale et repose sur trois principes de base : la gestion durable d'une aire protégée doit être préférable à tout autre usage de cette même terre, la RN doit générer des revenus optimaux capables de la maintenir et de la rendre moins incitatifs des usages alternatifs, et doit être basée sur la valeur d'usage de la ressource.

efficace. Ceux-ci énumèrent déjà quelques principes de base pour une gestion alternative des RN au PNKB.

Brièvement, le protocole d'accord est un petit document de 19 articles. Il définit l'objet de la coopération, la durée de celle-ci, les rôles et le fonctionnement du CCC, ses rapports avec le PNKB, les obligations des parties prenantes, et les dispositions finales. Le protocole d'accord est signé par le chef de PNKB et les membres du CCC. Ce n'est pas un contrat au sens juridique. Le règlement d'ordre intérieur de 17 articles est signé uniquement par les membres du CCC pour faciliter un bon climat de travail. Il précise les objectifs du CCC et le mode de désignation des membres, leurs attributions, les droits et les devoirs des membres, les sanctions et les conditions de dissolution du partenariat. En revanche, le code de bonne conduite pour sauvegarder les RN au PNKB concerne toutes les populations congolaises, les membres du CCC, toutes les catégories socioprofessionnelles, les touristes et les passagers. Il dresse 25 comportements prohibés par le CCC en vue de conserver les RN au PNKB. Le code de bonne conduite est placé à l'entrée de l'aire protégée.

La production des documents administratifs constitue l'une des étapes vers la cogestion et devrait inspirer ADISCO et DIOBASS qui ont des objectifs de promouvoir des approches participatives multi-institutionnelles pour la bonne gouvernance des RN dans

les sociétés post-conflits : cas de la région des grands lacs en Afrique centrale.

### **Le plan de conservation et lutte contre la pauvreté rurale**

Le plan de conservation-développement du groupement est une simple planification des activités relatives à la conservation et au développement villageois. Son exécution est attribuée aux populations du groupement avec l'appui de l'ICCN et GTZ. Le premier volet de ce plan n'est pas traité dans le cas d'espèce, car nos sources d'information l'abordent en détail. Nous nous penchons sur l'aspect développement du groupement pour expliquer le lien entre l'échec de réduire la pauvreté rurale et la pression sur les RN au PNKB.

En 2001, le CCC de Miti en chefferie de Kabare au Sud Kivu a planifié les activités qui seront réalisées au 31 décembre 2005 pour la conservation des RN au PNKB et le développement villageois. L'analyse dudit plan montre qu'il était prévu qu'au moins 50% des ménages directement touchés par le programme devraient augmenter leur revenu d'au moins de 30%. Ce revenu devrait provenir des emplois non agricoles qui connaîtraient une croissance d'au moins de 5% chaque année. Pour une période de cinq années, le taux de croissance cumulé est de 25%. Pour atteindre ce taux, le nombre des petites et moyennes entreprises viables

devrait augmenter d'au moins 15%. Trois domaines du plan intéressent pour comprendre ce qui était prévu pour réduire la pauvreté et sauvegarder les RN au PNKB. Premièrement l'électrification du groupement de Miti était l'une des priorités comme alternative à la déforestation du PNKB. Un comité d'électrification de cette entité serait constitué et devrait procéder à l'identification des ménages intéressés par l'électrification. Il devrait signer un protocole de collaboration avec la Société nationale d'Electricité (SNEL), organiserait les services de fournitures du courant électrique dans le groupement de Miti et mobiliserait les opérateurs dans le secteur de crédit en faveur des petites et moyennes entreprises. Les ménages intéressés par l'électrification devraient cotiser pour acquérir les transformateurs, les compteurs et divers autres matériels d'installation.

Aussi, l'augmentation de la production agricole était pensée en termes de limiter l'extension des champs dans le PNKB. Les 50% des ménages touchés par le plan de conservation-développement devraient augmenter leur production agricole de 30 à 70% et récupérer 30% des champs dégradés à la fin du programme. D'après les prévisions, entre 40 et 60% des ménages utiliseraient des fertilisants (compost, fumier, biomasse, ...), maîtriseraient les techniques de protection des sols, l'agroforesterie et utiliseraient les produits phytosanitaires écologiques. Les ménages respecteraient

le calendrier agricole, bénéficieraient d'intrants (outils aratoires, semences améliorées) et parviendraient à conditionner les produits vivriers pour le marché. Le plan cite une série d'amendements à apporter pour inciter les villageois à s'adonner à la conservation des RN. Ils seraient organisés dans une coopérative de multiplication des semences ou de production et de vente des produits agricole. Quatre pistes de desserte agricole seraient entretenues avec l'appui des chefs coutumiers et des agents de l'Etat congolais. Les cantonniers seraient formés en techniques d'entretien des routes de desserte agricole et bénéficieraient d'outils de travail. Le point fort dans ce volet est la promotion des pratiques agricoles chez les pygmées. Au moins 50% des ménages pygmées devraient acquérir des champs pour pratiquer l'agriculture en vue de réduire leur dépendance des RN au PNKB. Le CCC de Miti, l'ICCN et la GTZ devraient chercher de fonds pour l'acquisition des terres en faveur des pygmées qui devraient être finalement initiés aux activités génératrices de revenu.

Et, le taux de mortalité du bétail devrait diminuer de 50% pour augmenter la production animale. Au cours de 5 années de fonctionnement du programme, 70% d'éleveurs maîtriseraient les techniques d'élevage, une pharmacie vétérinaire serait installée dans le groupement de Miti pour assurer l'approvisionnement en médicaments de traitement des maladies des animaux et combattre la mortalité des bêtes. Cette pharmacie

collaborerait avec une brigade de recherche sur la pharmacopée traditionnelle. Entre 40 et 50% d'éleveurs recourraient à la pharmacopée et auraient des géniteurs de race améliorée.

Lorsque nous considérons les aspects décrits ci-dessus, nous constatons que le plan de conservation – développement contient de bonnes idées pour le développement villageois. Paradoxalement, les différentes activités prévues dans ce plan n'ont pas été réalisées. Quelles sont les principales explications ? Les réponses à cette question sont exposées ci-après.

### ***Les causes de l'échec du développement villageois autour de PNKB***

Le rapport de diagnostic des CCC en 2006 évoque trois facteurs importants, à savoir l'insuffisance des moyens financiers, le maintien de la loi de 1969 sur le fonctionnement et l'organisation des aires protégées en R.D. Congo, et la passivité des membres des CCC.

#### La passivité des membres des CCC

Au sujet de ce facteur, le rapport mentionne que les membres des CCC n'ont pas une culture d'entreprise et n'investissent pas dans les activités d'autofinancement. Le petit crédit qu'ils parviennent à obtenir sert à la survie de la famille. Mazingira (2004 :3) indique que les membres du CCC à Ikoma ont reçu 143 houes, 225 lapins, des porcs, des chèvres, des arrosoirs et des

semences pour l'autofinancement et comme alternatif au braconnage. Malheureusement, les différents appuis n'ont pas propulsé l'autofinancement. Les activités dites génératrices de revenu ont été alimentaires que de promotion d'un développement durable. Les membres des CCC ont continué à compter sur l'ICCN et la GTZ pour financer les projets à caractère durable, à savoir l'adduction d'eau, l'électrification des villages, la sécurité alimentaire, la réhabilitation et la construction des écoles, et éventuellement l'élaboration du plan conservation - développement a bénéficié de l'appui de ces deux institutions en vue de définir les priorités en matière de développement local. C'est pourquoi, aucune activité prévue dans le plan n'a été réalisée par manque de financement extérieur (MUCHUKIWA, 2006).

Le maintien de la loi de 1969

La loi de 1969 n'a pas été modifiée pour consacrer le principe de cogestion effectivement. La modification de cette loi permettrait à l'ICCN et à ses partenaires de s'investir davantage dans le développement local. Les CCC comme structure de cogestion existent de fait ; ils n'ont pas droit ni aux recettes touristiques, ni aux financements des partenaires extérieurs. Pour cette raison juridique, ces derniers n'ont pas financé l'électrification, la production agricole et l'élevage tel qu'il est prévu dans le plan conservation-développement du groupement Miti. Pour se dédouaner,

l'ICCN et la GTZ ont assuré quelques formations aux membres des CCC, financé l'élaboration dudit plan mais n'ont pas toutefois appuyé les initiatives de ces derniers pour trouver le financement de leurs activités contenues au plan élaboré (Protocole d'accord, des obligations de PNKB, BUSHWIRA, 2003).

*L'insuffisance des moyens financiers*

En 2005, les CCC ont bénéficié de 100\$, somme qui ne permet pas de réaliser les activités de développement durable inscrites dans le plan. En 2006, l'ICCN et la GTZ ne sont pas parvenus à réunir 15.000\$ en raison de 1000\$ par CCC. L'enveloppe budgétaire allouée aux CCC a connu une diminution de 20 à 2% (MUCHUKIWA, 2006 : 32-33). MUSHAGALUSA (2010-2011 : 106-107) abonde dans la même ligne et soutient l'idée de la tricherie et montre que l'ICCN et la GTZ n'ont pas fait preuve de bonne volonté, car les recettes de 10 années de tourisme auraient contribué au développement villageois depuis l'implantation des CCC. D'après lui, les recettes disponibles n'ont pas été réparties d'après la clé de 30% de rétrocession mais ont été envoyées au Ministère à Kinshasa comme dans le régime de centralisation. MUSHAGALUSA dénonce ce système et renchérit que la décentralisation financière a échoué notamment, de même que les fonds des partenaires extérieurs n'ont pas été portés à la connaissance des membres des CCC pour décider de

leurs affectations pour le développement des villages aux alentours de PNKB. Cela a conduit à la non appropriation locale du processus de gestion participative, et par ricocher au maintien du braconnage, de la déforestation et de l'exploitation minière dans le parc.

## **Conclusion**

Plusieurs facteurs peuvent être évoqués au sujet de l'échec du développement des villages aux environs de PNKB mais nous avons présenté les principaux. Sur le terrain, les CCC sont une réalité de structure de gestion participative mais n'ont pas une existence légale. Raison pour laquelle, les ONG de conservation défavorisent le volet de lutte contre la pauvreté rurale. Le plan de développement villageois élaboré par les membres des CCC a bénéficié des moyens financiers insuffisants pour l'électrification, la sécurité alimentaire et l'élevage. Les charges des CCC ont été réduites à celles de conception, d'orientation et de consultation (protocole d'accord, 2003) en matière de conservation au lieu d'être de véritables structures de cogestion et d'exécution du plan de développement villageois. Trois stratégies peuvent être développées pour faire des CCC de véritables structures de cogestion.

Premièrement, il s'agit de favoriser le partage de l'information pour garantir l'éclosion d'une démocratie. Ceci implique que le rôle des CCC ne peut être réduit

uniquement à la sensibilisation des populations sur l'importance de PNKB, ni à la rédaction du bulletin MAZINGIRA mais ses membres devraient accéder aux informations stratégiques sur les recettes touristiques et les financements des partenaires extérieurs pour arrêter des décisions communes sur leurs affectations en faveur des activités de développement local. Les représentants de chaque comité de pilotage participeraient aux réunions organisées par les chefs des stations les plus proches ou à celles tenues par le conservateur principal pour inciter la participation populaire.

Deuxièmement, la réforme de la loi de 1969 est une exigence primaire afin de rencontrer les besoins en matière de promotion de la cogestion. Cette loi a été élaborée pour perpétuer le système de surveillance policière, hérité de la colonisation. Avec les évolutions, la raison d'être de cette loi est obsolète car elle apparaît inadaptée au contexte politique actuel. L'exemple du gouvernement zimbabwéen étudié par Emery MUSHAGALUSA devrait inspirer les congolais, En 1982, ce gouvernement a révisé sa loi de 1975 dans le but d'étendre les avantages aux populations à travers et par le projet CAMPFIRE. Les études ont été effectuées et les structures de gestion participative ont été implantées par la suite. En R.D. Congo, cette étape a été franchie, il ne manque que le cadre légal pour réglementer la manière dont seront distribués les bénéfices issus de la conservation des RN au PNKB et garantir le

développement villageois. La réussite de cette réforme dépendra donc de la volonté de l'Etat congolais et de la signature d'un contrat de partenariat entre ce dernier représenté par l'ICCN, les partenaires extérieurs et les populations locales. Le contrat de partenariat devra inclure le principe de rétrocession et définir les mécanismes de transfert de pouvoir et des charges, y compris les modalités de suivi et d'évaluation.

Troisièmement et enfin, la réactualisation du plan de conservation- développement est une nécessité pour déterminer les coûts de chaque projet et les responsabilités de chaque partenaire. La réactualisation devra permettre le développement des activités génératrices des revenus par les CCC, l'autonomisation de ces derniers, leur reconnaissance pour fonctionner dans un cadre légal et la constitution d'un fonds de cogestion. Ce dernier serait alimenté par une partie des recettes touristiques rétrocédées aux populations riveraines de PNKB et les financements extérieurs (Le Gorille, 2006 : 10).

Aussi, les CCC sont une approche de gouvernance des RN qui s'applique au domaine privé de l'Etat congolais. A ce titre, elle peut inspirer les ONG ADISCO au Burundi, DIOBASS en R.D. Congo et leurs partenaires en quête des stratégies en vue de développer des programmes durables de protection de l'environnement en période post-conflit. L'analyse des CCC croise le thème sur les comités locaux de gestion

environnementale : atouts et défis à lever. La réduction de la pauvreté en milieu rural constitue l'un des défis à lever pour favoriser la participation effective des populations rurales à la conservation des RN. A ce titre, cette communication aborde les incitations sociales et économiques pour une gouvernance des RN. La volonté politique et le rôle des dirigeants dans la révision de la loi de 1969 sur la gestion des RN au PNKB sont des atouts qui favoriseraient la viabilité environnementale en vue d'assurer le développement villageois. En abordant l'aspect relatif à la décentralisation par la base pour favoriser la GRN dans les Etats post-conflits et fragiles, cette communication met au cœur la question de la gouvernance et revêt à ce titre un caractère transversal.

## **Bibliographie**

Bosco Muchukiwa, 2006. Diagnostic des Comités de Conservation Communautaire au Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB), Inédit, Rapport d'évaluation, Bukavu, RDC, 44p ;

Emery Mushagalusa, 2011. Réinventer la cogestion du Parc National de Kahuzi-Biega ? Les Comités de Conservation Communautaire au centre de la critique, Inédit, Mémoire de master en Développement, Environnement et Société, UCL, Belgique, 144p.

Jean-Berckmans Muhigwa B., 2008. Activités de conservation et impact sur les groupes vulnérables.

- Evaluation de la performance et de la reconnaissance dans leurs milieux : Données de la ligne de base CCC 2008, Inédit, Rapport d'enquête, Bukavu, RDC, 56p.
- Kigali Independent University (ULK), 2009. Scientific Review of the University, N° 15,
- Le Gorille, 2006. N° 14, Bukavu, RDC, 12p
- Le Gorille, 2007. N° 16, Bukavu, RDC, janvier-juin, 2007, 12p
- Marc Lnaguy et Samuel de Merode, 2006. *Parc National des Virunga survie du premier parc d'Afrique*, Tielt, éditions Lannoo, 350p.
- Média Tours, 2008. N° 015-016, Bukavu, RDC, 2008, 20p.
- Ministère du Plan, 2007. Pauvreté, insécurité et exclusion dans la province du Sud Kivu, Kinshasa, 30p.

## Chapitre 14

### **Des pratiques et savoirs locaux, comme facteurs incitateurs du regroupement paysan pour la gestion des ressources naturelles collectives dans le Bushi**

*Balagizi Karhagomba Innocent, Mapatano Mulume Sylvain., Adhama Mirindi Trésor, Bisusa Muhimuzi Alphonse et Mwapu Isumbisho*

#### **Résumé**

Ce chapitre essaie de démontrer les acquis du processus de recherche action participative dans une phase post-conflits. Il prouve que les paysans sont capables de se regrouper autour des *dynamiques diversifiées en vue d'améliorer leurs conditions de vie* là où les institutions étatiques et les aides humanitaires sont inefficaces. Le chapitre présente en fait des technologies issues des connaissances traditionnelles pour enfin développer des pratiques pour la gestion des ressources naturelles locales en lien avec la Sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté au niveau communautaire.

#### **Introduction**

La recherche action paysanne comme un des programmes pilotes de la Plateforme DIOBASS s'inscrit dans le cadre général de renforcement de la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles tant en

milieux ruraux qu'urbains dans le Kivu (DIOBASS, 2009). La recherche-action est une démarche qui met l'accent non seulement sur une meilleure évaluation et compréhension du problème (analyse systémique du problème), mais aussi de trouver des réponses plus rapides et efficaces issues des innovations, lesquelles induisent un changement social et un apprentissage social participatif. Et, autour d'un projet défini avec le demandeur (ex. collectivité, institution, organisation), il s'agit de mettre en place des processus d'analyse partagés, associant la démarche scientifique à l'expérience et les savoirs des acteurs de terrain. Elle permet aussi, à partir d'un recueil de données identifiées et collectées au plus près des acteurs, de monter des actions, de mobiliser les potentiels existants et de redynamiser les acteurs dans l'institution (BALAGIZI, 2011). En effet, la destruction du tissu social et économique s'est accentuée à la suite des guerres successives et conflits armés que le Kivu a connus depuis 1996. Des communautés entières ont fui pendant longtemps dans les forêts ou se sont réfugiées dans les villes créant des surpopulations urbaines et une forte insécurité alimentaire. Et, les initiatives locales pour susciter une production agricole intense sont étouffées, et, les structures étatiques sont déliquescents : le chômage, la faim, la pauvreté sont très prononcés (BUCHEKUDERHWA et al, 2012 ; ADHAMA et al, 2012). Et, en cette période où la paix est en pleine construction et que le processus de décentralisation est en vogue, les communautés rurales et urbaines, elles-mêmes doivent se reconstruire. Des recherches-actions précises et autonomes que ce soit sur des thèmes techniques liés à

l'agriculture, ou la création d'emploi pour les jeunes font parties de ces opportunités.

Etant donné que l'agriculture se présente comme l'occupation majeure des populations, il est logique que des efforts particuliers soient redéployés et des échanges agricoles et économiques menés afin de susciter les apprentissages sociaux participatifs, favorables au renforcement de la sécurité alimentaire tout en veillant à la protection des ressources naturelles collectives exploitables. Cette approche vise donc à valoriser une agriculture durable et peu dépendante d'intrants extérieurs. C'est un processus concerté, long mais rassurant, dont le corollaire est la Valorisation de Pratiques et Savoirs Locaux, au sein des plateformes multidisciplinaires d'innovations locales.

Les dernières enquêtes effectuées par la Plateforme Diobass (BALAGIZI et al, 2010, BUCHEKUDERHWA et al, 2012) ont révélé que de nombreux problèmes socio-économiques majeurs vécus dans le monde rural depuis beaucoup d'années sont toujours actuels et nécessitent d'y apporter des solutions plus efficaces, accessibles et adaptées. Il s'agit notamment de: l'improductivité des sols liées à des facteurs complexes, la réduction des superficies cultivables et la soumission des ménages au système de métayage, manque de financement agricole, maladies diverses qui ravagent des animaux domestiques, ravageurs des cultures maraîchères et vivrières, ainsi de que de perturbations climatiques imposant de nouvelles techniques de rétention d'eau, de technique de sélection semencière,...

Ce chapitre décrit les dynamiques existantes de regroupement paysan autour des technologies locales issues des innovations paysannes. Il offre aux scientifiques des informations sur les pratiques et savoirs locaux susceptibles de contribuer à un meilleur accès à la nourriture, à la bonne gestion de l'environnement, si une plus-value y est associée. Il s'agit donc d'un document issu du savoir local présentant la thématique d'amélioration des conditions de l'élevage ou de l'agriculture, là où il n'y a pas de vétérinaire ou d'agronome professionnel.

### **Présentation du milieu d'étude**

La région Bushi fait intégrante des hautes terres de la partie occidentale de la région du Rift albertin. Les altitudes varient entre 1000 m (niveau de Kilungutwe et Kamanyola) et 4700 m (niveau du Mont Muhi). Ce milieu d'altitude fait partie intégrante des hautes terres du Kivu et jouit des conditions naturelles favorables à l'occupation humaine. Le climat est de type tropical de montagne, caractérisé par neuf mois de pluie (septembre-mai), trois mois de saison sèche (juin-août), une pluviométrie annuelle d'en moyenne 1300 mm et une température moyenne entre 19 et 20,5°C.

Les terres sont latéritiques en général de pH acide (3-6) souffrant de fortes érosions, et impropres à une agriculture intensive, sauf dans zones côtières (Kamanyola) et forestières (Haut et Bas-Burhinyi, Kaziba, Luhwinja) et les zones volcaniques (Kabare-Nord). Les marais couvrent environ 20% de la superficie et constituent les zones de concentration pour la

production maraîchères dans les territoires de Walungu et Kabare. Le relief est généralement collinaire et des montagnes émergent du paysage luxuriant. Les principales rivières sont : la Ruzizi à Kamanyola et Nyangezi, Nkombo à Mushinga, la Mpungwe à Mudaka, la Kadubo à Burhinyi et Mushinga ainsi que la Lwiro à Bugorhe. Les rivières Nkombo, et Kadubo se déversent vers le fleuve Congo; la Mpungwe et Lwiro se déversent dans le lac Kivu.

La population estimée de Bashi à approximativement 2 millions d'habitants (en 2011) habitent naturellement dans trois territoires différents notamment les territoires de Kabare, Walungu et Mwenga (collectivités de Burhinyi et Luhwinja). Cette population possède une organisation sociale commune sous une royauté traditionnelle dirigé par du chef appelé Mwami.

Dans l'ensemble, le système économique est encore fort proche de celui d'un régime d'autosubsistance. Ce sont les produits venant des champs familiaux qui forment la quasi-totalité des apports alimentaires. Il n'y a presque pas de réserves car les techniques de stockage sont peu élaborées. Aux problèmes de ration alimentaire insuffisante et déséquilibrée, il faudrait ajouter celui du sol, en tant que capital naturel de production agricole. Sur base des recherches agronomiques, les colons européens s'approprient les meilleures terres et réduisent les autochtones à cultiver des terres rapidement épuisées par l'érosion. Cela conduit au déséquilibre alimentaire.

Les zones écologiques de la zone d'intervention comprennent trois différents écosystèmes :

- Les forêts: il s'agit d'abord du Parc national de Kahuzi-Biega qui chevauche les territoires de Kabare et de Walungu et la forêt d'Itombwe qui chevauche les collectivités de Burhinyi, de Luhwinja et de Kaziba. En plus de cela, il a des forêts artificielles créées par les initiatives locales de reboisement et lutte antiérosive (Burhinyi, Luhwinja, Kaziba, Walungu, Kabare) ou des forêts résiduelles conservées spécialement dans les groupements de Bugorhe (BALAGIZI et al, 2012). Ces formations offrent de possibilités de maintien du climat mais les actions humaines sont si intenses que les efforts de reboisement sont inférieurs aux pouvoirs de destruction des forêts pour la production de la braise, en tant que combustible principale dans le Sud-Kivu. Les plantations d'Eucalyptus couvrent une large superficie des terres et constituent alors une valeur économique importante, surtout pour le territoire de Kabare et Walungu.

- Les marais: les marais couvrent environ 20% des terres du Bushi et constituent les zones agricoles. Ils sont très exploités par les petits agriculteurs pour les cultures maraichères. Les territoires de Walungu et Kabare sont très inondés par des marais, lesquels occupent environ 25% des terres agricoles exploitées.

- Les champs: les populations développent de cultures adaptées au contexte agro-écologique. Dans les territoires de Kabare et Walungu, on observe de vastes plantations de bananiers entrecoupées par des cultures mixtes de maniocs, ou des céréales (maïs, sorgho) associées aux haricots.

## **Méthodologie de travail**

Cette étude a été effectuée au courant du premier semestre de l'an 2011. La collecte des données a été faite à travers le processus d'accompagnement des organisations paysannes encadrées par la plateforme DIOBASS et aussi par la faculté de santé et développement communautaires de l'Université Libre des Pays de Grands Lacs (ULPGL), au travers la démarche de recherche action dans différents sites du Bushi ; une zone soumise à une vulnérabilité alimentaire et écologique depuis plus de deux décennies (LOUVAIN DEVELOPEMENT, 2008).

La démarche de collecte des données a reposé sur les techniques d'interview semi-structurée basée sur des focus groups, des réunions et des ateliers d'échanges entre les chercheurs et paysans, en vue d'approfondir et confronter leurs connaissances locales pour la mise au point des pratiques dans la lutte contre la faim et la pauvreté, dans la restauration écologique, à partir des ressources disponibles.

Il s'agit des savoirs sur les maladies du bétail, dans la lutte aux champs, et contre les ravageurs des récoltes,...

Pour la mise au point de la méthodologie, nous sommes partis des acquis de la foire de Murhesa (2002) organisées par la Plateforme DIOBASS et de différents ateliers d'échanges sur la pharmacopée et sur les technologies issues des centres de recherche et

disséminées par la Plateforme Diobass depuis les années 1996.

Les différentes sorties sur le terrain pour échanger avec les chercheurs-paysans dans les différentes zones géographiques d'intervention ont permis de renforcer le niveau d'informations recherchées concernant les problèmes ruraux prioritaires, les dynamiques de recherche action et aussi les technologies locales en place.

Les recherches ont été faites dans les collectivités-chefferies de collectivités de Burhinyi, de Ngweshe et de Kabare. Ces trois entités territoriales représentent toutes les zones agro-écologiques du Sud-Kivu et peuvent ainsi renseigner sur le maximum des dynamiques paysannes du Bushi.

Les données ont été récoltées à Bugorhe, Kamanyola, Katana, Mushinga, Kagabi, Luhihi, Burhinyi, Kamisimbi, Nyangezi, Buhozi, intégrant ainsi les différentes zones agro-écologiques (voir tableau 1).

Ces sites ont été choisis en tenant compte des critères d'éligibilité pour la conduite d'une recherche tels que: - démographie humaine très forte - population typiquement rurale - potentialités agricoles - zones en phases post-conflits et sécurisées - accessibilité de la route - existence des initiatives locales de recherche action participative - existence des associations féminines structurées.

Tableau 1. Distribution des zones agro-écologiques dans le Bushi

<b>Zone agro-écologiques</b>	<b>Koppen</b>	<b>Altitude (m)</b>	<b>T°C</b>	<b>Période de cycle végétatif (Jours)</b>	<b>Pluies (en mm)</b>	<b>Végétation naturelle</b>	<b>Vocation agricole</b>	<b>Sites</b>
Zone tropicale de basse altitude	Aw1-2	<1000	>24	< 270	<1600	Savane boisée, forêts décidues	Mais, sorgho, riz, manioc, taro,	Kamanyola, Bas-Burhinyi
Zone équatoriale d'altitude (étage de moyenne altitude)	Cw	1400 - 1800	17-20	>270	>1300	Forêts denses	Théier, caféier, quinquina, bananier, patate douce, haricot, maïs, soja, arachide,	Mushinga, Walungu, Katana, Burhale,

							sorgho, arbres fruitiers	
Zone équatoriale d'altitude (Etage de haute altitude	C	1800 - 2800 et plus	12-17 gelées blanche s possible en saison sèche	>270	>130 0	Foret de haute altitude, bambous, prairies	Théier, Quinquina , tabac, pomme de terre, petits pois,	Kabare, Bugobe, Kahuzi- Biega, Kajeje, Haut- Burhinyi, Ikoma, Luhwinja, Kaziba, Kamisimbi

La première étape a consisté en une visite des sites d'enquêtes (villages) identifiées par le groupe de recherche, à travers la marche transversale pour l'identification des différents acteurs sociaux impliqués dans les activités de la sécurité alimentaire en vue de constituer un questionnaire adapté et de contacter les répondants éventuels aux questionnaires. La figure 1 montre les sites d'étude.

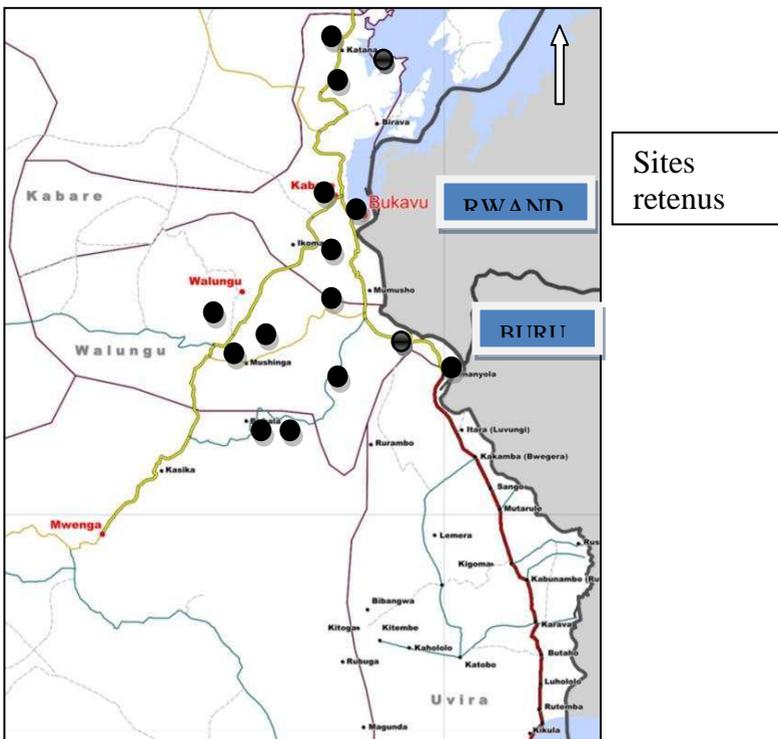


Figure 1. Sites de collecte des informations

Les populations cibles sont les villages d'implantation des structures partenaires identifiées. Et, les enquêtes ont été conduites sous-forme d'interview semi-structurées, avec des groupes focaux représentés par les organisations paysannes impliquées dans la recherche-action paysanne, les comités locaux de développement et les chefs locaux, et les associations féminines. Les groupes focaux ont été constitués par 15-20 personnes (voir photo ci-dessous).

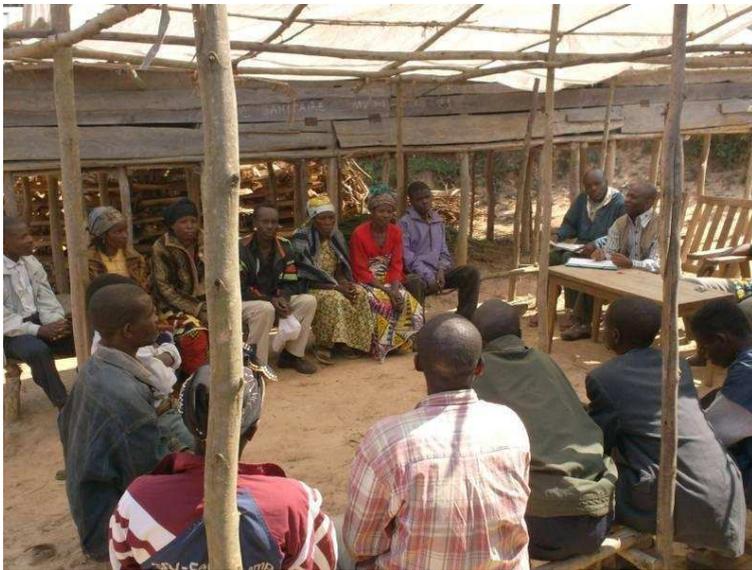


Photo 1. Un focus-group à Kamisimbi

Les questions se rapportaient aux dimensions suivantes : agriculture et élevage, santé et nutrition, marché des produits agricoles, et l'aménagement du terroir et les organisations de développement.

Il s'agissait de soumettre le questionnaire à un focus group de 15 personnes constitué de :

- 2 membres des associations féminines existantes (essentiellement des femmes)
- 2 membres du comité local de développement dont 1 homme et 1 femme
- 2 responsables des écoles
- 3 paysans agriculteurs de profession dont 2 femmes et 1 homme
- 1 chef de localité ou de groupement
- 1 agent de développement extérieur et partenaires du milieu
- 3 membres de la structure partenaire dont 1 femme
- 1 agent des services de l'Etat.

La méthode de mapping (DERY et al, 1999) a permis de cartographier les problèmes socio-économiques majeurs dans les zones d'intervention ; permettant ainsi de cibler d'autres répondants. A certains moments, surtout pour des questions spécifiques à la gestion des terres et à l'historique, les chefs locaux et autres personnes-clés étaient interrogés isolément dans un climat social favorisant le dialogue démocratique. Toutes les informations recueillies auprès des concernés étaient ensuite confrontées pour validation dans des séances exigeant un plus grand nombre de participants incluant aussi les représentants des focus group.

Quand aux maladies des cultures, les travaux ont porté sur l'identification des technologies autour de la lutte aux



Infertilité des sols	3	3	3	3	3	3	3	3
Femmes porte0faix	0	3	0	0	0	0	0	0
Manque d'intrants agricoles	3	3	1	1	3	1	3	3
Pression démographique	3	3	3	3	3	3	3	3
Insuffisance des bétails	2	2	2	3	2	3	3	2
Maladies de bananier et manioc	3	3	3	3	3	3	3	3
Violences sexuelles	3	1	3	3	3	3	0	1
Insuffisance des technologies agricoles	3	3	3	3	3	3	3	3
Perturbations climatiques et adaptation de calendrier agricole	3	3	3	3	3	3	3	3
Système de métayage et accaparement des terres agricoles	1	3	3	3	3	3	3	3
Période de soudure agricole	3	3	3	3	3	3	3	3

3 Situation très grave ; 2 situation modérée ; 1 situation non alarmante ; 0 situation très négligeable.

On remarque que 19 problèmes majeurs seraient à la base de la vulnérabilité paysanne dans cette partie du monde. Parmi ces problèmes, 9 sont présents dans tous les sites et sont jugés « très graves ». Il s'agit de la soudure agricole, les perturbations climatiques, l'insuffisance des technologies agricoles, les maladies des cultures, l'infertilité des sols, le déboisement massif, le chômage des jeunes et la démographie galopante là où il n'y a pas assez à manger. Les autres problèmes sont

prioritaires dans tous les sites mais peuvent se présenter avec des intensités variées. Cependant, la question fondamentale de la femme porte-faix se présente comme une particularité.

#### Les pistes des innovations paysannes axées

Le tableau 3 suivant montre cependant les innovations paysannes existantes et pouvant être exploitées en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté rurale. Elles sont réparties suivant les unités (organisations) paysannes de recherche action et aussi en fonction de localités.

Ce tableau montre l'existence des organisations et innovations technologiques paysannes orientées dans le domaine de la sécurité alimentaire: production et transformation des aliments, dissémination des semences améliorées, valorisation des aliments traditionnels, production des intrants agricoles, gestion de la fertilité du sol, traitement des maladies animales et des cultures à part des plantes médicinales, le développement des techniques culturelles assurant l'accès aux médicaments et à la nourriture.

Tableau 3. Inventaire des innovations paysannes

Unités Recherche paysannes	Membres	Localisation	Innovations paysannes
GEADBU	39	Burhinyi	Production des produits vétérinaires: diarrhées, verminoses, rhumes, exophtalmie Essais agricole et dissémination des semences améliorées de maïs et haricot et boutures saines manioc
CETEP	45	Kamisimbi	Production des intrants agro-pastoraux: engrais organiques, blocs à lécher, produits contre la coccidiose lapine, exophtalmie Production des semences des variétés traditionnelles et améliorées : Amaranthus viridis, A.cruentus, A. hybridus
KAGALA	50	Kabare	Production des intrants agro-pastoraux: bloc à lécher, acaricide naturel, vermifuges, insecticides Recherche agricole: introduction et conservation des boutures de patate douce à chair orange Valorisation du lait de chèvre: Maladies humaines: pommades contre les dermatoses, soins de la chevelure, antidotes,

			contre le paludisme, contre les mycoses, rhumatismes, hémorroïdes
ADEA	20	Bugorhe	Production des intrants agricoles: produit de conservation des semences, des bio-fertilisants à base des crottes animales Maladies humaines: rhumatismes Production des produits vétérinaires: agalactie, exophtalmie, verminoses Production de lait de chèvres Constitution de la banque de semences et introduction de nouvelles variétés: variété améliorées de haricot de 2 mois. patate douce à chair orange, manioc, soja, amarante grain
APROPA	25	Burhinyi	Introduction de nouvelles variétés: variété de haricot de 2 mois de ADEA. patate douce à chair orange, amarante grain Maladies humaines: rhumatismes, diarrhées, verminoses, rhumes, exophtalmie
ARSPDV	20	Burhale	Produits vétérinaires: pseudo-peste aviaire Transformation des produits alimentaires : lait de soja, farine de grain d'amarante, pain de soja

			Essais agricoles : manioc panifiable, Jatropha curcas
COLUMAPHAR	35	Katana	Produits vétérinaires: verminoses, toux, diarrhées, exophtalmie, gales, Essais agricole : cultures des ignames par graines
GRENIER-CFK	35	Kamanyola	Produits vétérinaires: verminoses, produits contre la pseudo- peste aviaire, Produits phytosanitaires: insecticides de bananier CIALCA, produits de conservation des récoltes, fongicides de tomates Recherche agricole : culture de Moringa oleifera, Bambara bean, amaranth grain, production de lait de chèvre Santé humaine: les candidoses vaginales, les dermatoses, myomes utérins
MUPROSSAN	23	Katana	Recherche agricole: Cultures et expérimentation de la pomme de terre, Forçage de la germination de la patate douce
OPELABU	16	Kamisimbi	Produits vétérinaires: Production de produits contre la coccidiose lapine
BAFUKUZI	8	Katana	Production et distribution des semences agro

			forestières
OPAVP	16	Kamanyola	Cultures et Transformation des fruits
Synergie OCEK-OBWOLOLOKE	19	Buhozi	Produits agro-pastoraux : production des engrais locaux Intégration plantes médicinales et alimentaires (se nourrir et se soigner sur de petites superficies) Valorisation des aliments traditionnels oubliés : adaptation en cultures
CDEP/ADEA	40	Mushenyi	Production de lait de chèvres ; agroforesterie
MED	33	Mushinga	Produits vétérinaires: Production de produits contre les maladies bovines et de chèvres Technologies des haricots bio-fortifiés et transformation des produits agricoles Fabrication des phytomédicaments pour santé humaine

On remarque que des initiatives de recherche paysanne assises sur des organisations ou des synergies paysannes présentent des innovations pouvant offrir des pistes de recherche action plus approfondie.

Le tableau 4 montre les dynamiques paysannes qui se développent face aux problèmes ressenties dans les différents milieux du Bushi.

Il présente d'abord les problèmes prioritaires existants (tableau 2) puis présente des solutions locales envisagées ainsi que les technologies locales associées. Les organisations ou regroupement paysans en ressortent clairement et leur spécialité.

Tableau 4 : Problèmes et technologies

<b>Problèmes prioritaires</b>	<b>Solutions locales</b>	<b>Technologies existantes</b>	<b>Lieu d'activités: organisations porteuses</b>
Analphabétisme	Organisation des écoles d'alternance en milieu paysans pour une alphabétisation axée sur le développement agricole	Formation continue des paysans autour de l'agriculture durable, chaque dimanche matin	Bugorhe: ADEA
		Formation continue des paysans sur l'écriture	Kashadu/Burhinyi: GEADBU Bugorhe : ADEA Kamanyola: DUBR, CFK, IPLCI
Accès aux soins de santé	Intégration des cultures des plantes médicinales et alimentaires dans les systèmes agricoles existantes Adhésion massive et obligatoire aux mutuelles de santé	Intégration plantes médicinales et alimentaires Production des médicaments naturels	Bukavu: ISDR-Bukavu Buhozi: OBWOLOLOKE, OCEK Kabare centre: KAGALA, Burhinyi : APROPA

Déboisement massif	Organisation et structuration des pépiniéristes et semenciers et implication massive dans les journées de plantation des arbres	Agroforesterie	Burhinyi: CODIMIR, GEADBU Bugorhe: ADEA, OCEK Nyangezi: GEAPD, DIOBASS, CDEP/Mushenyi Mushinga: DIOBASS
Infertilité des sols	Organisation des systèmes de compostage et fertilisation organiques des champs, installation des haies fertilisantes - intégration agro-pastorale	Production locale d'engrais et bio-fertilisants installation des haies à base de Tithonia et intégration des arbustes améliorants le sol	Buhozi: OBWOLOLOKE, OCEK Kamisimbi: CETEP Buhozi: OCEK
Femmes porte-faix	Valoriser des micro-crédits / chèvres et financiers à travers les Mutuelles de solidarités (MUSO)	Institutionnalisation des MUSO au niveau village	Kamanyola: GRENIER, CFK Luhihi: CIMMAL Kamisimbi: CETEP, OPELABU Kashadu: GEADBU

	Intégration des systèmes semenciers avec la valorisation des technologies et connaissances traditionnelles		Kabamba: Burhinyi: Comité local de développement avec DIOBASS Bugorhe: ADEA Luhihi: CIMMAL, INERA Nyangezi: Comité de gestion des Ressources Naturelles avec DIOBASS Kamanyola: CFK, GRENIER, DUBR Mushinga: DIOBASS
Manque d'intrants agricoles et technologies agricoles		Dissémination des variétés améliorées de haricots (noirs) et niébé cultures et valorisation des aliments traditionnels oubliés	Buhozi: ULPGL Bukavu, OBWOLOLOKE, OCEK
Pression démographique	Education communautaire autour des mécanismes de planning familial et sécurité		?

	alimentaire		
Insuffisance des bétails	Valoriser des micro-crédits /chèvres et financiers à travers les Mutuelles de solidarités (MUSO)	Crédits rotatifs – chèvres	Bushi: DIOBASS Buhozi: OCEK et OBWOLOLOKE
Perturbations climatiques et adaptation de calendrier agricole	Collaboration avec les institutions de recherche agricoles et implications dans les expérimentations pour la contrôle de la gestion de l'eau	Techniques de gestion de l'eau des pluies	Plaine de la Ruzizi: UEA, GRENIER
	- Formation pratiques et échanges		
Système de Métayage et accaparement des terres agricoles	Coalition paysanne et développement des champs communautaires	Champs communautaires, Mise en place des Comités Villageois	Bushi: DIOBASS, FOPAC

De ce tableau, il apparait que les différents problèmes ruraux majeurs constituent des facteurs incitateurs de regroupement paysan. Les innovations touchent des domaines variées intégrant la - fertilisation des sols à travers l'agroforesterie, la production des engrais, cultivant des dispositifs fertilisants

- La dissémination et la production des semences : améliorées ou des espèces alimentaires traditionnelles oubliées
- La production des phytomédicaments pour les soins des animaux ou des humaines ainsi que des intrants phytosanitaires
- Des dynamiques tournent aussi vers l'auto-éducation communautaire, l'organisation des crédits rotatifs ou aussi les mutuelles de solidarité, les travaux et champs communautaires pour renforcer la solidarité paysanne.

Des organisations se dressent dans tous les axes géographiques et se spécialisent sur une quelconque thématique. On peut citer ADEA et CIMMAL (sur l'axe Kabare Nord), KAGALA, CETEP, OBWOLOLOKE, OCEK (sur l'axe Kabare Centre), APROPA, GEADBU (sur l'axe Burhinyi), GRENIER, CFK, DUBR (sur l'axe Kamanyola). Les centres de recherche et universités, comme L'UEA, l'INERA, se sont impliqués en compagnie de la Fédération des Organisations Paysannes du Congo (FOPAC/ Sud-Kivu) ensemble avec l'ONG DIOBASS. Cependant les questions liées à la

surpopulation et pression démographique semblent ne pas préoccuper des acteurs quand bien même elle constitue un déterminant clé de l'insécurité alimentaire au niveau des ménages, et il est bien clair que les zones de forte densité de population sont caractérisées par une production agricole faible, seulement suffisante pour l'autoconsommation.

## **Discussion**

Ces résultats confirment la théorie telle que les communautés du Bushi ont une histoire d'insécurité alimentaire même avant l'arrivée des colonisateurs. Elles ont aussi une longue tradition d'actions collectives, individuelles et de réciprocité, soutenues par le pouvoir coutumier, pour se protéger contre toute forme de famine et d'extrême pauvreté (BUCHEKUDERHA et al, 2012). Les communautés ne les faisaient pas tout simplement pour des raisons de bienveillance envers leur prochain. C'est sur ces bases qu'elles testaient leur capacité à améliorer la sécurité alimentaire des familles. Plusieurs milliers d'années il y a déjà dans les zones étudiées, les populations avaient entrepris un mode de solidarité basé sur la création des greniers et d'aide réciproques de telle sorte que les nourritures soient disponibles à la fois pendant les périodes des bonnes que des mauvaises récoltes.

Les résultats de ce travail révèlent une communauté en asphyxie pour confirmer les observations de Dupriez (1987). Il s'agit d'une communauté en proie à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire (Louvain développement, 2008) et qui doit mettre en place des mécanismes de survie. Il a déjà été démontré comment les populations souffrant de pauvreté et de marginalisation utilisent les connaissances héritées des générations précédentes pour la gestion de leurs ressources naturelles dans des voies durables et efficaces (SCOONES et al, 1999). Ainsi, les savoirs et pratiques locaux faisant partie intégrante de l'écosystème local, constituent l'instrument de base utilisé par les acteurs ruraux pour faire face aux exigences de survie, dans la lutte pour produire assez de nourriture, pour obtenir un abri convenable, pour faire survivre les animaux domestiques, ainsi que pour satisfaire les besoins vitaux (GROUPE SAVOIRS ET APPRENTISSAGE, 2004). Et, cette mentalité de recherche-action a favorisé la construction de relations de communication égalitaires basées sur l'échange de savoirs entre paysans, cadres des services techniques, et chercheurs d'université.

En effet, pour qu'une société se construise mieux en phase post-conflits ou après une calamité, ses membres doivent d'abord identifier les problèmes - clés qui handicapent la vie sociale, économique et environnementale et même politique. Cette analyse des choses fait appel à des acteurs internes et externes visant

ensemble un changement social. Ce changement fait penser à un processus social et mental impliquant l'intervention de l'intelligence collective pour aboutir à des innovations. Dans ce sens, cette dynamique est appelée « Recherche-action » et se schématise simplement par la figure 2.

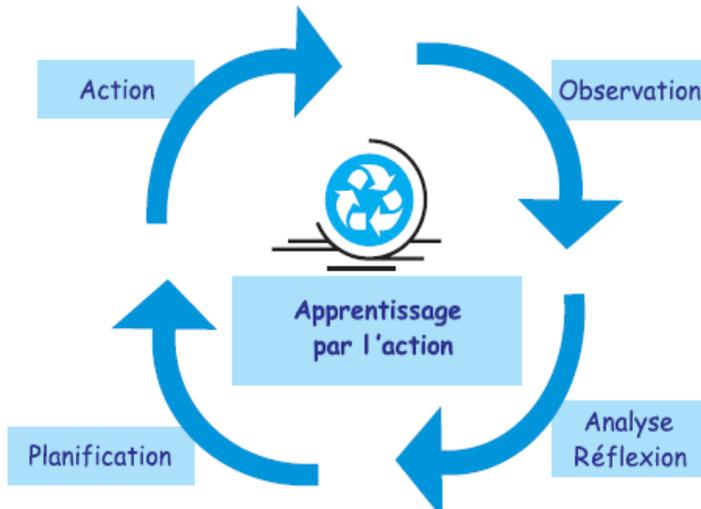


Figure 2. Schéma logique du processus de recherche-action (tiré de Liu, 1997)

Les résultats obtenus montrent aussi que les communautés paysannes du Bushi détiennent un potentiel de savoirs locaux susceptibles d'être exploités pour une intégration dans la vie socio-économique du monde rural si l'on y associe une plus-value issue de la recherche scientifique et des technologies de

transformation pour la mise sur le marché des produits phytosanitaires, vétérinaires ou alimentaires de qualité et à prix concurrentiel.

Des observations semblables ont été faites dans plusieurs régions fragiles pour essayer de lancer un développement fondées sur la valorisation des ressources et connaissances locales (COMPAS, 2006 ; VELDHUIZEN, 1997, WATERS-BAYER, 1995, BIZIMANA, 1994).

La question de production agricole et celle de rendement des cultures restent une question fondamentale pour assurer la sécurité alimentaire dans les zones rurales du Sud-Kivu. Ceci a comme corollaire un faible accès à la nourriture saine et équilibrée. La situation de vulnérabilité alimentaire se pose avec acuité dans le Bushi avec des effets combinés liés aux conflits sociaux et/ ou armés (BUCHEKUDERHWA et al, 2012). Ainsi, nombreux paysans restent sédentaires dépourvus des technologies pertinentes pour faire survivre leur maisonnée et participer à la survie des villes. Comment les innovations paysannes décrites dans ce travail peuvent-elles être capitalisées pour la survie économique des milieux ruraux ? Pour y arriver, les centres de recherche et les universités de la région doivent veiller sur cette dimension afin de renforcer les initiatives déjà entreprises (BALAGIZI et al, 2012). Notons que plus que de pauvreté, de ressources insuffisantes et d'incertitude dans un environnement fragile, ce dont souffrent les

agriculteurs démunis des pays du Sud, c'est de ne pas être reconnus dans leur savoir, leur créativité et leurs potentialités, dans leur existence même (SCOONES et al, 1999). Les coalitions paysannes restent soutenables dans la mesure où les innovations paysannes sont promues et testées dans une dynamique de recherche action au sein de laquelle les centres de recherche, les universités, les paysans, les services étatiques et les ONGs s'impliquent et dans une ambiance démocratique et égalitaire.

## **Conclusion**

Ce chapitre vise à élucider le processus de recherche action et des innovations paysannes existante au sein des communautés de Bushi. L'idée capitale est la valorisation des pratiques et savoirs locaux à travers des technologies porteuses. A partir de 19 problèmes prioritaires qui frappent l'ensemble des populations rurales et périurbaines de la zone étudiée 15 sont généralisés à tous les sites notamment, l'analphabétisme, l'accès aux soins de santé, le manque de financement agricole, le chômage des jeunes, les violences sexuelles, infertilité des sols, le déboisement massif, le manque d'intrants agricoles, forte pression démographique, insuffisance du cheptel, les maladies des cultures, la déficience des technologies agricoles importées, perturbations climatiques, le système de métayage/accaparement des terres, la période de soudure.

Ces problèmes affectent la sécurité alimentaire et l'environnement agricole du paysan.

Les dynamiques paysannes se sont créées par ci par là mettant en place des technologies issues du savoir local et permettant de survivre les conditions hostiles qu'impose le milieu. Les organisations paysannes semblent se spécialiser dans les domaines variés, pour valoriser les pratiques et savoirs locaux. Et, alors, la promotion des dynamiques autour des connaissances locales pour un développement durable, se fixe comme de produire une masse documentaire sur les pratiques locales dans le domaine de la Pharmacopée agrovétérinaire. Ces informations devront être capitalisées à travers des recherches appliquées et des expérimentations participatives en vue de mettre à la disposition du paysan des intrants adaptés, acceptés, disponibles et accessibles. Ceci est une voie sûre de capitaliser le savoir et la connaissance locale dont l'importance est indéniable dans le processus de développement durable en lien avec la gestion des ressources naturelles collectives. Et, l'on notera avec ANAMED, que le plus grand risque pour l'Afrique est la perte de sa connaissance!

### **Bibliographie**

Adhama M., Balagizi K., Mushagalusa B.T, 2012.  
Mécanismes d'auto-prise en charge des ménages ruraux de Bugobe et Kamanyola pendant la période

- de soudure. Analyste topique, ULPGL-Goma, Sous presse.
- Balagizi K., Ngendakumana S., Namegabe M.,H., Adhama M., T., Bisusa M., Baluku B., Isumbisho M., 2012. Perspectives de gouvernance environnementale durable dans la région de Lwiro, Sud Kivu, RD Congo, in *Vertigo*. Sous presse.
- Balagizi K. I., Cifizi A., Bagula M. E., Cizungu M., J., Adhama M.T. , Masilya M, P., Isumbisho M., P., 2012. Effet de l'engrais « CETEP » sur le rendement des cultures de haricot nain dans le Sud-Kivu, in *Vertigo*. Sous presse.
- Balagizi, K., Mapatano, M., Polepole, B., Cizungu M., Isumbisho, 2010, Etude de base pour la bonne gouvernance des ressources naturelles, Rapport technique de Diobass, 74 p.
- Bizimana N., 1994. Traditional veterinary practice in Africa. GTZ, Eschbonn.
- Buchekuderhwa C., Mapatano M., 2012. Comprendre la dynamique de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire au Sud-Kivu.
- CENTRE POUR LA GESTION DE L'INFORMATION ET DE LA CONNAISSANCE, 1998. Connaissances autochtones pour le développement. Un cadre pour l'action, Banque mondiale. Washington DC.
- COMPAS, 2006. Endogenous development in practice. Towards well-being of people and ecosystems. ETC, Netherlands.

- Derry B., Otsyina R., Ng'atigwa C., 1999. Indigenous knowledge of medicinal trees and setting priorities for their domestication in Shinyanga Region, Tanzania. ICRAF, Nairobi. 87 p.
- DIOBASS, 2009. Présentation de la Plateforme DIOBASS, Document technique. Bukavu, 53p.
- Dupriez H., 1987. Le Bushi ou l'asphyxie d'un peuple. ADI-KIVU.
- GROUPE SAVOIRS ET APPRENTISSAGE, 2004. Des approches locales pour un développement global. Banque mondiale.
- Scoones I. et Thompson J., 1999. La reconnaissance du savoir rural. Savoir des populations, recherche agricole et vulgarisation.
- Liu, M. 1997. Fondements et pratiques de la recherche-action. Paris: L'Harmattan,
- LOUVAIN DEVELOPPEMENT. 2008. La pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire au Sud-Kivu. Louvain-la-Neuve, Belgique.
- Veldhuizen L., Waters-Bayer A., Ramirez R., Johnson D., Johnson T., 1997. Farmer's research in Practice. Lessons from the field. Intermediate Technology publications.
- Waters-bayer A., 1995. Planification avec des pasteurs, GTZ, 185 p

## Conclusion générale

### *Mwapu Isumbisho*

Cet ouvrage présente une particularité pour traiter les questions spécifiques de la gouvernance environnementale dans le contexte post-conflits de la région de Grands Lacs Africains. Les différents chapitres qui y sont développés découlent des efforts d'une recherche entreprise localement au sein des institutions d'enseignement supérieur, universitaire et de recherche. Les résultats de recherche publiés dans ce livre proviennent donc des expériences pratiques de terrain et découlent d'une démarche de recherche-action participative (à travers l'approche multi-institutionnelle); ceci en vue de la restauration et de la réhabilitation des ressources naturelles collectives, dans les sites à écosystèmes fragiles du Burundi et de la RD. Congo.

Tout commence par des questions ou préoccupations liées à la compréhension même de la gouvernance des ressources naturelles collectives. Ensuite, il a été démontré que c'est par un partenariat régional solide que les questions de gouvernance des ressources naturelles peuvent trouver une solution durable, considérant l'aggravation de l'environnement dans les pays de la région des Grands Lacs Africains, consécutive aux déplacements massifs des populations et un déboisement intensif qui en résulte ainsi que les menaces qui pèsent sur les Ecosystèmes riches en

biodiversité endémique. Cette idée noble est soutenue par des cas analysés au Burundi et en République Démocratique du Congo, cas allant de l'exploitation minière à l'utilisation des terres arables en passant par l'analyse du circuit de commercialisation du bois forestier et sa traçabilité dans une perspective du processus FLEGT.

Comme pistes concrètes de solution, des modèles de gestion rationnelle des ressources naturelles collectives ont été proposés par les auteurs. Dans cette perspective, les différentes approches devraient être mises à contribution car, qu'ils s'agissent des approches traditionnelles de conservation ou plus « élaborées » comme l'AVIP (Approche Initiative et Vision Paysannes « **AVIP** »), il importe de pouvoir mettre en place une approche adaptée aux réalités locales. Néanmoins, et dans tous les cas, la place de l'évaluation environnementale est centrale pour la gestion durable des ressources naturelles.

L'autre piste de solution suggérée par les auteurs est double. C'est d'abord sans conteste, la participation de toute la communauté à la gestion des ressources naturelles collectives. En effet, les résultats présentés dans cet ouvrage montrent à juste titre, comme cela avait déjà été démontré ailleurs, que dans des zones post conflits plus qu'ailleurs, comme c'est le cas pour la Région des Grands Lacs Africains, faire participer les différentes composantes de la communauté à la prise des décisions sur la gestion collective est capitale pour la confiance mutuelle. Les populations se voient ainsi accompagnées par leurs

gouvernants à la base qui font passer plus aisément des idées importantes véhiculant l'idée de la bonne gouvernance. C'est aussi la valorisation des technologies locales ou importées comme alternatives à adaptées au contexte local pour juguler et pourquoi pas annihiler la pression anthropique sur les ressources naturelles.

Enfin, comme dit ci-haut, les écosystèmes fragiles de la région sont très riches en biodiversité avec une endémicité unique qu'il importe de protéger pour le bien de toute l'humanité. Malheureusement, nous nous retrouvons face à des populations du Burundi et du Bushi en RDC, parmi les plus pauvres du monde et avec une densité de population et une croissance démographique très élevées.

Dans le milieu d'étude, l'insécurité alimentaire est devenue chronique et constitue un fléau de longue durée contre lequel il faut une solution immédiate. Par conséquent, pour une meilleure gouvernance et gestion des ressources naturelles, les questions liées à la sécurité alimentaire doivent occuper le premier plan.

Pour y arriver, les différents acteurs (universités et centres de recherche, ONGs de développement et gouvernants) doivent collaborer comme c'a été le cas dans cadre du projet ayant permis la production du présent ouvrage.

Cet ouvrage est adressé spécialement aux acteurs de développement intégrant les approches de conservation communautaires des ressources naturelles autant qu'aux décideurs politiques qui doivent planifier et modérer la

gouvernance des ressources naturelles en cette phase de reconstruction nationale dans les deux états de la sous région.

## Sommaire

Les Editeurs	4
Préface	8
Discours de son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province du Sud-Kivu	12
Liste des figures	16
Liste des tableaux et images	18
Introduction Générale	21
Abbréviations et sigles	26
Chapitre 1 : Comprendre la Gouvernance des Ressources naturelles collectives dans le Kivu	30
Chapitre 2 : Partenariat régional de recherche action participative dans le processus de gestion durable du bassin du Congo	47
Chapitre 3 : L'exploitation minière et les impératifs environnementaux légaux en République Démocratique du Congo : cas de la province du Nord Kivu	77
Chapitre 4 : La commercialisation et la traçabilité du bois forestier du Kivu : un risque environnemental de grande envergure	103
Chapitre 5 : L'utilisation des terres agricoles, un défi fondamental pour la sécurité alimentaire et le développement durable au Burundi	132
Chapitre 6 : Défis de la gouvernance des ressources naturelles collectives dans les groupements de Binza et Bukoma	146
Chapitre 7 : Du modèle traditionnel de la conservation de la nature : cas de la reconstitution de la réserve naturelle du Mont Lubwe	181

Chapitre 8 : Approche alternative de gestion collective des ressources naturelles: cas du paysage de Madina oula-guinée	222
Chapitre 9 : L'approche cadre conjoint comme stratégie de délimitation participative du massif forestier d'Itombwe et du Bushema	246
Chapitre 10 : La place de l'évaluation environnementale dans la gestion des ressources naturelles	259
Chapitre 11 : Analyse des paramètres incitateurs des femmes à participer dans la gestion des marais agricoles dans la collectivité Chefferie de Ngweshe.	269
Chapitre 12 : La participation communautaire locale dans la gestion de la forêt du mont Rwaga en collectivité-chefferie de Burhinyi, Est de la R.D. Congo	313
Chapitre 13 Les comités de conservation communautaire (CCC) et lutte contre la pauvreté rurale au Sud Kivu, R.D.Congo	360
Chapitre 14 : Des pratiques et savoirs locaux, comme facteurs incitateurs du regroupement paysan pour la gestion des ressources naturelles collectives dans le Bushi	381
Conclusion générale	410

*Le Centre de Recherches Universitaires du Kivu (CERUKI) est un Centre Interdisciplinaire fonctionnant au sein de l'Institut Supérieur Pédagogique de Bukavu, conformément à la décision rectorale n° 003/UNAZA/73 du 20 octobre 1973 fixant organisation des Centres et Instituts de recherches de l'Université du Zaïre.*

*Il a été agréé par la décision n°021/UNAZA/76 du 4 septembre 1976 de Monseigneur le Recteur de l'UNAZA.*

*Ses publications ont été reconnues scientifiques lors de la 3<sup>ème</sup> session de la Commission de la Recherche, tenue à Kinshasa du 20 au 22 décembre 1979.*

### **LES PUBLICATIONS DU CERUKI**

« Cahiers du CERUKI, Nouvelle série »

« Cahiers du CERUKI, Textes de conférences »

« Collection Etudes » : cette collection publie les résultats des recherches monographiques particulières. Ces recherches peuvent être individuelles ou collectives.

« Editions du CERUKI » : le CERUKI publie des ouvrages que le Comité de rédaction juge dignes de paraître dans une des collections de ses éditions : collection d'Histoire africaine, collection de Géographie africaine, collection d'Ethnographie africaine, collection de Pédagogie et Enseignement.

« Cahiers du CERUKI, Numéro Spécial »

## **SOUMISSION DES MANUSCRITS**

- *Les textes à soumettre doivent être inédits, imprimés d'un seul côté (+ le même texte sur support informatique), double interligne, sans notes de bas de page (les références bibliographiques et autres doivent se retrouver dans le texte), police Times New Roman 12, 20 pages maximum pour les Cahiers du CERUKI Nouvelle série. En plus, le texte doit contenir un résumé en français et en Anglais (+ un maximum de 5 mots-clés en français et en Anglais).*
- *Le texte est à déposer au secrétariat du CERUKI ; le format informatique pouvant être envoyé par courriel à [isumbisho@yahoo.fr](mailto:isumbisho@yahoo.fr) et [muhasanyat@yahoo.fr](mailto:muhasanyat@yahoo.fr)*
- *Pour les autres conditions, veuillez contacter directement le secrétariat du CERUKI ou les demander à [isumbisho@yahoo.fr](mailto:isumbisho@yahoo.fr), [muhasanyat@yahoo.fr](mailto:muhasanyat@yahoo.fr)*

**Adresse :** CERUKI (ISP/Bukavu)

B.P. 854

Bukavu/RDC